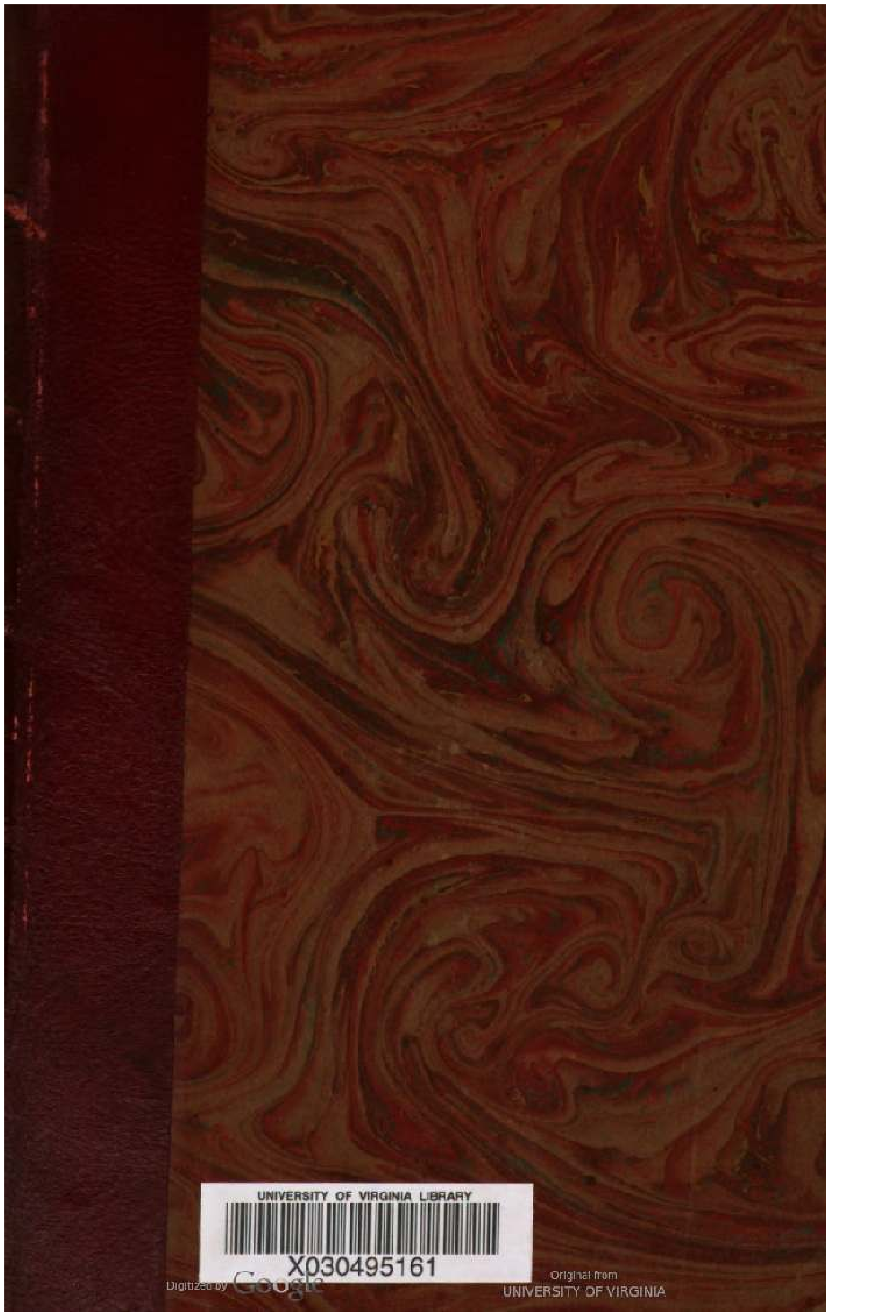
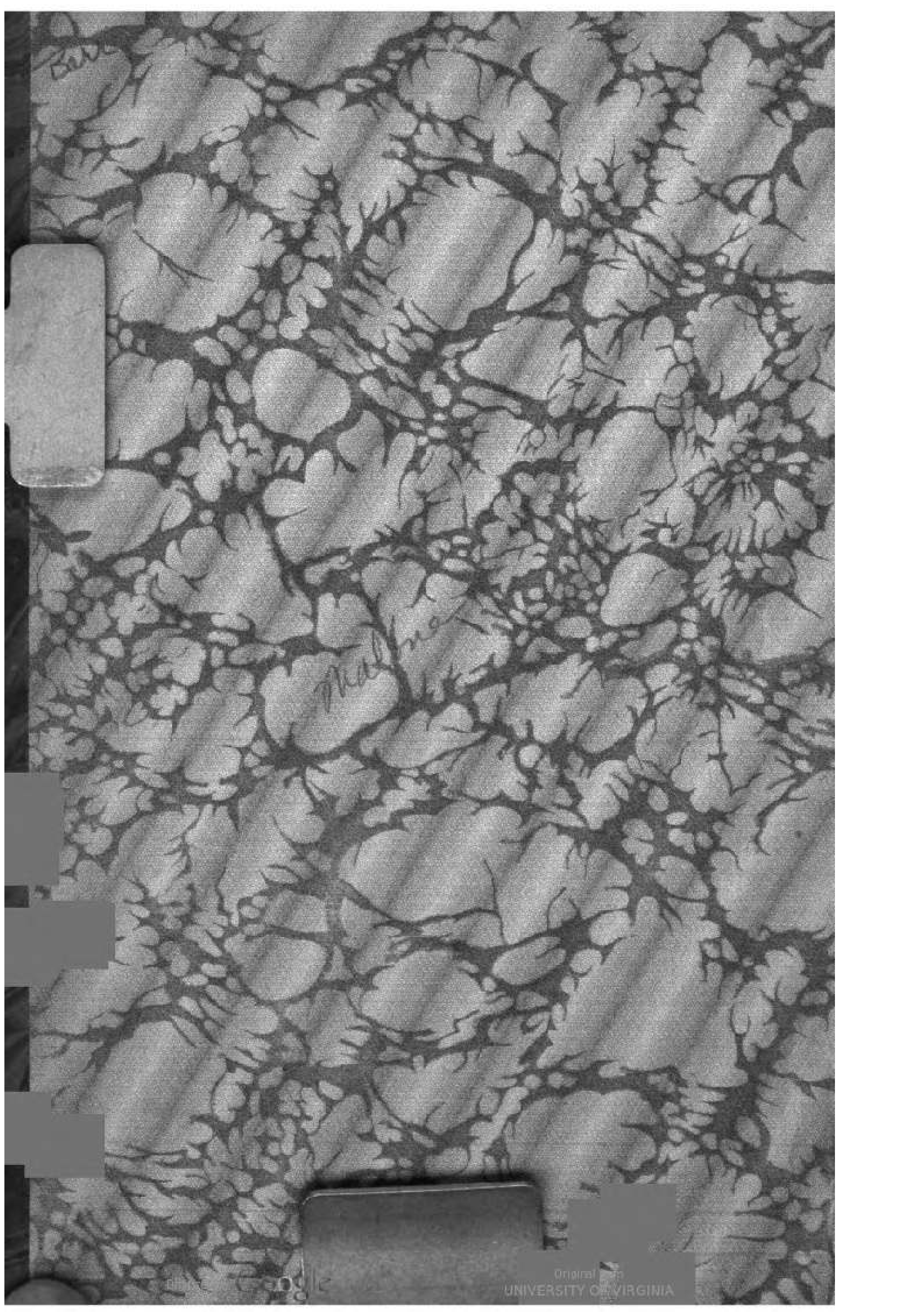
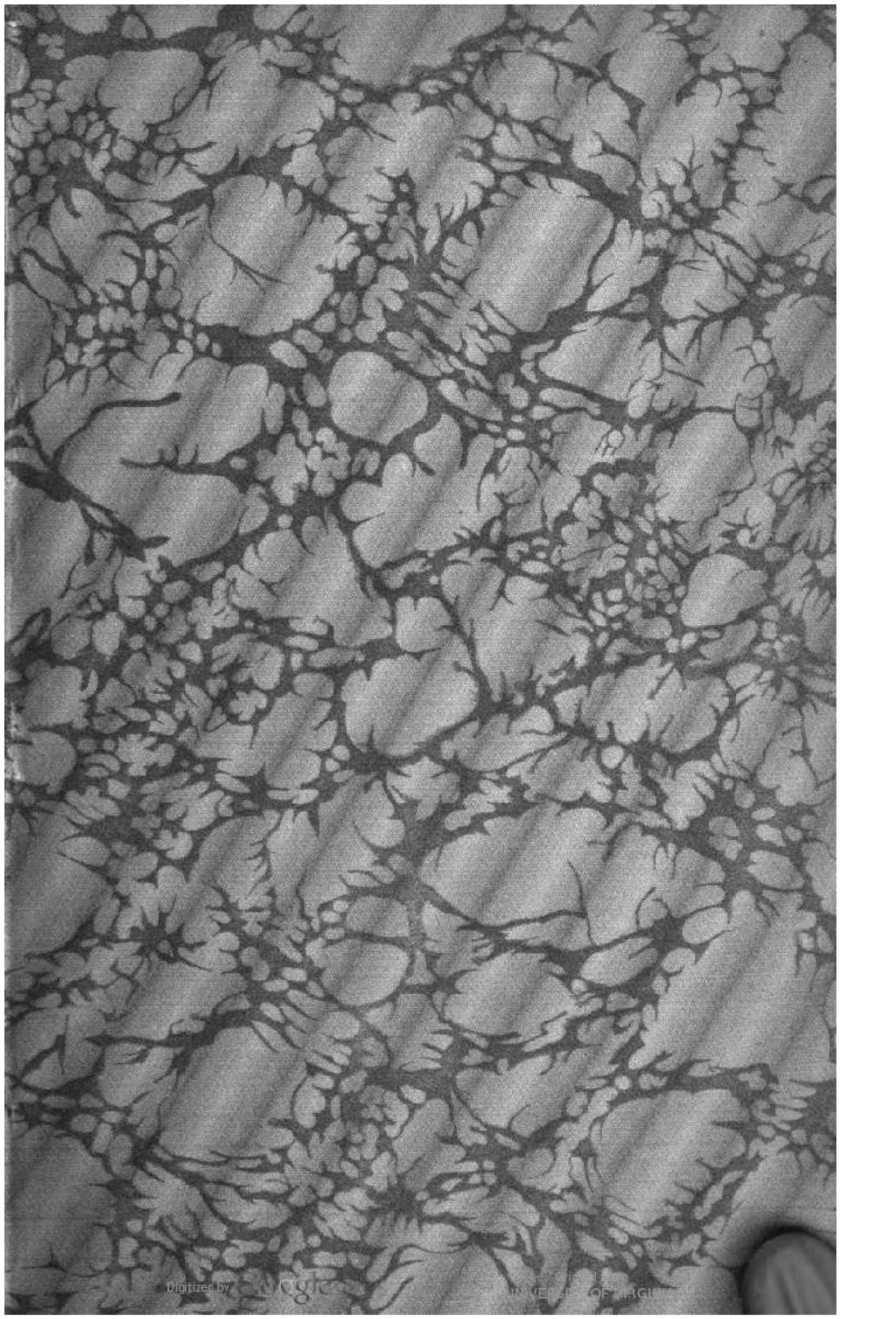

UNIVERSITY OF VIRGINIA LIBRARY
X030495161





NAPOLÉON

ET

SA FAMILLE

ŒUVRES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)	1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804)	1 vol. in-8°.
L'Académie française (1629-1793)	1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. **Manuscrits inédits de Napoléon** (1786-1791)	1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa Jeunesse (1769-1793)	1 vol. in-8°.
II. **Napoléon et les Femmes**	1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796)	1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809)	1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814)	1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1814)	1 vol. in-8°.
La série sera complète en six volumes.	
III. **Napoléon et sa Famille** (1769-1815)	10 vol. in-8°.
L'ouvrage complet formera douze volumes.	
IV. **Napoléon et son fils**	1 vol. in-8°.
V. **Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries**	1 vol. in-8°.
VI. **Cavaliers de Napoléon**	1 vol. in-8°
Le Sacre et le couronnement de Napoléon	1 vol. in-8°.
VII. **Napoléon à Sainte-Hélène** (1815-1821)	1 vol. in-8°.

CHAQUE VOLUME : 7 FR. 50

Napoléon et les Femmes, édition illustrée par Calbet	1 vol. in-18.
La Révolte de Toulon en prairial an III	1 vol. in-18.
Diplomates de la Révolution	1 vol. in-8°.
Jadis (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné	1 vol. in-18.
L'Affaire Maubreuil (Mars-avril 1814)	1 vol. in-18.
Jadis et Aujourd'hui (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Autour de Sainte-Hélène (1re, 2e et 3e séries)	3 vol. in-18.
Sur Napoléon (Conférences)	1 vol. in-18.
Petites histoires (1re et 2e séries)	2 vol. in-18.
Au jour le jour	1 vol. in-18.

CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis (1715-1758)	2 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy (1709-1711)	1 vol. in-8°.
Mémoires du Comte Hippolyte d'Espinchal	2 vol. in-8°.

Souvenirs de Maurice Duvicquet	1 vol. in-18.
Journal de ma déportation, par Laffon-Ladebat	1 vol. in-18.



FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie Française

NAPOLÉON
ET
SA FAMILLE

X

(1814-1815)

Quatrième édition





PARIS

Société d'Éditions littéraires et artistiques

LIBRAIRIE PAUL OLLENDORFF

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1913

IL A ÉTÉ TIRÉ

Vingt exemplaires sur papier de Hollande

numérotés à la presse.

AU LECTEUR

Les tomes VIII et IX de ce livre ont paru en 1906. Sept années ont passé. J'espérais publier d'un seul coup les trois qui doivent le terminer. Je n'ai pu. Je me décide, pour montrer que je n'ai point renoncé, à mettre au jour le dixième volume : les deux qui manquent encore sont presque achevés. La documentation, autant que j'ai pu, est entière assemblée, et c'est ainsi que j'ai pu imprimer, comme j'ai fait il y a deux ans déjà, *Napoléon à Sainte-Hélène*. A beaucoup de reprises, de bienveillants lecteurs m'ont reproché mon retard et, s'ils n'accusaient point ma paresse, peut-être pensaient-ils que j'avais le tort de me disperser à des conférences ou à des articles ; quelques-uns ont pu croire que j'étais intimidé par les attaques dont j'étais l'objet ou dégoûté par l'hostilité que ne manquent point de me témoigner ceux auxquels il déplaît que je dise et que je publie ce que je pense.

Depuis quarante-deux ans que je combats

pour ma cause, j'ai appris à mes dépens de quel rapport sont communément la fidélité et la franchise : j'y suis fait.

L'unique raison de ce long retard, a été la difficulté que j'ai rencontrée à discerner, à établir et à contrôler la conduite des Napoléonides durant la première proscription, les Cent Jours, et les années qui se sont écoulées jusqu'à la mort de l'Empereur, et la plupart de mes articles ou de mes conférences ont eu pour objet d'habituer le public à certaines nouveautés, de provoquer des contradictions ou des approbations documentées. Cela m'a réussi souvent.

Pour contrôler les apparences et peser la valeur de récits le plus souvent contradictoires, pour pénétrer un peu au delà et, si la Vérité demeure inaccessible, fixer au moins quelques vérités ; pour sortir de ces chemins que la lâcheté de notre paresse nous engagerait à suivre et qu'ont battus depuis un siècle les historiens se copiant l'un l'autre, il a fallu un effort d'autant plus grand que mes études, depuis vingt ans, avaient porté sur la jeunesse, l'avènement, le règne de Napoléon, guère sur les sept dernières années de chute et d'agonie. J'étais de ceux qui suivent le vieux Béranger et qui disent comme lui de la sinistre défaite.

« Son nom jamais n'attristera mes vers. »

S'il faut pénétrer dans les jours néfastes que voile pour jamais un crêpe ensanglanté, que ce soit au moins avec l'âme inflexible d'un patriote, avec la volonté de tout dire, la résolution d'arracher les masques et de montrer les visages, l'assurance que par là seulement le héros, trahi et livré, peut trouver les revendications nécessaires.

Cela d'abord : et, pour comprendre quelque chose au drame, il a fallu en saisir l'ensemble ; il a fallu que ces personnages éparpillés par le monde et procédant à des actes multiples, se rejoignissent et concourussent à une action commune. Il ne s'agissait point, comme lors d'une récente cause célèbre, de glisser dans le premier engrenage d'un procès, de peser simplement aux balances du Code le cas proposé sans s'inquiéter des suites. Il fallait déterminer quel avait été durant six années le détail de l'existence de chacun des Bonaparte, dans le rapport où ils se trouvaient avec Napoléon et, en même temps, au cas que mon esprit pût s'y hausser, prendre une vue d'ensemble sur eux tous. Pour ces volumes comme pour les précédents — mais avec quelles difficultés nouvelles ! — Napoléon était le pivot autour duquel tournait le drame, et en lui seul il fallait chercher la raison des pensées, des paroles et des actes de



ses parents, car ils ne présentent d'intérêt que dans le rapport qu'ils ont avec lui.

Ce n'était donc pas Napoléon seul qu'il me fallait, mais sa mère, son oncle, ses sœurs, ses frères. Où chercher, où trouver ? En France, rien ou à peu près dans les dépôts publics. Des rapports de police inspirés par un désir de flagorner les vainqueurs et par là terriblement suspects. Un peu plus, guère, au dehors : néanmoins des pièces importantes aux Archives de Russie et aux Archives du Vatican. Les collections particulières sont jusqu'ici peu riches sur cette période et je n'ai pu atteindre celles où sont conservés certains documents que je connais par l'analyse, mais dont je n'ai pas le texte intégral.

Quant aux archives familiales dont sont en possession les descendants de personnages ayant joué un rôle sous l'Empire, je ne suis point de ceux auxquels on les communique et mon expérience m'a appris que, même si on m'en offrait l'accès, il serait périlleux de l'accepter. La plupart des descendants ignorent ce que renferment des liasses que le plus souvent ils n'ont point ouvertes. Ils vivent sur leur bonne foi et, d'après la tradition qu'ils ont recueillie, ces liasses ne sauraient renfermer que de la gloire, de l'honneur, de la probité, du dévouement : vienne un Monsieur auquel ils livrent leurs cartons, qui les

ouvre et qui les inspecte, qui sait ce qu'il y trouvera ? Et alors, trois hypothèses : ou le Monsieur, s'il est honnête, ira trouver ceux qui lui auront ainsi marqué confiance et il leur dira : Cachez tout cela ou détruisez-le; il est inutile qu'on apprenne certains faits qui seraient loin de tourner à votre réputation : sur quoi on se brouillera avec lui. Ou bien, s'il tient d'abord à une publication qui retentisse, il se dira : On peut arranger cela; ce sera même plus piquant et plus neuf. En coupant ici, en ajoutant là, rien de plus simple. Et ainsi conspire-t-on contre la vérité. Ou bien, sans éprouver le moindre scrupule, il publiera le document tel qu'il l'a reçu et manquera à l'honneur : tant pis pour le professeur qui ne l'aura point lu et qui en veut tirer vanité.

Mais s'il l'a lu et qu'il ne le propose qu'afin de décevoir l'histoire et de tromper la postérité : qu'il cherche à s'adjoindre un complice dont le nom impose, dont la réputation porte une garantie,... qu'en penser ?

Voilà des cas qui se présentent lorsqu'on entre dans certaines archives privées : on devient un obligé, tenu à tous les ménagements et à toutes les réticences : sous peine de trahir la confiance témoignée, on renonce à tous les droits hormis celui d'admirer, de louer et de jus-

tifier ; on est intéressé à celer le document qui pourrait ternir la pureté du héros ; on lui doit d'accepter toutes ses fables, d'y donner l'estampille, d'argumenter pour les soutenir et de supprimer opportunément ce qui les contredit.

Par là, assurément, l'on s'assure les faveurs de personnes distinguées et l'on se fait apprécier dans des salons bien pensants. Il est encore des écrivains qui, à ces menus suffrages, préfèrent leur indépendance. L'intérêt que procureraient à leurs livres ou les agréments que leur fourniraient à eux-mêmes les complaisances dont ils payeraient les communications propices, ne valent point qu'ils y sacrifient leur conscience ou, si ceci compte peu, leur réputation. Car un jour ou l'autre la vérité se fait jour — et l'on est disqualifié.

Aussi bien, il est d'autres moyens pour composer un dossier et pour lui donner du corps, pour approcher de la réalité et pour se former une opinion. De ces moyens je n'ai négligé aucun, et, jusque dans les derniers jours, j'ai vu des pièces nouvelles s'intercaler à leur place et éclairer des parties demeurées dans l'ombre. Jamais, la chasse aux papiers n'a été si fructueuse : certains lots sont sortis de cette étonnante loterie où la justice est l'enjeu et j'y ai trouvé tantôt la clef d'énigmes demeurées jus-

qu'ici insolubles, tantôt le droit d'affirmer avec certitude ce que j'avais seulement soupçonné.

Sur bien des points il s'en faut que je me tienne aussi ferme, et c'est pourquoi j'ai tellement tardé à me séparer de ces volumes. D'autres profiteront de ces documents nouveaux dont je pressens et j'espère la venue, qui d'ici quelques jours ou quelques mois sortiront des limbes, et apporteront aux historiens officiels, à ceux en particulier qui ont adopté et répandu les imaginatifs récits de M. de Metternich, les plus éclatants démentis. Nous vivons encore aujourd'hui sur ces mensonges, médités à loisir par le chancelier autrichien et répandus sur l'Europe entière par les héraults qu'il avait embauchés. Ils vont être dissipés, et par ses propres lettres et ses propres confessions. Nous vivons sur la foi de mémoires non publiés et d'autant plus accrédités, car le mystère dont on les entoure leur assure, en même temps que le respect des badauds et la considération qui s'attache aux objets dont tout le monde parle et que très peu de gens ont été admis à contempler, la certitude de n'être ni contrôlés, ni contredits, ni réfutés. Mais peu à peu le prestige se dissipe. Tel des heureux détenteurs du secret a commis l'imprudence d'alléguer un fait en citant la référence. Halte-là! Le fait est faux ; faux par là même



tous les discours auxquels il eût donné lieu, faux les commentaires qu'on en tire et de même est-il de toutes les parties de ces mémoires qui, à doses raisonnées et moyennant d'habiles escamotages, ont depuis soixante-dix ans été livrées au public.

L'intrigue est à jour et l'on a le droit de se réjouir qu'après trois quarts de siècle, l'on puisse espérer avoir raison d'une mystification qui n'a que trop duré ; espérer seulement, car tout n'est pas à découvert et mon regret est grand de voir passer ces vérités dans le ciel, de les sentir approcher et de ne pouvoir encore les saisir.

Pourtant il faut finir : le temps presse et j'ai hâte que, telle quelle, mon œuvre paraisse : à l'âge que j'ai atteint, on est mis à la retraite dans la plupart des carrières, militaires et civiles. C'est l'avertissement que donne la Loi, du prochain affaiblissement des facultés mentales et de l'extinction prochaine des forces vitales. Je dois me hâter, d'autant que je pense toujours à suivre d'autres projets et à écrire encore quatre ou cinq livres que je crois nécessaires à l'achèvement de cette œuvre. Il faut des rêves aux vieillards comme aux enfants.

Frédéric Masson

Clos des Fées, décembre 1912.

NAPOLÉON
ET SA FAMILLE

XXXII

LE DISPERSEMENT

(Mars-Avril 1814).

Marie-Louise quitte Orléans pour Rambouillet. — Distribution de viatiques. — Chacun des membres de la famille tire de son côté.

Madame. — Elle a pris ses passeports depuis le 8. — Incendie du Château de Pont. — Arrivée de Fesch. — Ce qu'il est devenu depuis le milieu de mai 1813. — Sa fuite de Pradines. — Il rentre à Lyon. — Voyage accidenté par les montagnes. — Il rejoint sa sœur. — Il part avec elle d'Orléans. — Ils s'arrêtent à Pradines. — L'Empereur passe tout auprès. — Ils ne le voient pas. — Ils regagnent Lyon. — Fesch règle ses affaires. — Ils passent par le Mont-Cenis. — Arrivent à Césène. — Entrevue avec le Pape. — Pie VII les autorise à venir à Rome. — Installation à Rome.

Louis. — Départ pour Lausanne. — Location d'une maison. — Il écrit à sa femme pour lui proposer la séparation définitive.

Julie. — Retourne à Paris. — S'installe chez sa sœur Désirée. — Puis à Mortefontaine.

Joseph. — Il attend ses passeports à Orléans. — Mission de Miot. — Comment Joseph tance Miot. — Départ forcé. — Voyage mystérieux. — Inquiétudes du Gouvernement. — Installation au château d'Allaman.

Jérome et Catherine. — Lettre de Catherine à l'empereur Alexandre. — Lettre au roi de Wurtemberg. — Arrivée de



Schouwaloff. — Catherine demande à l'empereur de Russie des passeports pour Stuttgard. — Nouvelle lettre à son père. — Demande d'indemnité. — Elle se décide à venir à Paris. — Ses projets sur l'empereur de Russie. — Ses ressources. — Jérôme au château de la Motte-Beuvron. — Le comte Mostowski. — Alexandre expédie à Jérôme le colonel Panoratie pour l'accompagner en Suisse. — Jérôme arrive le 25 à Neuchâtel. — Entrevues de Catherine avec Alexandre. — Les billets de celui-ci. — Entrevue avec le ministre de Wurtemberg. — L'accueil du prince royal. — Réponses de Catherine à son frère. — Ultimatum du roi de Wurtemberg. — Ses brutalités. — Détermination de Catherine. — Tragique dialogue. — Le comte d'Artois offusqué du séjour de la reine. — Elle s'efforce à trouver de l'argent. — Sa suite. — Ses bagages. — Elle compte aller à la Motte-Beuvron. — Sur l'avis de Jérôme, elle change de route à Etampes. — Chemin qu'elle prend. — Pourquoi. — Séjour à Nemours. — Comment elle ne voit pas Napoléon. — Départ. — A Fossard. — L'attaque. — M. de Maubreuil. — La reine dévalisée. — Correspondance avec l'empereur Alexandre. — Il ordonne au Gouvernement royal de retrouver les bandits. — Où sont-ils ? Aux Tuileries. — Complicité certaine des entours de Monsieur. — On fait savoir à la reine et à l'empereur de Russie que les diamants sont retrouvés. — La reine continue son voyage. — Double mystification. — Arrivée de la reine à Berne. — Nouvelles lettres du roi de Wurtemberg. — Ses propositions. — Scène avec le baron de Linden. — Lettre de Jérôme à son beau-père. — — Lettre de Catherine à Alexandre. — Mission à Paris du comte de Furstenstein. — Voyage en Suisse. — Terreur des préfets français. — Demande d'asile en Autriche. — Location du château d'Ekensberg. — L'ouverture des caisses mises sous scellés. — Ce qu'on y trouve. — Espérances déçues. — Insistance de M. de Nesselrode. — Pasquier et l'ambassadeur de Russie. — Il faut couvrir les amis de Monsieur. — Ce qu'il y a derrière Maubreuil. — Ce qu'écrivent à Jérôme ses chargés d'affaires. — Mécontentement de Jérôme. — Nouveaux agents. — Mauvaise volonté de Pozzo. — L'Autriche accepte de recevoir Jérôme. — Triomphe vis-à-vis du roi de Wurtemberg. — Départ pour Ekensberg.

Napoléon. — Il est seul à Fontainebleau. — Abandonné de tous. — Les trahisons qui l'entourent. — Le suicide. — Le départ. — Hésitations et craintes. — Le traité sera-t-il exécuté ? — La sécurité garantie. — Le complot Maubreuil. —

Pourquoi et comment Maubreuil est l'instrument des amis du comte d'Artois. — Le départ. — La suite et l'escorte. — Le voyage. — Le prétendu Wernet. — Les attentats du Midi. — Qui les dirige ? — L'Empereur à Avignon. — Le lieutenant-colonel Mollot. — Aix et Orgon. — La peur. — L'Empereur au Luc. — La princesse Pauline.

Pauline. — Elle a passé l'hiver à Nice. — Le Pape à Nice. — Voyages de Mlle de Quincy. — Départ pour les eaux de Gréoulx. — Pauline ne pense pas à rejoindre son mari. — Borghèse. — Sa conduite militaire et civile. — Son adhésion aux Bourbons. — La cocarde blanche. — Borghèse et Bentinck. — Borghèse à Milan. — Il obtient du Pape de rentrer à Rome. — Il y est si mal reçu qu'il s'établit à Florence. — Pauline dès qu'elle apprend le traité de Fontainebleau pense à accompagner son frère à l'Ile d'Elbe. — Sa lettre à Bacciochi. — Ses dispositions pécuniaires. — Elle renvoie Mlle de Quincy à Paris. — Au Luc, elle est à l'affût des voyageurs. — Entrevue avec Pacca. — L'Empereur au Bouillidou. — Conversation avec Pauline. — Lettre de l'Empereur à Marie-Louise. — Préparatifs de voyage. — L'embarquement de l'Empereur. — L'*Undaunted* et son escorte française.

Elisa. — Elle est à Montpellier. — Comment elle y est arrivée. — La désertion du prince Félix. — Le château de la Piscine. — Lettres d'Elisa à Fouché et à Talleyrand. — Elle espère qu'on lui donnera Lucques. — Au lieu d'aller à Naples elle vient à Bologne. — Adhésion de Bacciochi à la déchéance de Napoléon et aux actes du Sénat. — Il prête serment à la nouvelle Constitution.

Lucien. — Lettre de Lucien à Pie VII relative à Napoléon. — Il ne doute point d'être reçu à Rome. — Lettre à Masséna. — Est-il encore sénateur ? — Adhésion à la Restauration. — Envoi de Chatillon à Paris. — Son entrevue avec Talleyrand. — Refus de passeports. — Lucien traverse la France. — Arrangements pris pour la publication de *Charlemagne*. — Annonces dans les Journaux. — Racine et Lucien. — Arrivée à Rome. — Audience du Pape. — Dédicace de *Charlemagne*.

Les Bonaparte groupés en Italie. — L'Italie semble devenue leur asile. — Grâce aux dissentiments d'Eugène et de Murat, l'Autriche l'a conquise sans coup férir. — La politique autrichienne.

Murat. — Sa marche en avant sur la nouvelle de la prise de Paris. — La Russie et l'Autriche. — Les Bourbons. — La



Régence. — L'arrêt des opérations. — Pour se faire bien voir des Anglais, démarches près de Lord Bentinck. — Envoi de son épée. — Sa lettre. — La réponse. — Sentiments de Bentinck. — Situation fâcheuse de Murat. — Les Autrichiens le renvoient dans ses Etats. — Entrée triomphale à Naples.

Eugène. — Eugène écarté de l'Italie septentrionale en même temps que Murat. — La mission du Général Gifflenga. — Armistice tacite avec les Autrichiens. — Attaque de Murat contre les Français. — Mission du général bavarois von Watenberg. — Lettre du roi de Bavière. — Eugène prend son parti. — Sans pouvoirs il traite avec les Autrichiens. — Dans quelles conditions. — Convention de Schiarino-Rizzino. — Eugène ne paraît pas douter qu'il ne soit roi d'Italie. — Les factions à Milan. — Eugène, resté à Mantoue, est trahi et joué par tous. — Dessous de la Révolution de Milan. — Murat. — Pino. — Les Autrichiens. — Massacre de Prina. — La Constituante milanaise. — Attitude d'Eugène. — Il se refuse aux vœux de l'armée. — Il se démet en faveur de Pino de toute autorité. — Il n'en signe pas moins avec les Autrichiens de nouvelles conventions. — Il leur livre la marine française et italienne à Venise, toutes les forteresses avec leurs approvisionnements. — Article secret en faveur d'Eugène. — Eugène abandonne Milan. — Accouchement de la princesse Auguste. — Départ pour la Bavière.

Conclusion.

Le mardi 12 avril, Marie-Louise a quitté Orléans pour Rambouillet où on l'a attirée en lui garantissant qu'elle y trouvera son père, en lui montrant que seule elle peut plaider et gagner devant lui la cause de son fils et la sienne[1]. Son départ a donné à la Famille le signal du dispersement. La veille, sur des ordres venus de Fontainebleau, elle a distribué entre sa belle-mère et ses beaux-

[1] Je renvoie pour tout ce qui touche Marie-Louise et le roi de Rome à mes livres : *L'Impératrice Marie-Louise*, p. 563 et suiv. ; *Napoléon et son fils*, p. 297 et suiv.



frères deux millions : chacun a reçu 500.000 francs — cela leur permettra de vivre quelque temps.

Madame ne semblait qu'attendre ce viatique, car, dès le 8, à Blois, elle s'était munie près de Schouwaloff de « lettres, de passeport et de sauvegarde » pour elle et sa suite, à travers les troupes impériales et royales de la Coalition. Dès son arrivée à Orléans, elle avait réclamé à la mairie un passeport français pour Nice et pour Gênes : de là, elle comptait gagner Rome. Elle avait hâte de partir : elle venait d'apprendre que, le 14 mars, son château de Pont-sur-Seine, « le château que Courtalon déclarait indescriptible par son étendue et sa magnificence », avait, sur l'ordre exprès du prince royal de Wurtemberg, le beau-frère de Jérôme, celui-là même que l'Empereur avait par trois fois contraint le roi son père, à reprendre en grâce, avait été pillé, dévasté de fond en comble, les meubles, glaces, tableaux, etc. brisés, lacérés », puis, selon un procédé familier aux bandits, incendié de façon qu'il ne restât que les murs, « la plupart construits en briques ».

C'était là un des coups auxquels la fortune l'avait habituée, et cette fois elle ne pouvait point dire comme à Ajaccio, en voyant brûler sa maison : « Nous la reconstruirons plus belle. » Et comme à Ajaccio, il lui fallait fuir.

Par bonheur, au moment où elle allait partir,



arriva le Cardinal Fesch qui devait lui faire un compagnon de voyage à son gré.

Fesch résidait à Lyon ou aux environs depuis le milieu de mai de 1813 où il était revenu de Paris après l'échec des négociations pour la mise en vigueur du nouveau Concordat. Il s'y était livré avec un zèle inusité aux travaux de son ministère, faisant au travers de son diocèse d'amples tournées de confirmation, et accusant chaque jour davantage son hostilité contre les Constitutionnels réconciliés que, par ordre de l'Empereur, il avait dû établir dans des cures, tolérer dans son chapitre ou même agréer dans son conseil. Dès la fin de janvier, lorsque les événements de la guerre prirent un tel tour qu'on put craindre l'entrée des Autrichiens à Lyon, le cardinal, qui ne se souciait point « d'être emmené comme otage à Vienne », se retira par précaution dans la partie montagneuse de son diocèse en son château de Pradines, près duquel depuis 1804, il avait établi à grands frais une communauté de Bénédictines. A peine y avait-il publié son mandement de carême (4 février), que le 12, sur une alerte propice, il dut s'enfuir devant un parti autrichien détaché tout exprès pour l'enlever, et ayant fait avec des chevaux sauvés par grand'chance, neuf lieues le premier jour, dix-huit le second, il parvint à gagner Lyon où il arriva dans la soirée du 13. Il s'y arrêta à peine vingt-quatre heures. Ne sachant où se diriger, de Vienne en Dauphiné, il se rendit à Nîmes, puis à Montpellier où il

reçut l'hospitalité de l'évêque, M. Fournier, aumônier de l'Empereur. Arrivé à Montpellier le 23 mars, il en partit le 26 de grand matin, après avoir vu sa nièce Elisa qui, chassée de Lucques par Bentinck, était venue de même s'y réfugier. Il avait appris la capitulation de Paris et s'était décidé à rejoindre sa sœur. Non sans peine, il avait, par les montagnes de l'Aveyron, gagné Clermont-Ferrand, d'où, par Bourges et Châteauroux il s'était dirigé sur Blois et il y était arrivé le lendemain du départ de l'Impératrice. Tout de suite, il avait repris des chevaux pour Orléans où il avait été rendu le dimanche de Pâques. Le lundi, muni d'un passeport du maire d'Orléans à destination de Nice et de Gênes (car la mairie n'en pouvait donner que pour l'intérieur), il partit avec sa sœur, et, à petites journées, sous l'escorte du colonel Georgeon, de la gendarmerie, il se dirigea sur Pradines où il s'arrêta et présida même à diverses cérémonies, entre autres une prise de voile. De Pradines, il expédia à ses intendants de Paris et de Lyon des ordres pour mettre à l'abri son mobilier et ses collections. Il s'attarda à Pradines jusqu'au 23 avril, sans paraître se préoccuper que l'Empereur passât à proximité. Il avait sollicité et obtenu du lieutenant-général de police, M. de Sainneville, la permission de passer par Lyon, pour gagner Rome, non plus par Nice et Gênes, mais par le Mont-Cenis. A Lyon, il régla ses affaires privées — car ses dettes montaient à plus de 150.000 francs,

sans compter les engagements pour Pradines — et les affaires de son diocèse dont il espérait venir très prochainement reprendre l'administration : « C'est maintenant plus que jamais, dit-il, que je vais être évêque ; les soucis de la politique et de la représentation n'absorberont plus mes loisirs ; désormais je serai tout entier et exclusivement à mon diocèse. »

Ainsi se tenait-il assuré que le cardinal archevêque de Lyon, primat des Gaules, était intangible et consentait-il tout juste à faire le sacrifice de la Grande Aumônerie.

A la fin, le 27 avril, munis de sauf-conduits que le prince de Hesse-Hombourg, commandant les troupes autrichiennes, était venu lui-même porter au cardinal, Madame et son frère prirent, sous escorte autrichienne, la route du Mont-Cenis. Ils n'avaient qu'une suite des plus médiocres, le cardinal son secrétaire qui faisait le courrier, Madame, une Mme Blachier, née Ramolino, peut-être sa parente. Ils arrivèrent sans encombre à Césène au moment où, au milieu des pompes triomphales, le pape Pie VII, revenant de Fontainebleau, y faisait son entrée. Le cardinal sollicita une audience ; elle lui fut accordée ; il exposa le dessein qu'il avait formé, ainsi que sa sœur, de se retirer à Rome. Le Pape lui fit le meilleur accueil, lui souhaita la bienvenue dans ses États et lui promit sa protection. Dans la nuit du 12 au 13 mai, le cardinal et Madame arrivaient

à Rome et descendaient au palais Falconieri, Via Giulia.

Le même jour où sa mère et son oncle quittaient Orléans à destination de Pradines, Louis qui vainement avait espéré obtenir la permission de vivre en France comme particulier, sous le nom de comte de Saint-Leu, était parti en droiture pour Lausanne ; il y était arrivé le 15 avril, avait tout de suite loué une maison de campagne à proximité, et, dès le 20, profitant de la déchéance de son frère qui lui avait restitué sa liberté d'action, il écrivait à la reine Hortense pour lui proposer d'accéder à une séparation définitive et de poursuivre d'accord l'annulation de leur mariage. Ce devait être là désormais sa préoccupation principale.

C'est encore le 12 avril que Julie, avec ses deux filles, a quitté Orléans ; mais elle n'a pensé à se diriger ni vers l'Italie, ni vers la Suisse. Munie d'une procuration générale que son mari a passée en sa faveur le 10, par devant Cabart, notaire à Orléans, elle rentre tout simplement à Paris. Elle va pour le moment s'installer chez sa sœur, la princesse de Suède, dans cet hôtel de la rue d'Anjou que le Premier Consul a racheté de Moreau pour le donner aux Bernadotte ; de là, presque aussitôt, elle se rendra à Mortefontaine, et, sans remords, sans inquiétude, on dirait sans

souci, avec une admirable et philosophique inconscience, peut-être avec un détachement qui n'est point joué des vanités humaines, elle s'y installera et, avec frère, nièces, neveux, cousins et cousines, elle y reprendra la vie comme si l'Empire n'était point tombé, ou qu'il n'y eût jamais eu d'Empire. Jamais en tout cas, belle-sœur n'accepta moins d'être solidaire de son beau-frère.

Quant à Joseph, dont le Gouvernement provisoire semblait redouter la présence à Paris, il continua d'attendre à Orléans les passeports et sauvegardes qu'il avait chargé Miot d'aller demander au président du Gouvernement provisoire. Éconduit par le prince de Bénévent, chez qui il n'avait pu pénétrer, l'envoyé du roi avait trouvé plus d'accueil près de l'ancien chambellan de Joseph, le comte ou peut-être dès lors le marquis — de Jaucourt, lequel avait promis sa protection ; et en effet le 15, M. le comte de Laforêt — l'ancien ambassadeur de l'Empereur à Madrid, actuellement commissaire du Gouvernement provisoire au département des Relations extérieures, avait fait venir le comte de Mélito, avec lequel il avait traité tant d'affaires jadis, lui avait montré un petit papier signé par les cinq membres du Gouvernement provisoire et portant l'autorisation écrite de délivrer des passeports au roi Joseph, moyennant qu'il s'engageât à ne pas rentrer en France sans une autorisation du Gouvernement. Miot avait été bien obligé d'accepter telle quelle la gracieuseté



de M. le marquis de Jaucourt — marquis cette fois à n'en pas douter — et il avait retiré le même jour à la police les passeports qu'il avait expédiés aussitôt à Orléans.

« Comment avez-vous pu penser, lui répondit Joseph le 17, que je me serais porté à me proscrire moi-même? Je laisse ce soin à ceux qui croiront devoir le faire. Quant à moi, j'estime qu'ils se feront tort. Tel que je suis, il n'appartient à personne de m'outrager sans que le blâme en retombe sur lui... Je ne doute pas de votre bonne volonté, mais vous êtes tombé dans une grande erreur si vous avez cru me servir en me conseillant une lâcheté. »

Miot, qui avait fait de son mieux, put se consoler en pensant que son ancien maître avait peu le sens de la situation et le général Hamelinaye se chargea de rappeler à la réalité le ci-devant roi, en l'invitant à partir sur-le-champ. Joseph quitta donc Orléans le 18, en compagnie de son aide de camp le général Espert, de son secrétaire Presle et de son chirurgien Paroisse. Mais il prit le nom de Paroisse pour ne pas avoir à se servir des passeports que Miot avait envoyés et Paroisse voyagea sous le nom de Cesarini.

Sous quelque nom qu'elle voyageât, bien a pris à Sa Majesté Catholique de partir, car le 19, le prince de Bénévent écrit au chevalier Anglès, ministre de la Police générale : « Le séjour de M. le prince Joseph sur le territoire français a chaque

jour des inconvénients plus graves... Il me paraîtrait indispensable que, sollicitant à cet effet les ordres de S. A. R. Monsieur, lieutenant général du Royaume, vous preniez les mesures nécessaires pour son départ immédiat. » Donc, on lâcha la gendarmerie à la poursuite de Joseph et le colonel Georgeon, revenu de son voyage à Pradines et à Lyon, fut détaché expressément à cet effet. Joseph avait passé le 19 à Bourges, puis on l'avait signalé à Nevers et à Autun : là on avait perdu sa trace : on supposa qu'il s'était arrêté soit chez l'abbé Chardon, curé de Saint-Jean-de-Trézy, son ancien professeur au Collège d'Autun, auquel il faisait une pension de 4.000 francs, soit chez le frère de celui-ci, curé à Montcenis, soit enfin chez un ancien condisciple, le receveur de la ville d'Autun. Partout les perquisitions furent infructueuses. Mais le voici qui reparaît à Châlons-sur-Saône et on le suit à Dôle, puis aux Verrières de France où l'on s'assure qu'il est passé en Suisse. Même a-t-il trouvé un asile souhaitable au château d'Allaman, que le comte de Sellon, apôtre prochain de l'abolition de la peine de mort et de l'abolition de la guerre, a consenti à lui louer.

***

Restent Jérôme et Catherine. Le 5 avril, de Blois, avant même que l'abdication ne fût publique, la reine, sur des indications données par son mari,

a écrit à l'empereur Alexandre en invoquant les liens de parenté qui les unissaient et l'intérêt qu'il lui avait témoigné à Erfurt. « Votre Majesté, lui disait-elle, n'ignore pas les raisons qui ont forcé le roi mon époux à quitter ses États et à venir à Paris, malgré tous les inconvénients attachés à un voyage dans mon état de grossesse. Je m'adresse à elle, avec confiance, pour lui recommander mes intérêts particuliers qui diffèrent de ceux que la lutte actuelle doit décider en première ligne. Le royaume de Westphalie, fondé avec le concours de Votre Majesté, est maintenant occupé par les troupes alliées. Les articles d'un traité de paix règleront sans doute toutes les conditions de son existence future, mais je me repose sur la magnanimité et la justice éclairée de Votre Majesté et des puissances coalisées pour tout ce qui sera établi comme indemnité à donner au roi mon époux en compensation de ce qu'il pourrait perdre dans les arrangements à prendre pour parvenir au rétablissement désiré d'un système d'équilibre et de pacification en Europe. »

En même temps, la reine prie l'empereur, son très cher cousin, de faire parvenir une lettre au roi son père où elle lui dit : « Vous avez pesé toutes les raisons qui établissent nos droits et j'ose même ici vous rappeler, mon cher père, qu'une des raisons principales en me faisant contracter les liens qui m'unissent au Roi était qu'il eût un État quelconque, pourvu qu'il soit indépen-



dant. Personne ne doit donc mieux que vous faire valoir ces droits et je me complais dans l'idée de devoir aux sollicitudes de votre amour paternel l'accomplissement de mes légitimes espérances. »

Cependant l'adjudant général Galbois arrive de Fontainebleau apportant la nouvelle de l'abdication (7 avril); puis, de Paris, Schouwaloff qui doit accompagner l'Impératrice à Fontainebleau (8 avril); Schouwaloff déclare qu'il n'a reçu de son maître aucune instruction concernant les souverains de Westphalie; Catherine, qui paraît, mieux que trois jours auparavant, comprendre la situation, s'adresse de nouveau à l'empereur Alexandre, mais c'est pour le prier « de leur faire expédier des passeports et un officier pour les escorter jusqu'à Stuttgard où ils désirent se retirer et attendre les événements ». Le 9, elle écrit à son père pour lui demander un asile. Cela est simple et va de soi. Ils se mettront tout de suite en marche, prendront la route de Bâle et Schaffhouse; de là, le roi de Westphalie enverra à son beau-père un de ses aides de camp pour lui faire connaître plus exactement la route qu'il tiendra et le jour précis où il arrivera dans les États de Wurtemberg. D'ailleurs, ce ne sera qu'une hospitalité de peu de jours; on ne saurait manquer, si on ne leur rendait point leur royaume, de leur allouer une large indemnité. « Je me plais à croire, écrit-elle, que l'intérêt que vous voudrez bien prendre à notre sort et l'intérêt général que notre situation doit inspirer, n'étant

que de tristes victimes d'une ambition démesurée et d'une politique monstrueuse, nous feront obtenir quelques dédommagements en Allemagne. Le vice-roi d'Italie devant avoir, à ce qu'on assure, par l'intermédiaire du roi de Bavière son beau-père, le duché de Milan en toute propriété pour lui et ses descendants, je ne puis croire que les Alliés fassent plus pour lui que pour nous, ne pouvant, sous aucun rapport, se glorifier d'être aussi bien allié que ma famille et moi. »

Bien mieux que par des lettres, Catherine estime qu'elle attendrira par ses discours son auguste cousin et elle se décide à venir à Paris. Au lieu donc de s'arrêter à Orléans, comme l'Impératrice, ses beaux-frères et son mari, elle prétexte une invitation qu'elle aurait reçue d'Alexandre et, quoique enceinte de cinq mois, elle pique sur Paris, où elle arrive le 10 sur les minuit. Elle descend à l'hôtel du cardinal Fesch, Chaussée d'Antin. Elle doit arranger au mieux les affaires, s'intriguer pour la principauté et pour les indemnités à obtenir, vendre à Alexandre la galerie du cardinal : « C'est une occasion que l'Empereur saisira et qu'il est difficile de retrouver. » Jérôme, qui a combiné toute cette marche, « attendra à Orléans, avec bien de l'impatience l'officier et les passeports russes afin de pouvoir se rendre à Bâle, où il attendra des nouvelles de la reine ». « Puisque ton attachement pour moi, lui écrit-il, t'a fait entreprendre ce voyage, ne précipite rien. L'essentiel est que je

sois hors de France : dis à ton frère que je compte sur son amitié pour soutenir mes intérêts : je sais qu'il peut beaucoup. Je le lui demande avec confiance, puisque je le ferais avec plaisir pour lui. » Par bonheur, l'argent ne manque pas et, sur les 500.000 francs qu'il a reçus de l'Impératrice, le Roi peut envoyer 60.000 francs à « sa chère Trinette », qui recevra encore, le 13, onze chevaux qu'elle vendra, au cas qu'elle ait besoin de fonds.

Pendant qu'à Paris elle va jouer ainsi par amour pour son mari, le rôle de solliciteuse pour quoi elle est si peu faite, Jérôme, qui ne se trouve pas en sûreté à Orléans après le départ de l'Impératrice, et qui « n'aurait pu voir tranquillement, dit-il, toutes les injures qu'on dit à notre famille », en est parti le 12 avec l'intention apparente d'aller à Lausanne, mais quel singulier chemin il a pris! Descendant de trois postes sur la route de Toulouse, il s'est arrêté à La Motte-Beuvron d'où il pense sans doute rejoindre par Bourges, la route de Suisse. N'est-ce pas que, s'il remontait pour prendre la route directe, il passerait par Fontainebleau — ce qu'il entend d'abord éviter?

A La Motte-Beuvron, il ne loge au château, paraît-il, « que parce que l'auberge du village est remplie de ses gens et de ses équipages ». C'est au moins ce qu'atteste Laurent Nivard, notaire et suppléant de la justice de paix. Le propriétaire de ce château est, écrit Jérôme à la reine, « un seigneur polonais ». Ce seigneur polonais, Jérôme ne le

connaît-il point qu'il ne le nomme pas à la reine : assurément si, car il l'a rencontré ci-devant, et l'on peut croire qu'il a même avec lui une façon de liaison : c'est le comte Thadée Mostowski. De 1792 à 1794, ce Thadée Mostowski a pris une part des plus actives aux affaires de son pays avec la France ; compromis par ces relations avec les Girondins, il a failli les accompagner sur l'échafaud ; retourné dans son pays, il a, aux dépens de sa fortune et de sa liberté, entretenu l'esprit d'indépendance et de patriotisme ; mais, plusieurs fois arrêté et emprisonné par les Russes, il s'est déterminé, en 1809, à émigrer en France, où il a acheté le château de La Motte qui fut aux Duras et aux d'Harcourt. Il y mène une existence somptueuse, encore légendaire en Sologne. Toutefois, en 1812, il a cru comme tant d'autres à la résurrection de sa patrie ; il a accepté de faire partie, comme ministre du Trésor, du cabinet que présidait le comte Stanislas Potocki et ce fut à Varsovie qu'il rencontra le roi de Westphalie, lequel lui accorda, comme aux autres ministres du duché, les grandes entrées, durant qu'il résidait au palais de Brühl [1].

A présent, en échange de ces fugitives faveurs, le comte Mostowski octroie au comte de Hartz — tel est le nom qu'a pris le roi et par lequel il affiche encore ses prétentions royales — une hospitalité qui n'est point sans entrainer quelques

[1] *Napoléon et sa famille*, t. VII, p. 302 et suiv.

désagréments. Le 15, sur la demande réitérée qu'en a formée la reine Catherine, l'empereur Alexandre détache de son État-Major le colonel Pancratief pour accompagner Jérôme jusqu'à la frontière suisse. « Il ne dépend plus que de vous, écrit-il, et Votre Majesté pourra l'expédier dès qu'elle le jugera convenable. » Le colonel russe vient donc à la Motte-Beuvron, d'où Jérôme part, sous sa sauvegarde, avec deux officiers attachés à son service ; il prend à Salbris la route de Bourges où il est le 18 ; il passe à Nevers, couche à Luzy, où il fait dégalonner les livrées des gens de sa suite, gagne par la traverse Autun où il loge chez un M. de Longecour, chevalier de Saint-Louis, et, de là, par ces chemins qui font d'infinis détours, il se dirige sur Pontarlier où il est le 24 et d'où le lendemain il vient à Neuchâtel.

Cela est bien uni près des aventures que va courir la pauvre « Trinette » par amour pour celui qui l'a si souvent trompée et dont elle n'est que plus éprise.

De l'hôtel du cardinal Fesch où elle est descendue, Catherine, dès le 11 au matin, s'est empressée d'écrire à son très cher cousin, l'empereur Alexandre, le priant de bien vouloir lui indiquer le moment qui sera le plus convenable pour le voir. « C'est, dit-elle, avec une pleine confiance dans l'intérêt et l'attachement que j'espère trouver en Votre Majesté que j'ai entrepris ce voyage, sans doute bien pénible dans ma situation actuelle, et

dont je ne pourrai obtenir de dédommagement que dans l'espoir de lui parler des sentiments que le roi et moi nous n'avons cessé de lui porter. » Alexandre, qui a les formes exquises du parfait gentilhomme, s'empresse de répondre par des billets adorablement musqués ; il offre des passeports, des sauvegardes, des officiers d'escorte ; on dit même qu'il donne des promesses, mais combien vagues ! « L'empereur Alexandre m'a bien deviné, écrit Jérôme à la reine, quand il m'a dit qu'il ne pensait pas que je voulusse rien accepter des Bourbons. J'aimerais mieux mourir de faim que commettre une lâcheté. » C'était dire qu'il ne pensait point que Jérôme acceptât le bénéfice du traité de Fontainebleau, et de là à s'imaginer qu'en conséquence il se réservait de pourvoir, par d'autres compensations, à celles que Jérôme eût négligées, il n'y avait sans doute qu'un pas. Pour le prince royal de Wurtemberg, ce ne fut point par des gentillesses qu'il répondit à sa sœur, mais par un refus catégorique de la recevoir et par des malédictions contre Jérôme. Quant au ministre de Wurtemberg, M. de Wintzingerode — le père de celui qui était passé au service de Westphalie — il se permit de faire à la reine — de son chef, dit-il — la proposition de se séparer de son mari.

Catherine ne peut croire qu'une telle ouverture vienne de son père. Sur la lettre qu'elle a reçue du prince royal, elle a renoncé au projet de « se jeter dans les bras paternels et d'attendre l'issue des



événements actuels auprès d'un père qu'elle a toujours tendrement chéri », mais, quant à une séparation, qu'on ne lui en parle pas ; « Veuillez jeter un coup d'œil en arrière, écrit-elle le 15 à son père ; mariée au roi sans le connaître, victime à cette époque de grands intérêts politiques, je me suis attachée à lui, je porte aujourd'hui son enfant dans mon sein ; il a fait mon bonheur pendant sept ans par des procédés aimables et doux, mais eût-il été pour moi le plus mauvais des maris, m'eût-il rendue malheureuse, je ne l'abandonnerais pas dans le malheur et je ne mériterais ni votre estime, ni la sienne, si j'étais capable d'un tel procédé. Jamais je ne séparerai mes intérêts des siens ; ma résolution est prise irrévocablement là-dessus ; elle m'est inspirée par le sentiment et par l'honneur. Je le suivrai là où son sort le conduira, n'importe où, et je vivrai avec lui des chétifs revenus que nous avons conservés, si je ne puis lui obtenir une indemnité pour lui et ses descendants ; car, pour de l'argent, une pension de la France, toute la famille n'a qu'une voix là-dessus et s'est refusée à toute proposition de ce genre. »

Ce dernier article, exact pour le moment, ne devait point le rester ; mais il achève le caractère de Catherine. Pour affronter son père, elle si tremblante devant lui, elle s'est sentie grandie et portée par son orgueil et par son amour, mais quels combats ne devra-t-elle pas livrer ! Tout ce qu'a écrit le prince royal, tout ce qu'a dit Wint-

zingerode, vient du roi de Wurtemberg. Dès le 12 avril, avant qu'il connût rien du voyage, il a accrédité Wintzingerode près de sa fille pour lui présenter des propositions qu'il la conjure d'accepter. « Leur accomplissement, disait-il, peut seul vous assurer une existence conforme à votre naissance. Vous vous le devez ; vous le devez à l'enfant dont vous allez être la mère. Au nom de Dieu, ne fermez pas l'oreille à la voix d'un tendre père qui ne veut que votre bien, qui veut et peut vous sauver de l'abîme dans lequel vous tomberiez immanquablement si vous vous refusez à ses bonnes intentions pour vous. » Dans une note jointe, il a ainsi exprimé « ses bonnes intentions » : « Si le roi Jérôme consent, de sa propre volonté, à se séparer de la reine ma fille, je promets de m'employer efficacement auprès des Empereurs et des rois mes alliés pour lui assurer un sort conforme à la dignité dont il a été revêtu et analogue à celui de son frère aîné. Je me charge entièrement de l'établissement et de l'entretien de ma fille, de même que du sort de l'enfant auquel elle donnera le jour. Si, par contre, le roi Jérôme se refusait à cette proposition ou que ma fille ne voulût pas y entendre, je devrais déclarer, quoique à regret, que je serais hors d'état de prendre dans l'avenir aucun intérêt à leur sort. »

Le 14, ayant appris le voyage de Catherine à Paris et l'interprétant — ce que beaucoup n'eussent point manqué de faire — soit comme une



répudiation de la part de Jérôme, soit comme une rupture de la part de Catherine, en tous cas comme une séparation effectuée, il lui avait écrit dans l'effusion de sa joie : « Ma très chère fille, ma chère, ma malheureuse enfant, j'apprends en ce moment qu'on vous a abandonnée, que vous êtes seule dans le malheur; j'en bénis Dieu et je ne perds pas un instant pour ordonner au comte de Wintzingerode de se rendre auprès de vous et de tout arranger pour vous voir retourner auprès de moi sans perte de temps... Que Dieu vous bénisse, vous conserve et veille sur ma bien-aimée fille ! »

Mais le lendemain 15, il a reçu les lettres en date du 5 et du 9, par lesquelles loin de lui annoncer qu'elle se séparât, Catherine, en lui demandant ses bons offices pour obtenir à son mari un dédommagement territorial, lui annonçait, comme la chose du monde la plus naturelle, qu'en attendant elle venait avec Jérôme chercher asile dans ses États. Le roi Frédéric se retrouve alors dans sa nature : C'est un maître inflexible, qui ne souffre point que, dans sa famille, une volonté s'élève contre la sienne, et qui, dans sa brutalité présente à l'égard des Bonaparte, trouve sa revanche de leur devoir son trône et de leur avoir donné sa fille : « La déposition de Bonaparte, la proscription de toute sa famille, en excluent, écrit-il, tous les membres de toute possession territoriale ou souveraineté. Telle est la loi qu'a

prononcée la France et qu'ont sanctionnée les puissances alliées. Comment donc peut-on vous bercer d'assurances ridicules ? Il faut vous soumettre aux décrets de la Providence. C'est elle qui en a décidé : Aucun Bonaparte ne doit plus régner, ni en grand, ni en petit ; c'est le but de notre alliance et nous sommes prêts à sacrifier de nouveau tous nos moyens à obtenir cette assurance qui seule assure notre liberté et celle de l'Europe. Suivez l'exemple que vous donne la fille de l'empereur François. Elle descend de plus haut que vous, elle est mère comme vous allez l'être, et elle retourne auprès de son père, au sein de sa famille. Faites de même et venez dans les bras d'un tendre père. Il vous attend, il vous recevra avec les sentiments les plus affectueux ; il donnera un état, un nom, à l'enfant que vous portez, j'en serai le père... Venez, je vous le répète, au sein de votre famille, mais qui ne peut recevoir un Bonaparte. »

Ce parallèle n'était point pour changer la détermination de Catherine : de même race que son père, elle n'est point de celles qu'on fait plier par la menace ; le 17 avril, elle lui fait connaître son irrévocable résolution : « Quelles qu'aient été toute ma vie, mon cher père, écrit-elle, ma tendresse et ma soumission à la moindre de vos volontés, vous ne pouvez vous-même me blâmer, si, dans une circonstance aussi importante, je me vois obligée de n'écouter que ce que le devoir et

l'honneur me dictent. Unie à mon mari par des liens qu'a d'abord formés la politique, je ne veux pas rappeler ici le bonheur que je lui ai dû pendant sept ans ; mais eût-il été pour moi le plus mauvais des époux, si vous ne consultez, mon père, que ce que les vrais principes d'honneur me dictent, vous me direz vous-même que je ne puis l'abandonner lorsqu'il devient malheureux et surtout lorsqu'il n'est pas cause de son malheur. »

Ce dialogue, de père à fille, est d'une tragique noblesse et le souvenir de tout ce que Catherine a supporté à Cassel et ailleurs rehausse à ce moment le caractère qu'elle déploie. Sans doute a-t-elle, au début, marqué à renier son beau-frère un empressement regrettable, mais elle était de trop grande maison pour admettre que sa destinée fût associée à celle de Napoléon, tandis qu'elle la liait indissolublement à son mari, par l'efficace et physique union maritale. Si l'on voulait étudier de la psychologie féminine, on en trouverait ici de belles occasions : Marie-Louise que le physique ne retient point et qui semble incapable d'un moral, retourne à son père qui la fournira d'un amant ; Auguste de Bavière entraîne à sa famille son mari dont elle fera un Bavarois bien renté ; Catherine seule désintéressée en son amour, refuse de quitter le mari qu'elle aime et lui sacrifie tout. C'est bien à cette dernière qu'est le beau rôle, mais il ne va point sans périls et sans douleurs.

A Paris, le gouvernement commence à s'offus-

quer du séjour prolongé de la reine : le 12, Monsieur, comte d'Artois, lieutenant général du Royaume a fait son entrée ; le 14, il a reçu en audience le Sénat et le Corps législatif ; le 16, il a nommé un Conseil d'État provisoire où, près des membres du gouvernement de M. de Talleyrand, siègent les maréchaux Moncey et Oudinot et le général Dessoles et dont M. de Vitrolles est secrétaire. On fait savoir à la reine que sa présence est importune. D'ailleurs à quoi bon prolonger son séjour : les lettres qu'elle a échangées avec son père, les gracieuses excuses par lesquelles Alexandre s'est dérobé ne sauraient l'y engager. Elle a fait argent un peu de tout, vendant des voitures, des objets d'écurie pour 9.800 francs, des chevaux pour 79.558 francs, vendant cinquante-huit actions de la Banque pour 52.069 fr. 50 ; mal que bien, car elle ne s'entend guère aux affaires, elle a organisé une sorte d'administration pour ces biens — Stains et Villandry — que, par bravade contre son frère, Jérôme a achetés voici quatre mois et qui à présent ne peuvent lui être d'aucune utilité : Filleul, le secrétaire du roi, aura la régie sous la haute surveillance de M. Hainguerlot.

Les dettes personnelles qu'elle et le roi ont contractées sont réglées presque entièrement : Il n'en est pas de même hélas ! pour les personnes de la Maison. La comtesse de Bocholtz, dame d'honneur, qui, avec les Furstenstein a suivi la reine à



Paris, ne sait comment payer les mémoires à la lingère, au tailleur, aux marchands d'étoffes, au cordonnier, à l'orfèvre, peu de chose, — au total 3.367 francs. Elle vide ses malles, en sort ce qui peut se vendre ou s'engager : huit robes, un cachemire, un héron, deux petits colliers de perles, une épingle en diamants ; elle laisse à Marinville, qui reste à Paris, ce lot d'effets pour qu'il en tire parti : Et il n'en aura pas plus de 2.000 francs ! C'est la misère, la pire, celle qui court les monts-de-piété et les marchandes à la toilette !

A présent, Catherine est pressée, elle a hâte de rejoindre le roi à La Motte-Beuvron, où elle croit qu'il l'attend. Sans demander à l'empereur de Russie de lui donner un officier — alors qu'elle en a voulu un pour Jérôme ; sans prendre une escorte dont on se fût empressé de la fournir, munie seulement de laissez-passer des Alliés et de ses passeports français, elle quitte la Chaussée d'Antin dans la nuit du 17 au 18. Elle voyage dans une berline à six chevaux où ont pris place avec elle la comtesse de Bocholtz et le comte et la comtesse de Furstenstein. Elle emporte onze petites caisses, contenant ses diamants, ceux du roi et 84.000 francs en or. Les gens suivent en quatre voitures. Elle prend la route d'Orléans, passant par Longjumeau, Montléry, Arpajon et Étampes. A Étampes, le 18 dans la nuit, elle trouve un courrier par lequel Jérôme lui fait savoir que, par crainte des réacteurs

royalistes, il ne l'attend plus à La Motte, et qu'il est parti pour Berne. Elle a, pour le retrouver, à rejoindre la route de Dijon ; mais il n'existe qu'une traverse, descendant d'abord à Pithiviers, remontant ensuite à Malesherbes et tombant, à Bouret, sur la route du Bourbonnais. Bouret est la poste intermédiaire entre Fontainebleau au Nord, où l'on trouve la route de Sens, Joigny, Auxerre, laquelle, à Rouvray, détache un embranchement sur Dijon et sur la Suisse, et Nemours, au Sud, d'où l'on va par Montargis, Cosne, La Charité, Nevers, Moulins, sur Lyon. C'est le chemin que suivra l'Empereur pour aller à l'île d'Elbe.

Arrivée à grand'peine à Bouret, car les traverses sont en mauvais état et mal desservies, et il faut vingt-sept chevaux pour son convoi, la reine ne monte point à Fontainebleau où l'Empereur est encore; elle descend coucher le 19 à Nemours. Elle y séjourne le 20. L'Empereur y passe ce jour-là. On a prétendu qu'elle l'y avait vu : aucun des témoins, français ou étrangers qui accompagnaient l'Empereur n'a parlé d'elle; si elle avait désiré se présenter à Napoléon, elle fût allée à Fontainebleau : aussi bien, l'Empereur n'avait point pardonné à Jérôme ses derniers actes en Westphalie, sur le Rhin, à Compiègne et à Stains; il avait refusé de le recevoir; il avait interdit à l'Impératrice de le voir et même de voir la reine; il ne pouvait trouver bon que Catherine en allant à Paris, eût enfreint ses ordres,

qu'elle eût prétendu séparer la fortune de son mari et la sienne de celle des Bonaparte et qu'elle eût eu des ambitions qu'il n'eût point réglées. Le 20, lorsque l'Empereur traverse Nemours, allant à l'Ile d'Elbe, elle ne sort pas de l'auberge, ne se présente pas à lui. Elle est retenue la journée entière par le manque de chevaux.

Dans la nuit du 20 au 21, elle part, remonte à Fontainebleau, et prend la route de Sens qui passe d'abord par Fossard, Villeneuve-la-Guiard et Pont-sur-Yonne. Le 21, à 6 heures du matin, jour frisant, un quart de lieue avant la poste de Fossard, les postillons brusquement lèvent les guides ; huit chasseurs ou mamelucks de la Garde, commandés par un maréchal des logis barrent la route. Deux officiers se détachent, un colonel de hussards, un commandant de la Garde nationale. Le hussard s'avance à la portière, demande la reine, lui notifie « qu'elle est arrêtée au nom de Sa Majesté le roi Louis XVIII, et qu'il est chargé par les autorités supérieures de visiter la voiture et de s'assurer si elle ne contient pas des diamants de la Couronne ». Furstenstein demande à voir les ordres qui justifient une telle mission[1]. Le hussard présente une feuille double, de papier ordinaire, au recto de laquelle est écrit :

[1] Pour le détail complet, les préliminaires et les suites de cette aventure, je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre : *L'Affaire Maubreuil*, Paris, 1907, in-18. J'aurai des confirmations à y ajouter dans une prochaine édition, mais je n'ai rien à en retrancher, ni à y modifier.



« Le Ministre de la Guerre autorise M. de Monbreuil à se présenter près des autorités militaires et à requérir la force armée pour l'exécution des mesures qu'il est chargé de prendre pour le service de Sa Majesté Louis Dix-huit ». *Signé :* « Le Ministre de la Guerre : Le Gal Cte Dupont. » Ce Monbreuil prie Furstenstein de ne pas retourner la feuille sur le revers de laquelle est écrit, dit-il, un autre ordre extrêmement secret et il la lui retire aussitôt des mains ; il n'agirait pas autrement si les ordres étaient supposés, et c'est la pensée qui vient aussitôt aux voyageurs : Ils ont affaire à des bandits de grand chemin déguisés en soldats, Furstenstein au moins a reconnu du premier coup et avant même qu'il eût présenté son papier, l'homme costumé en hussard. C'est un mauvais sujet s'appelant — ou plutôt se faisant appeler — M. de Maubreuil, qui a figuré quelque temps à la cour de Cassel comme écuyer de la reine, y a eu de fâcheuses histoires, est parti pour l'Espagne avec les chevau-légers Westphaliens, s'est alors distingué et a été décoré de la Légion d'honneur[1]. A ce moment, ses affaires s'étaient totalement gâtées : on lui avait attribué non sans vraisemblance les Lettres anonymes dont Cassel était inondé ; en particulier une certaine *épître à Blanche* où se trouvait très maltraitée une certaine Blanche La Flèche, une des maîtresses de fond de Sa Majesté. De lui-

[1] Voir *Napoléon et sa famille*, IV, 175. — VI. 43.



même, le Maubreuil était repassé au service français et on l'avait perdu de vue, sauf que, dans les derniers jours que la reine avait passés à Paris, elle avait cru le voir diverses fois, épiant ses allées et ses venues si bien que, pour échapper à l'espionnage qu'elle sentait organisé autour d'elle, elle avait pris le parti d'avancer son départ et de se risquer la nuit sur les routes.

Quelque opinion qu'ils eussent de ce M. de Maubreuil — de son nom Marie-Armand de Guerry — les voyageurs constataient qu'il avait la force en main et ne pouvaient que discuter : Furstenstein, seul homme de la voiture, lui fit observer que ces ordres ne pouvaient concerner Sa Majesté et il montra des passeports français, russe et autrichien qu'on lui avait délivrés ; mais Maubreuil, prétextant la rigidité de sa consigne, refusa même d'y jeter les yeux ; il fit rétrograder les voitures de suite que deux mamelucks furent chargés de surveiller et fit conduire sous escorte la seule voiture de la reine à Fossard. Après un quart d'heure d'attente, il obligea Catherine à descendre dans une vaste écurie attenant à l'auberge de la poste : deux sentinelles, sabre en main, furent placées devant la porte ; tous les coffres, les coffrets et les effets qui étaient dans la voiture furent sortis et mis en tas. Puis Maubreuil disparut, et un temps se passa. Un chef d'escadron des Chasseurs de la Garde arriva, monta à une chambre où Maubreuil l'attendait, s'entretint avec lui et s'en retourna

après lui avoir serré amicalement la main. Peu après arriva un détachement de vingt à vingt-cinq chasseurs et mamelucks ayant à la tête un sous-lieutenant. Des vedettes furent placées à toutes les croisières des chemins pour écarter les voyageurs et les passants.

Sûrs de n'être point dérangés, Maubreuil et le garde national qui ne l'avait point quitté se rendirent à l'écurie : Le garde national déclina son nom de Dasies et sa qualité de commissaire du Gouvernement et il demanda à visiter les coffres. La reine, jusqu'à ce moment muette, toisant Maubreuil lui dit : « Quand on a mangé le pain des gens, on ne se charge pas d'une pareille mission ce que vous faites là est abominable. » Cela le déconcerta un moment : « Je ne suis que le commandant de la force armée, dit-il; parlez au commissaire, je ferai ce qu'il ordonnera. » Les deux hommes ont concerté leurs rôles, mais ils les tiennent mal et donnent constamment l'impression qu'ils jouent une mauvaise charade. Tantôt ils font semblant de se quereller, tantôt de s'apitoyer, pour un peu ils deviendraient familiers. Cependant « le commissaire Dasies » insiste pour visiter les caisses. La reine les fait ouvrir par son valet de chambre, à l'exception du nécessaire du roi dont elle n'a pas la clef. La visite des caisses dure six heures, que la Reine passe assise sur une chaise de paille dans la cour, même durant que Maubreuil et Dasies sont allés déjeuner. La reine à la fin leur

demande s'ils sont satisfaits et si elle peut continuer sa route : Dasies répond que, pour plus de sûreté, il faut que les coffres soient examinés à Paris où Maubreuil et lui ont l'ordre de les faire transporter. La reine se récrie, dit qu'elle entend accompagner ses effets, veut au moins envoyer avec eux son valet de chambre ; ils s'opposent à tout, et quoi répondre à leurs mamelucks ?

A la fin, ils arrêtent et réquisitionnent une patache qui passe sur la route. Ils y font charger toutes les caisses. Les clefs sont restées à terre, ils les empochent. Maubreuil jette un coup d'œil autour de lui pour voir s'il ne reste plus rien qui soit bon à prendre. Sur la chaise où la reine a été assise il avise la cassette où est l'argent du voyage. Il l'ouvre, voit des rouleaux d'or, consulte un instant avec son compère et envoie la cassette rejoindre les caisses. « Est-il possible, dit la reine, que vous me laissiez dépouillée de tout sur une grande route ? — Madame, répond Maubreuil, je ne fais qu'exécuter les ordres du Gouvernement ; je dois rendre vos caisses intactes à Paris ; tout ce que je puis faire, c'est de vous donner ma ceinture : elle contient cent napoléons. » Et d'un geste de gentilhomme, il tend sa ceinture : quand, deux postes plus loin, Furstenstein la dépose aux mains du juge de paix, elle contenait tout juste quarante pièces de 20 francs. — Mais cent louis faisait bien !

De crainte que la reine ne tourne vers Paris et n'aille porter ses plaintes avant qu'il ait pu mettre



son butin à l'abri, Maubreuil ordonne à Catherine de monter en voiture avec sa suite ; il met un cavalier à chaque portière, enjoint aux postillons de prendre la route de Sens, et au maître de poste de ne donner de chevaux à qui que ce soit pendant les trois heures qui vont suivre ; puis, reprenant avec Dasies la voiture qui les a amenés, il accompagne la patache où sont les caisses et qu'escortent neuf chasseurs sous le commandement d'un maréchal des logis.

En suivant la route de Sens, la reine arrive à Villeneuve-la-Guiard, où elle trouve un régiment de cavalerie wurtembergeoise ; elle se rassure à la protection du commandant ; très émue des événements qu'elle vient de traverser et des outrages qu'elle a subis, elle expédie aussitôt un courrier à Jérôme, un autre à l'empereur de Russie. Elle mande à l'auberge le juge de paix du canton et lui dicte sa déclaration. On y sent bien plus de colère et d'indignation que d'effroi : elle ne comprend rien à ce qui s'est passé : Qui pourrait le comprendre ? Ces formes légales, ces papiers, ces ordres, ces escortes militaires, ce régiment des guides, des chasseurs à cheval de la Garde, mis aux ordres de Maubreuil, cette absolue autorité qui fait trembler les agents des postes, qu'est-ce à dire ? Faut-il croire à un bandit opérant pour son compte ou à un agent exécutant des ordres réguliers ? En tous cas, il n'est que l'empereur Alexandre pour débrouiller la fusée. Le 22, ayant recouvré ses es-

prits, elle lui écrit une longue lettre où, dans un détail très précis et très clair, elle lui raconte l'attentat dont elle a été la victime. « Je me mets, dit-elle, sous la protection de Votre Majesté et réclame sa justice contre les brigands qui m'ont dépouillée de tout et m'ont abandonnée sur la grande route. Je suis forcée de m'arrêter ici à cause du choc affreux que j'ai eu à soutenir et qui a altéré ma santé. J'y resterai jusqu'à demain midi avant de continuer ma route; j'espère que Votre Majesté voudra bien me faire donner quelques paroles consolantes... Vous êtes mon refuge et je compte sur la générosité de Votre Majesté qui ne permettra pas qu'on se livre jamais à aucun acte de violence à mon égard. J'ose demander à Votre Majesté de vouloir bien faire assurer mon voyage pour que je puisse rejoindre le roi mon époux le plus promptement possible. »

Le jour même, Alexandre répond une lettre indignée — et naïve : « Je puis garantir, dit-il, que ce n'est qu'une bande de brigands et toute leur conduite doit le prouver à Votre Majesté. J'ai exigé du Gouvernement les mesures les plus promptes pour découvrir et punir exemplairement les coupables. » Il envoie à la reine le général comte Potocki pour se trouver dans sa suite et lui offrir ses services, « me reprochant beaucoup, dit-il, de n'avoir pas proposé à Votre Majesté d'accepter quelqu'un pour son escorte en partant de Paris. Je suis vraiment chagrin de tout ce qui s'est passé et

je vous prie de croire que je mettrai tout le zèle possible dans la poursuite de cette affaire. »

En effet, du ton de maître, Alexandre qui se sent personnellement atteint par cette offense faite à une cousine qu'il a prise sous sa protection, a écrit au gouvernement du comte d'Artois pour enjoindre qu'on punît les bandits et qu'on retrouvât les diamants. Rien ne serait plus simple à ce moment que de mettre la main sur les uns et sur les autres, car le secrétaire d'État, qui mène les affaires de Monsieur, connaît à merveille le principal agresseur ; aussi, pour donner satisfaction à M. de Nesselrode, lequel a exigé qu'on lui fît raison des bandits, M. de Vitrolles leur a-t-il fait dire qu'ils se missent à couvert et qu'ils eussent soin de ne se pas montrer; quant à lui, il les a vus, il a causé avec eux, il s'est fait montrer les papiers de Dasies, il a eu la visite de Maubreuil ; il n'a eu garde de faire arrêter l'un ou l'autre. Maubreuil a consenti à faire porter aux Tuileries, dans la matinée du 23, un certain nombre de cassettes dont personne ne s'est avisé de vérifier le contenu; lui-même, dans la nuit, accompagné de son domestique, a apporté à Vitrolles, qui était couché, les débris d'une petite caiss en bois et quatre sacs qu'il a annoncé contenir l'argent pris à Catherine. Vitrolles a dit qu'on déposât les sacs sur sa table de nuit, et il s'est rendormi. Le 24, rien. Le 25, M. de Vitrolles s'est déterminé à faire apposer les scellés sur les cassettes en présence

de Maubreuil, de Dasies, et de deux de leurs complices qu'il a convoqués et qu'il a été bien surpris de trouver au rendez-vous après ce qu'il leur avait fait dire. Alors seulement, il a paru s'apercevoir que les sacs déposés par Maubreuil sur son *somno*, dans la nuit du 23 au 24, ne contenaient point 84.000 francs en or, mais à peu près 2.000 francs en pièces de vingt et de dix sous. Il a voulu paraître fort indigné ; il est allé, a-t-il dit, prendre les ordres du lieutenant général, est revenu, a fait arrêter les quatre individus et, sans aucun examen, il a fait transporter à la préfecture de police les cassettes, dont certaines étaient toutes brisées, dont d'autres avaient la serrure forcée, qui auraient dû donner lieu au moins à un état descriptif. Sans prescrire aucune vérification préalable, il s'est hâté de faire savoir à l'empereur de Russie que les bijoux étaient retrouvés et qu'ils seraient à la disposition de la reine. De même il a informé celle-ci de la bonne nouvelle si bien que, de Sens, où elle est allée le 25, elle écrit à l'empereur pour le remercier. Elle vient, dit-elle, de recevoir l'avis que tous ses effets qui lui avaient été enlevés d'une manière aussi outrageante étaient retrouvés et déposés à Paris ; et elle compte se mettre en route très tranquillement sous la protection du comte Potocki. D'Auxonne où elle est le 28, elle adresse ses pouvoirs à Mme Malet de la Roche, sa lectrice, qui, à Cassel, avait la garde de ses diamants et à Cousin de Marinville, chambellan et



maître de la garde-robe qui a entre les mains les inventaires de l'écrin du roi. Ainsi, le gouvernement du lieutenant général est parvenu, par une double mystification, à se défaire des injonctions de l'empereur Alexandre. S'il ne s'était agi que d'une femme, une reine, dévalisée sur la grand' route au mépris des lois et des traités, on n'eût point pris de telles précautions ; Monsieur avait fait dépouiller l'impératrice Marie-Louise et avait trouvé de bonne prise le butin qui lui avait été apporté ; aussi n'avait-il souci ni de la reine, ni de la femme, mais de la cousine d'Alexandre ; celui-ci apaisé et trompé, bientôt parti, ne les presserait plus sur cette histoire qu'on enterrerait, sauf les diamants qui pourraient faire le bonheur de fidèles. Cela n'était point si mal raisonné.

Jérôme attend sa femme à Berne avec tant d'impatience qu'à tout risque il s'est décidé à partir pour Paris. A la fin, arrive un courrier. « Mon premier mot, ma seule et unique question, la seule qui pût occuper mon cœur, écrit-il le 29, fut : « La reine se « porte-t-elle bien ? — Oui, Sire. » Dieu soit béni ! Le reste m'est égal. L'empereur de Russie fera rendre justice d'un pareil attentat ! Je ne pouvais rien entendre. Ma bonne Catherine n'était pas malade, c'était ma seule, mon unique idée et je promets bien que tu ne me quitteras plus. »

Le lendemain 30, Catherine arrive, très vaillante mais très fatiguée, et, pour lui souhaiter la bienvenue, elle trouve une lettre de son père, en date



du 20, la plus cruelle et la plus brutale qu'on puisse imaginer, si l'on pense surtout à ce que l'Empereur fit pour le roi Frédéric. « Jamais, écrit-il, le roi Jérôme ne sera reçu chez moi ; jamais un Bonaparte ne passera mes frontières, lors même que mes sentiments pour lui fondés, non sur la proscription de sa race, mais sur sa conduite comme roi et comme époux, seraient bien différents de ce qu'ils sont et de ceux qu'il a dû m'inspirer. Je crois bien que, depuis votre séjour à Paris, vous devez avoir entendu parler sur lui très différemment de ce que vous disaient les vils flatteurs et les êtres corrompus dont il vous entourait. Le temps des illusions est détruit. Il n'y a plus que lui et cette masse d'êtres méprisables dévoués, depuis longtemps, à l'animadversion publique qui puissent vous bercer d'espérances ridicules, abuser de vous et se servir de vous en vous compromettant pour chercher à faire réussir leurs fantasques projets de *souveraineté*, de *dédommagement !*

« ... Et à qui? Au frère d'un tyran, l'horreur du Monde, dont le trône éphémère ne devait son existence qu'à la destruction des premiers souverains de l'Allemagne, presque tous vos parents, vos grands-pères ou grand'mères. Jamais un Bonaparte ne régnera, même sur un petit État : ainsi le veut la tranquillité, le bonheur, le repos de l'Europe et si le caractère doux et affable de l'empereur de Russie, son désir de vous calmer, de vous empêcher de continuer vos fausses démarches ne lui a

pas permis de vous parler aussi franchement et d'une manière aussi positive, c'est qu'il n'est ni votre père, ni votre frère. »

La question ainsi vidée du « vraiment inconcevable voyage » à Paris, le roi de Wurtemberg qui, au fait, fut touché au vif par certains mots lancés par sa fille, prend l'offensive contre son gendre. Catherine n'a pas été forcée au mariage, elle n'a pas été sacrifiée. « Je vous ai donné trois jours pour prendre votre résolution », dit cet excellent père. Depuis le mariage il a « connu dans tous ses détails l'intérieur de son union avec le roi Jérôme. Il est instruit de tout... » Jérôme a voulu la répudier. A Dresde, l'an dernier, Napoléon l'en a empêché. « C'est une union pareille que, vu les circonstances du moment, il a désiré voir rompre. »

Et il ne perdra point une occasion, il ne laissera point échapper une circonstance sans revenir à son dessein et tenter d'y réussir. Peut-être serait-ce trop que donner du génie à ce roi Frédéric, mais assurément a-t-il l'obstination et l'entêtement qui, à défaut de génie, peuvent le mieux servir des desseins politiques. Dès qu'il apprend le 26 « l'horrible accident » qui est arrivé à sa fille près de Fossart, il lui adresse son médecin et, en même temps, il lui montre comme il vaudrait mieux pour elle séparer sa fortune de celle de Jérôme : il n'insiste point sur une rupture immédiate, mais au moins qu'elle vienne seule passer quelque temps en Wurtemberg. « Au nom de Dieu, écoutez ma voix,



lui écrit-il, vous n'êtes et vous ne serez en sûreté que lorsque vous serez sous ma protection. Ne me faites pas trembler plus longtemps pour mon enfant. Vous êtes et resterez toujours encore maîtresse du parti que vous voudrez prendre, mais songez qu'en ce moment vous devez, pour votre conservation, pour celle de l'enfant que vous portez, être à l'abri d'attaques pénibles et que vous ne le serez qu'autant que vous viendrez près de moi. » Il prend Catherine pour plus niaise qu'elle n'est, car, par de familiaux exemples, il a montré comme il s'entendait à soumettre ceux et celles qui résistaient à ses ordres une fois qu'il les tenait en son pouvoir. Aussi se doute-t-il que ce coup échouera.

Mais lorsque, partant de France, et allant à Berne, elle passe le 29 à Neuchâtel, Catherine y trouve le baron de Linden, conseiller d'État actuel, que son père lui a envoyé de Stuttgard, le 16, « pour lui offrir toutes les consolations, toute l'assistance qui dépendent de lui » ; Linden l'ayant manquée à Paris, est revenu sur ses pas et l'a enfin rejointe. Elle a avec lui une scène très vive qui dure plus d'une heure et demie et qu'elle termine en écrivant à son père : « Vous et toute ma famille méconnaissez le roi mon époux ; un temps viendra j'espère où vous serez convaincus que vous l'avez méconnu. » Et elle clôt ainsi la discussion : « Je n'aspire qu'à la tranquillité et au repos, et il me serait cruel de devoir encore entrer dans des

contestations vis-à-vis d'un père que je chéris et que je respecte plus que ma vie. »

Linden pourtant ne se tient pas définitivement battu; il suit la reine à Berne et s'y éternise prétextant qu'il attend de son roi de nouveaux ordres ; Jérôme alors prend la plume pour écrire au roi Frédéric et il le fait de bonne encre. « Monsieur mon frère et très cher beau-père, lui dit-il... Votre Majesté sait mieux que personne que je n'ai nullement recherché la main de sa fille et que j'ai retardé autant que possible cet hymen. Cependant, depuis sept années, je fais son bonheur et elle fait le mien. Votre Majesté sait mieux que personne que cette alliance ne m'a procuré aucun avantage politique. J'ai fait votre fille reine et Votre Majesté elle-même a été faite roi par l'Empereur, mon frère. Dans le temps de ma prospérité, Votre Majesté a-t-elle jamais songé à séparer sa fille de moi? Je prie Votre Majesté de remarquer que son alliance ne m'a pas même laissé espérer ce que le moindre paysan trouve chez le père de sa femme, un asile dans le malheur. Je n'ai rien demandé à Votre Majesté. Ma femme, aussi parfaite épouse que fille discrète, n'a rien accepté d'elle ; heureuse dans son intérieur, elle porte à Votre Majesté toute la tendresse d'une fille chérie, et, pour prix de ces mêmes sentiments, Votre Majesté veut lui ravir et son bonheur et son existence... Les malheurs peuvent abattre une âme faible, mais ils ne peuvent rien sur moi. »

Ce fut de quoi enthousiasmer Catherine. « Mon père, écrit-elle à Alexandre, devenu fort malgré lui son confident de toute heure, est-il donc devenu jaloux de mon bonheur intérieur, le seul qui me reste? Je ne demande rien à mon père; quand je suis avec mon époux, je puis me passer de tout. » Et encore : « Si Votre Majesté connaissait particulièrement le roi mon époux, il ne lui serait pas difficile de juger que la jalousie de ses moyens et de ses talents est la seule cause de la haine qu'on lui porte... »

De ce côté tout semble dit et cette préoccupation qui peut aller jusqu'à la crainte d'un enlèvement est pour le moment écarté, mais il y a le vol, et les diamants dont on n'a point de nouvelles. Jérôme a envoyé à Paris le comte de Furstenstein pour presser la restitution des objets mis sous scellés par M. de Vitrolles et qu'il est pressé de revoir, car, écrit Catherine à Alexandre : « Je dois vous avouer franchement que c'est la seule fortune que le roi et moi possédions, et comme, sous aucun prétexte, nous ne voudrions point accepter d'argent des Bourbons, où en serions-nous réduits si la valeur de ces objets qui passe trois millions était perdue pour nous? » Sans doute, n'ont-ils que cette fortune, mais en attendant qu'ils en aient des nouvelles, le comte et la comtesse du Hartz font à grande dépense, comme l'exigent leurs habitudes et le titre royal, un gai voyage en Suisse : De Bobbenthal près de Berne où ils sont fastueusement

installés, ils vont à Allaman faire visite au roi Joseph, puis ils parcourent les sites en renom, font un séjour à Zurich, et Catherine s'émeut aux beautés helvétiques. Par ces allées et venues, Jérôme sans s'en douter certes, plonge dans des inquiétudes mortelles les préfets du nouveau régime. Un d'eux écrit à Beugnot, ministre de l'Intérieur, que le nommé Jérôme Bonaparte est à Berne au centre d'un foyer d'insurrection ; qu'il remue ciel et terre pour organiser un corps franc avec lequel, s'il entrait en Bourgogne, il serait impossible de dire ce qu'il pourrait faire ; que les paysans des Vosges ayant souffert horriblement de l'invasion sont exaspérés, qu'ils n'attendent qu'un signal pour se soulever et que s'ils ont à leur tête le plus jeune et le plus intrépide des frères de l'Usurpateur, il y aura lieu de craindre qu'ils ne fassent des alliés une boucherie » ; et ce préfet regarde comme de la plus haute urgence de faire un cordon de troupes de vingt à trente mille hommes qui, se liant à la division de M. de Bubna, préserveraient nos provinces de l'Est des tentatives d'un ennemi dont il faut, dit-il, que vous sachiez que le courage s'exalte par les revers et qui, par désespoir même, pourrait se porter aux plus audacieuses résolutions. » Trente mille Français et autant d'Autrichiens contre Jérôme tout seul, c'est beaucoup ; mais comme le témoignage de ce préfet annonce les facilités que trouvera Napoléon !

Jérôme n'a point l'air disposé à profiter de ces



bonnes dispositions : Il a renoncé à accepter l'offre que légèrement sans doute et sans envie d'être pris au mot, l'empereur Alexandre avait faite à Catherine de la recevoir dans ses États ; il y a renoncé pour le moment, l'état de grossesse de la reine ne lui permettant pas d'entreprendre un aussi long voyage, et la question de parenté pouvant à chaque instant soulever des difficultés. Il s'est déterminé récemment à demander l'agréement de l'empereur d'Autriche pour s'établir aux environs de Gratz en Styrie. Sans attendre qu'il l'ait reçu il a loué pour six mois à une demi-lieue de la ville le magnifique château d'Ekensberg. Il partira, dès qu'il aura reçu la réponse de Vienne et des nouvelles de Paris. On ne saurait manquer de lui restituer tout à l'heure ses effets puisque le gouvernement du lieutenant général a officiellement annoncé, à l'empereur de Russie comme à la reine, qu'ils étaient tous retrouvés, et il ne voit dès lors aucun motif pour qu'on lui retienne sa fortune.

A Paris, les chargés de pouvoirs du roi et de la reine, Cousin de Marinville et Mme Malet de la Roche n'ont pas perdu de temps : Ils ont dressé, en double exemplaire, d'après les pièces officielles qu'ils ont en mains, les états au 20 avril des écrins du roi et de la reine. Ils ont déposé à la Préfecture de Police ces états qui doivent servir à contrôler les pierres enfermées dans les diverses cassettes mises sous scellés le 25. On convoque

pour le 26, Marinville et Mme Mallet. Il y aura le joaillier Bapst, l'orfèvre Biennais, Guignet, le valet de chambre du roi, puis les prévenus du vol. On brise les scellés ; les clefs ne se trouvent pas et Biennais doit crocheter les serrures rebelles. On ouvre : Le nécessaire du roi est vide ; vide des diamants qu'il contenait et qui valaient 511.792 francs ; vide des tabatières et des portraits en miniature, vide des objets de souvenir qui représentaient aux yeux de Jérôme tous les accidents de sa vie. On passe aux effets de la reine. Au lieu des 84.000 francs en or, contenus dans une cassette élégante et solide, voici dans quatre sacs en toile, 500 pièces de 1 franc, 500 pièces de 1 franc, 325 pièces de 1 franc et 350 pièces de 50 centimes, 1.000 pièces de 50 centimes : soit exactement 2.000 francs. On ne prend pas plus la peine de décrire ces monnaies qu'on ne cherchera où et comme on a pu se procurer cette quantité d'argent blanc, fournie, par lots de 500 francs, dans des conditions assurément inusitées. On ouvre les boîtes : dans la première, les cases sont vides, mais, dans les cartons, on a négligé de petites pierres non montées, chrysoprases, rubis balais, opales, coraux gravés ; ailleurs quelques perles ; ici des émaux bleus ; là, une feuille en brillants, un diadème de rubis et brillants montés à jour, un corps de peigne en vermeil, des vieux cœurs montés en or, des épingles en argent, une tabatière en or avec un chien en mosaïque. Il reste

la broutille, les débris, les objets de fantaisie, les *souvenirs* en maroquin, les peignes en écaille, les travaux en cheveux, les parures de deuil en fer de Berlin, puis, çà et là, comme si dans la crainte où il était d'être surpris le voleur se fût trop pressé dans son choix, quelque pièce de valeur; mais à peine; on a eu affaire à des connaisseurs.

Des trois, quatre, cinq millions de diamants que possédait Jérôme — c'était comme on sait les valeurs mobilières de l'époque — il reste les 770 chatons que, par bonheur, il a eu l'idée de placer dans une ceinture qu'il porte sur lui: Ils représentent 1.409.441 francs. Il a encore son immense mobilier et son admirable argenterie qui sont déposés à Paris et ses deux terres, Stains et Villandry, payées 950.000 francs. — Mais qu'est-ce cela? Il possède encore sans doute des capitaux liquides, mais c'est sur eux qu'il vit, qu'il loue ou achète des châteaux, qu'il mène son train de roi; il y puise à même et rien n'en est placé. C'est donc une brèche considérable faite à sa fortune que ces trois à quatre millions volés.

Quelque temps on a conservé une sorte d'espoir qu'on découvrirait la cachette où le voleur les avait mis. Un diamant trouvé dans une chambre que Maubreuil avait louée rue Neuve du Luxembourg, a été reconnu par Marinville comme provenant du nécessaire du roi au papier dans lequel il était enveloppé et sur lequel étaient inscrits le numéro d'ordre et le poids de la pierre; mais c'était, ce

témoin muet, tout ce que la Police avait découvert.

Sur les ordres formels de l'empereur de Russie, M. de Nesselrode insiste avec énergie pour qu'on lui fournisse des renseignements, qu'on pousse l'instruction et qu'on découvre les voleurs. Mais les voleurs sont affiliés aux polices successivement maîtresses de Paris — l'une du 30 mars au 12 avril, la police des Vivres-Viande ; l'autre du 12 avril au 3 mai, la police de Monsieur, le crime a été commis le 21 : Les amis de Monsieur ont eu douze jours jusqu'à l'entrée de Louis XVIII pour prendre leurs mesures. Pasquier, demeuré nominalement préfet de Police, n'est rentré dans l'exercice normal de ses fonctions qu'avec un gouvernement à peu près régulier. Mais il ne se soucie nullement de rompre en visière aux « amis imprudents de Monsieur ». Il sait fort bien ce qu'il en peut coûter d'être trop curieux, de remonter trop haut et de chercher trop loin. Il se contente donc le 8 mai de donner à l'ambassadeur de Russie des assurances de sa bonne volonté, de vanter l'habileté de ses agents et la rigueur de ses interrogatoires, mais, en même temps, avoue-t-il fort humblemént l'inutilité de ses efforts. « Rien ne peut égaler, écrit-il, l'obstination de ces voleurs et surtout de leur chef à ne pas vouloir, malgré l'évidence, reconnaître le vol et faire retrouver les objets volés. J'ai été jusqu'à leur promettre la grâce la plus entière, s'ils faisaient retrouver ces objets. Promesses et menaces ont également échoué. Ils sont toujours détenus et

mis à un secret très sévère, sans aucune espèce de communication avec personne. Je fais et je ferai continuer les recherches tant que je pourrai trouver le moindre indice qu'il soit possible de suivre et, du moment que je ferai quelque découverte importante, Votre Excellence peut être assurée que je lui en rendrai compte. »

Sur ce billet qui eût été mieux signé Lenclos que Pasquier, M. de Nesselrode pouvait dormir : Déjà, avait été remis en liberté l'homme le plus important et dont il s'agissait de dissimuler la complicité avec les voleurs : ce M. de Vanteaux, chef et organisateur de la conspiration, l'homme auquel les Bourbons durent la Restauration. Placé dans un moment de fébrilité en face d'un vol caractérisé commis à main armée sur une princesse ; pressé et poussé par l'empereur de Russie qui exigeait une satisfaction immédiate, peut-être dégoûté par de tels contacts, M. de Vitrolles, le secrétaire d'État de Monsieur, fort neuf aux affaires et sans relations avec les entours d'un maître qu'il connaissait de la veille, avait commis la forte sottise d'arrêter Vanteaux en même temps que Maubreuil et Daslies. Pasquier était bien autrement prudent et circonspect. Il avait compris au premier coup comment, sans dommage pour qui que ce soit, sauf pour Jérôme, on pouvait se tirer d'une telle affaire qu'il eût assurément été préférable d'étouffer : ce qu'on n'eut point manqué de faire sans Alexandre : enlever toutes les circonstances qui avaient pré-

cédé, accompagné et suivi l'attentat : prendre le vol en soi, en supprimant les armes, les Chasseurs à cheval et le reste, en omettant les pouvoirs donnés à Maubreuil, les réquisitions faites par lui, le recel des caisses par Vanteaux et par Vitrolles ; M. Pasquier admet qu'il y a eu vol, car il est un magistrat intègre et il cherche les voleurs partout où ils ne peuvent être, car il est un homme d'État avisé. Ne compromettre personne, c'est l'objet essentiel ; il serait bien de retrouver les diamants de la reine parce qu'ainsi se débarrasserait-on des réclamations de l'empereur Alexandre, mais, quant à découvrir les coupables, leurs inspirateurs et leurs complices, il n'a garde. Aussi Marinville écrivait-il fort opportunément le 17 mai : « Je commence à douter que l'on réussisse à retrouver les objets volés et je crois que le seul point sur lequel on devrait insister auprès des hauts juges de cette affaire serait celui d'une compensation en espèces, en prenant pour bases les deux inventaires généraux que j'ai déposés à la police. »

Cela était d'un homme de bon sens, qui était sur place et qui, s'il ne savait pas, devinait ou flairait. Il s'était heurté au mur qu'on avait eu soin de construire et il comprenait à merveille qu'on ne laisserait point passer la justice pour faire plaisir au roi de Westphalie ; il en avertissait, rien de mieux ; mais Jérôme ne l'entendait pas ainsi ; sans rien connaître des préliminaires, des tenants et aboutissants de l'affaire, il s'imaginait comme toujours

que rien ne devait résister; si « l'adversité » lui enlevait quelque chose de son prestige, il se réclamait de l'empereur russe et c'était assez pour que tout cédât. Donc, si Marinville ne réussissait pas à trouver les diamants, c'est qu'il y mettait peu de zèle. D'ailleurs ne venait-il pas de décliner d'un ton assez leste, la permission que le roi lui avait envoyée, par Furstentein, de le suivre en exil? Son compte était bon : Jérôme révoqua ses pouvoirs et lui retira ses bonnes grâces; puis, il expédia à Paris comme ses chargés d'affaires son secrétaire Filleul et un ancien maître des comptes en Westphalie, le baron de Gayl, auquel il accorda une confiance d'autant plus ample qu'il n'avait à craindre de lui aucune observation et aucune remontrance : Tous deux ne manqueront pas sans doute d'être appuyés près du Gouvernement français par l'ambassadeur de Russie, car, au moment de quitter Paris, Alexandre a dit publiquement : « Je n'ai laissé à Pozzo di Borgo que deux ordres qui me touchent au cœur, l'un est de connaître à fond la catastrophe de la reine de Westphalie et de lui faire retrouver ses diamants, l'autre est de veiller sur la reine Hortense. » En ce qui touche les Jérôme, l'empereur, confiant en son omnipotence, et mal instruit de ses serviteurs, ne s'est point douté que, confiant leur sort à un Corse, l'ennemi passionné des Bonaparte, rien, malgré ses ordres, ne sera fait pour Catherine, car par là Pozzo agirait contre le comte d'Artois auquel il



est lié par d'anciennes complicités, et contre les amis du comte d'Artois — ses amis personnels. Et ce sera par une négligence volontaire et méditée, la méconnaissance totale des ordres de l'autocrate, dont on ne parvient guère à s'expliquer la complaisance pour ce Pantalon diplomatique.

Rasséréné par ce changement de ministère dont il attend des succès immédiats, Jérôme, auquel l'empereur d'Autriche a fait répondre qu'il accueillera le comte de Harz dans ses États pourvu qu'il y soit incognito et exactement comme était le comte de Saint-Leu, a hâte de profiter de cette faveur. Toutefois, avant qu'il parte, il ne manque point de désirer que sa femme fasse connaître à son beau-père qu'ils ont trouvé près de souverains étrangers l'asile qui leur a été refusé en Wurtemberg. « L'empereur d'Autriche, écrit Catherine le 27 mai, nous a offert cet asile avec une bonté bien flatteuse pour mon mari et pour moi et nous a même envoyé un de ses aides de camp et chambellan pour nous y accompagner. » De même, ajoute-t-elle, l'empereur de Russie leur a offert une généreuse hospitalité qu'elle a dû décliner en ce moment à cause de sa grossesse, mais, lorsqu'elle sera relevée de couche, elle s'empressera de profiter de la gracieuse invitation de Sa Majesté.

Le 2 juin, après avoir reçu à Berne une visite de Joseph, le roi et la reine de Wesphalie partent pour Gratz. Leur suite n'est point sans être d'importance. Si Filleul et Gayl sont à Paris,



restent le comte de Furstenstein, le chevalier de Berger, le chevalier de Bosse, M. de Hamel, le baron de Linden, M. de Pfuhl, le comte de Wickenberg, le baron de Zurwesten, le baron de Malchus, le baron de Stölting, plus quelques dames pour accompagner.

La Famille a passé ainsi, presque tout entière, aux environs de Fontainebleau : Madame, Fesch, Joseph, Julie, Jérôme, Catherine; nul ne s'est détourné de sa route pour venir à Fontainebleau saluer celui auquel chacun doit tout. Certains pour l'éviter ont été prendre des chemins défoncés où les roues enfoncent jusqu'aux moyeux; d'autres ont préféré à l'hospitalité du palais maudit des chambres en délabre dans une auberge de poste. L'Empereur est seul. Dans cette chute à l'abîme, pas une main amie, pas même la main maternelle, pour essuyer sur son front la sueur de mort. Maréchaux d'Empire et ministres, courtisans et valets, tout a déserté. « La demeure des Rois » qui vit s'accomplir tant de drames sanglants n'en a point connu qui égale en tragique horreur celui qui se déroule durant vingt et un jours dans cette âme. Tant qu'un espoir lui est resté, si vague, si incertain, tant qu'il s'est flatté de galvaniser la lassitude de ses lieutenants, d'avoir raison de leur révolte, de réveiller leur patriotisme et leur dévouement, il a résisté à la fortune adverse; il s'est dressé prêt à l'étreindre dans une lutte

suprême, il a rêvé la revanche et, dans Paris soulevé, l'écrasement des envahisseurs. Un homme est apparu, allant, venant, portant des paroles et des découragements, offrant des conditions et des ménagements, se posant en ami de la dernière heure, le serviteur à l'épreuve qui se retrouve d'autant plus dévoué que la tempête est plus violente, et, à celui-là, en même temps qu'il ouvrait son cœur, il a livré ses destinées; il lui a confié la mission de traiter pour lui et d'assurer son sort. Et cet homme qu'il croyait à lui, ce dernier et suprême conseiller, était, on le sait à présent, l'homme des ennemis. Cela ajoute encore au drame un élément d'horreur, que Napoléon ne put connaître et qui manquait à la trahison brutale.

Le sacrifice presque accompli, le voici qui se berce de rêves bourgeois : amour conjugal et paternel [1], vie tranquille en un beau site, Dioclétien à Salone. Il a signé ce traité qui rend sa déchéance inévitable mais qui du moins assure à tous les siens, à sa femme, à son fils, à l'impératrice Joséphine, à chacun des membres de sa famille une existence honorée et libre; il a réglé le sort des rares serviteurs qui ne l'ont pas abandonné; il a tout prévu pour chacun, des aides de camp généraux au dernier des valets de son écurie, à la dernière des bonnes de son fils et des femmes de

[1] Voir *L'Impératrice Marie-Louise*, p. 568 et suiv. ; *Napoléon et son fils*, p. 296 et suiv.

chambre de sa femme, faisant ainsi vivant le plus admirable testament de mort. Il a pris son parti d'une existence qui sans doute sera vide et terne, mais que rendra supportable à ses quarante-quatre ans la présence de ceux qu'il aime. Cela encore lui manque. Dans la nuit du 12 au 13, il apprend que Marie-Louise, emmenant son fils, est partie d'Orléans pour Rambouillet, qu'elle s'est livrée aux Autrichiens, que renvoyant son escorte française, elle a accepté, sollicité ! une escorte cosaque. Alors la mesure est pleine : il veut en finir, d'un coup rejeter cette vie odieuse et il se réfugie dans la mort.

Et après la crise où la robustesse de sa nature a vaincu le poison éventé, il tombe épuisé dans une lassitude morale et physique, qui est comme le quotient de toutes les fatigues, de toutes les émotions, de toutes les déceptions, majoré de ce dernier ébranlement de l'être entier. Il semble incapable de prendre un parti, de former une résolution, surtout de traduire cette résolution en acte. Pour la première fois, il est oisif, incertain, absorbé bien moins par la tristesse de ses pensées que par le vide de son cerveau. Tous ceux qui l'approchent s'étonnent — combien à tort ! — de cette atonie et de cet affaissement. Il n'agit plus que par des gestes machinaux, il n'accomplit plus que des actes physiques ; toute pensée est pour lui une souffrance ou du moins un grand effort. De là des irrésolutions, des contradictions conti-

nuelles ; il a accepté de régner à l'Ile d'Elbe, mais il ne veut pas y partir ; il attend, il recule, comme si le Destin allait brusquement tout changer et lui apporter une fois de plus un renouvellement de fortune. Il a fixé à la fin le jour de son départ ; les commissaires des puissances alliées qui doivent l'accompagner, le colonel sir Neil Campbel pour l'Angleterre, le général Koller pour la Prusse, le comte de Truchsess-Waldburg pour l'Autriche, le comte Schouwaloff pour la Russie sont arrivés le 16 à Fontainebleau ; ils sont logés au château, sauf le Russe qui a refusé. Le 17, après le déjeuner, ils lui ont été individuellement présentés. Il ne parle pas. Sa vieille garde frémissante, presque toute d'un dévouement inaltéré, se serre autour de lui, et, sur un signe de sa main, tuera tout ou mourra toute si on prétend l'enlever par force. Il a bien des raisons pour ne point partir : le traité de Fontainebleau, quel cas en tiendront les Bourbons, si, cinq jours après qu'il a été conclu, Monsieur, comte d'Artois, en viole chacun des articles ? N'a-t-il pas pris sa part du pillage du trésor particulier dont la propriété était garantie par l'article XII ? N'a-t-il pas refusé à Napoléon le titre d'empereur qui lui est reconnu par l'article II ? Ne prétend-il pas, au mépris de l'article III, s'emparer de « tous les effets appartenant à la France » qui se trouvent à l'Ile d'Elbe et ne la remettre qu'après en avoir enlevé tout ce qui pourrait être d'une utilité quelle qu'elle fût ; encore pour que

les ordres de remise, même dans de telles conditions, soient expédiés le 18 par le général Dupont, a-t-il fallu, de la part des ministres alliés, une démarche presque comminatoire.

Sans doute encore, l'article XIV du Traité garantit toute sécurité à l'Empereur et aux membres de sa famille sur le territoire français ; mais en vérité y aura-t-il lieu de beaucoup s'étonner s'il arrive malheur au tyran, si quelque royaliste entreprend de venger des victimes telles que le duc d'Enghien, Frotté, Cadoudal et Pichegru ; très certainement cela arrangerait tout, lèverait toutes les difficultés, et satisferait toutes les consciences.

Aussi M. le comte Dupont, ministre de la Guerre, n'a fait aucune difficulté pour expédier le 16 avril les ordres qui ont mis toute la force armée relevant du ministère aux ordres de M. de Monbreuil. Le lendemain 17, le Commissaire près le département de la Police générale, a invité toutes les autorités administratives chargées de la Police à donner à M. de Monbreuil tous les secours nécessaires pour remplir la mission qui lui a été confiée. Le même jour, 17, le directeur général des Postes a enjoint à *tous* les maîtres de Poste, sur toutes les routes, de fournir à M. de Monbreuil chargé d'une mission importante, le nombre de chevaux et postillons dont il aura besoin, et de sa main, au pied de l'imprimé, le directeur général qui est Bourrienne — Fauvelet de Bourrienne, l'ancien condisciple et secrétaire de Napoléon — a ordonné

« aux maitres de poste de prendre toutes les mesures pour que le voyage de M. de Monbreuil n'éprouve pas le plus léger retard ». Et ce même jour 17 (5 avril style russe) le gouverneur général militaire de Paris, général d'infanterie baron Sacken, a enjoint à toutes les troupes russes de donner partout libre passage à M. de Monbreuil, envoyé par le ministre de la Guerre et « chargé pour les affaires de Sa Majesté Louis XVIII et de lui procurer toute assistance; et le baron de Brockausen, major et adjudant, par ordre de M. le Gouverneur baron Sacken a remis un nouvel ordre, donnant pouvoir à M. de Monbreuil de réquisitionner sur-le-champ toutes les troupes ».

Ainsi voici un homme, dont on ne sait pas même le nom exact, mis en possession de tous les ressorts de force et d'activité sociales, armée française et armées étrangères, police et postes : Qui est cet homme? qui l'a pris en un tel degré de confiance, qui a pu lui donner de tels pouvoirs? Les dates parlent : le 12 avril, Monsieur, comte d'Artois, nommé par le roi lieutenant général du royaume a fait son entrée à Paris ; le 14 au soir, le Sénat lui a déféré la lieutenance générale et le Gouvernement provisoire lui a remis l'exercice de l'autorité ; le 16 au matin, Monsieur a constitué un Conseil d'État provisoire, nommé des ministres provisoires et un secrétaire d'État, et il a révoqué toutes les commissions particulières qu'il avait données ci-

devant et il a interdit à ceux qui en étaient revêtus d'en faire usage.

Les pouvoirs qu'a reçus Maubreuil de trois des ministres de Monsieur, Dupont, Bourrienne, Anglès, sont postérieurs à cette prise de possession; les pouvoirs qu'a reçus Maubreuil du baron Sacken ne peuvent avoir été délivrés que sur une insistance particulière de M. le général Dupont; car il paraît sans exemple qu'un étranger, et un étranger non militaire, reçoive le droit de requérir les troupes de l'empereur de Russie. Il y a là une exception qui n'a pu être motivée que par un cas tout à fait extraordinaire et sur l'intervention d'un personnage très considérable.

Nulle part l'objet de la mission n'est désigné, nulle part le secret n'en est révélé : qu'est-ce donc à dire ? M. le général Dupont, comme ministre du Gouvernement provisoire, a distribué ci-devant bien des pouvoirs à des chargés de mission, mais, à chaque fois, il donnait un objet à la mission : ici rien. Cette mission est d'une telle importance que nul, ni Dupont, ni Anglès, ni Bourrienne, ni Sacken ne veut en révéler le motif. Secret d'État, secret royal : secret de M. le lieutenant général du royaume.

Ainsi la plus haute, la plus grave mission et à qui confiée? A ce Maubreuil qui, voici vingt jours, attachait sa croix d'honneur à la queue de son cheval, grimpait au faîte de la colonne sur les épaules de l'Homme de Bronze et s'y livrait à des

démonstrations de saltimbanque ordurier; à ce Maubreuil que ses scandales, ses brutalités, ses besoins, ses banqueroutes, ses airs de matamore duelliste, et ses bravades dans tous les genres faisaient croire un personnage disposé à toute besoigne qui exigeât une tête chaude, de médiocres scrupules et quelque courage. Cette besoigne, qu'on avait à lui proposer, c'était l'assassinat de Napoléon.

Mais qui l'avait désigné à Monsieur et à ses amis? Son ancien associé, qui l'avait étrillé peut-être, mais qui avait reçu de lui pour solde une volée de coups de cravache; ce Psalmet Faulte de Vanteaux, chef de la Compagnie des Vivres-Viande et restaurateur de la monarchie : ce Vanteaux qui tenait tous les fils de la conspiration; qui, après ce coup de force par lequel le prétendu marquis de La Grange s'était emparé de Paris, se trouva ayant tout combiné, tout prévu, tout organisé, qui, en réalité avec les hommes qu'il avait réunis, fit la révolution, imposa le drapeau blanc, contraignit Talleyrand et son groupe à proclamer le roi, opposa le Droit divin à cette sorte de droit de désignation que les Jacobins nantis avaient prétendu s'attribuer; bref, dans le général désarroi, montra des qualités et un entrain admirables. Cet homme, cela est naturel, n'a aucun scrupule, et il tuera ou fera tuer un homme sans le moindre émoi. Il a été de cette armée de Normandie, l'armée de Frotté et de Bruslart, où l'on avait la conscience large et la main prompte. Il a fait ses preuves. Il est parvenu



à s'établir et à être reçu par le ministre de la Guerre de Napoléon comme munitionnaire général des vivres-viande de la Guerre. Par là il est entré partout et a pu donner à ses agents des passes jusqu'aux extrêmes avant-postes. Ainsi expédia-t-il à Vesoul son agent, Semallé, pour porter à Monsieur les effectifs de l'armée française. Monsieur les envoya par M. de Polignac à l'empereur de Russie qui décida la marche immédiate par Paris. Ainsi a-t-il mené la prise de Paris et l'enlèvement du Trésor impérial. C'est sur un cheval lui appartenant que le comte d'Artois a fait son entrée dans Paris. A ce moment, et pour un moment, il est l'homme nécessaire, car il connaît Paris et ses dessous, et tout ce qui entoure le comte d'Artois est, après vingt ans d'émigration, aussi dépaysé que le prince lui-même.

Peut-être le Gouvernement provisoire, et dans ce gouvernement, un Talleyrand et surtout un Laborie, avaient-ils pensé à une telle solution ; peut-être avaient-ils poussé plus loin et, dès le 2 avril, préparé les voies en livrant à Maubreuil des uniformes de chasseurs de la Garde des magasins de l'Ecole Militaire ; il s'agissait alors d'un mouvement offensif de Napoléon et une troupe costumée conduite par un bon b... — qui eût été Maubreuil — eût cherché l'Empereur, et, soit pendant, soit après l'action, en eût délivré l'Humanité. M. le duc Dalberg a fait à M. le baron Pasquier confidence de ce projet ; mais les maréchaux ont passé, il n'a plus



été question pour l'Empereur d'attaquer, l'on a congédié Maubreuil. A présent on est revenu le chercher, mais d'ailleurs et pour une autre besoigne, à laquelle on imagine qu'il est prêt ; le 16 et le 17 on lui a remis les papiers qui le rendent pour un temps l'homme le plus puissant qui soit en France, et il a dit qu'il prenait ses mesures et recrutait son monde, ce pourquoi sans doute a-t-il encore reçu de l'argent. Il s'est contenté de s'assurer deux individus, c'est peu pour un coup de force.

C'est que ce fanfaron est un homme prudent ; il tient à sa peau avec piété ; il veut bien dire qu'il fendra en quatre quiconque se mettra devant lui mais il raisonne fort bien et s'il évoque volontiers des périls imaginaires, nul comme lui pour esquiver les réels. Il est demi-fou, si l'on veut ; à des jours, on le dirait, mais, à d'autres, il est un sage, à la façon de Sosie. Il a reçu tous les pouvoirs pour attaquer l'Empereur à Fontainebleau ou à la porte de Fontainebleau ; il a expédié un de ses complices surveiller le départ ; mais qu'irait-il faire là ? Napoléon aura sans doute une escorte ; il aura en tout cas bien du monde avec lui. Il n'y a par là que des coups à embourser ; tandis qu'il se ménage une petite affaire qui, si elle réussit, le dédommagera de sa fabrique d'huiles, de son association avec Vanteaux, de son entreprise des remontes de la cavalerie et de son affaire de l'approvisionnement de Barcelone. Il épie la reine de Westphalie, la

suit à son départ, et au moment opportun paraît pour travailler de son métier de bandit.

En négligeant Napoléon et en le laissant passer, sans l'attaquer, nul doute que Maubreuil ne puisse prétendre qu'il lui ait sauvé la vie ; c'est sur quoi il s'appuiera constamment, omettant de dire que son coup n'était pas sûr et qu'il eût risqué gros. De même, par une sorte d'esprit chevaleresque, mettra-t-il le projet au compte de Laborie et de Talleyrand, et, même en ses pires jours, s'abstiendra-t-il de nommer Vanteaux et le comte d'Artois.

*
* *

Le départ de l'Empereur a été fixé au 20 avril à huit heures du matin, mais aucune réponse n'est encore arrivée au sujet de la remise de l'Ile d'Elbe. L'Empereur en est inquiet. Il a des conversations avec les commissaires alliés, surtout avec l'Anglais qui, chargé de l'accompagner jusqu'à destination, lui inspire confiance. Il lui a déjà demandé si, pour se rendre à l'Ile d'Elbe, il pourra s'embarquer sur un bâtiment anglais, ce à quoi Lord Castlereagh s'était empressé d'acquiescer. De même, à diverses reprises, lui a-t-il demandé s'il trouverait un asile en Angleterre, au cas qu'il ne pût tenir à l'Ile d'Elbe. A la fin, sur les assurances du général Koller que tout sera réglé à sa satisfaction il se décide au départ[1].

[1] De Nemours, le 18 avril, le général Lefebvre-Desnouettes écrit

Il descend l'escalier en fer à cheval ; il s'avance ; il fait ses adieux à sa garde, puis il monte dans sa voiture qui part au galop. Au-devant roule une première voiture avec Drouot et Cambronne, puis vient un piquet de Chasseurs à cheval de la Garde, cinquante hommes d'escorte couvrent la voiture de l'Empereur, que suivent les quatre voitures des commissaires et huit voitures pour le service. L'Empereur traverse Nemours, Montargis où la garde à pied borde la haie. Il couche à Briare où ci-devant il avait donné rendez-vous à Marie-Louise. Il y reçoit de ses nouvelles, le 21 à la première heure, par l'officier d'ordonnance Laplace qui arrive de Rambouillet. Il va coucher à Nevers. Les derniers détachements de la Garde qui devaient accompagner l'Empereur, se trouvaient à Nevers ; ils l'escortèrent encore jusqu'à Villeneuve-sur-Allier, peut-être même jusqu'à Varennes. « En arrivant à Varennes, écrit le commissaire russe comte Schouwaloff, j'y ai trouvé à ma grande surprise la moitié d'un régiment de cosaques d'Elmourin. Il y avait aussi des Autrichiens. J'ai fait former une escorte de trente cosaques qui ont été une dizaine de lieues avec les Autrichiens ! » De

au ministre de la Guerre : « J'ai reçu l'ordre d'escorter l'empereur Napoléon avec 1 500 chevaux de la Garde, jusqu'au port où il doit s'embarquer. Mais je viens d'être prévenu que Sa Majesté continuerait sa route en poste et que je ne l'accompagnerai que jusqu'à Briare où il arrive ce soir. » Le régiment des Chasseurs de la Garde était alors à l'effectif de 3 800 hommes, et c'est ce même régiment fournissant l'escorte jusqu'à Briare qui fournit le détachement par qui la reine Catherine est arrêtée.



Nevers, Napoléon est venu à Roanne où un officier autrichien apporte, de la part des souverains Alliés, le retrait des prétentions de Monsieur sur les effets appartenant à la France qui se trouvent à l'Ile d'Elbe. Madame et Fesch sont à Pradines, à deux lieues et demie de Roanne; « mais, écrit Campbell, nous ne pouvons pas dire qu'ils eurent aucune communication avec Napoléon ». Un apologiste de Fesch dit que Madame et le Cardinal auraient envoyé à Roanne l'aumônier des Bénédictines de Pradines, l'abbé Jacquemont, lequel aurait pénétré jusqu'à l'Empereur et lui aurait porté les vœux de sa mère et de son oncle. Rien de moins sûr : ce qui est certain c'est qu'ils ne vinrent point.

L'Empereur a donc eu une escorte française, autrichienne ou russe depuis Fontainebleau, jusqu'au delà de Varennes, deux ou trois postes avant Roanne : durant ce trajet, Maubreuil eût donc eu fort à faire pour l'attaquer[1].

[1] Il est superflu de dire qu'il ne convient pas d'attacher la moindre créance à une légende relative à un prétendu piqueur de l'Empereur nommé Wernet dont le buste, « œuvre d'un artiste de l'école de David d'Angers », fut agréé récemment, sans enquête préalable, par le Musée de l'Armée. Voici l'histoire qu'on raconte : « Après les adieux de Fontainebleau, Wernet courait en avant de la berline qui emportait Napoléon. Un paysan l'arrêta et lui révéla que des conjurés attendaient le passage de l'Empereur pour l'assassiner. Le piqueur rebroussa chemin, persuada à l'Empereur que la route était encombrée à quelque distance et le décida à prendre à cheval par un sentier de traverse, en l'assurant qu'il le rejoindrait tant bien que mal un peu plus loin avec la berline. Dès que l'Empereur eut disparu, Wernet prit sa place dans la berline et ordonna de courir ventre à terre. Il n'avait pas fait une demi-lieue qu'une grêle de balles s'abattit sur la berline. La fusillade fut terrible, quelques chevaux de l'escorte furent tués.

A Lyon qu'il traversa le 23 à 11 heures du soir, l'accueil fut respectueux. L'Empereur refusa l'escorte autrichienne de Lyon jusqu'au Péage du Roussillon. A Valence, où il passa le 24 à 3 heures de l'après-midi, il s'arrêta seulement pour changer de chevaux à l'Hôtel de la Poste que gardaient depuis la veille cent chasseurs autrichiens et tyroliens. « Une foule considérable, écrit le Préfet, s'était portée sur son passage, mais tout est resté parfaitement calme et tranquille. Les militaires, les habitants, tous ont conservé une attitude calme et silencieuse. » A Loriol, deux postes après Valence, les commissaires apprennent que plusieurs villes de la Provence étaient mal disposées pour Napoléon » ; mais que faire ? Requérir des troupes, attendre des ordres ? Ils pensèrent sans doute à traverser en vitesse la zone dangereuse ; ils ignoraient d'ailleurs à quel degré d'horreur peut arriver l'émeute de gens du Midi, et le colonel Campbell avait pris l'avance pour préparer, soit le convoyage par un navire de guerre anglais de la corvette française qui devait transporter l'Empereur à l'Ile d'Elbe, soit même l'aménagement pour cette tra-

mais Wernet passa et put, comme il l'avait dit, rejoindre Napoléon qui n'apprit que plus tard sa belle conduite. »

Il n'y a rien de vrai dans cette histoire, mais elle est précieuse comme déformation traditionnelle et narrative : Elle déforme l'anecdote du voyage d'Orgon à la Calade, lorsque l'Empereur, après l'émeute d'Orgon, se transforma en courrier et courut seul en avant des voitures ; sans doute il n'y avait ni piqueur, ni escorte, ni sentier de traverse, ni fusillade, ni chevaux tués. N'empêche qu'il n'est pas plus permis de douter de Wernet que de son dévouement. Son buste est là.



versée du bâtiment anglais qu'il trouverait à Marseille ou à Toulon. A Montélimart, aux « Vive l'Empereur ! » commencent à se mêler les « Vive le Roi ! » L'accueil est tel encore qu'on doit l'attendre de Français. Mais à quelques lieues, à Douzère, on fête la Restauration et l'occasion est trop belle d'insulter le vaincu. Il est vrai que Douzère, étant jadis principauté pour le compte de l'évêque de Viviers, ne se tenait point pour terre de France. Encore bien moins Avignon et le Comtat. Là les travailleurs de la Glacière fourbissent leurs armes. Les voitures qui précèdent l'Empereur passent le 25 à 3 heures et demie ; la foule s'assemble à la poste et, « comme il y avait des aigles sur une des voitures en question, écrit le maire, la populace par des cris réitérés, exigea qu'on enlevât ces aigles, ce qui fut fait de suite, par ordre du commissaire de police ». Cependant le maire, « craignant les suites des sentiments que manifestait la populace, avait ordonné à la garde urbaine d'assurer le passage de l'Empereur », et il avait décidé de faire relayer hors de la ville : le 26, à 6 heures du matin, arrive la voiture où se trouvaient l'Empereur et le grand maréchal. Elle est suivie de deux voitures pour les officiers. Point d'escorte. « La garde urbaine qui s'était portée au lieu où l'on devait changer de chevaux, a contenu un rassemblement de deux à trois cents personnes qui se sont bornées à faire des huées. Les chevaux de poste ayant été changés, les voitures ont continué leur route. »

Pourtant n'est-ce pas là que, selon les témoignages de Noël Santini, près de la porte de Saint-Lazare, une bande armée et furieuse arrêta les voitures : « Alors, dit-il, un officier en uniforme et décoré de la Légion d'honneur, s'avança armé et menaçant vers la chaise de poste où se trouvait l'Empereur. Sans la courageuse initiative du chasseur Noverraz, qui se trouvait sur le siège de la voiture, et qui présenta un pistolet à l'officier, c'en était fait ». Quel était cet officier ? J. Chautard qui fut en intimité avec les anciens serviteurs de l'Empereur dit que « les Comités royalistes de Paris d'accord avec le Gouvernement provisoire avaient envoyé l'infâme Maubreuil pour organiser, avec un chef des bandits du Luberon, l'assassinat et le pillage. » Maubreuil ne saurait être en cause. On le suit heure par heure à ce moment ; mais il est un autre homme, officier, décoré de la Légion d'honneur, qui se trouve justement envoyé et accrédité par les Comités royalistes de Paris : c'est le commandant Mollot[1]. Il est capable de toutes les besognes depuis le vol jusqu'à l'assassinat et c'est pourquoi il fut dépêché dans le Midi par les Vivres-Viande. Il a parcouru toute cette région muni des ordres donnés par Dupont et des pouvoirs délivrés par Polignac et Semallé ; il a fait reconnaître la révolution par Augereau, par Masséna, par Gantheaume,

[1] Je me permets de renvoyer le lecteur à l'article documenté intitulé : *La Restauration en 1814 : Le lieutenant-colonel Mollot* que j'ai publié dans *Petites Histoires*. 1re série, Paris, 1910, in-18.



à Valence le 13 avril, à Marseille le 14, à Toulon le 20. Il a eu cinq jours pour tout préparer sur la route de l'Empereur et ne doit-on pas constater que, partout, la populace est parfaitement avertie des heures du passage, alors que les autorités n'en sont instruites que par l'arrivée du premier service ? De cet homme qu'on appelle le commandant ou le lieutenant-colonel Mollot, on peut tout croire.

N'aurait-on tendu de piège qu'à Avignon, en tous cas on était averti. Évitant, pour gagner Aix, la route directe par Cavaillon et Lambesc, on crut mieux faire de passer par Regnard, Saint-Andiol et Orgon. Mais déjà les assassins étaient prévenus. A Orgon, la populace, amassée devant la poste, ne se contente pas d'injurier ; elle prétend immoler en personne celui dont elle a pendu à la porte de l'auberge le mannequin ensanglanté. Les commissaires sont obligés de défendre l'Empereur de leurs corps et on échappe, sauf aux pierres, parce que les chevaux frais partent au galop ; désormais, à chaque poste, à chaque hameau, à chaque tournant de route, il faut craindre un guet-apens. A un quart de lieue d'Orgon, l'Empereur prend l'habit d'un de ses courriers qui le remplace dans la voiture et, sur les bidets de poste, il court lui-même en avant ; ainsi traverse-t-il sans encombre Port-Royal et Canat, où des rassemblements guettent sa venue, mais, à trois lieues avant Aix, à l'auberge de la Calade, la fatigue l'oblige à s'arrêter. Il est midi. Sous son déguisement, il a avec l'hô-

tesse une sorte de conversation qui ne peut lui laisser aucun doute sur le sort qui l'attend, au cas qu'il soit reconnu. Déjà, autour de l'auberge, un rassemblement est formé où les nobles d'Aix se font remarquer par leur exaltation. Le commissaire russe expédie son aide de camp au maire d'Aix, le sommant de la façon la plus énergique de pourvoir à la sûreté de Napoléon. La journée se passe à attendre ; ce n'est qu'à 11 heures du soir qu'on obtient une réponse. Quelques gendarmes qu'a envoyés le maire dégagent la place. L'Empereur monte dans la voiture du commissaire prussien dont il a pris la casquette. On traverse Aix très tard ; « toute la ville qui était sortie hors des murs était rentrée et la garde urbaine était sous les armes ; de plus les gendarmes continuaient à escorter ».

On a dit que, durant cette journée du 25, l'Empereur avait eu peur : on eût mieux dit qu'il avait eu horreur. Tel qu'il était, soldat d'abord, et imbu profondément de l'idée militaire — idée de discipline et d'ordre social — il a, dès ses débuts, éprouvé contre l'émeute, les émeutiers, les cris, les odeurs, les brutalités, l'ignominie des foules, une répugnance physique qu'il a manifestée par ses paroles et par ses lettres lorsque, à Paris, il assistait en spectateur aux premières Journées de la Révolution. Nul doute qu'il n'en eût été influencé lorsqu'en Vendémiaire an IV, il prit parti contre les sections ; lorsque, en Italie, en Égypte il

ordonna de si sévères répressions des émeutes; en Brumaire, au milieu de l'émeute parlementaire, ce n'était point par les risques que courait sa vie qu'il avait été intimidé, mais par l'ignominie du péril. Depuis lors, son dégoût des mouvements populaires s'était accru à proportion qu'il avait développé son esprit d'ordre et de hiérarchie et que, de degré en degré, il avait monté si haut qu'à présent, de son trône, il avait vu les êtres étagés comme une pyramide dont il eût occupé solitairement le sommet. L'idée qu'on pût porter la main sur lui, le saisir, l'entraîner, le rouler dans la boue, le déchirer, lui infliger ces supplices comme à Foulon et à Prina, cette idée révoltait ses nerfs et hérissait le poil sur son corps.

Napoléon avait vu à l'œuvre ces justices populaires : en 92, — août et septembre — à Paris ; en 93, dans le Midi et à Toulon : L'impression lui en était restée si profonde qu'il l'évoquait le 26 avril en déjeunant à la Pugnère, après avoir traversé Aix.

A Aix trois routes aboutissaient : celle de Marseille, que nul ne songea à prendre ; celle de Saint-Tropez traversant Toulon qu'il fallait éviter ; enfin celle de Fréjus, par Saint-Maximin, Tourves, Brignoles, le Luc, Vidauban, le Canet et le Muy. Certains points étaient dangereux, ainsi Saint-Maximin, que Lucien avait dénommé Marathon au temps où il s'appelait Brutus et organisait la Terreur ; mais, au Luc, l'Empereur trouverait la prin-

cesse Pauline qu'il avait le désir de voir et, sur la route, on était assuré de trouver des troupes autrichiennes et même des françaises. Les commissaires consentirent à ce que l'embarquement eût lieu à Fréjus au lieu de Saint-Tropez, « ces deux ports étant situés dans la même baie ». Entre Tourves et Brignoles, on manqua retomber dans les scènes d'Orgon, mais les gendarmes d'Aix continuaient à escorter les voitures et il y avait des Autrichiens à portée.

Le 26, à 4 heures de l'après-midi, l'Empereur arriva au Luc d'où il se rendit au château du Bouillidou, où résidait Pauline, et, pour la première fois, il trouva un être qui l'aimât sincèrement ; mais l'amour pour la Famille était le seul sentiment stable et ferme qu'eût la reine des Caprices. Et par ailleurs quelle pauvre femme délicieuse, affolée et affolante !

*
* *

Pauline avait passé à Nice l'hiver presque entier, depuis la fin d'octobre ; ses entours l'y avaient maintenue le plus qu'ils avaient pu dans une totale ignorance de ce qui se passait, sous le prétexte que sa santé ne le pourrait supporter. Ils n'avaient pu lui cacher pourtant, le 10 février, l'arrivée du Pape. Aussitôt elle avait envoyé son chambellan pour le complimenter et lui demander audience. Elle avait passé trois quarts d'heure avec lui et

cette démarche, dit le préfet, fut remarquée avec une vive satisfaction. Pourtant les fervents s'étonnèrent qu'à l'arrivée de Sa Sainteté, elle ne fût pas descendue pour le saluer « comme la population s'y attendait ». Elle réitéra pourtant sa visite et se loua chaque fois des bontés du Saint-Père.

Mlle de Quincy revint de Paris ayant fait de son mieux pour exécuter les ordres de la princesse; mais, en même temps qu'elle, arrivèrent des nouvelles de victoires : Champaubert et Montmirail. La girouette avait tourné ; tout fut changé. Pauline désapprouve ce qu'a fait la malheureuse Quincy et elle la renvoie à Paris le 28 février : « Au reste, écrit-elle, dans six semaines, deux mois, je serai à Paris. Je vois bien qu'il est temps que j'y sois moi-même. Je n'ai pas du tout approuvé toutes les cachettes où l'on a enfoui tous mes objets précieux. Il fallait mettre cela avec les bijoux de la Couronne. C'était le seul parti raisonnable à prendre. Si, comme je l'espère, les victoires de l'Empereur continuent à aller de mieux en mieux, remettez tout en place. Que je n'aie pas le chagrin de voir tout en désordre. Je suis sûre que vous l'avez fait dans de bonnes intentions, mais il fallait avoir un peu plus de confiance et ne pas tant se presser. »

Puis, plus rien. Les communications sont coupées ; ni voyageurs, ni lettres, ni journaux de Paris ; pour arriver à Nice, il faut prendre par Bordeaux, traverser tout le Midi et suivre le littoral ! Cependant, toute inquiète et perdue qu'elle est,

Pauline n'a point oublié qu'elle doit des égards à sa santé et que le moment approche où elle est accoutumée d'aller prendre les eaux de Gréoulx. Vers la mi-mars, elle a quitté Nice. En route, soit qu'elle se sentit plus souffrante ou qu'elle voulût attendre les événements, elle s'est arrêtée au Luc où M. Charles, député au Corps législatif, a mis à sa disposition sa maison du Bouillidou à une lieue du village. C'est là que, à son retour d'Égypte, s'est arrêté le général Bonaparte.

D'aller rejoindre son mari, elle n'y pense point et elle n'y peut penser. La séparation parait définitivement consommée et la princesse ne témoigne certes aucun désir de partager la fortune de son époux honoraire. Lui-même, Borghèse est alors bien moins occupé de devoirs militaires et civils comme gouverneur général des départements au delà des Alpes et commandant supérieur des 27ᵉ et 28ᵉ divisions que de devoirs envers une dame à laquelle il prodigue les présents. Leroy et Picot n'ont rien d'assez beau. Pour le 1ᵉʳ janvier, Leroy expédie au prince une robe de tulle maillé, fixée argent, à trois rangs de point turc en argent, guirlande de fleurs d'ail et liseré en point turc, laquelle, avec la robe de dessous en satin et le bouquet de coiffure, monte à 1.272 francs; il fait une autre expédition le 18 janvier, et, le 6 mars, le jour de Craonne, c'est un paradis de 800 francs. Quant aux bijoux, les sommes dépensées sont si fortes que l'intendant ne sait comment faire face aux



traites. Laissant son chef d'état-major, le général Porson, régler, selon les ordres contradictoires de Clarke, les mouvements de ses troupes, dont il ignore jusqu'à l'effectif, il abandonne au général Fresia qui se débat à Gênes contre la menace d'une attaque des Anglo-Siciliens débarqués à Livourne, la responsabilité des mesures militaires et tout ce qu'il ordonne lui-même est au rebours des plus élémentaires notions. Il éparpille ses troupes comme à dessein sans se déterminer aux abandons nécessaires. Le 23 mars, alors que Gênes n'est pas attaqué, il en désespère, mais il n'a garde de s'y rendre et se tient à Turin où il a mieux à faire. Tascher est témoin que rien n'est davantage pour gêner cette Altesse Impériale que l'arrivée inopinée d'un messager de l'Empereur auquel l'aide de camp de service ne peut refuser l'entrée. Le 26, les Anglais entrent à la Spezia et y trouvent des quantités infinies de munitions, qu'on a négligé d'évacuer ou de détruire. Gênes va être attaquée, mais le prince a son idée faite là-dessus : « La défense de Gênes n'est pas un objet principal des opérations militaires en Italie ; Fresia dispose de 4.500 hommes qui suffisent pour tenir longtemps ; ses avant-postes sont en avant de Sestri et il lui semble peu probable qu'ils puissent en être délogés de sitôt. » En effet, cela prit bien une semaine, et, Fresia ayant capitulé le 8 avril, Borghèse n'eut pour objet que « d'entrer en accommodement pour éviter toute contestation ».

En effet, s'empressa-t-il, le 19, de proclamer la déchéance de l'Empereur, d'ordonner à ses subordonnés d'envoyer au Gouvernement provisoire leur adhésion à tous ses actes et d'arborer de suite la cocarde blanche « redevenue celle de la nation ». Le 20, il offrit spontanément d'évacuer les territoires situés hors des limites de l'ancienne France et déclara qu'il se tenait « dores et déjà comme dégagé de toute responsabilité ». Toutefois, il ne savait comment opérer sa sortie ; peut-être lui avait-on dit qu'elle devait être entourée de quelque dignité ; surtout, étant amoureux, prolongeait-il le plus possible son séjour à Turin. Il avait donc presque éconduit un simple colonel autrichien dont les pouvoirs n'étaient pas en règle, mais, le 27, lorsque, avec sa grâce coutumière, Lord William Bentinck, conquérant de Gênes, le somma d'avoir à partir, il ne se le fit point répéter. Le soir même, à 7 heures, il signa avec les commissaires autrichien et anglais une convention pour l'évacuation du Piémont ; il remit à l'instant le commandement militaire au général Clément-La-Roncière et il sollicita de tous côtés, et avec quelles instances, les passeports et sauvegardes « dont il avait besoin pour se rendre chez lui à Rome ». Il ne les obtint que le 1er mai et partit aussitôt pour Milan, d'où il comptait aller en droiture à Rome ; mais, à son grand étonnement, on ne parut point empressé de l'y voir et il dut attendre à Milan le bon plaisir du secrétaire d'État de Sa Sainteté.

Le 11 juin, il en écrivait à Consalvi; puis à Pacca, à Charles IV, au Pape lui-même. Le Pape lui ouvrit à la fin les portes de la Ville, mais il ne put, par ordre, lui ouvrir celles des Salons et Borghèse se trouva si mal accueilli qu'il vint s'établir à Florence.

Cette ignominie n'était point pour Pauline. Elle avait à coup sûr une mobilité dans les desseins très surprenante; mais elle se trouvait constamment pareille en sa tendresse fraternelle. Elle n'a demandé conseil qu'à son cœur, et, dès qu'elle a connu les événements de Fontainebleau, elle a pris son parti. Bacciochi, lui ayant écrit de Marseille pour lui proposer de l'accompagner jusqu'à Rome, elle lui a répondu le 21 avril : « L'Empereur devant passer par ici, je veux le voir, lui offrir mes consolations, et, s'il accepte que je le suive, je ne le quitterai plus. S'il me refuse, j'irai à Naples, près du roi de Naples. Je n'ai pas aimé l'Empereur comme souverain; je l'ai aimé comme mon frère et je lui resterai fidèle jusqu'à la mort. »

Elle doit pourtant prendre ses dispositions, car elle n'est guère argentée; il lui faut payer sa maison d'honneur, donner au moins à sa dame, Mme de Cavour, les moyens de gagner Turin. Elle ne compte nullement sur la rente de 300.000 francs stipulée par le traité de Fontainebleau, non parce qu'elle trouverait honteux de la recevoir, car il lui suffit que l'Empereur l'ait stipulé pour qu'elle le trouve bon, mais elle n'a point confiance à qui

doit payer. Le 23, dès que les communications sont ouvertes avec Paris, elle envoie à son intendant l'ordre de remettre à Mlle de Quincy, « si elle vient la rejoindre », son collier de diamants, ses autres bijoux, ses dentelles, ses schalls, les menus bibelots dont elle a l'habitude et tout l'argent comptant qu'il y aura dans la caisse. Cela va à peu de chose, mais par bonheur il y a les pierreries ; c'était une folie, mais n'était-ce pas aussi un placement ?

Que ce fût pour attendre et protéger le passage de l'Empereur ou pour former la liaison entre l'armée de Lyon et l'armée hispano-anglaise, deux escadrons de hussards autrichiens du régiment Lichtenstein bivouaquaient autour du Bouillidou ; un détachement d'infanterie occupait le Luc : mais cela ne faisait point de la société pour Son Altesse Impériale. Ayant appris que plusieurs cardinaux allaient traverser le Luc se rendant en Italie, elle mit à la maison de poste un de ses gens chargé de demander à ces voyageurs de la venir voir. Le premier qui se présenta fut Pacca, lequel fit répondre qu'il n'avait jamais rencontré à Rome la princesse Borghèse et qu'il n'était point connu d'elle. Parti du Luc, à environ une lieue de route, il vit un casino de campagne, situé dans une jolie position et qu'entouraient des troupes ; il s'imagina que la princesse y demeurait, en quoi il ne se trompait point, et il réfléchit qu'il avait commis un acte de dureté et de discourtoisie en refusant de plaire, par une courte visite, à une dame malade, et dans

ce moment malheureuse, à laquelle ce refus avait dû être si sensible, par contraste avec la conduite qu'avaient tenue à Rome, vis-à-vis d'elle, divers cardinaux, lorsqu'elle était venue épouse du prince Borghèse et sœur du Premier Consul. Ces scrupules — ou ces remords — déterminèrent le cardinal Pacca à descendre de voiture, à traverser la ligne des troupes et à s'annoncer aux gens de la princesse qui ne dissimulèrent pas leur surprise : « Je trouvai, dit-il, la princesse abattue, décharnée et d'une pâleur presque mortelle, à ce point que si une dame de cour ne me l'eût indiquée, je n'aurais pu penser que c'était là cette Pauline Bonaparte dont les journaux français avaient tant vanté les grâces et les charmes. Elle était pourtant *disinvolta* et *vivace* et elle me parla avec douleur, mais avec beaucoup de présence d'esprit de la funeste catastrophe de son frère. Elle me dit qu'elle espérait venir promptement en Italie, attendant au port de Nice une frégate envoyée par le roi Murat. Apprenant que, dans peu de jours, je comptais être à Rome, elle me dit que j'y trouverais son oncle Fesch et sa mère auxquels elle me priait de donner de ses nouvelles. » Ensuite le cardinal prit congé ; mais si brève qu'elle eût été, cette visite avait singulièrement ému Pauline. Elle en garda une reconnaissance extrême, la racontant comme un trait presque héroïque ; elle s'en souvint si bien que dix ans plus tard, quoiqu'elle n'eût point, qu'on sache, revu le Cardinal, elle lui laissa,

par son testament, une pendule et deux candélabres qu'il choisirait dans sa villa de Rome.

Le lendemain 26, entre 3 et 4 heures, l'Empereur arrive au Bouillidou. Il porte encore cet uniforme étranger qu'il a dû revêtir pour se soustraire aux violences de la plèbe. « Pauline saisit les mains de son frère qu'elle baise et qu'elle baigne de larmes. Elle s'enferme avec lui dans son appartement où tous deux restent jusqu'à huit heures du soir. Alors, pour faire place à son frère et à sa suite, en même temps pour se rapprocher de Fréjus où elle doit s'embarquer, elle quitte le Bouillidou, après avoir reçu les hommages des commissaires étrangers, et elle se rend au Rayol, près du Muy, propriété d'un M. Savournin. C'était un fidèle : Apprenant que l'Empereur cherchait un secrétaire, il mit à sa disposition son propre fils. Napoléon avait déjà commencé à travailler avec M. Rathery, secrétaire du grand maréchal, et ce fut auprès de Bertrand que fut employé le jeune Savournin.

Le lendemain, écrivant de Fréjus à Marie-Louise, Napoléon, craignant que sa jalousie ne s'éveillât, eut soin de ne lui annoncer que sous une forme dubitative le projet qu'avait formé sa sœur de le joindre à l'île d'Elbe. « La princesse Pauline, écrivit-il, qui va dans un château à deux lieues d'ici, veut absolument venir à l'île d'Elbe pour me tenir compagnie, mais elle est si malade que je pense

qu'elle ne pourra faire le trajet. » Or, pour s'assurer qu'elle l'y suivrait, il fit, aussitôt son arrivée à Fréjus, remettre par Bertrand au colonel Campbell une note où se trouvait cette phrase : « La princesse Pauline, sœur de l'Empereur, désire venir à l'Ile d'Elbe, mais comme elle est incommodée, elle ne peut partir de Fréjus que dans cinq ou six jours. Sa Majesté désirerait qu'une frégate anglaise pût la prendre et la conduisît dans l'île. » Au moins était-il assuré de trouver dans son exil une affection désintéressée et tendre : c'était la première qui s'offrit; ce fut la seule.

Cette nuit au Bouillidou, hors des insultes de cette populace de Provence, apporta à l'Empereur une accalmie nécessaire. Toutefois il dormit peu : il en passa une partie à lire les journaux et les brochures qu'on s'était procurés à Lyon. Vers les trois heures, arriva le préfet du Var, le chevalier Le Roy. « Je m'empressai, écrit-il le 28 avril au ministre de l'Intérieur, de me rendre au Luc pour y concerter avec les personnes de la suite de Napoléon et avec MM. les commissaires des puissances alliées, toutes les mesures d'ordre et de service. » Au départ, à quatre heures du matin, selon le désir des commissaires, il suivit le cortège jusqu'à Fréjus. « La foule, écrit-il, a été considérable partout sur le passage de l'ex-empereur, mais la tranquillité et la décence n'ont reçu nulle part d'atteinte. » M. Le Roy, ancien officier, ancien tribun, nettement dévoué à l'Empereur, eut

avec lui deux entretiens, lui offrit son cheval de selle parce que l'Empereur craignait que les équipages se fissent attendre, et lui montra en toute occasion la plus respectueuse déférence. Après l'avoir accompagné jusqu'à Fréjus et avoir constaté que les navires de transport y étaient arrivés, il prit congé et regagna Draguignan.

Suivant le désir qu'avait exprimé l'Empereur, le colonel Campbell avait amené de Marseille la frégate *The Undaunted*, capitaine Usher. Mais en même temps que l'anglaise, arrivait en rade la frégate française *la Dryade*, accompagnée du brick *l'Inconstant* et d'un transport armé en hâte à Saint-Tropez : cette division était sous les ordres du capitaine de vaisseau Peytres de Moncabrié : selon les instructions que le commandant avait reçues, il devait embarquer l'Empereur sur le brick que la frégate convoyerait. Cette disposition était inconvenante mais la difficulté eût pu être levée par la bonne volonté de M. de Moncabrié si l'Empereur n'avait eu pris des engagements avec Campbell. Il dit à M. de Moncabrié que « bien certainement il aurait préféré passer dans la cale d'une tartane française plutôt que dans un vaisseau à trois ponts anglais, mais qu'il ne pouvait donner contre-ordre sans de graves inconvénients ». Les navires français levèrent l'ancre le 28 à huit heures du soir, l'Empereur, escorté jusqu'au port de Saint-Raphan par un détachement autrichien, s'embarqua sur l'*Undaunted* où il fut reçu avec les honneurs mili-

taires et salué de vingt et un coups de canon.

La traversée fut assez contrariée : Enfin le 3 mai à 2 heures la frégate mit en panne à portée de Porto-Ferrajo, où le 4 l'Empereur fit son entrée.

* * *

Elisa se trouvait à Montpellier lors de la catastrophe du 11 avril. En quittant Turin le 19 mars, elle avait eu quelque idée de continuer sur Paris ; mais, à Chambéry, elle avait appris l'occupation de Lyon par les Autrichiens et elle s'était dirigée sur Grenoble d'où, par Valence, elle était venue le 23 à Montpellier. Elle comptait y prendre la route de Toulouse et de Limoges, mais le mouvement rétrograde du duc de Dalmatie l'avait encore arrêtée et l'état de sa santé ne lui avait point permis de suivre son oncle Fesch qui, l'ayant vue au passage, avait ensuite gagné Clermont par les montagnes. Le prince Félix, qu'elle a trouvé à Gênes, l'a accompagnée. « Il a cru que pour le moment sa place était à côté d'elle ». C'est pourquoi ce général de division commandant en chef a abandonné ses troupes au moment où elles allaient avoir affaire aux Anglais ; mais le prince Félix était ainsi fait que son devoir — conjugal — l'éloignait constamment des lieux où l'on donnait et l'on recevait des coups. « Il n'en désire pas moins faire agréer ses services à l'Empereur et il a envoyé à cet effet un de ses aides de camp au ministre de la Guerre pour

solliciter de nouveau des ordres qui lui permettent de donner de nouvelles preuves de son dévouement à Sa Majesté dans quelque grade qu'on juge à propos de l'employer. » — Que ne restait-il à Gênes?

La grande-duchesse s'est établie dans la banlieue de Montpellier, au château de la Piscine, qu'elle a loué moyennant 30 francs par jour. C'est là qu'elle apprend l'abdication, le traité de Fontainebleau, le sort qui lui est fait : 300 000 francs, quelle misère! « Voilà donc cette catastrophe affreuse arrivée, écrit-elle le 15 au duc d'Otrante, qui venait de la quitter car, en revenant d'Italie, il avait passé du 28 au 30 mars avec elle. Tout est perdu, je me décide à partir pour Naples. Je ne résiderai jamais à l'île d'Elbe. Je veux me fixer à Rome, si le Gouvernement français n'y voit pas d'obstacle et si le Pape le veut. » Et elle ajoute : « Travaillez pour moi auprès du prince de Bénévent. Nous sommes proscrits. Tout le monde nous accable ! » En effet, le maire de Montpellier la fait prévenir des dispositions de la populace prête à se porter sur la Piscine. Un ami dévoué qu'elle a gardé des anciens jours prépare et détermine son départ, lui procure une chaise de poste, reçoit en dépôt ses effets les plus précieux. Le 16, elle part déguisée et sans suite pour Marseille où elle est le 18 et d'où elle compte se rendre à Naples, au moins pour le temps de ses couches. Elle n'a point encore perdu tout espoir d'obtenir de la part



des Alliés un dédommagement que doit lui mériter sa conduite en Toscane et qu'on lui a laissé entrevoir comme son salaire : Lucques ou Piombino. De même que tout à l'heure elle disait à Fouché : « Travaillez pour moi », à présent elle s'adresse tout droit à Talleyrand. Ce sont ces deux hommes, « les plus forts du Gouvernement », les seuls forts même, qu'elle se ménagea durant tout le règne, avec lesquels elle s'établit en liaison intime, et qu'elle soutint constamment, même dans les moments de leur disgrâce. Talleyrand en échange lui doit bien Lucques. C'est un petit pays, dont les revenus sont modiques, car l'Empereur ne lui a jamais demandé ni un homme ni un écu. « Vous me connaissez, dit-elle, et savez qu'avec quelques moyens, ma philosophie et mon peu d'ambition ont été par tous mes amis regardés comme mon plus grand défaut... Je me regarderais comme trop heureuse si je pouvais finir ma vie dans ce pays-là. J'ignore le sort qu'on destine à ma malheureuse famille, mais, dans tous les cas, j'ai besoin pour mon existence de mon indépendance. On n'a rien à redouter de mon influence et, si je jette un regard sur le passé, ce ne sera que pour gémir sur le sort de mon infortunée mère, de mes frères et de mes sœurs et non pas sur moi. » Et elle termine par ces mots : « Si les événements n'ont pas chassé de votre cœur notre ancienne amitié, tâchez de me faire jouir d'un sort indépendant. »

En attendant, au lieu d'aller à Naples comme elle en a parlé, elle se détermine pour Bologne, où elle pourra, dans les terres qu'elle possède aux environs, attendre le passage du grand-duc de Toscane auquel elle a des réclamations à présenter, et d'où elle ira facilement à Rome si le Pape consent à la recevoir. Elle arrive à Bologne dans la nuit du 26 au 27, accompagnée seulement, outre le prince Félix, du jeune Lucchesini qui a décidément remplacé l'inévitable Cenami, d'une femme de chambre et d'un domestique. Le lendemain 27, le prince Félix, redevenu Félix Baciocchi, envoie au sénat français la déclaration que, comme sénateur et comme général de division, il adhère à la déchéance de Napoléon et à la constitution proclamée par le Sénat ; et il y joint le serment que, en sa qualité de sénateur, il prête à la Constitution que vient de voter le Sénat.

Ce dernier trait achève le personnage : mais Baciocchi n'est point seul de la famille à prétendre conserver son siège au sénat royal.

*
* *

Lucien lui aussi donne sa mesure : il a eu d'abord à prendre ses précautions vis-à-vis du Pape son protecteur, et il n'y a pas manqué. Le 11 avril, le jour même où fut signé le Traité de Fontainebleau, il a écrit à Pie VII : « Permettez-moi, Très Saint Père, que du fond de mon cœur, je félicite avec

Votre Sainteté pour son heureuse quoique trop tardive délivrance pour laquelle nous n'avons jamais cessé de faire les vœux les plus ardents depuis le jour où la persécution nous a privés d'un asile dont nous nous réjouissions sous votre protection paternelle. Quoique si injustement persécuté par l'empereur Napoléon, je ne puis être indifférent au châtiment qui l'a frappé. Voici, depuis dix ans, le seul moment dans lequel je me sens encore son frère. Je lui pardonne, j'ai pitié de lui et je fais des vœux pour qu'il rentre à la fin dans le sein de l'Église et acquière des droits à l'indulgence du Père des Miséricordes et aux prières de son Vicaire. »

Peut-être pense-t-il se rendre agréable au Souverain Pontife en employant de telles formules. N'a-t-il point à lui demander un asile qu'il ne doute point au reste qu'on ne lui accorde : « Sur le point, dit-il, de partir de cette heureuse Angleterre où j'ai soutenu une longue prison, mais douce et honorée, je prie Votre Sainteté d'accorder à moi, à ma femme et à mes fils, ses bénédictions, en attendant que nous puissions les recevoir en personne prosternés à vos pieds. »

Mais ici est-il pleinement sincère, n'a-t-il vraiment d'autre objet que d'arriver à Rome et de s'y établir définitivement? Ne trouve-t-on pas l'expression bien plus franche de sa pensée dans cette lettre du 26 avril au prince d'Essling, qu'il charge son inséparable Chatillon de porter à Paris : « Mon

cher Masséna, voilà donc le drame terminé! Tant de gloire perdue! Bon Dieu! que de souvenirs et de regrets!

« Dans cette catastrophe, moi, persécuté depuis dix ans pour les plus honorables motifs, dois-je l'être encore aujourd'hui? N'y a-t-il plus de patrie pour moi? Je vous écris à cœur ouvert et je vous prie de me répondre un mot à Rome, où je vais embrasser ma mère.

« Suis-je encore considéré comme sénateur à Paris? C'est à vous que je m'adresse comme à un ami... De quelque manière que les choses tournent pour moi, la paix honorable et la monarchie tempérée sont les vrais biens de la France et j'en jouirai de loin ou de près. »

Voilà ce que dit à Masséna « son affectionné serviteur Lucien Bonaparte », voilà ce que Chatillon va demander à Talleyrand. L'autorisation de traverser le territoire français pour gagner Rome est le prétexte; le fond c'est la prétention de siéger au Sénat Royal et de prendre part au gouvernement dans une monarchie tempérée. Que de chemin depuis « Marathon »! Chatillon est encore chargé de traiter avec Didot pour l'impression du *Charlemagne* et il restera à Paris pour la surveiller.

Chatillon voit d'abord Talleyrand et lui expose comme une histoire nouvelle, « les luttes de son maître, ses malheurs, ses travaux, ses idées politiques et sa ferme intention de jouer un rôle ». Talleyrand, très nettement, oppose à toutes ces

prétentions une fin de non-recevoir, et il n'accorde même pas le passeport. Mais, de celui-ci, Lucien se passera. Le Père Maurice, qui, comme on sait, joue près de lui le factotum, a obtenu de lord Castlereagh un passeport pour lui, un secrétaire et un courrier. Lucien sera le secrétaire. Laissant donc à Thorngrove Mme Lucien, laquelle aspire à faire son entrée dans la vie Anglaise, il traverse Paris dans un demi-incognito, car il laisse trace de son passage dans les journaux. On annonce « qu'il retournera en Angleterre au mois de septembre prochain pour y prendre sa famille qu'il conduira en Italie où il se propose de fixer sa résidence » et, en même temps, un article communiqué apprend aux lecteurs du *Journal des Débats* que « *Monsieur* Lucien Bonaparte a fait un poème intitulé *Charlemagne* en vingt-quatre chants. M. Charles de Chatillon a composé les vingt-quatre dessins sous les yeux du poète. Les plus habiles graveurs de l'Europe sont occupés des vingt-deux planches qui doivent compléter l'ouvrage. Deux planches sont totalement terminées par M. Heath, un des plus habiles graveurs de Londres. Le texte sera imprimé par M. Pierre Didot, dans le même format et le même caractère que ceux du *Racine* grand in-folio. »

Ce n'est pas trop — est-ce même assez pour une telle œuvre que, par l'impression, le format, les gravures, elle soit mise en pendant du divin Racine et qu'elle lui soit égalée, au moins par le luxe de

la présentation. Après avoir ainsi affirmé ses ambitions poétiques, Lucien n'a plus qu'à se hâter vers Rome où il arrive sans encombre le 27 mai. Le soir même, il est reçu en audience privée par Pie VII rentré depuis trois jours dans sa capitale et il tient à éterniser ce souvenir en datant de mai 1814 la dédicace qu'il lui fait de son poème. « La Providence, après quatre années de captivité, me ramène aux pieds de Votre Sainteté. Pendant ces années d'épreuve, j'ai achevé le long poème dont vous avez daigné accueillir les premiers chants avec tant de bienveillance. Je puis donc aujourd'hui déposer encore cet ouvrage au pied du Trône pontifical... »

*
* *

Vers cette maternelle Italie, patrie de leurs ancêtres, les Bonaparte se trouvent donc ramenés la plupart par ce grand coup de vent du destin. A présent voici Napoléon roi à l'Ile d'Elbe, son fils prince à Parme, sa mère, son oncle, un de ses frères simples particuliers à Rome, une de ses sœurs aspirante souveraine à Bologne : sur le trône de Naples, Murat est encore assis, et Eugène vient à peine de perdre, dans des conditions encore inexpliquées, la vice-royauté dont l'avait pourvu son beau-père. Toute l'Italie frémit donc des Napoléonides et il n'est qu'eux des Alpes au phare de Messine. C'est grâce à eux qu'elle a retrouvé une

vie politique, militaire et littéraire, une vie artistique et une vie sociale. Mais tant de gens ne l'avaient pas compris et se sont trouvés prêts à abandonner et à trahir leur propre cause ; tant d'autres, pour de mesquines ambitions personnelles, ont abandonné les larges voies qui seules pouvaient mener au salut ; tant se sont jetés dans de pitoyables querelles où devaient s'effriter tous les éléments de résistance ; et l'Autriche attentive aux fautes de ses adversaires, intervenant habilement entre eux, flattant alternativement l'ambition de l'un ou de l'autre, préparait savamment l'éclosion d'un parti qui, devant les excès d'une populace vraisemblablement stipendiée, devait réclamer son joug comme un bienfait.

Par un prodige de son habileté, l'Autriche sans risquer dans d'inutiles batailles le prestige de son armée, était parvenue, en opposant l'un à l'autre les deux Français, Murat et Eugène, et en les tournant tous deux contre l'Empereur, à chasser d'Italie une armée qu'elle n'avait point vaincue et qui avait battu l'armée autrichienne en toutes les rencontres, à reprendre sans coup férir la Haute-Italie tout entière et sauf qu'elle avait dû momentanément tolérer à Naples Murat qui ne l'y gênait point, elle avait établi son autorité sur la péninsule bien plus solidement qu'en 1789 et elle allait y disposer des territoires sans avoir, comme jadis, à les disputer à l'influence française et aux prétentions héréditaires de la Maison de Bourbon.

La nouvelle de l'occupation de Paris avait, comme on a vu, mis fin aux pourparlers engagés entre Murat et Eugène. Murat avait compris qu'il n'avait plus rien désormais à ménager du côté de la France et qu'il devait, avant que fût publique la nouvelle dont, pour le moment, il avait seul le secret, donner des gages aux Alliés s'il voulait que l'Autriche tînt avec lui une partie au moins des engagements qu'elle avait pris. Le 10 avril, il porte son quartier général à Parme; le 12 il concentre son armée; le 13, ayant joint à la division Nugent trois bataillons et un escadron de chevau-légers, il commence activement les opérations sur le Taro dont il force le passage, malgré la résistance des généraux Maucune, van Dedem et Rambourg. Le 14, il pousse son avant-garde sur la Stura, perd quelques centaines d'hommes, fait tuer environ trois cent cinquante Français, mais mérite de l'Autrichien Mier ce certificat : « Le roi de Naples a dirigé en personne les opérations. Les généraux Balachoff et Thuyl ont été témoins de la conduite et de l'activité du roi. »

Pourtant Balachoff se méfie : si Murat avait marché deux jours plus tôt, il aurait signé un traité au nom de la Russie; mais cette attaque si brusque ne lui paraît pas claire : « Il croit sage et rationnel d'attendre la tournure que prendront les affaires de France. » Pour fléchir la Russie, Murat n'a que l'Autriche près de laquelle il se rend aussi empressé, aussi platement obséquieux qu'il était

jadis vis-à-vis de l'Empereur, acceptant d'un air de gratitude et de joie la nomination du prince Rospigliosi chargé de prendre possession de la Toscane, Sa Toscane, au nom du grand-duc autrichien, se prodiguant à l'attaque de Plaisance par la division Nugent où il marche en volontaire avec l'avant-garde, à San Lazzaro.

Si on allait ne pas vouloir de lui ! Si on allait lui appliquer « la déclaration des puissances alliées du 31 mars où il est dit qu'on ne traitera plus avec Napoléon Bonaparte, ni aucun membre de sa famille ». Il s'efforce, pour renier son maître, à trouver quelque serment plus redoutable ou quelque déclaration plus convaincante ; mais qu'est-il de plus fort que d'avoir massacré quelques centaines de Français ? Pour se remettre de l'émotion que lui a causée le document, il en relit le texte avec attention, il en discute le contenu avec Mier : « Il se persuade que cet article ne peut pas le concerner, étant partie intégrante de la Coalition et s'étant battu pour sa cause. »

Ce qui le frappe, ce qui l'émeut, au point qu'il en pleure, ce n'est pas l'infortune de Napoléon : « Napoléon n'ayant voulu se prêter à aucun arrangement raisonnable, s'obstinant à continuer une guerre qui fait le malheur de la France, son ambition effrénée ne laissant pas espérer une paix durable tant qu'il serait à la tête de la nation française, il n'est que trop juste, dit-il à Mier, qu'il soit rayé de la liste des souverains, enfermé et réduit

à ne plus être en état de faire les malheurs du monde entier », mais les Bourbons ! Pourquoi les Bourbons ? C'est la guerre civile qu'ils amèneront ; et « il pleure en parlant du danger auquel pourront être exposés ses parents à lui, si jamais ils tombaient entre les mains des partisans de Napoléon qui se vengeraient sur eux du parti qu'il a embrassé en faveur des alliés ». De fait, il n'est pas si bon frère, oncle ou cousin qu'il pleure sur ses parents, et c'est sur lui-même qu'il pleure. Les Bourbons lui seront des ennemis irréconciliables qui ne reculeront devant aucun moyen pour le renverser. La régence de l'Impératrice lui eût bien mieux convenu : Avec son ami le duc d'Otrante, il en eût tiré bon parti, son ami le prince de Bénévent lui eût conservé ses faveurs. « Toute la France y applaudirait » — et lui aussi.

Il n'a plus le moyen de donner des preuves efficaces de sa bonne volonté contre les Français : la convention militaire passée le 16 avril à Schiarino-Rizzino entre le représentant du prince Eugène et celui du maréchal de Bellegarde a mis fin aux hostilités entre Autrichiens et Franco-Italiens. Plus de beaux coups de sabre à donner, plus de plans de campagne à exposer ; le prestige disparaît par quoi, depuis tantôt une année, il tient les Autrichiens en haleine, qu'il s'est fait payer d'un royaume et que, s'il avait su s'y prendre et qu'il eût joué franc-jeu, on lui eût acheté de la moitié de l'Italie. Mais cette misérable campagne, où il a



montré ce que vaut sa misérable armée, a tout dissipé. On avait cru à une armée napoléonienne, commandée par un lieutenant, un émule, un rival de Napoléon, on a trouvé une armée napolitaine commandée par un colonel de cavalerie. Les égards qu'on lui témoignait disparaissent. Il le sent et, quelque rampant qu'il soit devant les Autrichiens, il se rend à l'égard des Anglais — et de celui des Anglais qui s'est montré entre tous le plus violent et le plus dur — d'une platitude telle qu'on se réjouit qu'il ait renié la France et qu'il n'ait plus rien de français.

Lord William Bentinck, avec une escadre, deux divisions anglo-siciliennes et ses régiments italiens où il a réuni tous les bandits de la Péninsule, vient, après vingt jours de campagne, de triompher de 2.500 conscrits français à demi nus, sachant à peine charger leurs fusils, abandonnés, sinon trahis, par leurs chefs, les généraux de division commandant les 27e, 28e et 29e divisions militaires : Leurs Altesses Impériales le prince Borghèse et le prince Félix. Pourtant ces petits soldats ont tenu tête aux Anglo-Siciliens, le 7, en avant de Chiavari, le 12 au Monte-Faccio, le 13, le 14, le 15 et le 17 derrière la Sturla et ils n'ont cédé Gênes le 20 que sur les coups de fusil que leur tiraient dans le dos les émeutiers aux gages des Anglais. Encore, a-t-on dû accorder à la garnison les honneurs de la guerre. Et c'est à lord Bentinck que, le 23, le roi, après des compliments sur sa victoire, écrit

ceci : « Vous avez bien voulu accepter à Reggio une épée. Celle que j'attendais n'étant pas arrivée, je m'empresse de vous envoyer la mienne. Recevez-la, Mylord, comme un gage de mon estime et du cas particulier que je fais de vous. S'il en était autrement, si je n'étais pas pénétré des sentiments que j'ai eu l'honneur de vous exprimer, croyez-moi, Mylord, je suis trop fier et trop indépendant pour vous tenir un langage qui ne serait pas celui de mon cœur... Je désire être l'ami sincère, l'allié sûr de l'Angleterre. Je crois sans orgueil que je suis la personne qui lui convient le mieux à la tête de la nation napolitaine. Je veux être surtout votre ami, Mylord ; je crois avoir des droits à l'estime de tous les militaires ; j'en veux avoir à la vôtre. »

Fortement repris par son gouvernement lorsque, récemment, il avait émis la prétention de ne point tolérer Murat en Toscaue, rappelé à la politesse et invité à quelques égards, Bentinck accepta l'épée et remercia poliment, mais il se soulagea en écrivant à Castlereagh : « C'est une sévère violence à mes sentiments que d'encourir le moindre degré d'obligation vis-à-vis d'un personnage que je méprise aussi entièrement ; mais, ayant jusqu'ici adopté, au mieux de mon humble jugement, une ligne de conduite concernant ce personnage que Votre Seigneurie n'a pas approuvée, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de ne manifester aucune apparence d'un esprit d'animosité. » Seulement, il demanda à déposer entre les mains du Prince

régent, à titre de curiosité, le présent qu'il avait dû accepter pour le mieux servir.

Tel est donc le résultat de ses avances et de sa diplomatie : malgré « sa marche sur Plaisance et les actions qui en furent la suite », par quoi doivent être levés, comme il l'écrit à Bentinck, tous les doutes qu'on eût pu conserver sur ses sentiments, il n'a convaincu ni la Russie, ni l'Angleterre : nulle des deux n'a adhéré au traité autrichien. Les Autrichiens ne renient point encore leur signature, mais ils portent leur allié sur les épaules et n'aspirent qu'à se débarrasser de lui. Tant pis s'il ne comprend pas à demi-mot, il s'attirera des injonctions fort nettes. Le 25 avril, Bellegarde écrit au général-major Eckhart « d'inviter le roi de Naples, auquel le comte Mier a déjà dû parler dans ce sens, à rentrer dans ses États avec ses troupes ». On lui a retiré la division Nugent ; certains de ses officiers cabalent et peuvent risquer un coup. N'a-t-il pas à craindre, étant donnés les événements, d'être enlevé au milieu de son armée par les Autrichiens ou même par des Napolitains ? En tout cas, il n'a plus rien à faire à Bologne, et, le 29, à 4 heures du matin, après avoir donné l'ordre à tous les fonctionnaires napolitains employés en Toscane de rentrer immédiatement dans le royaume, il part pour Césène où il fait une visite de courtoisie au Pape ; il passe à Ancône, et, le 2 mai il rentre à Naples, — et c'est comme s'il venait de triompher de la France, en voiture découverte, ayant avec

lui la reine et le prince Achille, au milieu des acclamations enthousiastes de ses peuples...

* * *

Si les Autrichiens avaient été si pressés de rendre à ses sujets le roi Joachim (*Napoléon* est supprimé), c'est que les événements qui venaient de se produire à Milan leur faisaient désirer qu'il disparût le plus tôt possible de l'Italie centrale où il s'éternisait et qu'il les laissât disposer à leur gré de l'Italie septentrionale d'où ils avaient trouvé les moyens d'écarter Eugène et où les intrigues engagées par le roi pouvaient devenir sinon dangereuses au moins gênantes. Murat n'avait point été sans les servir pour supprimer Eugène et, à présent, tout simplement, ils le poussaient dehors : mais l'histoire d'Eugène est instructive.

Vivement agité « par les dernières nouvelles de France et leur influence », le vice-roi avait pris le 8 avril le parti d'expédier à l'Empereur son aide de camp de confiance, le général Gifflenga. La mission dont il l'avait chargé était verbale : put-elle être remplie, on ne sait; en tous cas, elle fut sans objet, le drame était accompli. Qu'Eugène n'eût point connaissance du dénouement, alors que Murat en était instruit, c'est de quoi étonner : au moins savait-il l'occupation de Paris, et étaient-ce là « les dernières nouvelles de France » qu'il eût reçues. Il ne pouvait d'ailleurs douter de l'écroulement

définitif de la puissance impériale lorsque Murat prononçait sa marche contre les troupes françaises et se disposait à les attaquer : c'était le coup suprême au lion déchu.

Le 11, Neipperg qui est toujours au camp autrichien fait connaître officiellement la prise de Paris au général Vignolle, chef d'État-major du vice-roi : un armistice tacite est établi entre l'armée d'Eugène et l'armée de Bellegarde ; seul, Murat, dans sa tardive impatience de donner des gages aux coalisés, « sacrifie quelques Napolitains, bien plus d'Autrichiens », de la division Nugent qu'il commande et de Français qu'il combat.

Le 15, aux avant-postes de l'armée franco-italienne, se présente, accompagné du comte Neipperg, le général von Watenberg, aide de camp du roi de Bavière. Il est porteur d'une lettre, en date du 11, où le roi, après avoir donné des louanges à la loyauté de la conduite d'Eugène qui « l'a rendu fier d'avoir un tel fils », lui annonce que tout a changé de face et qu'il peut quitter la partie sans se déshonorer. « Vous le devez, dit-il, à votre femme et à vos enfants. » Il raconte brièvement la défection de Marmont et l'abdication conditionnelle de Napoléon et il conclut : « Les Alliés vous veulent du bien, mon cher Eugène, profitez de leur bonne volonté et songez à votre famille, une plus longue retenue serait impardonnable. »

Aussitôt Eugène a pris son parti : Il n'a reçu de France aucun ordre : ni de l'Empereur auquel il doit

obéissance et fidélité jusqu'à ce qu'il ait été par lui-même relevé de son serment, ni du ministre de la Guerre et du major général auxquels le subordonne la hiérarchie militaire. Il n'a reçu avis que par le roi de Bavière — son beau-père, mais un des membres de la Coalition — de l'abdication conditionnelle de l'Empereur. D'ailleurs quels droits cette abdication ouvrirait-elle pour lui? Sans doute Napoléon lui a conféré certains pouvoirs en vue d'une entente avec Murat, mais ils ne sont ni authentiques ni formels, ils sont applicables à un cas donné et défaillent, le cas défaillant.

Mais le vice-roi entend, comme l'a dit le roi de Bavière, « profiter de la bonne volonté des Alliés ». De lui-même, et sans avoir reçu de France aucun pouvoir, il charge le 16 avril les généraux Dode et Zucchi de conclure, avec le comte Neipperg, représentant du maréchal de Bellegarde, une convention dont il paraît impossible qu'il n'ait point posé les bases dans des conférences préalables avec le négociateur autrichien. Car on y tombe tout de suite d'accord, sans discussion, sur des points d'une importance capitale. Livrer aux Autrichiens les places d'Osopo, Palmanuova, Venise et Legnano, avec les forts en dépendant, c'est-à-dire toutes les défenses encore intactes et même point attaquées de cette partie du royaume cédée par l'Autriche au traité de Presbourg, c'est de la part d'Eugène, annoncer qu'il n'élèvera aucune prétention au delà de l'Adige et le présent, en fortifica-

tions, armement, vivres, approvisionnements de toute espèce est de telle importance qu'il doit compter qu'on lui en saura gré. Par les autres articles, les troupes italiennes commandées par le vice-roi continueront à tenir la partie du royaume et les places non encore occupées par les puissances alliées ; les troupes françaises évacueront le royaume, regagneront la France et l'armistice conclu entre elles et les Alliés durera huit jours après qu'elles auront dépassé les territoires occupés en France par les troupes alliées. Une députation du royaume d'Italie aura la liberté de se rendre au quartier général des Alliés et, dans le cas où la réponse qu'elle aurait obtenue ne serait pas de nature à tout concilier, les hostilités ne pourraient cependant recommencer entre les troupes alliées et celles du royaume d'Italie que quinze jours après le retour des députés chargés des déterminations des puissances alliées.

Telle était cette convention de Schiarino-Rizzino, par laquelle Eugène se tenant assuré, d'après son beau-père, « de la bonne volonté des Alliés », s'engageait et se livrait sans aucune garantie, tant il était certain du résultat. Il ne semblait même pas qu'on pût le discuter. Sans avoir l'idée de se rendre personnellement à Milan, il écrivait d'un ton désinvolte au duc de Lodi qu'il eût à convoquer le Sénat pour former la députation. Sans attendre ce que dirait ce Sénat, il acceptait les hommages de l'armée qui élisait les généraux Fontanelli et Ber-

toletti avec mandat « d'aller demander aux puissances alliées que l'indépendance de la patrie fût reconnue et que la couronne fût déférée au prince Eugène ». Le 17, dans la proclamation qu'il adressait aux soldats français, il s'excusait de ne pouvoir les ramener dans leurs foyers, et leur annonçait que, en se séparant d'eux, d'autres devoirs lui restaient à remplir. « Un peuple bon, généreux et fidèle réclame, disait-il, le reste d'une existence qui lui est consacrée depuis près de dix ans. Je ne prétends plus disposer de moi-même, tant que je pourrai m'occuper de son bonheur qui a été et sera l'ouvrage de toute ma vie. » Cela était déclarer qu'il se tenait dès lors pour souverain légitime et qu'il en prenait la qualité.

Hormis la lettre qu'il avait écrite à Melzi, et qu'il lui avait envoyée par Méjan, secrétaire de ses commandements, Eugène n'avait rien fait pour s'assurer le Sénat, tant il était certain du vœu unanime qui allait lui déférer la couronne. C'était déjà trop d'envoyer Méjan, suspect justement de relations avec l'étranger, vénal et déconsidéré ; de plus singulièrement maladroit et aussi ignorant que son maître de la formation de partis, nouvelle en effet.

Trois grandes factions se partageaient le monde milanais : italienne, autrichienne et française. L'italienne, muratiste plutôt, malgré les mystères de Maghella, les jactances de Lechi, les proclamations de Carascosa et de Zucchi, malgré le travail



des loges et les affiliations des ventes, avait poussé fort peu loin ses conquêtes. Ce parti semblait avoir pour chef, dans le royaume, le général Pino, mécontent de n'avoir pas été payé selon les mérites qu'il s'attribuait et d'avoir été relevé de son commandement pour les fautes inexplicables qu'il avait commises durant la campagne : Eugène, par une impardonnable imprudence, l'avait « laissé sans emploi ni destination à Milan », d'où il était en correspondance avec Murat et ses agents, où il avait groupé autour de lui une sorte de coterie militaire d'officiers hors de service, et où il avait trouvé des alliés : sans contredit le comte Luini, chef de la direction générale de la Police, très vraisemblablement Melzi lui-même : Melzi qui menait Pino sous main, jouait de lui à sa guise et se flattait de recouvrer par lui, en 1814, la première place qui lui avait échappé en 1805.

Le parti qu'on appelait français était en réalité le parti d'Eugène. De Napoléon il n'était plus question et l'on peut se demander si, après tout ce qu'il avait fait pour l'Italie depuis 1796, Napoléon avait jamais eu un parti ; s'il avait jamais été accepté comme souverain par les Italiens ; s'il avait jamais été considéré par eux autrement que comme un conquérant ; si le fait qu'il avait tiré la nation italienne du sépulcre et qu'il lui avait ordonné de vivre, que par lui seul, dès lors, elle vivait, avait été compris, admis, reconnu par les contemporains : il avait été le conquérant ; puis, il avait été le maître ; il avait été

l'organisateur et, comme tel, avait contrarié des intérêts, blessé des vanités, choqué des croyances, détruit des traditions. Avec cela, on est admiré, point aimé. Quant aux Français, ils avaient été fats, protecteurs, maladroits, brutaux et bons enfants, ce qui était pour les rendre cinq fois odieux.

Eugène s'était conformé à cette règle au moins jusqu'au moment où on avait imaginé de lui attribuer cette fameuse réplique : « Je ne crains ni vos épées, ni vos stylets ». Cela ne signifiait rien, n'était ni dans sa façon ni dans son caractère, — pour quoi cela avait porté. Il avait pour lui l'armée presque entière et, dans l'administration, ce qui servait le mieux, le plus utilement, ce qui avait conscience de la lourdeur de cette tâche : faire une nation. La plupart de ces fonctionnaires venaient de l'État de Modène ; c'étaient « gens d'esprit et d'action, intelligents et déterminés » qui, dès la première campagne du général Bonaparte, s'étaient voués aux idées de la Révolution. Ils constituaient la « faction Estense », odieuse aux Milanais.

Aux Modénais, se rattachaient certains Italiens intelligents, peu séduits par le panache de Murat et rebelles aux lumières des Loges, disposés d'autant mieux en faveur d'Eugène qu'ils se flattaient d'avoir raison de lui. Patriotes sincères, ils se proposaient d'améliorer avec le vice-roi, promu roi, une constitution qui avait à leurs yeux le mérite d'exister, et au contraire de la napolitaine, de fonctionner ; ils prétendaient donner au seul grou-

pement qui méritât encore, dans la Péninsule, de porter le nom de la nation une administration telle que les plus petits États se trouvassent peu à peu portés à la réclamer et, subissant quelque jour la loi d'attraction, fussent amenés à provoquer, demander ou exiger leur réunion. Malheureusement ces patriotes intelligents et lettrés étaient en trop petit nombre, ils étaient trop raisonnables et trop paisibles ; ils dédaignaient trop les moyens qu'employaient leurs adversaires. Et puis, étant partisans de maintenir ce qu'avaient institué les Français, ils participaient à la défaite française : ils étaient les vaincus.

Les Autrichiens étaient les vainqueurs, à la vérité, à Milan comme sur le Mincio par la victoire des autres. Ils n'en étaient pas moins enivrés et arrogants et, pour préparer une restauration intégrale du régime antérieur à 1796, ils étaient prêts à beaucoup de sacrifices — d'argent, s'entend. Les nobles jouaient dans cette faction le rôle principal : ils n'en avaient pas moins sollicité et obtenu du gouvernement napoléonien des honneurs, des sinécures et des places, mais, en croyant les rallier, on n'avait fait que leur donner plus de moyens et de raisons pour trahir.

Aux *Autrichiens purs* se joignaient ceux qu'un « Lombard » bien informé appelle les *Autrichiens mitigés* — lesquels pensaient pouvoir conserver sous un prince de la maison d'Autriche, devenu roi d'Italie, et moyennant l'abandon des

forteresses à des garnisons autrichiennes et d'un tribut annuel payé à l'Autriche, un semblant d'indépendance, le code des lois civiles et pénales et une administration particulière.

Enfin, un dernier parti, *Italien pur*, presque uniquement composé de Milanais, se plaisait à imaginer que rien ne serait plus aisé que d'obtenir l'indépendance du duché de Milan moyennant qu'ils portassent le dernier coup au régime impérial, repoussassent les avances de Murat et tinssent tête aux Autrichiens. A la vérité, ce n'était point par les armes, mais en faisant appel « aux sentiments délicats d'honneur, de probité et de générosité » de l'empereur d'Autriche et des souverains alliés. L'aristocratie milanaise s'était convaincue que placer un membre d'une maison régnante sur le trône de Milan offusquerait les autres familles souveraines, tandis qu'un prince indigène n'exciterait la jalousie de personne. Par suite, la lice était ouverte, et les Verri, les Confalonieri, les Porro, les Castiglioni — chacun d'eux ne doutant pas que le choix auguste ne tombât sur lui, — s'empressaient à renverser le Gouvernement italo-français. Certains d'entre eux s'étaient mis en relations avec lord Bentinck qui encourageait leurs espérances.

Les sénateurs, sauf quelques exceptions, se rattachaient bien plutôt qu'à la faction française, à celles des Autrichiens mitigés et des Italiens libéraux. Eugène avait parmi eux fort peu de partisans.



Convoqués le 17 avril par une lettre du duc Melzi qui, se disant indisposé par la goutte, s'abstenait de paraître, ils étaient appelés à délibérer sur un projet que, dit-on, Méjan avait apporté. Des décrets en trois articles : députation à l'empereur d'Autriche pour obtenir la suspension des hostilités ; intervention requise de l'empereur d'Autriche pour que l'Italie indépendante fût admise à jouir des bienfaits promis à l'Europe entière ; demande pour l'Italie indépendante du prince Eugène comme souverain.

Dès le début, aux artifices mis en usage pour gagner un temps qui ne pouvait servir qu'aux Autrichiens ; au refus de délibérer en comité secret ; au choix des membres de la commission chargée d'opposer une rédaction du décret à celle proposée par Melzi, on put juger que le prince Eugène était en mauvaise posture. Tel que le proposa cette commission, le décret n'avait plus la moindre valeur morale. Le Sénat, était-il dit, enverra trois députés aux grandes puissances pour leur présenter ses hommages et les supplier d'arrêter les hostilités, pour leur demander d'accorder à l'Italie son indépendance. Le Sénat saisit avec empressement cette occasion d'offrir au prince Eugène l'assurance de sa parfaite estime et de son dévouement sincère.

Cela avait tout l'air d'un congé.

Nul raisonnement ne put faire reconnaître aux rédacteurs de cette proposition qu'ils achevaient



de tuer cette cause de l'indépendance qu'ils prétendaient servir. Le comte Guicciardi qui avait pris le premier rôle, répondit par des arguments tels que de demander si les droits du prince Eugène n'étaient point primés par ceux du Roi de Rome. Il fit rejeter un amendement proclamant le droit conféré au vice-roi par le 1er et le 4e des Statuts organiques, « droit que l'admiration et la reconnaissance de la nation avaient rendu encore plus sacré ». Tout ce que purent obtenir les partisans d'Eugène fut que cette « assurance de parfaite estime et de dévouement sincère », au lieu d'être directement et uniquement adressée à Eugène, fût d'abord communiquée aux puissances alliées, comme un vœu tacite et discret.

Guicciardi, Castiglioni et Testi furent élus pour composer la députation envoyée aux Souverains alliés.

On pouvait penser que, dès lors, la partie était perdue pour Eugène; mais à défaut du Sénat qu'il n'avait su ni intimider par sa présence, ni rallier par ses arguments, restaient l'armée qui lui était dévouée, l'administration qui lui restait fidèle, le peuple qui, moyennant la promesse de certaines diminutions d'impôts et de l'abolition de la conscription, pouvait lui revenir d'un élan. Le Sénat même n'était point incapable de se reprendre dès que les meneurs seraient écartés. Il fallait donc, pour avoir raison de ces forces encore intactes et de ces retours possibles, précipiter les événements et,



pour cette besoigne, les Muratistes se trouvèrent d'accord avec les Italiens purs comme avec les Autrichiens purs et mitigés. Chasser le Sénat était le premier acte; les Muratistes appelleraient ensuite Murat, les Autrichiens Bellegarde, ce serait à qui courrait le plus vite, mais jusqu'à l'événement on s'entendit. On réclama la convocation des Collèges électoraux; on réunit cent cinquante signatures sur une pétition qu'on adressa au podestat de Milan, le comte Durini, lequel la renvoya au président du Sénat. Cela donnait à la révolution tramée par les aristocrates un air libéral et démocratique.

En même temps, le chef du parti autrichien, le comte Gambanara, de concert avec l'avocat Traversi, avait appelé du Novarais, dans la journée du 19, quantité de paysans, brutes sauvages, auxquels en attendant le pillage de la ville qu'il leur avait promis, il allouait six livres par journée qu'ils seraient absents de leurs villages.

Au ministère de la Guerre, un autre conspirateur, le général Bianchi d'Adda, intérimaire, éloignait de Milan, dans la nuit même du 19 au 20, les troupes qui y étaient stationnées et renvoyait au général Pino le secrétaire général du ministère de l'Intérieur venant lui demander d'assurer l'ordre public. Sur quoi, comme à un signal, Pino s'emparait du commandement. Autour du palais du Sénat, les Italiens purs groupaient la foule qui, sous l'impulsion du comte Confalonieri, allait l'envahir, arracher aux sénateurs le rappel des députés

et la convocation des Collèges, puis les chasser avec violence et livrer le palais au pillage ; le noble comte Confalonieri se réservait de crever à coups de parapluie le portrait de l'Empereur-Roi et de le précipiter par la fenêtre.

Du simulacre à la réalité de l'assassinat, le pas est vite franchi. Les gens bien nés crèvent les portraits, la plèbe crève les modèles. On cria : *Chez Melzi!* Des amis de Melzi mêlés à la foule, crièrent : *Chez Prina!* Prina était le ministre des Finances. On se rua chez lui ; on le saisit dans un grenier où il était caché ; on le jeta par la fenêtre ; un marchand de vins le recueillit à demi mort, le porta dans sa maison ; on commença à jeter des pierres aux fenêtres ; Prina un peu remis, voulut se livrer : il parut à la porte, on s'empara de lui et quatre heures durant, on le traîna par les rues, le battant, le poussant, le heurtant aux pierres, le piquant avec la pointe des parapluies. A la fin, il expira.

Ces atrocités s'étaient produites presque sous les yeux du général Pino, dictateur encore latent, quoique investi du commandement des troupes. Il n'avait rien fait pour les prévenir ; il ne fit rien pour les arrêter ; il ne devait pas même penser à les punir. Enivré des cris de : vive le roi Pino! que quelques misérables allaient poussant par la ville, il ne pensait plus à son complice le roi Murat et il se demandait pourquoi pas Pino, puisqu'il y avait bien eu Napoléon. N'ayant pas été pro-



clamé par les émeutiers, il éprouva le besoin d'une sorte d'investiture légale et, le 21, il se rallia au podestat Durini qui semblait le chef des Italiens purs. Dans le Gouvernement provisoire, nommé dans la matinée du même jour par le conseil communal, il n'y avait d'ailleurs, pour ainsi dire, que des Autrichiens.

La popularité de Pino avait duré à peine une journée : Dès le 21, elle s'était évanouie, parce qu'il avait eu la prétention de rétablir l'ordre ou tout le moins, d'empêcher les pillages. La garde nationale n'attendit pas ses instructions et se fit brutalement raison de la populace, laquelle en prit Pino pour responsable.

Cependant la convocation des Collèges électoraux portait ses fruits. Bien que, aux termes de la Constitution, ces collèges n'eussent d'autre prérogative que de présenter des candidats pour certaines fonctions strictement définies, ils s'enivrèrent de leur nom, se déclarèrent investis de la souveraineté, confirmèrent la nomination du général Pino, abolirent le Sénat, révoquèrent les pouvoirs des députés, délièrent du serment de fidélité tous les fonctionnaires civils et militaires et se livrèrent à une orgie enfantine de décrets contradictoires et excentriques. Une centaine d'individus sans mandat, qui n'avaient pas l'air de se douter que l'armée autrichienne fût aux portes, parodiaient ainsi la Constituante française qui fut en elle-même assez folle pour que ses imitatrices dussent être insen-

sées. Cette Constituante milanaise avait d'ailleurs une juste peur de déplaire à qui de droit et, pour annuler les délibérations les plus enthousiastes, il suffisait que quelqu'un fît observer qu'elles pouvaient n'être point du goût des Hautes Puissances Alliées. Il était naturel que, adoptant une telle marche, les Collèges électoraux accablassent d'injures et d'exécrations le prince et le régime déchus.

Eugène avait appris à Mantoue les résultats de la trahison effective de Melzi, et de la séance du Sénat. L'arrivée des comtes Guicciardi et Castigloni, venus pour lui demander les passeports et les sauf-conduits nécessaires à leur voyage ne pouvait lui laisser aucun doute sur les dispositions des Milanais. Il avait en mains la force et il avait le droit. « Son armée s'assemblait aux cris de Vive le prince Eugène! Les chefs venaient mettre aux pieds du vice-roi les protestations dévouées de tous leurs soldats... Ils suppliaient qu'on leur permît de marcher sur Milan, s'engageant à ramener sans effusion de sang la population milanaise à de meilleurs sentiments et à la connaissance de ses véritables intérêts »; mais Eugène n'avait jamais été entreprenant, et rompu à une continuelle obéissance, l'énergie et l'initiative lui manquaient lorsqu'il s'agissait de jouer un rôle personnel, même lorsqu'il s'était préparé à ce rôle, qu'il l'avait appris et qu'il en avait débité les premières tirades.

L'atavisme Beauharnais remontait en lui et l'em-



clamé par les émeutiers, il éprouva le besoin d'une sorte d'investiture légale et, le 21, il se rallia au podestat Durini qui semblait le chef des Italiens purs. Dans le Gouvernement provisoire, nommé dans la matinée du même jour par le conseil communal, il n'y avait d'ailleurs, pour ainsi dire, que des Autrichiens.

La popularité de Pino avait duré à peine une journée : Dès le 21, elle s'était évanouie, parce qu'il avait eu la prétention de rétablir l'ordre ou tout le moins, d'empêcher les pillages. La garde nationale n'attendit pas ses instructions et se fit brutalement raison de la populace, laquelle en prit Pino pour responsable.

Cependant la convocation des Collèges électoraux portait ses fruits. Bien que, aux termes de la Constitution, ces collèges n'eussent d'autre prérogative que de présenter des candidats pour certaines fonctions strictement définies, ils s'enivrèrent de leur nom, se déclarèrent investis de la souveraineté, [illegible] la nomination du general Pino, [illegible] révoquèrent les pouvoirs des [illegible] serment de fidélité tous les [illegible] et se livrèrent à [illegible] contradictoires et [illegible] sans mandat [illegible] que l'armée [illegible] ainsi la [illegible] elle-même assez [illegible] dussent être insen-



[illegible]

[illegible] les resultats de la [illegible] et de la seance du [illegible] Castiglioni, [illegible] passeports et les [illegible] voyage ne pouvait [illegible] des M [illegible] avait le droit [illegible]

[illegible]

portait sur l'éducation napoléonienne. A l'Armée du Rhin, son père avait eu de ces brusques défaillances, après avoir lui aussi attesté les hommes et les dieux qu'il ne se retirerait pas sans avoir vaincu. En cédant à quelques émeutiers qu'avait enivrés le pillage, à un général dont la trahison ne pouvait étonner, à des Collèges électoraux inexistants qui agitaient sans y croire un fantôme de souveraineté nationale, Eugène perdait le bénéfice de sa longue duplicité, de sa désobéissance à l'Empereur, de ses entretiens suspects avec Murat ; mais il y gagnait, ou du moins il croyait y gagner la bienveillance de l'Autriche. Connaissant, depuis le 19, les termes du Traité de Fontainebleau et cet article VIII par lequel l'Empereur avait stipulé « qu'il serait donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France », il n'avait point renoncé à espérer que les Souverains Alliés, auxquels il s'était hâté d'écrire « pour leur faire connaître la situation du royaume et solliciter pour le pays leur intérêt et leur direction », accueilleraient favorablement ses lettres. « Je sais, écrivait-il à Melzi, que les souverains et en particulier l'empereur de Russie ont déjà exprimé les sentiments les plus obligeants non seulement pour l'État, mais pour ma personne. » Il faut penser que la nouvelle des émeutes de Milan et du massacre de Prina eurent sur cette âme étrangement faible de soldat et d'homme d'État une influence telle qu'elle fit d'abord re-

noncer à toutes ses espérances et qu'elle le porta ensuite à une série d'actes dont le moins qu'on peut en dire est qu'ils furent singulièrement hasardés.

Le 20 Prina a été assassiné. Le 21, Eugène se démet en faveur de Pino de toute autorité. Le même jour, il signe un article additionnel à la Convention du 16, portant que le matériel de la marine française et de la marine italienne à Venise sera, ainsi que l'arsenal et tout ce qu'il renferme, remis aux Autrichiens. Il est sans pouvoir pour traiter au nom de la France, et il le sait, puisque dans la lettre qu'il a écrite à Pino, il lui dit : « Faites-lui comprendre (au peuple) que malgré la rupture de ses liens politiques avec la France, il est de son intérêt de ne pas s'aliéner la bienveillance du monarque qui la gouverne et qui est remonté sur son trône de par la volonté de la nation et les succès des armées des Hautes Puissances ». Il n'ignorait donc rien de la double nullité de l'acte par lequel il dépouille son ancienne comme sa nouvelle patrie.

Il y a mieux : s'étant démis de toute autorité au profit de Pino, deux jours plus tard, à Mantoue, avec Bellegarde, il conclut une nouvelle convention par laquelle il livre aux Autrichiens « toutes les places de guerre, forteresses et forts » qui ne sont pas encore occupés par eux, Milan et « le territoire non occupé du Royaume d'Italie, l'armée même, son armée, qui passe « sous les ordres du feld-maréchal comte de Bellegarde ». Sauf quelques



vagues stipulations au sujet « des traitements, pensions et solde des troupes italiennes, des autorités et des employés civils et militaires, qui devront être payés sur le même pied et sur les mêmes caisses qu'elles l'ont été jusqu'au jour de la Convention », aucune stipulation pour protéger les biens, la personne, la liberté, les droits civils et politiques de ses anciens sujets ; il s'en remet de tout aux Puissances alliés, invoquant comme unique considérant l'article Ier du traité du 11 avril, par lequel l'Empereur Napoléon a renoncé pour lui ses héritiers et successeurs et tous les membres de sa famille à tout droit de souveraineté et de propriété sur le royaume d'Italie. » De quel droit traite-t-il pour l'Italie, alors que, deux jours auparavant, il a transmis tous pouvoirs à Pino ?

Quoiqu'on ait allégué de l'émotion qu'a pu lui causer l'assassinat de Prina ; quoiqu'il ait lui-même annoncé par une étrange proclamation que « de nouveaux arrangements politiques l'obligeaient à s'éloigner des Italiens et rendaient incertain l'accomplissement d'un vœu, qu'il me fut bien possible, dit-il, de laisser échapper une fois quand vous l'aviez vous-même manifesté mille », la raison de ces résolutions et de ces actes échapperait si l'on ne trouvait cet article *secret* ajouté à la Convention de Mantoue : « Son Altesse Impériale le prince Eugène pourra emporter et disposer de tous ses biens particuliers, meubles et immeubles dans quelque part du royaume qu'ils se trouvent. »

A défaut d'une couronne, Eugène emportera au moins d'Italie la plus grande fortune qu'eût un particulier en Europe.

Pour épargner aux Autrichiens, en leur livrant le royaume et la capitale, jusqu'au moindre risque de combat, pour avoir raison des résistances de l'armée et décevoir le Gouvernement provisoire, Eugène tint cette convention secrète pendant trois jours. Le 26, où le général Sommariva, commissaire impérial autrichien, se présente aux portes de Milan et en prend possession au nom des Hautes Puissances, Eugène ayant renvoyé à ses quartiers la Garde royale, ayant remis au préfet de l'Olona les insignes de la royauté italienne, publie la convention du 23, en même temps qu'il adresse une suprême proclamation aux peuples d'Italie et il livre à un régiment autrichien la ville et la citadelle de Mantoue.

Auguste est accouchée le 13 d'une fille à laquelle ont été donnés les noms de Théodelinde-Louise-Eugénie-Auguste-Napoléone, et les craintes que l'état de sa femme a données à Eugène n'ont sans doute pas influé médiocrement sur la faiblesse et l'irrésolution de sa conduite ; peut-être même certaines temporisations auxquelles on serait tenté d'attribuer des motifs politiques ont-elles pour but de sa part de ne point se séparer de sa femme et d'attendre qu'elle soit en mesure de l'accompagner. Le 27, elle est assez bien rétablie pour supporter le voyage et, avec elle et ses enfants, il quitte Man-

toue, accompagné seulement de quelques serviteurs personnels. Au moment de son départ, des officiers et des soldats de l'armée dont il a été le chef se pressent sur son passage pour lui renouveler leurs hommages, leurs offres et leurs prières. Il les remercie, mais les invite à se soumettre aussitôt, car autrement, leur dit-il, « vous vous rendez coupables de révolte militaire et vous vous exposez aux plus grands dangers ».

De Mantoue, il se rend à Vérone, traverse le Tyrol, non sans risques, et arrive heureusement à Munich où il est accueilli à miracle par sa famille bavaroise. A peine s'il y touche barre ; il a hâte de recommander ses intérêts aux Souverains Alliés et en particulier à l'empereur Alexandre. « Ma mère, écrit-il, a été traitée par eux avec des égards dont je suis particulièrement touché. »

Ainsi le dispersement s'est opéré et, sans se soucier de celui qui fit leur fortune et dont dépendit leur existence, tous s'en sont allés, l'abandonnant. Chacun a tiré de son côté, cherchant à garder quelque bribe de la puissance qu'il lui doit, et portant à être ingrat ce qu'il a d'intelligence et d'activité. Ceux qui lui sont liés par le sang ne sont certes point à excuser, mais ils tenaient pour leur être dus les bienfaits qu'ils ont reçus ; ceux qu'il a adoptés, qu'il a introduits dans sa famille n'ont pas cette piètre excuse ; ils sont redevables uniquement à sa bonne volonté et ne trouverait-on pas par là qu'ils sont pires et plus méprisables ?

XXXIII

LES BEAUHARNAIS EN FRANCE

(Avril 1814-février 1815).

Hortense. — Elle rompt avec la famille. — Sa fuite vers Navarre. — Accueil de Joséphine. — Sentiments qu'elle éprouve. — Navarre. — L'entourage de l'Impératrice. — Projets d'Hortense. — Joséphine veut retourner à Malmaison pour connaître son sort. — Ce que l'Empereur a stipulé pour les Beauharnais. — Les Six et les Sept. — Mlle Cochelet à Paris. — Ses relations dans la société russe. — Sa correspondance avec Hortense. — Réponses de la reine. — Hortense paraît décidée à faire son devoir. — Elle repousse les avances de l'empereur de Russie. — Elle va se proposer à Marie-Louise qui la repousse. — Elle se détermine à venir à Malmaison. — Son arrivée coïncide avec une visite de l'empereur de Russie à Joséphine. — Attitudes diverses de la mère et de la fille. — Attitude d'Alexandre. — Les agréments qu'il apporte. — Espérances qu'il donne pour le sort d'Eugène. — Eugène. — Son arrivée à Paris. — Correspondance d'Eugène avec sa femme. — Présentation à Louis XVIII. — Marquis de Beauharnais ? — Ce qu'en dit Hortense. — Société qu'il voit chez sa mère et chez sa sœur. — Le salon d'Hortense. — M. Sosthène de La Rochefoucauld et Mme du Cayla. — Les billets du matin à M. de La Rochefoucauld. — Les sentiments d'Hortense. — Les regrets et les rancunes de Joséphine. — — Ce qu'il faut penser de l'une et de l'autre. — L'exécution du traité du 11 avril, en ce qui les concerne. — Demandes faites à l'empereur de Russie. — La partie de campagne de Saint-Leu. — Joséphine prend froid. — Comme elle se soigne. — Sa maladie. — La mort. — Deuil royal. — Obsèques royales. — Habileté diplomatique d'Eugène. — Visite d'Alexandre à Saint-Leu. — L'héritage. — Transmission de

Navarre à Eugène. — Avantages faits à Hortense. — Comment obtenus ? — Quels négociateurs ? — En quelle forme ? — Acte relatif au duché de Saint-Leu. — Texte. — Caractère anormal et exceptionnel de cet acte. — Que devient le comte de Saint-Leu en face de la duchesse de Saint-Leu. — Visites de congé d'Eugène. Il part pour Munich. — Il n'a pu régler les affaires de la succession faute de la procuration de Louis. — — Hortense, malgré son deuil, ouvre son salon. — Pozzo di Borgo. — Dîners priés. — Affluence. — Projets de voyages. — Aix-les-Bains. — Veto de l'ambassade de Russie. — Départ pour Plombières. — Société qui s'y trouve. — A peine dix jours. — Voyage à Baden-Baden. — Comment arrangé ? — Lettre à M. de La Rochefoucauld. — Séjour à Bade. — La cour de la Margrave. — Impératrice, roi, reines, princesses. — Ce qu'en pense Hortense. — Ses lettres à l'empereur Alexandre. — Le flirt avec Alexandre. — Jusqu'où est-il allé? — Ce qu'on pense d'Hortense. — Mme de Krüdner, — Retour en France. — L'arc de triomphe de Saverne. — Le voyage au Havre. — Les enfants seuls pendant deux mois. — Rentrée à Saint-Leu. — Depuis le 20 avril elle est au courant des intentions de son mari.

Procès entre Hortense et Louis. — La lettre que Louis fait porter le 20 avril par M. Bohr à la Reine. — Lettre qu'il adresse à Decazes. — Hortense ne répond pas. — Refuse même un récépissé. — Louis demande à Decazes d'être arbitre. — Nouvelle lettre à Hortense. — Il demande qu'elle lui envoie son fils. — Lettre à Decazes. — Hortense ne répond pas. — Indignation qu'éprouve Louis au sujet de la donation royale. — Sa protestation devant Me Bressenel, notaire à Lausanne. — Propositions que la reine fait à la fin transmettre par Decazes. — Lettre de Decazes. — Réponse de Louis. — Son mécontentement contre Decazes. — Il lui enlève la négociation. — Il se détermine à réclamer tous ses droits. — Le voyage d'Hortense à Baden-Baden l'y détermine. — Lettre à Hortense. — Réponse de celle-ci. — Ses raisons pour garder ses enfants. — Sa lettre à l'empereur Alexandre. — M. Briatte envoyé par Louis à Saint-Leu. — Dernière démarche de conciliation. — Hortense obtient une audience de Louis XVIII. — Lettre à l'empereur Alexandre où elle rend compte de cette audience. — Ce qu'on pense de cette lettre. — Lettres à Alexandre sur les peines d'amour qu'il éprouve. — Hortense force sa confiance. — Etrangeté de ses sentiments. — Son entêtement. — Louis commence les hostilités. — Lettre

d'Hortense à Alexandre. — Conseils et avocats qu'elle choisit. — Lettres au roi, au chancelier pour obtenir une intervention du Gouvernement. — Lettre officielle à l'empereur Alexandre pour demander une décision du Congrès qui enlève à Louis l'autorité paternelle. — Rentrée à Paris. — Elle rouvre ses salons. — Caractère de la société qui s'y rencontre. — Correspondance avec Alexandre. — La mise sous séquestre des propriétés des Bonaparte. — Elle y soustrait son hôtel et Saint-Leu en alléguant que Louis n'y possède rien. — Hortense attire chez elle Wellington. — Elle cherche des appuis dans le monde royaliste. — Le procès va s'engager. — Tripier et Bonnet. — Documents fournis à Bonnet par Hortense. — L'audience. — La Reine prie ses amis d'y assister. — Lettre à La Rochefoucauld. — Plaidoyer de Tripier. — Bonnet ; ses violences contre Louis. — Apologie des bienfaits de Louis XVIII. — Réplique de Tripier. — Comme il écrase l'adversaire. — — Réplique de Bonnet. — Il se place sur le terrain politique. — Il lit des lettres privées de Louis qu'Hortense est parvenue à se procurer. — Dernière audience. — Affluence sans précédents de la foule. — Hortense satisfaite et pleine d'espoir. — Elle a la Cour pour elle. — Elle est convaincue qu'elle gagnera. — Le jugement. — Elle est condamnée à remettre son fils aîné au comte de Saint-Leu sous trois mois. — C'est le 8 mars 1815.

Lorsque, dans la nuit du 30 mars, Hortense eut pris son parti, qu'elle se fut déterminée à rompre avec son mari, et, sans tenir compte des ordres de l'Impératrice régente, à rejoindre sa mère à Navarre ; lorsqu'elle se fut résolue à enlever ses fils à leur père qui les réclamait, et à la dynastie dont ils étaient, après le Roi de Rome, les héritiers désignés, on peut penser qu'elle avait agi d'impulsion, sans raisonner dans quelle étrange situation elle allait se mettre. Il y avait là de la niaiserie, de la violence, de l'obstination, l'attrait de rompre ses liens et de se sentir libre : mais elle avait trente

et un ans, elle avait traversé depuis la Révolution assez d'événements pour qu'on dût penser qu'elle avait appris à se conduire. C'était à quoi l'on se trompait : son inexpérience de la vie ne se pouvait comparer à rien et elle demeurait une pensionnaire à talents d'agrément, pour qui rien n'avait d'importance, hormis ses antipathies, ses répugnances et ses tendresses.

En route dès le petit jour, le 31, elle évite la forêt où elle croit trouver des cosaques et prend la grand'route de Rambouillet à Maintenon où elle court bien plus de risques. A Maintenon, elle demande à un régiment de cavalerie qu'elle y trouve, une escorte qu'on lui donne et, avant la nuit, elle arrive au château de Louye qui appartient aux d'Arjuzon et où ils lui ont offert un asile. Elle congédie son escorte, et, le lendemain 1er avril, à 5 heures du matin, elle repart ; à quatre lieues de Navarre, elle rencontre M. Fritz de Pourtalès venu au-devant d'elle avec les chevaux de l'Impératrice.

A l'arrivée, Joséphine paraît éperdue de joie ; elle était si abattue, si consternée, si fondue en larmes, sans nouvelles de sa fille ni de son fils ; elle tremblait surtout pour Malmaison et c'était là son patriotisme : « On a prétendu, écrivait-elle à sa fille le 31, que le pont de Neuilly était occupé par les ennemis : ce serait bien près de Malmaison. » Elle craignait que Hortense ne dût s'arrêter à Chartres et sa venue la ravit, mais elle ravit bien moins l'entourage qui

s'était accru de toutes les personnes tenant plus ou moins à la Maison que la peur avait chassées de Paris. Il y avait M[me] Mollien, la duchesse de Bassano, M[me] d'Audenardé, les Pourtalès, d'autres encore et des quantités d'enfants et de domestiques; quelques-uns témoignaient une fidélité qui les honorait; la plupart montraient une joie indécente à la pensée que les Bourbons allaient revenir et qu'ils retrouveraient leurs biens, leurs titres et des places dignes d'eux. C'est à peine s'ils consentirent à se gêner pour faire place à la reine, à ses enfants et à sa suite : M. et M[me] d'Arjuzon, M[me] de Mailly-Couronnel, M[lle] Cochelet, six ou sept domestiques. Le 3, venant de Fontainebleau, arriva un auditeur au Conseil d'État, M. de Maussion, envoyé par le duc de Bassano à sa femme avec la nouvelle de la capitulation de Paris. La reine, persistant en ses imaginations romanesques, pensait aller s'établir à la Martinique. « J'élèverai bien mes enfants, disait-elle, et ce sera ma consolation. » M[lle] Cochelet qui demandait à l'accompagner outremer, partit le 3, avec M. de Maussion, pour Paris où elle allait tout préparer.

L'Impératrice, dès ce moment, n'avait qu'une idée [1], rentrer à Malmaison, retrouver ses habitudes, savoir ce qui en serait de son existence future et comme elle serait assurée. Elle avait reçu

[1] Je ne saurais entrer ici dans les détails que j'ai donnés dans *Joséphine répudiée*, pp. 531 et suiv. et je me permets d'y renvoyer le lecteur pour ce qui concerne l'Impératrice.



du chevalier Lenoir, conservateur des antiquités de Malmaison, des nouvelles rassurantes ; rien n'avait été pillé par les cosaques ni dans le parc, ni au château. Cela était à merveille, et elle ne tenait plus en place et voulait retourner chez elle. Toutefois, elle consentit à attendre que, à Fontainebleau, M. le duc de Vicence eût assez avancé les négociations pour qu'elle connût quel serait son lot et quel celui de ses enfants. L'Empereur y avait pourvu avec une admirable générosité : pour elle, un million en domaines et en inscriptions sur le Grand Livre de France avec jouissance et pleine disposition de ses biens meubles et immeubles particuliers ; « au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de France » et sur les 2.500.000 francs réservés aux membres de la Famille impériale, 400.000 francs « à la reine Hortense et à ses enfants ». Par là il semblait l'investir de la tutelle et de la garde de ses fils, autant du moins qu'il en conservait le pouvoir. Il avait pensé à tout et il avait, entre autres ordres suprêmes, donné celui que, à Blois, sur le trésor de la Couronne, l'on payât l'arriéré des traitements aux ayants droit de la Famille. On devait 700.000 francs à l'Impératrice, 600.000 à Hortense. Personne n'ayant mandat pour recevoir cet argent, M. Mollien, ministre du Trésor, le fit déposer chez M. Lefebvre, receveur général du Loiret ; mais lui, dont la femme trouvait à ce moment même à Navarre une hospitalité généreuse, « ne fit rien dire à l'Impératrice

ni à la reine. Cette somme fut remise au duc d'Angoulême qui ne la rendit jamais ».

Sous l'escorte de M. de Maussion, Mlle Cochelet a gagné Paris et tout de suite elle s'est trouvée jetée dans une société où elle était extrêmement répandue avant la guerre, la colonie russe qui, chassée de Paris en 1812, y était tout de suite rentrée à la suite des Coalisés. Mlle Cochelet, au moment du départ de ses amis, s'était rendue dépositaire des papiers des uns et des diamants des autres, en sorte qu'ayant rendu des services, elle pouvait en demander. Ce n'était pas une mauvaise fille cette Cochelet, et elle était certainement dévouée à sa compagne de pension qui était devenue sa bienfaitrice, mais, d'origine très vulgaire, elle cherchait la réputation de femme d'esprit, de femme à talents, d'épistolière, et par là, se faisait une sorte de petit salon dans l'antichambre ; affolée à la pensée de fréquenter des grands seigneurs, des princes, des empereurs, et qui fussent russes, elle avait, elle lectrice, confidente et, à des moments, directrice d'Hortense, la fille et la belle-sœur de Napoléon, la même forme d'esprit que les émigrés rentrés tout à l'heure et le même degré de patriotisme. Par tous les moyens de persuasion, elle agit sur la reine pour la détourner de se solidariser avec les Bonaparte, pour l'amener à Paris, pour la mettre en contact et en relations avec les Russes, pour lui conserver sa fortune et assurer son indépendance en la plaçant sous la protection des



ennemis de Napoléon. C'était une façon, à la vérité, peu exaltée, mais très humaine, de comprendre le dévouement. Et, pour décider Hortense, elle lui rapportait tous les propos qu'on lui tenait : « Ecrivez-lui, disait Nesselrode, qu'elle reste encore où elle est avec sa mère et ses enfants et qu'elle fixe elle-même son sort. Tout ce qu'elle voudra sera fait ». Le prince de Bénevent a dit en conseil, alors qu'on discutait sur le sort à faire aux Bonaparte : « Je plaide pour la reine Hortense seule, c'est la seule que j'estime. » M. de Metternich a eu des mots délicieux ; M. le duc de Vicence a chargé Mlle Cochelet de dire à la reine de venir à Malmaison, que le sort de ses enfants en dépendait ». Le duc Dalberg disait à M. Tascher : « On la regarde comme étrangère à la famille Bonaparte puisqu'elle est séparée de son mari ; elle devient l'arbitre de ses enfants ; on les lui a laissés, elle peut être fort heureuse, elle est si aimée, si estimée ! » Et pour dernier coup, Mlle Cochelet fait paraître l'empereur de Russie. Il veut aller voir la reine à Navarre si elle ne vient pas à Malmaison... « Songez, dit-elle, qu'il a entre ses mains la destinée de vos enfants. Dans le traité de Fontainebleau on a placé vos enfants avec vous, c'est un grand point de sécurité pour vous et cela prouve toute l'estime qu'on vous porte, car chacun s'occupe des détails qui peuvent toucher votre cœur maternel. »

Ainsi comme s'il se fût agi de remporter une victoire, en provoquant sa défection, semblait-on

s'acharner à la tenter. Elle pourtant résistait; elle interdisait à sa confidente des démarches qu'elle devrait désavouer. Elle prétendait à la tranquillité « qu'elle trouvait préférable à tout ce brillant agité qui l'entourait ». Elle ne croyait pas qu'elle pût rester en France : « Le vif intérêt qu'on me montre, pourrait, par la suite, écrit-elle, donner de l'ombrage. » Cela était plein de sens et elle comprenait même quelle faute elle avait commise et y cherchait des excuses. « Je suis encore toute troublée, écrit-elle, du sort qu'on destine à l'empereur Napoléon. Est-il vrai ? Est-il arrêté ? Donne-m'en des détails. Si je n'étais pas venue auprès de ma mère, je suis sûre que je n'aurais pas pu m'éloigner d'eux dans ces moments malheureux. Ah ! j'espère qu'on ne me demandera pas mes enfants ; c'est alors que je n'aurais plus de courage. » Et elle écrit à l'Empereur, et la lettre, envoyée à Mlle Cochelet, est par elle remise à Nesselrode qui la fait passer au duc de Vicence !

Le 12, au moment où Joséphine a déjà décidé son départ, Hortense persiste dans sa résolution : ce sont des enfantillages, lui dit-on : c'est toujours ainsi qu'on traite ce qui est du devoir. « Je reste, répond-elle, je n'ai que de trop bonnes raisons. Je ne dois pas séparer ma cause de celle de mes enfants. C'est eux, c'est leurs parents qui sont sacrifiés dans tout ce qui se fait. Je ne veux donc pas me rapprocher de ceux qui renversent leur destinée... Je ne doute pas que l'empereur de Russie ne soit excel-



lent pour moi; j'en ai entendu dire beaucoup de bien, même par l'empereur Napoléon, mais si j'ai été autrefois curieuse de le connaître, dans ce moment je ne veux pas le voir. N'est-ce pas notre vainqueur? » Voilà qui amuse fort Mlle Cochelet et prête à des calembours faciles : Le *20 cœur*, dit-elle, et le mot court la société russe et Nesselrode, qui le trouve à son goût, le confisque pour son usage. Pourtant avec la reine, Mlle Cochelet ne s'y risque pas. Elle la sait sérieuse sur certains sujets et incapable de les prendre en riant.

Le 13 avril, Hortense a congédié sa maison d'honneur et elle a rendu à ses dames du Palais le serment qu'elles lui ont prêté. Sa mère va partir pour Malmaison. Elle-même, où ira-t-elle? Pas un instant elle n'a pensé à rejoindre son mari : leurs sentiments réciproques sont de même nature. D'ailleurs, elle ne le trouverait plus à Orléans. L'Empereur? Mais ne le gênerait-elle pas? L'Impératrice Marie-Louise peut-être? Elle part donc de Navarre, le 14 au matin, et vient se reposer à Louye chez les d'Arjuzon. Là, son écuyer, M. de Marmol, lui apporte un paquet de lettres de tous les gens qui se disent ses amis. Mlle Cochelet atteste les dieux et les hommes que c'est là une imprudence fatale si la reine va trouver sa belle-sœur ; le prince Léopold en a les larmes aux yeux ; Mme de Caulaincourt, mère du duc de Vicence, et ancienne dame d'honneur de la reine le lui défend ; Lavallette en est atterré, Czernitcheff, qui est bon juge aux choses

d'honneur, déclare que cela serait de l'excès; où qu'elle se tourne Hortense ne voit que des gens prosternés et en attitude de suppliants. L'empereur de Russie a dit au prince Léopold qu'il voulait aller à Navarre et il a ajouté : « Vous savez que j'aime et que je respecte cette famille; le prince Eugène est le prince des chevaliers; j'estime d'autant plus l'impératrice Joséphine, le prince Eugène et la reine Hortense que leur conduite envers l'empereur Napoléon est supérieure à celle de bien d'autres qui auraient dû montrer plus de dévouement. »

Ces arguments, si touchants soient-ils, n'empêchent pas la sœur du « prince des chevaliers » d'aller à Rambouillet. Elle compte que l'impératrice Marie-Louise, laquelle, en bien des circonstances, lui a témoigné une affectueuse confiance, se trouvera heureuse de la voir; qu'elle l'accueillera avec tendresse et peut-être que, en cette douloureuse épreuve, elle recevra de sa présence un encouragement moral qui ne sera pas inutile. Et dans ce cas, Hortense, elle aussi, eût éprouvé un réconfort qui l'eût mise dans le chemin du devoir. Il y a une contagion de bien faire, comme il y en a une de mal agir. Mais, à Rambouillet, elle est reçue avec froideur, avec une sorte de gêne communicative. Les entours étaient décidés et avaient à remplir leur tâche, qui était d'empêcher qui que ce soit des Bonaparte d'approcher l'Impératrice et d'agir sur elle. Marie-Louise elle-même avait pris

son parti et se sentait reconquise par l'Autriche : elle attendait son père et c'était son sort, le sort de son fils qu'elle allait jouer. Hortense vit qu'elle était de trop et elle prit congé — sans qu'on la retînt.

Où aller à présent? Elle ne pouvait penser à retourner à Navarre d'où tous les gens de sa mère étaient partis; restait Malmaison. Justement, ce jour-là, l'empereur Alexandre avait, par Nesselrode, fait savoir à Mlle Cochelet qu'il irait y voir l'impératrice Joséphine. Au moment où il en partait arriva la reine avec ses enfants. Joséphine avait été comme à son ordinaire quand elle voulait plaire, avec une nuance de plus d'abandon, de soumission si l'on peut dire. Hortense se réserva; elle refusa de se jeter à la tête du vainqueur, de jouer à la famille de Darius; elle fut polie, rien de plus; elle resta « très froide, très digne; elle ne répondit rien aux offres qu'on lui fit pour ses enfants ». L'empereur en fut d'abord légèrement piqué; puis il trouva son amour-propre engagé à triompher de cette sorte de résistance. Il retourna à Malmaison, fit de grands frais auprès de la reine, qui, en coquette qu'elle était, joua l'indifférente, repoussa ses offres de service, s'établit avec lui si l'on peut dire en cette sorte de « flirt défensif » auquel certaines femmes excellent.

A coup sûr, l'empereur de Russie eût trouvé pour agréable d'offrir à Joséphine et à Hortense des services même désintéressés. S'agissant de fortune, d'agréments de position ou d'argent, il était

tout à elles, mais il ne fallait point toucher encore aux questions du morcellement de l'Europe et réclamer la part d'Eugène. Les dames « Beauharnais », comme on disait déjà au Château, ne l'avaient point fait, ayant pour cela trop de tact et d'adresse. Le travail n'était point assez avancé et il fallait amener l'empereur peu à peu et sans presque qu'il s'en doutât à prendre de lui-même parti pour Eugène, et, soit sur un plan arrêté pour servir son frère, soit sous l'action d'une sympathie triomphant des résistances, soit enfin par l'effet d'une cour suffisamment assidue, Hortense ne refusa point sa porte aux quotidiennes visites, pas plus qu'elle ne rebuta ces conversations où l'intérêt s'efforçait de se témoigner, comme pour parvenir à une très étroite entente qui n'avait pourtant presque rien à voir avec l'amour.

Toutes sortes de menus agréments qui marquent des attentions résultent de ces visites d'Alexandre. Les Suédois ont dû évacuer les locaux de l'hôtel : le maire du IIe arrondissement a reçu du général Sacken l'ordre de faire remettre en état les écuries. On n'a garde de manquer à une femme qui est ainsi honorée de la visite quotidienne de l'arbitre de l'Europe. Pourtant à lui, Hortense ne parle pas ; bien plus pressée, Joséphine, dès qu'elle a été installée à Malmaison, a supplié son fils d'arriver à Paris pour obtenir, en ce qui le touchait, la réalisation des promesses faites à son sujet par le traité du 11 avril. Déjà, d'ailleurs, Eugène s'était

mis en correspondance avec l'empereur Alexandre et il en avait reçu une lettre en date du 26, qui excédait vraiment les bornes de la bienveillance : « La loyauté, lui disait Alexandre, fut toujours la première vertu des princes comme du soldat et la noble franchise avec laquelle Votre Altesse Impériale me parle de ses devoirs passés, de ses espérances présentes, de ses sentiments, de ses regrets même, ajoute encore à mon estime. Elle était acquise à sa valeur, à ses talents militaires et à son caractère. Je la dois également aujourd'hui à ses principes, à sa conduite, et il me sera bien agréable, dans les arrangements qui vont se traiter, de trouver l'occasion de lui donner des preuves de l'intérêt réel que je lui voue à elle et à sa famille et des nouveaux témoignages de mes invariables sentiments. »

Eugène multipliait les démonstrations, puisque, le 27, il obtenait d'Alexandre une nouvelle réponse, mais il sentait que, par sa présence seulement, il obtiendrait quelque réalité. Laissant donc à Munich sa femme fatiguée par son voyage précipité, il prit la route de Paris. « Je sens, écrit le 9 mai à Joséphine « sa soumise et tendre fille » la princesse Auguste, je sens que ce voyage est nécessaire, mais aussi combien il est pénible pour mon Eugène. J'attends avec impatience des nouvelles de son arrivée pour savoir comment il vous aura trouvée et ce que nous pouvons espérer pour notre sort. » Le même jour, 9, de très bonne heure, Eugène

arrive à Malmaison. « Je m'étais fait devancer, écrit-il à sa femme, par une lettre au roi de France, car je ne pouvais en aucune manière arriver à Paris sans me présenter d'abord à lui ; aussi, à peine avais-je embrassé ma mère que j'ai reçu l'autorisation de me présenter aux Tuileries. J'ai effectivement présenté mes hommages à Louis XVIII, qui m'a parfaitement reçu et m'a demandé de tes nouvelles avec beaucoup d'intérêt. J'ai vu, chez le roi, Monsieur et le duc de Berri, son fils. Je compte demain les voir chez eux et me présenter aussi chez les empereurs et les rois alliés. »

Comment s'était-il présenté chez le roi : on a dit beaucoup qu'il l'avait été sous le nom de marquis de Beauharnais. Par la suite, la reine Hortense le démentit. « D'abord, écrivait-elle en 1828 au général Guillaume de Vaudoncourt, ce n'était pas son titre, ensuite on n'annonce pas chez le roi, et la Charte reconnaissant tous les titres, il n'aurait pas eu toute l'élévation qu'on devait attendre de son noble caractère à renier celui de prince Eugène qu'il avait gagné, illustré et que rien ne le forçait à quitter. » On eût aisément pu répondre qu'il ne s'agissait plus là d'un titre, — à moins que ce ne fût celui de prince de Venise — que la Charte eût reconnu, mais qu'il s'agissait d'une qualité garantie par le traité du 11 avril à Eugène Napoléon comme aux autres Napoléonides et qu'on leur refusait sans en donner aucune raison.

Tout l'intérêt est là, de même que la question

n'est pas que « le prince Eugène » eût ou non été annoncé, mais qu'il eût fait la démarche et qu'il s'en applaudît. Cela donne sa mesure. D'ailleurs, malgré qu'il se prodigue en « visites aux empereurs, rois et princes », et qu'il reçoive de tous un accueil des plus gracieux et des promesses qui ne leur coûtent point, « mais du moins, qui sont fort belles », Eugène se trouve lancé dans la société qui fréquente chez sa sœur et chez sa mère et qui est à coup sûr la plus mélangée qu'on puisse réunir. Il y a d'abord le monde militaire, les jeunes officiers qui furent ses camarades et qui sont les camarades de Flahaut, certains comme La Bédoyère, Lawœstine, Lascour, Anatole de Montesquiou plus ardents contre les Bourbons que quiconque ; c'est ensuite ce qui est d'Empire, qui parut dévoué jadis, qui fut le plus avant dans la confiance de Napoléon et dont la fidélité doit inspirer tous les doutes. Il y a d'anciens ministres, d'anciens ambassadeurs, des femmes de maréchaux qui vont danser chez Blücher ; il y a le monde qui se jette à la tête des Bourbons et affecte un enthousiasme qui fait peu d'honneur à ceux qui le témoignent ; puis quelques braves gens comme Lavallette, qui peu à peu s'écartent ; car on n'est pas même entre soi, à se dire ses vérités. Il y a tout un monde d'opposition à l'Empereur dont la présence est tout à fait singulière. Il y a Mme de Staël et Mme Récamier, avec le prince Auguste de Prusse. Il y a Mme du Cayla, qui fut élevée chez Mme Campan en même temps qu'Hor-

tense et qui délire de son royalisme à la Talon ; il y a M. Sosthène de La Rochefoucauld, ami de Mme du Cayla, celui-là qui, émule de M. de Maubreuil, passa une corde au col de la statue de la Colonne ; l'homme qui, entre les gens du monde, a été le plus ardent dans ses propos et le plus violent dans ses actes. C'est à M. de La Rochefoucauld que Hortense écrit le 30 avril, un mois après l'attentat qu'il avait inspiré et auquel il avait participé : « Savez-vous ce que je sens le plus vivement dans ce moment-ci ? C'est l'intérêt qu'on me montre... Votre lettre me prouve que je n'ai rien perdu et l'amitié console bien facilement des plus pénibles positions. Je suivrai vos conseils cependant pour rendre la mienne plus naturelle... Parlez de moi à celle qui me marque aussi tant d'amitié ; j'écris pour vous deux, sachant que ce que je sens est également partagé entre vous et elle. » Et des lettres à l'infini à cet homme, des lettres qui sentent le devoir de demoiselle, des lettres sur le thème : mépris des grandeurs, dédain de l'infortune, exaltation de l'amitié. Sait-elle ce qu'il a fait lorsqu'elle lui écrit : « Mon frère vient d'arriver, j'en suis bien heureuse et j'ai besoin de vous le dire... Je suis restée bien peu de temps avec mon frère et cependant j'ai trouvé le moment de lui parler de vous et de notre amie. J'ai voulu qu'il connût de suite tout ce qui m'intéresse et c'est un ami de plus que je vous offre. » A la vérité, Eugène, ainsi donné, se reprit et à entendre les propos qu'il tint à Mme du



Cayla, l'on peut se demander quelle sorte de cordialité régnait dans le salon de la rue Cérutti.

Hortense, comme sa mère, était possédée de l'idée de tenir un salon; un salon qui ne fût à aucun parti et où fréquentassent des gens de toutes nuances et de toutes nations pourvu qu'ils fussent bien du Monde. Quand un peuple est vaincu, il n'a point à être courtois vis-à-vis de ses vainqueurs. Mais qu'est-ce d'une Bonaparte qui trouve son plaisir à accueillir dans son salon quiconque a été le plus notoirement ennemi des Bonaparte? comment peut-elle écrire à M. de La Rochefoucauld le jour de l'entrée de Louis XVIII à Paris : « Vous êtes heureux et vous n'avez pas besoin de me le dire. C'est mal. Je partage votre bonheur de revoir ceux que vous avez toujours été élevé à aimer et je pense aussi à celle qui doit souffrir, car il est impossible que la duchesse d'Angoulême ne se retrouve pas dans tous ces lieux avec une grande émotion. Je me rappelle celle bien vive que j'ai éprouvée en entrant pour la première fois aux Tuileries et c'est en devinant la sienne que je sens combien elle m'intéresse. » Ainsi éprouve-t-elle le besoin de féliciter M. de La Rochefoucauld, mais aussi de comparer ses sensations à elle, la protégée de Mme Tallien et de Barras, à elle qui doit tout à la Révolution et ne vaut que par elle, aux sensations de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de la sœur de Louis XVII! C'est là un trait de caractère qu'il ne faut pas oublier. De

même que ses amies les maréchales d'Empire, Hortense voudrait être de ce monde, y entrer de plain-pied; sa mère, plus bavarde, parle des obligations que lui ont les Bourbons, des gens qu'elle a sauvés et qui ne viennent pas la voir, des personnes de sa maison qui passent toucher leurs appointements sans demander à être reçues par elle. Elle continue à regretter la visite que le duc de Berri, lors de son débarquement, avait pensé lui faire à Navarre; elle s'attriste que les princes Bourbons ne viennent pas à Malmaison ; elle se plaint qu'on lui ait manqué en enlevant de Notre-Dame le corps de son petit-fils; elle est pleine d'illusions sur elle-même et sur les autres ; chacune en se dissipant lui cause une véritable souffrance, et son inconscience est dépourvue de toute dignité. Pour prendre revanche des Bourbons qui ne viennent point, elle ouvre sa maison toute grande aux vainqueurs : il n'en est point qu'elle n'attire. Elle leur fait les honneurs de la maison et de l'épouse de Napoléon. Elle multiplie ses toilettes, et répond aux visites par des invitations à dîner : Russes, Prussiens, Anglais affluent chez elle et elle se donne l'illusion qu'à son tour elle a conquis les vainqueurs. En effet ils étaient curieux de la voir et ils s'émerveillaient qu'étant devenue ce qu'elle paraissait être, elle les accueillît comme elle faisait. Ils y venaient, certes, comme au spectacle; et puis aux Tuileries on les recevait si mal. Plus on leur avait d'obligations, moins on leur témoignait de reconnaissance



et c'était chez les Beauharnais qu'on les accueillait comme si l'on était à leur égard pénétré de gratitude.

Hortense n'est point aussi loquace que sa mère, mais elle est tout autant qu'elle perdue dans l'irréalité. Avec un peu moins d'empressement, elle reçoit les étrangers les plus notables, peut-être uniquement parce qu'ils sont marquants, qu'ils témoignent le désir de venir, et qu'elle trouverait *peu poli* de les écarter. Il en est qu'elle attire et qu'elle sollicite ; c'est qu'elle est la victime de cette curiosité qui s'exerce sur toute femme tenant un salon, qu'elle est mal informée et assez sotte.

Et elle est femme, elle a trente ans et elle est jolie : elle en aurait soixante et elle serait laide qu'il en serait tout de même. Cet empereur qui s'occupe d'elle et qui lui prodigue ses offres de services, qui lui fait une cour à ce point assidue que, pour elle, il oublie les obligations de sa représentation officielle ; qui fait dépendre en quelque façon de l'accueil qu'elle lui fera, le sort de Joséphine et celui bien autrement important d'Eugène, peut-on vraiment exiger qu'elle le rebute ? L'on ne saurait penser au patriotisme ; à remuer les lettres qu'on a de la plupart de ces femmes, il semble qu'elles n'en aient ni plus ni moins que les dames revenues d'émigration, avec lesquelles elles seraient si heureuses de se rencontrer, pourvu qu'elles fussent à égalité et qu'elles ne subissent

pas l'affront suprême, elles qui se croient arrivées, d'être traitées en parvenues. Pas plus de conscience nationale que de conscience familiale; Hortense ne se tient pas plus solidaire des Français qu'elle ne se tient solidaire des Bonaparte. Elle sait que l'empereur de Russie veut assurer son sort qu'il trouve aventuré sur le traité de Fontainebleau; déjà a-t-il fait admettre par le roi qu'on laissera à l'Impératrice Joséphine, sa vie durant, la forêt de Navarre, mais, pour Hortense, il faut plus et mieux, et quelque chose qui passe à ses fils, et c'est ce qui rend la négociation difficile et motive de quotidiennes consultations. Le 14 mai, la reine donne à Saint-Leu une partie de campagne où Alexandre se trouve avec l'Impératrice, le prince Eugène, la maréchale Ney et le duc de Vicence. On fait, dans la forêt de Montmorency, une promenade en char-à-bancs découvert. Chacun des Beauharnais, à sa façon, entretient le souverain de ses intérêts; Hortense dédaigneuse, Eugène, direct et militaire, réussissent mieux que Joséphine quémandeuse et pleurarde, mais elle est de son temps. Peu ou pas couverte, elle prend froid. Elle est dans des dispositions morales qui la dépriment; elle souffre de « l'ingratitude » des Bourbons, du manque d'égards de la nouvelle cour, des articles des journaux; elle ne comprend pas. Ainsi disposée, toute indisposition est grave et il faudrait du repos et du lit, mais l'Impératrice, qui se fuit elle-même, n'en reçoit pas moins tout ce qui se

présente, aussi bien Mme de Staël qui, à brûle-pourpoint, lui pose des questions sur ses sentiments pour l'Empereur, que les Anglais débarqués d'hier, fussent-ils comme la comtesse de Tankerville, née Gramont, des intimes d'Hartwell. Elle accueille, et avec quelle grâce, le roi de Prusse et ses jeunes fils, le prince de Cobourg, les grands-ducs de Russie. Que ne donnerait-elle pas pour avoir l'empereur d'Autriche, et, comme il s'excuse disant qu'il craint que sa présence ne lui fasse de la peine : « Pourquoi donc ? répond-elle, pas du tout, ce n'est pas moi qu'il a détrônée, c'est sa fille ! » Pour Alexandre, elle le comble de présents, menus tels que l'album de romances de la reine Hortense avec les dessins originaux, ou admirables, tels que le camée offert par le Pape au moment du Couronnement, ou exquis tels qu'une tasse de porcelaine de Sèvres avec son portrait peint par Mme Jaquotot.

Son indisposition ne l'empêche pas de se décolleter dans des robes délicieusement légères, de se promener dans le parc après le dîner, d'ouvrir le bal avec l'empereur, de jouer aux barres sur la pelouse devant le château ; car il ne faudrait point penser que ses cinquante et un ans l'empêchent de chercher à plaire et d'employer, pour y parvenir, tous les raffinements de toilette, de coquetterie, d'allure jeune. Mais, le 26, malgré son courage mondain qui la mène aux fêtes comme un soldat au feu, elle est terrassée ; elle doit s'aliter ; on lui applique sur le cou un large vésicatoire : « Ce

jour-là, a dit Alexandre Lenoir, conservateur des antiquités de Malmaison, elle était attendue aux Tuileries pour être présentée à Louis XVIII ; sa visite n'eut pas lieu ; je le sus le même jour par un huissier que je vis au château ». Le 27, l'empereur de Russie doit dîner ; elle ne peut se lever ; Eugène aussi est au lit avec un fort accès de fièvre. Il y a pourtant grande compagnie, car quiconque s'inscrit est prié. Alexandre qu'on n'a pu prévenir à temps, vient, voit Eugène dans sa chambre, dîne. Après le repas, Hortense s'excuse, remonte ; les invités se retirent. Dans la nuit, aggravation sensible, la fièvre monte, l'arrière-gorge prend une couleur rouge foncé ; au matin, consultation ; on commence seulement à être troublé, point inquiet. « Dans trois ou quatre jours, écrit Eugène à sa femme, les plus forts accès de la maladie seront passés... Aussitôt que notre mère sera rétablie, je prendrai congé de tout le monde et je partirai pour Munich. » Dans la journée, Horeau, le médecin de l'Impératrice, réclame une seconde consultation. « La maladie a dégénéré en fièvre putride » ; les médecins ont perdu tout espoir. Ils appliquent néanmoins un nouveau vésicatoire sur la poitrine, mais l'effet est nul. « Dès lors l'agonie est commencée et la connaissance est supprimée. »

Hortense qui ne sait pas, qui n'est pas renseignée, à laquelle les médecins ont caché la mort prochaine, s'inquiète à présent. On lui a dit que la maladie serait longue, façon de lui dire qu'elle

est grave et elle l'a pris à la lettre. Elle organise donc les tours de veille; chacun à son tour veillera la nuit entière, depuis elle jusqu'aux femmes de chambre. Elle veut commencer, on lui fait des objections auxquelles elle se rend ; ce sera sa femme de chambre qui passera cette première nuit — la dernière qu'ait vécue l'Impératrice. Au matin, on s'aperçoit que l'agonie qui a duré toute cette nuit, va se terminer. Durant que, en bas, ses enfants entendent la messe, car c'est la Pentecôte, en haut l'abbé Bertrand lui administre les derniers sacrements. Lorsqu'ils remontèrent et qu'ils comprirent, la reine s'évanouit et on dut l'emporter hors de la chambre ; Eugène recueillit seul le dernier soupir de sa mère.

C'était le 29 mai, à midi.

Hortense et Eugène ne rentrèrent point dans la chambre mortuaire. Deux heures après que leur mère eut expiré, ils partirent pour Saint-Leu. Ils n'assistèrent point à la veillée funèbre, ils ne rendirent point les suprêmes devoirs ; ils ne participèrent point aux obsèques.

Ils prirent le deuil — pour six mois : six semaines très grand deuil en étoffes de laine ; six semaines grand deuil, crêpe et soie, et trois mois de deuil en diminuant. Cela est la règle et l'*Almanach impérial* le commande ainsi. Ils firent part, dans la journée même, au roi, aux princes et aux souverains étrangers; quant à Napoléon, ils pensèrent le 1er juin à lui annoncer la mort et Eugène écrivit

au directeur de la Police pour demander un passeport pour le courrier qui devait aller porter alors la nouvelle à l'Ile d'Elbe. Il n'y a point trace qu'il ait fait part à la belle-mère, aux belles-sœurs et aux beaux-frères de sa mère, lesquels d'ailleurs ne semblent point avoir pris le deuil.

Par un effort d'habileté qui montre en Eugène un diplomate avisé, moyennant des concessions adroites, des transactions ingénieuses, les obsèques de Joséphine prirent un caractère presque impérial, de l'impérial de demi-caractère. Point d'armoiries sur les tentures, mais vingt mille personnes défilant dans la chambre ardente ; point de billets de part, mais, sur les registres de l'état civil, un acte de décès où il est rappelé que la défunte fut impératrice, sacrée et couronnée. Le prince Eugène a annoncé le décès au roi et aux princes, mais ces derniers ont fait reporter des compliments. Le 2 juin, à midi, lorsque, après les bannières des confréries, un fort détachement de la garde impériale russe et les gardes nationales du canton, le convoi s'avance, entre deux haies de Russes et de gardes nationaux, de Malmaison à l'église de Rueil, les petits princes mènent le deuil et, après eux, marchent le général Sacken représentant l'empereur Alexandre, le prince de Mecklembourg, le grand-duc de Bade, le marquis et le comte de Beauharnais, et ensuite, en foule, les officiers généraux, tant français qu'étrangers, les maires, les curés, puis le peuple, un peuple vraiment très

recueilli, très attendri, venu de tous les environs, car, à Malmaison, la bonne Impératrice avait été vraiment la bonne châtelaine.

Après le service, il y eut l'oraison funèbre que prononça M. de Barral, archevêque de Tours. Il parla de l'Impératrice en bon parent et de Napoléon en bon royaliste : celui qui, pour écrire l'histoire, suivra M. de Barral, se perdra aux sentiers fleuris où le conduira cette éloquence épiscopale, mais il y apprendra comme Eugène, « héros modeste », aimait à être loué.

En robe de fleuret noir, avec crêpe lisse au col et aux manches, Hortense, le lendemain de la mort de sa mère, a reçu l'empereur Alexandre, lequel avant de quitter Paris — car les dernières signatures ont été échangées — a voulu lui porter ses condoléances et lui remettre l'espèce d'acte dont il avait imposé la rédaction au roi de France. Il est vis-à-vis d'Hortense d'une tendresse amicale et respectueuse ; vis-à-vis d'Eugène d'une cordialité presque fraternelle : il le comble d'égards et de promesses, mais il ne peut à lui seul régler son sort, il y faut l'Europe.

Toutefois, si, pour ce qui touche « l'établissement indépendant », il en est ainsi, ne doit-on pas chercher l'intervention d'Alexandre dans le règlement de certaines questions qu'ouvre la mort de Joséphine et qui reçoivent au profit d'Eugène une solution tellement inattendue qu'elle ne saurait s'expliquer autrement. Ainsi, mise à part la propriété

de Malmaison, qu'on pouvait prétendre avoir été acquise des deniers de Joséphine, puisqu'elle en avait bien payé de ses deniers la millième partie, qu'allait-il arriver du duché de Navarre, acheté par le Domaine extraordinaire, et conféré à titre gratuit ? Le gouvernement royal n'allait-il pas le confisquer ou le séquestrer ? Point du tout. Sans doute, les forêts qui, viagèrement, selon le décret du 11 mars 1810, avaient été affectées à portion du douaire et qui, vraisemblablement, devaient former la dotation d'un million prévue par le traité du 11 avril, firent alors retour au Domaine, mais le duché, tel qu'il avait été constitué par les lettres patentes, fut dévolu à Eugène, attendu que l'Impératrice n'avait pas fait avant sa mort la désignation d'un prince dans la descendance de son fils. Eugène ne fut pas même requis de prêter au roi le serment obligatoire aux termes de l'article 37 du titre III du Second statut du 1er mars 1808, et, advenant qu'il fut prince bavarois et pair du royaume, il n'en jouit pas moins jusqu'à sa mort de son duché français [1].

On ne saurait douter que l'acte concernant la dotation de Navarre n'eût été rédigé et qu'il n'eût eu son effet si Joséphine avait vécu : mais il n'aurait produit qu'une action viagère et l'on ne saurait penser que la rente d'un million, accordée par le Traité de Fontainebleau eût pu passer à ses héri-

[1] Voir ce qu'il advint par la suite de ce duché dans *Joséphine répudiée*, pp. 391 et suiv.



tiers. De ce côté, ceux-ci n'avaient donc rien perdu.

La reine Hortense, par l'acte qu'avait imposé l'empereur Alexandre, avait gagné des avantages qu'elle n'eût jamais pu attendre d'une exécution même loyale du traité de Fontainebleau.

L'allocation de quatre cent mille francs par an — en domaines ou en rentes sur l'État — que promettait le traité de Fontainebleau, était consolidé en un duché érigé à son profit et au profit de ses fils, ce qui portait des dignités en même temps qu'une fortune. Mais quel nom donner à ces enfants? C'était là une des difficultés qui avaient formellement entravé la négociation. Il était simple, à la vérité, de ne pas leur donner de nom du tout et de les déclarer bâtards, sinon d'une façon expresse au moins par une prétérition adroite : il suffisait de dresser les lettres patentes au nom de *Mademoiselle de Beauharnais*. Il ne faut pas croire qu'Hortense ait senti l'injure de cette proposition, comme femme, comme épouse ou comme mère ; mais elle la ressentit profondément comme reine. « Je crois de mon devoir, dit-elle, de ne pas permettre qu'on oublie que j'ai été reine, bien que je ne tienne pas à me faire nommer ainsi; je n'accepterai cette compensation offerte à tout ce que perdent mes enfants que de ceux qui reconnaîtront ce qu'ils furent ainsi que moi. » Ainsi avait-elle discuté sans tenir aucun compte de l'état civil de ses enfants ni de celui de leur père et sans s'occuper qu'il consentît ou non à ce qu'elle allait faire.

Après beaucoup de consultations avec Nesselrode auquel Hortense écrit : « J'ai besoin de vous remercier de tout ce que vous faites pour moi ; il m'est doux de vous devoir quelque chose » ; après des conférences, où Mlle Cochelet était en tiers avec Nesselrode et le duc de Vicence, celui-ci proposa qu'on substituât à *Mlle de Beauharnais* ces mots : *Hortense-Eugénie, désignée dans le traité du 11 avril.* Il y voyait des avantages à l'infini, entre autres de contraindre le roi à une première application de ce traité de Fontainebleau que M. de Blacas était si fort disposé à mettre en oubli. Mlle Cochelet assure que telle fut la forme de la négociation : cela se peut ; mais il faut compter avec sa mémoire.

Alexandre s'était fait fort d'imposer à Louis XVIII l'obligation d'exécuter sous une forme ou l'autre les engagements vis-à-vis d'Hortense : Il y travailla consciencieusement, car il n'avait pour une telle entreprise à compter sur l'appui d'aucun de ses alliés et tous les procédés dilatoires, tous les atermoiements, toutes les chicanes, M. de Blacas, avec qui l'on traitait, n'avait pas manqué de les employer. Et comme, pour des raisons essentielles, M. de Blacas agissait seul, hors de toute intervention des ministres, il n'avait personne pour l'instruire, lui si prodigieusement ignorant des formes, des choses et des êtres.

D'autre part, qui donc, du côté d'Hortense ou

du côté de l'empereur de Russie, était assez instruit du droit ancien et du droit nouveau, des formules jadis employées pour les érections de duchés et de celles nouvellement introduites, de tout ce qui rendait un tel acte, comportant de telles conséquences, inattaquable et irrévocable, qui donc était assez expérimenté pour guider ces deux inexpériences : celle d'Alexandre, apte probablement à rédiger un ukase, mais non une ordonnance à la française et celle d'Hortense, la femme la plus ignorante, certes, en de telles matières ? Qui ? Nesselrode, qui n'en savait pas plus que son maître, et M. le duc de Vicence.

Alexandre laissa faire M. le duc de Vicence : il avait pour l'ancien grand écuyer de France, l'ancien ambassadeur en Russie, l'ancien aide de camp de Napoléon, une prédilection qu'on s'explique lorsqu'on connaît les services que M. le duc de Vicence avait rendus à la cause des Alliés ; il le tenait constamment avec lui : il demandait à déjeuner à Mme de Caulaincourt ; il obligeait le comte d'Artois à s'asseoir à la même table que l'homme réputé pour avoir arrêté le duc d'Enghien. Mais cette extraordinaire faveur ne rendait point le duc de Vicence expert aux choses du droit et aux formes juridiques. Nul de ceux qui entouraient la reine n'y avait plus d'aptitude : ni le baron Devaux, ancien chef d'escadron, son intendant, ni M. de Marmold van Eeck, son écuyer, ni l'abbé

Bertrand, son chapelain. En sorte que l'on s'explique à merveille, cette phrase écrite par l'empereur Alexandre à Mlle Cochelet : « Blaças trouve notre rédaction bonne et croit qu'elle ne souffrira aucune difficulté. » C'eût donc été de la façon de Mlle Cochelet en collaboration avec l'autocrate !

L'affaire de la reine et celle de Joséphine s'étaient traitées à part et par un autre négociateur que les affaires bien plus importantes. Telles les traités de la paix générale entre la France d'une part, et, de l'autre, l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne, la Prusse, le Portugal et la Suède, où comme plénipotentiaire français intervenait le prince de Bénévent. Telle la déclaration exigée de Louis XVIII par les souverains alliés relativement a l'exécution du traité du 11 avril, où les ministres des Alliés avaient en tête le prince de Bénévent, ministre des Affaires étrangères ; mais la négociation relative à la reine Hortense — et sans doute à Joséphine — demeurait personnelle au roi, et c'est pourquoi il la faisait traiter par son confident M. de Blacas. Cela pour beaucoup de raisons : qu'il fallait que la conclusion restât secrète pour qu'elle ne pût servir de pont aux autres membres de la Famille ; bien que la signature de cet acte privé fût la condition de la conclusion des traités politiques, le roi ne voulait point en convenir de crainte de donner ouverture aux pretentions d'autres puissances. D'ailleurs, les termes quels qu'ils fussent qui seraient employés engageaient peu. A

la date du 30 mai, l'on vivait encore sous le régime de Bon plaisir, ou, ce qui était pareil, de la Déclaration de Saint-Ouen du 2 mai ; la Charte constitutionnelle ne devait être promulguée que le 4 juin, et dans cet intervalle « si veut le roi, si veut la loi ».

Ce fut en s'attachant à toutes ces considérations que l'on rédigea cet acte, qui sort tellement des formes usitées qu'on ne saurait se passer d'en lire le texte[1] :

Louis, *par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,*

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Aujourd'hui trentième jour du mois de mai de l'an 1814, étant dans notre résidence royale des Tuileries, eu égard à la position de Madame Eugénie-Hortense de Beauharnais, désignée dans une Convention faite le 11 avril dernier, et aux invitations qui nous ont été adressées par les hautes parties contractantes pour donner effet à ladite Convention, nous lui avons confirmé et confirmons par ces présentes le titre de duchesse, érigeant pour elle la terre de Saint-Leu en duché qui passera à ses enfants de mâle en mâle, par ordre de progéniture, et y attachant, en domaine ou rentes sur le Grand livre de France, un revenu annuel de quatre cent mille francs, déduction faite de toute charge, pour qu'elle puisse en jouir en toute propriété, avec faculté de l'aliéner et d'en disposer

[1] Malgré qu'on ait donné ce texte pour inédit lors de la publication qui en fut faite il y a quelques années dans une revue, il convient d'indiquer qu'il avait paru dès 1820 en pièce justificative de la *Requête du chevalier Desgraviers au Roi.*



sans avoir besoin de l'autorisation de son époux, qui, sous aucun prétexte, ne pourra jamais y rien prétendre, bien entendu cependant que nous nous réservons le droit de transiger avec la duchesse de Saint-Leu pour rachat ou échange desdits domaines ou rentes, de sorte toutefois que son revenu soit toujours de 400.000 francs, conformément à la Convention du 11 avril dernier.

Car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons signé la présente et y avons fait apposer notre scel ordinaire.

Signé : Louis.

Par le Roi :

Signé : Blacas.

Le nom de la bénéficiaire de l'acte est donc resté tel que l'a voulu M. de Blacas : à la vérité, Madame, non Mademoiselle, mais ceci n'importe. C'est sans doute d'une femme non mariée ou d'une femme divorcée qu'il s'agit, puisqu'on lui donne son nom seul de famille, mais comment le croire, puisque cette femme est dispensée d'autorisation maritale et que son époux est exclu de l'administration des biens ? Qui est-ce donc ? Ce n'est point une jeune fille puisqu'on l'appelle Madame et qu'on parle de ses enfants. Et ce duché ? Qu'est-ce que ce duché ? Quand donc fut-il érigé, qu'on le confirme à présent ? Mais, s'il n'y eut point érection pour Saint-Leu, il y en eut pour Navarre, et n'a-t-on pas copié l'acte qui devait concerner Navarre ? D'ailleurs, une érection de duché implique une énumération de motifs : « A ces causes... » et quelles mettre ici ? Mieux vaut glisser.

Mais Saint-Leu, le nom de Saint-Leu ? Comment Hortense peut-elle faire croire qu'elle ignore le nom qu'a pris officiellement son mari depuis le mois de juillet 1810. « C'est le seul nom et titre que je porte », a-t-il écrit à sa mère, à Decazes, à Lavallette ; l'Empereur sait que son frère se fait appeler ainsi ; son fils aîné, les sous-gouvernantes ne peuvent lui écrire que sous cette adresse et l'on vient dire au nom d'Hortense : « Elle ignorait alors que son mari, que l'on appelait toujours le roi de Hollande ou le Roi Louis, même depuis son abdication, avait de son côté pris le titre incognito de *Comte de Saint-Leu.* »

A ce mari, pas un mot de cet acte qui ne soit un outrage ; on lui enlève ses droits conjugaux, on lui ravit ses enfants, on lui prend jusqu'au nom qu'il porte et on se pare d'un titre supérieur en dignité à celui qu'il s'est donné. Tout semble combiné pour l'exaspérer, et l'on s'étonnera ensuite de ses résolutions !

Pourtant on va avoir besoin de ses autorisations pour régler la succession de l'Impératrice et, comme écrit Eugène à sa femme : « Tu ne peux te faire une idée du peu d'ordre qui régnait dans les affaires de notre pauvre mère. »

Cependant il faut « y voir clair », et le plus rapidement possible. Aussi procède-t-on avec une précipitation étrange : les agents du prince et de sa sœur, Hennin et Devaux vident les tiroirs ; trouvent des papiers ; Hennin les apporte à Eugène ;

ce sont des lettres de l'Empereur à Joséphine, des lettres profondes, admirables et touchantes : « Brûlez ! » Sur l'observation de l'intendant : « Soit, prenez ! » Il faut aller vite. Il a hâte de retourner près de sa femme, de lui rendre compte des espérances qu'il a conçues sur les promesses que lui a faites l'empereur Alexandre. Déjà, à cause de la maladie et de la mort de sa mère, il a retardé son départ de près d'un mois ! « car il ne pouvait en ce moment prendre congé de personne. » Et c'était bien fâcheux. Mais n'était-il pas convenable qu'il demeurât une quinzaine de jours dans la retraite avant de paraître. Cela venait mal ; tout lui succédait au moins en apparence ; s'il l'avait voulu, il aurait eu Gènes, mais c'était peu de chose ; une principauté en Allemagne eût été mieux. « Les Français désireraient beaucoup, c'est lui qui l'assure, que je fusse encore utile à leur malheureux pays », mais il a tenu tout d'abord à rester indépendant ; aussi sa femme ne doit pas croire qu'il ait pu penser à accepter le bâton de maréchal de France ! C'est une principauté qu'il faut à elle et à lui. A présent cette mort est bien contrariante. Il y avait beaucoup de dettes. « Cela est vraiment affligeant. » Et voici encore qu'un incident retarde tout. « C'est, dit Eugène, la procuration du mari de ma sœur, ce papier est indispensable et je ne le vois pas arriver. » Il est fâcheux à coup sûr qu'on n'eût pu en être dispensé par un acte royal et c'est là qu'on voit Hortense au naturel : elle parle toujours de

son désir de vivre en simple particulière et elle prétend constamment être placée au-dessus des lois.

Quelque diligence que fassent ses représentants, Eugène se lasse. Plutôt que d'attendre la lettre de Louis, il passe, le 15 juin, procuration générale à Soulange-Bodin et il demande ses audiences de congé. « J'ai été ici parfaitement reçu par le roi, par les princes et les princesses de la famille, écrit-il à sa femme le 19 juin. Ils ont tous eu la bonté de me témoigner du regret de la mort de notre mère et certes, c'était bien pour moi la chose la plus douce à entendre. La duchesse d'Angoulême s'est informée particulièrement avec beaucoup de bonté de ta santé. »

Ce résultat de son voyage l'enchante et, comme il pense retrouver bientôt sa sœur aux eaux où elle achèvera de rétablir sa santé, tout est bien. Il quitte donc Paris le 24 juin et va droit à Munich. Marie-Louise qui l'y verra, lorsqu'elle viendra à Aix, sera scandalisée par l'entrain, la gaité, l'extraordinaire oubli qu'il montrera de la mort de sa mère.

⁂

Malgré qu'elle doive être inquiète des projets de son mari, Hortense, après une très brève retraite, entre-bâille sa porte et, selon qu'on entend sa confidente, tout ce qui est étranger se précipite pour être présenté ; selon qu'on écoute ceux qui ont été

attirés à Saint-Leu, ils y sont venus sur des invitations en règle. Ainsi pour Pozzo di Borgo, l'ennemi personnel de Napoléon, le Corse qui depuis 1792 l'a poursuivi à travers l'Europe comme au travers du maquis, travaillant à susciter pour l'abattre — et la France avec lui — tous les souverains et les oligarques. « Un matin, écrit Mlle Cochelet, M. Boutikine (Boutiaguine) me fit demander la permission d'amener à Saint-Leu M. Pozzo di Borgo qui désirait beaucoup être présenté à la reine. » Et Pozzo écrit à Nesselrode : « La duchesse de Saint-Leu m'ayant fait savoir qu'elle désirait me parler, je me suis rendu chez elle le 11 de ce mois. » Sur quoi, la reine l'a invité à dîner. Il se trouve avec des jeunes colonels, tels que La Bédoyère et Lawœstine, qui, parlant très haut, « tournent en ridicule les Alliés et ceux qui ont eu le courage de revenir sur le dos des cosaques ». Pozzo a lieu d'être mécontent et il dit : « Si c'est ainsi que se compose le salon de Mme la duchesse de Saint-Leu, je n'ai que faire d'y revenir. » Au surplus, dès le premier coup l'a-t-on mis à contribution et la reine lui a-t-elle demandé de recommander à M. de Blacas un mémoire de M. Cochelet, le frère de la terrible lectrice. Cela a contrarié Pozzo. Il a donné le mémoire à Blacas, mais, écrit-il, « ces sortes de recommandations pourraient le gêner beaucoup ».

Par le monde qu'elle reçoit, Hortense ne semble point en si grande douleur qu'on le prétend. Tout comme avant la mort de sa mère, elle provoque



l'affluence à Saint-Leu ; elle y donne des dîners priés où les ennemis de Napoléon se rencontrent avec ses plus affidés serviteurs. Il y a, de la part de la maîtresse de maison, en même temps qu'une curiosité de pensionnaire, une inexpérience enfantine. Elle paraît ignorer, non seulement tout ce qui est de la société, mais tout ce qui est de la France. Elle se dispose d'ailleurs à partir pour les eaux et, comme par hasard, elle choisit Aix-les-Bains où doit venir l'impératrice Marie-Louise et où s'empresseront toutes les élégantes. « La duchesse de Saint-Leu, qui avait l'intention de se rendre dans cet endroit, écrit Pozzo, a été déconseillée par moi de le faire. » Pour Mlle Cochelet, c'est « Blacas qui a fait venir Boutiaguine pour lui dire que la Cour verrait avec peine la reine se réunir avec sa belle-sœur ». Le résultat est pareil ; Hortense renonce à Aix, elle ira à Plombières ; ces équivalences des eaux thermales étaient formellement admises et, pourvu que ce fussent des *Eaux*, on n'y regardait point. On a prétendu que la reine aurait hésité à emmener ses enfants, qu'elle aurait consulté le duc de Vicence, lequel aurait développé tous les arguments politiques qui devaient la déterminer à laisser ses enfants en France : que, s'ils sortaient de France, on les empêcherait peut-être d'y rentrer, qu'on s'emparerait entièrement du duché de Saint-Leu qu'on avait eu tant de peine à obtenir et dont on mettait tant de peine à compléter les revenus. « On ne va pas fran-

chement avec la reine, ajoutait-il ; elle doit donc se méfier des intentions qu'on a pour elle et ne donner aucune prise à ses ennemis. » Son amour maternel l'entraîna donc, comme ci-devant, presque à chaque fois qu'elle allait aux eaux, à laisser ses fils à Mme de Boubers que secondait l'abbé Bertrand et à partir avec Mlle Cochelet, Mlle de Caumont, ci-devant chez Joséphine, qu'elle menait à la vice-reine, deux domestiques et un courrier. MM. de Flahault et de la Bédoyère avaient voulu l'accompagner, elle avait refusé leurs services.

Était-elle réellement malade ? On pourrait le croire à lire ce qu'écrit Mme de Souza à Mme d'Albany : « Votre passion est aux eaux. Je n'ai jamais vu une maigreur semblable à la sienne », mais Mme de Souza était intéressée à ce que la reine fût moins maigre.

Munie d'un passeport pour Plombières délivré sous le nom de Mme de Prégny, elle quitta Saint-Leu le 25 juillet. A Plombières, elle trouva la famille de Sainte-Aulaire, le général Dulauloy et sa femme, le duc de Bassano avec tous les siens : mais ce dernier pensa qu'il se compromettrait en buvant à la même source que la reine Hortense et il s'en fut à Luxeuil. Il eut bien tort ; à peine était-elle là depuis une semaine qu'arriva, pour lui porter des lettres de son frère et de la grande-duchesse de Bade, M. Cornaro, aide de camp du vice-roi, et, presque aussitôt, elle laissa Plombières. « Vous voyez la femme la plus faible du monde, écrit-elle à M. de

La Rochefoucauld et cela ne vous étonnera pas : je voulais rester tranquillement, tristement dans ce Plombières où bien des souvenirs me faisaient mal. Eh bien ! je pars demain pour Baden et voici mes raisons : ma belle-sœur se trouve bien des eaux et compte les prendre tout le mois ; elle ne viendrait donc ici que dans longtemps et l'on me désire tant là-bas que je cède et que j'y vais passer huit jours. La grande-duchesse, le roi de Bavière, tout le monde me trouvait ridicule de rester seule ici au lieu d'être en famille ; et je commence à croire qu'on a raison, car les jours heureux sont rares dans la vie ; mais je ne vous cacherai pas que je suis triste de m'éloigner un peu plus de mes chers petits enfants ; enfin ce ne sera pas pour longtemps. »

Elle eût pu s'épargner ces contes. Le plaidoyer du duc de Vicence que rapporte la lectrice est là pour prouver qu'elle avait formé le projet d'aller hors de France, puisque c'est là le principal argument pour laisser ses enfants. D'ailleurs n'avait-elle pas partie liée avec son frère ? Celui-ci était allé au-devant pour préparer les voies et savoir comme sa sœur serait accueillie en ce congrès des souveraines réuni à Bade. Les nouvelles ont été bonnes puisqu'il a envoyé Cornaro.

Aussi arrive-t-elle à Bade le 10 août. Son frère est venu à cheval au-devant d'elle et il la ramène à l'appartement qu'il occupe et dont il lui offre la moitié : impossible en effet de trouver une chambre dans

les hôtels ou dans les maisons particulières. Il y a foule de têtes couronnées : autour de la margrave de Bade, sont réunies ses filles, l'impératrice de Russie, la reine de Bavière, la reine de Suède, la princesse Amélie de Bade, la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt. La présence du roi de Bavière légitime celle de sa fille la princesse Auguste, et il a bien fallu qu'on agréât Stéphanie de Beauharnais puisqu'elle est chez elle, mais son mari, le grand-duc de Bade, se montre fort peu, car l'hostilité que ses sœurs témoignent à sa femme, le dédain qu'elles affectent ne lui eût point paru supportable.

La reine Hortense entre dans tout, elle est des dîners chez l'impératrice de Russie, le roi de Bavière et le grand-duc ; elle se plaît fort à se faire courtiser par le prince Ypsilauti qui a perdu un bras « à la dernière guerre » et qui, de ce fait, paraît tout à fait intéressant. De ce séjour à Bade, Hortense elle-même a fait le récit à l'empereur Alexandre et on y apprend comme elle est contente d'elle-même. « Je suis restée quinze jours à Baden, écrit-elle, toujours courant dans les montagnes et passant le soir avec la grande-duchesse, mon frère et ma sœur, à dessiner et à faire de la musique. Je n'ai eu qu'à me louer de toute votre famille. L'impératrice paraît intéressante et douce ; on suppose qu'elle doit vous aimer et on la croit triste de ne pas l'être. La reine de Suède est jolie et sa timidité ne lui ôte pas un air de malice qui a

dû beaucoup l'aider à supporter ses chagrins. La princesse Amélie me ferait l'effet de savoir mener la maison quand la margrave n'est pas là. Quant au roi de Bavière, il est sous le charme de la reine et j'oserais dire qu'il m'aime beaucoup, *si d'un roi cela voulait dire quelque chose.* La grande-duchesse est française dans toute la force du mot, vive, légère, spirituelle, raisonnant, déraisonnant avec toute la grâce possible. Nous avons beaucoup parlé de vous », et ici la reine intercale un morceau qui s'adressant à Alexandre, s'il ne prend pas l'air d'un aveu, autorise tout le moins et appelle la déclaration. C'est un des plus curieux traits de son caractère : « J'ai envie, écrit-elle, de vous répéter une de nos conversations, mot pour mot : — Vous avez vu l'empereur ? Il est charmant. Est-ce vrai qu'il vous fait la cour ? — L'empereur a eu beaucoup de bonté pour moi et pour ma famille ; je crois que ma position seule l'a intéressé. Il a désiré réparer le mal qu'involontairement il nous avait fait, mais voilà tout. Je crois même qu'il ne ferait la cour à aucune femme. — Comment ! Il fait la cour à toutes ! Il est même fort léger et, vous avez beau dire, vous ne lui êtes pas indifférente ; il m'a beaucoup parlé de votre frère, de votre mari et de vous fort peu. — Voilà une preuve qu'il s'en occupe peu et cela de m'étonne pas. — Non ! Non ! Je vous l'ai dit en revenant d'Erfurt : Si vous le voyez jamais, vous m'enlèverez cette conquête-là et ce que je craignais est arrivé. C'est comme le prince Ypsilauti qui

était fort amoureux de moi. Depuis que vous êtes ici, il n'y fait plus attention. — Vraiment, ma cousine, on dit que je suis coquette et vous avez un air qui attire bien plus que moi et, si j'aimais quelqu'un, vous seriez la seule femme que je craindrais. — Vous me flattez trop, mais vous ne voyez pas juste, car personne ne fait attention à moi, à commencer par l'empereur. Mais comment se fait-il qu'il sache ce que vous faites, car je lui disais un jour que vous étiez à Plombières : Pas encore, m'a-t-il répondu, on m'a écrit de Paris qu'elle avait retardé son voyage étant souffrante. Vous voyez, ma chère cousine, qu'il sait ce que vous faites et cela prouve qu'il s'y intéresse puisque quelqu'un de Paris l'en instruit. — Je ne vois là dedans qu'un homme qui ne sait que mettre en nouvelles et qui parle de moi faute de mieux. D'ailleurs les bontés de l'empereur pour nous n'ont pas été un secret, car, si je suis tranquille c'est à lui que je le devrai, mais il y a bien loin d'un intérêt banal causé par la position ou d'un intérêt de cœur. Voilà à peu près notre conversation » et Hortense ajoute : « Je vous passe ce que nous avons dit de votre caractère », et cela lui est une occasion d'accentuer encore, en parlant de l'homme « qui a cherché à l'aimer », qui a su « parler à son cœur ». A la vérité, elle ne met point l'amour en avant, mais l'amitié et la confiance ; on sait ce que parler veut dire.

Elle a dit ce qu'elle a pensé des personnes royales qu'elle a rencontrées à Bade, mais, ces

personnes, qu'ont-elles pensé d'elle ? On lui a trouvé bien « des talents ravissants », mais on l'accuse de manquer de tact et d'esprit. Elle a demandé à l'impératrice Élisabeth si elle était bien logée à Saint-Pétersbourg et cela a paru si inattendu à l'impératrice qu'elle en est demeurée interloquée. Elle a éprouvé le besoin de dire à la reine de Suède (la femme, combien malheureuse, de Gustave IV) que la conformité de leurs destinées l'attachait doublement à elle. Bref elle a paru familière, bourgeoise, peu élevée. Il est certain que jamais position ne fut plus délicate, mais pourquoi s'y mettre ?

Dans ces lettres à Alexandre, Hortense ne fait point mention de Mme de Krudner, qui commençait pourtant à jouer un rôle. « Quand elle était avec la reine Hortense, elle s'efforçait d'élever ses regards à la contemplation de ces réalités invisibles devant lesquelles disparaissent toutes les piqûres de la médisance, les envies et les ignobles passions de la terre et la pressait de recevoir dans son cœur cette bonne nouvelle de l'amour de Dieu qui seule peut le calmer et le rassasier d'ineffables joies. » Il peut paraître qu'Hortense n'était point encore au point qu'il faut pour les apprécier.

Le 28 août, la reine quitta Bade pour revenir en France. Le prince Eugène à cheval l'accompagna durant une poste. De Munich où il allait se rendre et où il séjourna un mois environ, il partit le 25 septembre pour se rendre à Vienne où

il retrouverait l'empereur Alexandre et travaillerait à obtenir de l'Europe dansante qu'elle remplît les promesses de l'Europe armée. Il resta en correspondance étroite avec sa sœur et c'est par ces lettres, ouvertes dans les divers cabinets noirs, qu'on peut le mieux suivre certains sentiments d'Hortense : d'autant qu'on peut placer en parallèle les épîtres qu'elle adresse à son protecteur.

« En arrivant à Saverne, écrit-elle à l'empereur Alexandre, des officiers français s'étaient groupés autour de ma voiture et j'entendis qu'ils disaient : « C'est la reine Hortense et ce ne seraient pas des « officiers français qui ne la reconnaîtraient pas « toujours. » Je n'eus pas l'air d'entendre et ayant changé de chevaux, j'arrivai au bas de la montagne. Je voulus la monter à pied et en prenant un petit chemin plus roide. Etant seule avec Mlle Cochelet, je me retournai et je vis quatre officiers. J'ignorais si c'étaient les mêmes qui m'avaient nommée à la poste et je me décidai à garder toujours mon incognito. Un jeune, assez agréable, m'offrit le bras dans un endroit difficile. J'avoue qu'il me prit une envie de rire. Je refusai d'abord, ensuite j'acceptai. Enfin, au bout de quelque temps, ils m'avouèrent qu'ils m'avaient reconnue, que je serais toujours la reine Hortense pour eux, que leur régiment était à mon service, que je n'avais qu'à dire un mot, qu'ils seraient trop heureux de me donner leur vie. Vous devez penser de ma manière de répondre. Je leur dis qu'ils devaient penser

à leur pays avant tout, que l'Empereur avait abdiqué, que leur souverain était rempli de bonnes intentions, qu'il fallait être sage, éviter la guerre civile et aimer son pays avant tout. Il serait trop long de vous rapporter les pourparlers ; seulement en arrivant au haut de la montagne où l'on venait de construire un arc de triomphe pour le duc de Berry qu'on attendait, ils m'y ont fait passer en disant : « Honneur à la reine ! C'est pour elle ! Elle « y aura passé la première et nos cœurs sont satis-« faits. » Arrivés à la ville, je m'en suis débarrassée avec toutes les peines du monde et craignant beaucoup que cette aventure ne soit connue. »

Ce mélange de niaiserie et de vanité montre le caractère et achève de le faire connaître. Arrivée à Paris le 30 août, elle repart le 6 septembre à midi pour le Havre, laissant encore ses enfants à Saint-Leu. N'ayant point retenu d'appartement et gardant l'incognito, elle se trouve fort heureuse de louer une petite maison appartenant à de vieilles gens qui, par une étrange coïncidence, sont les mêmes qui ont logé la vicomtesse de Beauharnais lorsque, après sa séparation, elle retourna à la Martinique et que, pour attendre un navire, elle dut quelque temps s'arrêter au Havre. La vie que Hortense mena là durant une douzaine de jours fut, paraît-il, des plus calmes : elle s'était persuadée qu'elle avait besoin de six bains de mer, et qu'elle devait s'en trouver bien. Au bout de douze jours, elle rentra à Saint-Leu où elle reprit sa vie habituelle : visites,

dîners, réceptions restreintes, musique, dessin, promenades. On eût dit que, malgré les avertissements et les mises en demeure de son mari, elle n'avait nullement conscience qu'il pût la contraindre ni à consentir une séparation légale ou le divorce, ni à partager avec lui l'éducation de son fils. Pourtant, de la part de Louis, les ouvertures remontaient à six mois.

*
* *

Le 20 avril, il avait chargé un Hollandais nommé Bohr qu'il avait près de lui en Suisse, de remettre à la reine une lettre où il lui disait : « Maintenant, Madame, après tout ce qui a eu lieu entre nous et tout ce qui vient de se passer à Paris, mon parti est pris, et bien irrévocablement pris. Ce parti est celui d'une séparation légale, entière et parfaite. Nous sommes trop vieux, nous connaissons trop tous deux l'impossibilité de notre réconciliation pour perdre notre temps à discuter nos plaintes et nos griefs réciproques. Je vous propose donc, Madame, de consulter, chacun de notre côté, nos lois civiles, puisque je suis dégagé maintenant de toute obligation envers la Hollande. » Ils s'adresseraient tous deux ensuite au chef de l'Église pour lui demander de dénouer les liens religieux.

En même temps qu'il faisait porter cette lettre à la reine, il en envoyait copie à M. Decazes qu'il chargeait d'obtenir une réponse, et il lui écrivait :

« Isolé depuis longtemps, souffrant et malheureux depuis l'époque qui devait me donner tout le bonheur permis à chaque honnête homme sur la terre, depuis mon mariage, il est temps enfin que je voie où j'en suis à cet égard et que je cherche les moyens de faire cesser l'isolement affreux dans lequel je me consume. » Dans cette lettre où il sollicitait avec instances M. Decazes de venir passer quelques jours avec lui à Lausanne, il posait vraiment des questions touchantes. « Je vous demande, disait-il, de me donner des nouvelles de mes enfants. Où sont-ils ? Que compte faire leur mère ? Où veut-elle demeurer ? » Et en terminant : « Vous verrez que j'ai fait tout au monde pour avoir mes enfants quand je suis parti de Paris, mais je n'ai pu y réussir. »

Le refus de se joindre à la Famille impériale, l'enlèvement des enfants, la fuite à Navarre constituaient déjà de suffisants motifs à une séparation et le fait de n'avoir pas une fois donné à ce père des nouvelles de ses fils ne pouvait manquer d'être considéré comme un grief nouveau : Tout le moins convenait-il d'entrer en explications ; mais, un mois après cette lettre, Louis n'avait encore aucune nouvelle. Aussi, le 15 mai, écrivait-il à M. Decazes : « Donnez-moi je vous prie des nouvelles de mon fils et de son frère. J'ai écrit au comte d'Arjuzon pour qu'il m'en donnât et pour savoir si leur mère avait reçu une lettre très importante pour mes affaires personnelles dont j'ai chargé M. Bohr, dont

elle ne peut me refuser le récépissé et la réponse ; si elle ne le veut pas, je serai donc forcé, bien malgré moi, de recourir à des voies légales, mais j'espère dans le désir et le besoin que la mère de mon fils doit avoir elle-même de voir nos affaires arrangées ou pour mieux dire terminées... Il est impossible que je reste plus longtemps isolé et enchaîné à des liens odieux. »

Sans doute, bien qu'ayant parlé des « voies légales », Louis s'attendait que tout pourrait se terminer par un arbitrage, car autrement eût-il proposé à Decazes d'être son avocat. « Je vous aurais la plus grande obligation, lui écrit-il, ce serait d'autant mieux que vous êtes instruit des deux côtés de la situation des choses, qu'il s'agit de parvenir à un but nécessaire aux deux partis également, qu'ils doivent désirer de terminer à l'amiable ou du moins de concert et avec le moins de bruit possible. »

Le lendemain, il expédie à la reine une nouvelle lettre par laquelle il lui demande d'envoyer son fils aîné par M. d'Arjuzon et Mme de Boucheporn. Il adresse le même jour une lettre à M. Decazes, pour le mettre au courant, le prier de s'informer « si la reine répond à la lettre qu'il lui écrit par le même émissaire qui lui remettra cette lettre ». Il désire une très prompte réponse. « Le climat, dit-il, est trop vif pour moi ici et j'ai besoin de chercher un pays plus chaud. » Comme il n'a même pas encore une réponse provisoire à la lettre qu'a portée

M. Bohr, il insiste pour que la reine se détermine enfin à quelque chose.

Louis n'a encore reçu de la reine aucune communication lorsqu'il apprend qu'elle a sollicité et obtenu du roi de France une donation transmissible à ses fils et un titre de duchesse de Saint-Leu. Blessé au vif dans son amour-propre et dans son autorité paternelle, ému profondément de ce qui lui paraît une usurpation de ses droits, une confiscation de ses propriétés, mais ne connaissant ni le texte de l'acte royal, ni sa portée, ni sa date même, ne pouvant par suite protester efficacement contre un document qu'on a soin de tenir secret et ne voulant point le faire publiquement pour ne pas engager avec la reine une polémique scandaleuse, il imagine de dresser sa protestation contre le traité du 11 avril dont la donation faite à Hortense et à ses fils peut passer pour être la conséquence. Sans doute écrira-t-il plus tard : « En 1814, à l'époque du traité de Fontainebleau, il (l'Empereur) me fit comprendre dans les dispositions qui concernaient les autres personnes de ma famille, et cela malgré mon refus formel, comme vous pouvez le voir par ma protestation publiée dans les gazettes de Lausanne où je me trouvais alors » ; mais si ç'avait été le traité de Fontainebleau qu'il eût visé, eût-il attendu plus de deux mois pour dresser sa protestation ? Aussi bien, il suffit de lire : s'il juge opportun de réclamer du même coup son trône de Hollande et

de formuler quelques récriminations, ce n'est point Napoléon qu'il vise, c'est Hortense : « Le roi de Hollande, dit-il, portant depuis le mois de juillet 1810 le nom de comte de Saint-Leu, ayant lu dans la *Gazette de Lausanne* du 17 de ce mois, sous le n°.48, une Convention signée à Fontainebleau le 11 avril passé, dans laquelle il se trouve compris, déclare qu'il renonce à tous les avantages que lui fait l'article VII dudit traité. Il déclare en outre que nul n'ayant le droit d'accepter des avantages quelconques ou de stipuler pour ses enfants sans son consentement, il renonce pour eux et désapprouve tout ce qui pourrait encore l'être à leur égard durant leur séparation d'avec lui. » Et, après une énumération fort confuse des propositions qui lui ont été faites depuis 1810 et qu'il a constamment rejetées, de ses protestations contre le Sénatus consulte du 10 décembre 1810 qu'il a fait déposer entre les mains de M. Boudt, notaire royal à Amsterdam, il conclut en forme de décret : « En conséquence, le comte de Saint-Leu déclare ici que toute acceptation ou tout autre acte de propriété qu'on pourrait avoir exercé sur ledit apanage l'a été non seulement à son insu, mais contre son ordre formel, et il ordonne à tout détenteur ou administrateur desdits biens de s'en dessaisir immédiatement s'ils les tiennent et régissent en son nom et en ceux de ses enfants ou de leur mère et de les restituer sans autre délai aux personnes de qui ils les ont reçus directement et de ne con-

server d'autres dépendances à sa propriété de Saint-Leu que celles qui y étaient en 1809 et qui seules lui appartiennent. » Et pour donner forme authentique à cette protestation donnée à Lausanne le 18 juin 1814, il la dépose en original aux minutes de Mᵉ Bressenel, notaire public, et il en fait insérer l'essentiel dans les journaux.

Or c'est ce moment même que la reine a choisi pour poser à son mari des conditions telles qu'elles ne seraient point pires s'il avait tous les torts et où les préoccupations d'intérêt se trouvent fâcheusement mêlées. Decazes qui a reçu fort tardivement la lettre de Louis et qui n'a pu, à cause du deuil de la reine, être reçu par elle, lui a finalement transmis les commissions dont il était chargé. « J'ai trouvé, rapporte-t-il, Sa Majesté extrêmement éloignée du divorce... Cependant, lorsque je lui ai fait sentir les droits de Votre Majesté sur ses enfants et la nécessité où elle pourrait être de s'en séparer si Votre Majesté usait de tous ses droits, elle a fini par me déclarer qu'elle adhérerait à tout ce que vous désirerez et se prêterait à une demande de divorce, si Votre Majesté consentait, de son côté, à lui abandonner ses enfants et à laisser à ceux-ci la propriété et la jouissance de Saint-Leu et de l'hôtel de Paris, avec faculté de les aliéner pour en placer le prix en fonds publics ou autrement, mais d'une manière fixe, en France ou hors de France, selon l'exigence des cas. » Decazes fournissait ensuite les formules des actes

à établir pour parvenir le plus tôt possible au divorce ; il fallait se presser, car tout annonçait que la monarchie légitime allait en provoquer l'abolition. Il déclinait la proposition de devenir l'avocat de Louis, mais, selon sa coutume, il n'avait garde d'oublier sa parenté, et il s'empressait de présenter un sien oncle, M. Pierre Séjourné, un autre lui-même, qu'il avait ci-devant placé chez la princesse Pauline. D'ailleurs, Decazes ne poussait point au procès, loin de là ; il s'efforçait à calmer le roi et à lui démontrer que les sacrifices qu'on lui demandait étaient des plus médiocres. En cédant la propriété entière de Saint-Leu et de l'hôtel, ce serait d'un quart seulement qu'il ferait le sacrifice puisque, en cas de divorce, aux termes de l'article 305, la moitié des biens de chacun des époux devenait de plein droit propre aux enfants. On ne lui demanderait rien des biens qu'il aurait acquis hors de France et, par là, tout pour lui devenait bénéfice. De même, Decazes exposait d'une façon insidieuse l'autre prétention, plus grave encore, qu'Hortense avait mise en avant. « Quant à la clause que la reine gardera les princes, je n'ai, disait-il, aucune observation à faire à Votre Majesté. Elle seule sait ce qu'elle a à faire. Je lui dirai seulement que la reine m'a objecté que si le prince Napoléon suivait Votre Majesté et était élevée hors de France, il était probable ou du moins possible qu'il lui en fermât par cela seul l'entrée comme elle paraît être interdite à tous les princes de la Famille, d'après ce qu'a

dit Monsieur il y a quelques mois, les princesses seules ayant le droit de rester en France; qu'il pourrait arriver que Votre Majesté se remariât et eût d'autres enfants; que la reine était bien déterminée à ne jamais passer à de nouveaux liens; que l'éducation des princes pourrait être plus complète et plus soignée en France; qu'il y aurait de l'inconvénient à séparer les deux frères et à les rendre ainsi étrangers l'un à l'autre. C'est à Votre Majesté, concluait-il, à apprécier les mérites de ces raisons. » Au résumé, il proposait la séparation de corps qui automatiquement, après trois années, se trouverait convertie en divorce. Ce serait le même temps qu'il faudrait pour le divorce par consentement mutuel dont les formalités ne pourraient d'ailleurs être accomplies facilement, étant donnés l'éloignement de Louis et le dispersement de la Famille hors de France; restait l'*injure grave*, refus par exemple de recevoir la reine, mais cela encore était plein d'inconvénients, et il en revenait à la séparation et à la nullité qu'il faudrait poursuivre à Rome.

Louis n'accepta point les concessions que la reine prétendait lui vendre si cher. S'il attendit plus d'un mois pour répondre à la lettre que Decazes lui avait écrite, c'est qu'il mûrissait sa résolution et, à proportion que le temps s'écoulait, les objections se présentaient plus nombreuses à son esprit contre le rachat qu'il eût fait ainsi de sa liberté contre ses biens de France. Sans doute avait-il annoncé jadis qu'il les abandonnait et l'avait-

il répété à toute occasion, mais il n'était jamais passé à des actes légaux et, étant donné que à présent la reine avait hérité de sa mère, il ne trouvait point opportun de se dépouiller à son profit : « Je suis assez surpris, écrit-il le 2 août, que la mère de mes enfants mette à l'annulation de notre mariage des conditions d'intérêts pécuniaires telles que celles dont vous me parlez, c'est-à-dire la cession de Saint-Leu et de l'hôtel à Paris. Notre séparation est une grande affaire à laquelle j'ai besoin de réfléchir encore ; en attendant, je vous prie de lui dire que les conditions ne s'accordent guère et ne prouvent point son aversion pour la chose. Quoi qu'il en soit, dès que je serai établi à demeure, j'aviserai aux moyens les plus justes, les plus doux pour arriver à la fin d'un état de choses affligeant pour elle et pour moi. » Sans doute « par les sentiments d'indulgence et de modération qui l'ont guidé depuis douze ans » a-t-il laissé à la reine et à ses enfants la jouissance de ses biens, mais s'il ne s'est jamais occupé de la fortune de la reine, il n'en sait pas moins qu'elle existe, et l'on doit en faire masse avec la sienne pour établir un partage régulier. « Je fus dit-il, un peu étonné, je vous l'avoue, que vous, magistrat, ancien officier de ma maison, et qui me témoignez de l'attachement, me conseilliez de céder tout ce que j'ai en France, quelque peu que ce soit, à une femme qui m'a rendu si malheureux et qui possède des richesses injustement acquises et contre l'ordre de son mari, qui

enfin est la principale cause de ce que ses enfants ne se sont pas maintenus en Hollande. Quant aux enfants, ajoute-t-il, ce que la reine a fait dans les derniers temps est si cruel et si pénible à rappeler que je dois me taire. Quand on a prouvé être aussi étrangère aux devoirs d'épouse, il n'est pas étonnant qu'on ignore à ce point les droits d'un père et qu'on prenne si peu de ménagements et qu'on fasse si peu d'attention à lui... C'est ainsi que quelques femmes considèrent leurs maris et, quelque odieuse que cette idée soit pour moi, j'en rougis pour elle encore plus que je n'en souffre. Une seule considération l'emporte sur les deux autres : c'est la douleur que ses enfants auront d'un tel état quand ils seront en âge d'en juger. » Enfin, il revient à la succession de l'Impératrice qu'Hortense a recueillie; il ne veut rien pour lui-même « de ce qui dérive de son fatal mariage, mais il n'aime point à être dupe jusqu'au bout » et il entend sauvegarder le droit de ses enfants « comme s'ils étaient nés d'une autre mère ». Il y trouvera d'ailleurs le seul intérêt pécuniaire qu'il avoue et qu'il puisse désirer : celui de conserver ses propriétés particulières spécialement sa maison à Paris et Saint-Leu dont il lui semble qu'il a été privé assez longtemps et qu'il ne désire plus de vendre à quelque prix que ce soit. En terminant, il essaie d'atténuer ce qui dans le style de sa lettre serait blessant pour son correspondant : « Cette lettre est un peu froide, mon cher Monsieur Decazes, lui dit-il ; je vous prie

de ne l'attribuer qu'au sujet qu'elle traite ; n'y voyez aucune altération à mes sentiments d'estime, de confiance et de considération dont je vous renouvelle avec plaisir l'assurance. »

Cela n'empêche que treize jours après, le 15 août, il lui enlève la négociation et, soit qu'il se trouve embarrassé d'avoir, devant un tel témoin, à retirer lui-même ce qu'il a tant de fois offert, soit qu'il soupçonne Decazes d'avoir pris parti pour la reine, il lui exprime fort nettement qu'il se passera désormais de ses services. « Je suis aise, lui écrit-il, de trouver cette occasion sûre, Monsieur Decazes, pour vous remercier des soins que vous avez bien voulu donner à mes affaires sans autre but que celui de votre obligeance pour moi ; j'en conserverai toujours le souvenir et je me trouverai heureux toutes les fois que je pourrai vous en témoigner ma reconnaissance et vous en donner des preuves. » C'est là un congé en due forme. C'est qu'en effet Louis est déterminé à changer d'attitude, à cesser des négociations où il n'a rien gagné, pas même une réponse, et, sans s'arrêter à des considérations de pitié pour la mère, à réclamer et à exercer dans leur plénitude ses droits paternels.

Ce qui l'y a déterminé, c'est le voyage à Bade d'Hortense, laissant derrière elle ses enfants. Il exige donc qu'on lui remette l'aîné de ses fils.

Le 28 août, le jour même où Hortense quitte Baden-Baden, il lui écrit de Baden en Suisse : « Ce

que je vous dis ici, Madame, n'est point l'expression d'un simple désir, c'est celle d'une volonté bien prononcée et invariable puisqu'elle est dictée par mon devoir le plus cher. Je vous avais écrit que je ne voulais point avoir mon fils sans votre consentement ; mais, maintenant, je suis décidé à faire valoir les droits que me donnent toutes les lois divines et humaines. Je pourrais demander les deux enfants, mais je consens avec plaisir à ce que vous gardiez le plus jeune. Je ne dois pas douter que vous veillerez sur lui comme j'aurai soin de son frère aîné. » Et il continue : « Je vous prie de consentir de bonne grâce à la demande que je vous fais, de ne vous arrêter à aucune considération contraire à ma volonté bien décidée. Je vous demande surtout de ne pas faire d'objections car je n'en admettrai aucune. Croyez, Madame, que le moindre esclandre doit me peiner et me peine plus que je ne saurais le dire. Ce n'est qu'à mon corps défendant que je m'y soumets. » Et il termine ainsi : « Si vous ajournez votre réponse, je prendrai votre silence pour un refus et je me verrai contraint aux démarches patentes et officielles qu'il est si essentiel d'éviter. »

La reine croit être habile en répondant comme elle fait : il semble que les arguments qu'elle emploie sont les plus mal choisis qu'elle puisse présenter et que, en vérité, elle ait entièrement perdu de vue le nom que portent ses enfants et l'héritage impérial qu'ils peuvent être appelés à recueillir ;

mais elle est mère et par là trouve des mots qui attendrissent : « Sire, écrit-elle, je reçois votre lettre du 28 août où vous me demandez mon fils aîné. Je dois encore vous représenter sa position et la vôtre. Il a la permission de rester en France : il doit y être élevé ; il y est près des meilleurs maîtres ; il peut avoir l'espoir de servir son pays un jour ; pour tout homme d'honneur, c'est son devoir et ce sera peut-être son ambition. Voulez-vous lui faire perdre tout cela ? Si c'est moi qui ai eu le bonheur d'assurer son avenir, est-ce une raison pour que vous ne jouissiez pas du bonheur de vos enfants et ne craignez-vous pas que dans un âge plus avancé, ils ne puissent vous reprocher un jour tout ce que vous venez de leur faire perdre ? Je ne vous parlerai pas de ma tendresse pour eux. Mais vous avez pu vivre sans eux depuis qu'ils sont nés et une mère le pourrait-elle ? Malheureusement, votre santé peut vous empêcher de vous occuper d'eux autant que leur jeune âge en a encore besoin. Et la mienne, avec les soins que je prends chaque année, se trouve toujours assez bonne pour les soigner, pour les veiller s'ils sont malades. Pendant le temps que je passe aux eaux, ils sont tranquillement à la campagne, près de tous les secours et de tous les talents et toujours avec Mme de Boubers qui les a élevés et qui a votre confiance. Je vous demande s'ils peuvent être mieux et je puis vous assurer que si vous aviez un sort plus heureux à m'offrir pour eux, je ne

balancerais pas un instant. Ensuite, je vous prie bien de croire qu'il n'a jamais été dans mes intentions de séparer un père de ses enfants et, quand vous serez fixé quelque part, nous pourrons nous arranger pour que, de temps en temps, quand leur sort sera affermi ici, je les mène ou les envoie passer quelques mois avec vous. »

Tel était le suprême effort qu'Hortense faisait sur elle-même. Elle ne répondait rien à aucun des griefs qu'avait formés son mari, ni au duché, ni au nom, ni à l'acceptation pour les enfants — enfants sans nom et pareils à des bâtards — du don royal; elle ne parlait point de son voyage à Bade où les Eaux auraient eu pour cette unique fois les propriétés de celles de Plombières, lesquelles d'ailleurs avaient celles des Eaux d'Aix; elle n'avait garde de dire un mot de cette méthode d'éducation que Louis avait ci-devant si violemment critiquée et qui mettait les enfants uniquement aux mains de l'ancien maître de la grande classe à l'institut Campan. De tout cela, elle ne s'occupait point et, de même elle ne répondait à rien de ce qu'il demandait, offrant en dernière analyse, à ce père qui réclamait ses droits de garde et d'éducation, des petites rencontres qu'elle réglerait à sa convenance et dont elle déterminerait l'époque, la durée et le lieu : alors que pour remuer d'une ville à l'autre, il fallait aux Bonaparte mettre en mouvement l'Europe entière.

En même temps qu'elle tente ainsi près de son

mari une démarche qui lui semble sans doute être de conciliation, elle écrit à l'empereur Alexandre pour se plaindre d'être tous les jours tourmentée au sujet de ses petits enfants par leur père qui les réclame « et qui dit que, si son sort doit être malheureux, celui de son fils doit l'être aussi. Vous voyez, dit-elle, que ce n'est pas une mère qui parle ». Elle résiste encore en pensant à l'avenir de ses enfants, mais elle ne serait pas étonnée de voir encore quelque article dans les journaux et peut-être un procès. « Enfin, termine-t-elle, je m'abandonne à la Providence et toujours je pense à vous, à vos conseils, quand je me résigne. » L'appel à l'empereur reste encore indirect, mais il ne va point tarder à prendre un caractère singulièrement gênant pour celui auquel il sera adressé.

A la fin de septembre, Hortense reçoit à Saint-Leu la visite d'un émissaire de son mari : c'est M. Briatte, qui a accompagné Louis en Hollande où il était qualifié en 1808, chef du Cabinet topographique, et qui, en 1812, a été nommé par l'Empereur conseiller référendaire de seconde classe à la Cour des Comptes : « un jeune homme en habit noir, avec un air sec et absolu ». Il arrive avec des ordres formels et si la négociation a été enlevée à Decazes, la reine ne doit-elle point s'en prendre à elle-même, qui a laissé son mari sans réponse et a tout fait pour l'exaspérer? M. Briatte, et c'est la dernière démarche que Louis doive et puisse faire avant de commencer les actes de pro-

cédure, vient au nom du père, réclamer l'aîné de ses fils. Hortense est formellement décidée à résister et la lettre qu'elle a écrite n'a été que pour gagner du temps.

A défaut de la magistrature qui lui donnerait infailliblement tort si elle s'en rapportait à la loi, elle compte invoquer la puissance souveraine, arrêter ainsi le cours de la justice et, moyennant qu'on invoque à son profit la raison d'État, garder son fils. « Sous prétexte, dit Mlle Cochelet, de remercier le roi de lui avoir permis de rester en France et d'avoir signé le traité du 11 avril et les lettres patentes du duché de Saint-Leu », elle lui demande une audience et elle est reçue le 3 octobre : à l'empereur Alexandre qui l'avait constamment détournée d'une telle démarche et qui avait voulu se constituer son unique protecteur, elle écrit le lendemain, une lettre où elle se montre tout entière et qui ne laisse aucun doute sur ses façons de sentir : « Je voudrais bien être grondée par vous, écrit-elle, je le mérite puisque je n'ai pas en tout suivi vos conseils ; ainsi, grondez-moi, je vous prie, et ensuite je vous dirai mes raisons. Le roi de France disait que tous les mécontents se réunissaient chez moi, que l'on complotait. Votre ambassadeur disait qu'il fallait les voir une fois, qu'ils le désiraient, que ce serait une garantie et que cela seul les engagerait à me laisser tranquille et à ne plus s'occuper de moi. Mon frère, le duc de Vicence disaient que, voulant rester en France et si près d'eux, il fallait les avoir vus une

fois. Je vous avoue que cela m'était fort égal. Je ne voulais rien lui demander, seulement le remercier d'une chose qu'il avait plutôt faite pour vous que pour moi et, en même temps, tâcher de le sonder sur mes enfants que leur père demande et que je voudrais qu'il puisse prendre sous sa protection. Cette démarche, elle ne me déplaisait que parce que vous ne l'aviez pas approuvée, mais je pensais bien que c'était pour m'éviter une chose désagréable, mais je voulais en courir le risque et tâcher de prendre tous les moyens pour tâcher de conserver mes enfants près de moi. D'ailleurs quand une chose n'est pénible que pour moi, j'ai toujours assez de courage pour la faire. Je me décidai donc à demander une audience particulière, car vous pensez bien que je n'aurais jamais consenti à y aller autrement. Après me l'avoir fait un peu attendre, je reçois la réponse, j'y vais : il a été fort bien. Quand je suis entrée, il était seul et m'a paru un peu embarrassé, mais ensuite il m'a parlé le premier de mes inquiétudes pour mes enfants et je l'ai prié de les prendre sous sa protection. Je vous assure que je n'ai été nullement embarrassée. En sortant, c'était à qui me reconduirait, ferait avancer ma voiture, car, parmi le monde qui était là, se trouvaient bien des personnes que j'avais connues et bien traitées. La duchesse de Devonshire qui était dans un des salons s'est fait présenter à moi. Or, il m'a pris un moment une envie de rire de me voir à la même place où j'étais autrefois et,

je puis dire, dans la même attitude, car je ne sais pas si c'était la crainte de revoir en moi un petit bout de l'oreille de l'empereur Napoléon qui avait rendu tout le monde aussi respectueux. Au reste, tout cela est bien loin de se ressembler. Mlle Cochelet, qui m'attendait dans un autre salon, pourrait vous rendre compte des vieux visages qui sortent de dessous terre et dont l'air martial peut bien dater de 1400. A présent, me voilà toujours en mesure de résister un peu à mon mari, quoique je n'espère pas que le roi puisse s'en mêler si cela devenait une chose d'éclat. »

Quand on réfléchit que ces choses ont été ainsi pensées par Hortense et qu'elle n'a pas craint de les écrire, l'on se demande si c'est par le recul des temps que l'on est tenté de prêter à de telles paroles une portée sacrilège ou si les contemporains, vivant à Paris, dans la même atmosphère, n'envisageaient point les choses comme le faisait la reine. Napoléon était parti, et, de se retrouver dans son propre cabinet, dans le décor même préparé pour lui, n'éprouvaient-ils pas seulement une gêne ou au plus une ironie? N'était-ce pas cette Hortense qui comparait l'entrée aux Tuileries de Mlle Beauharnais à celle de Madame de France, et qui n'avait — elle le dit — aucune émotion à revenir en suppliante trouver le roi de France là où elle avait vu son père et beau-frère, l'Empereur? Faut-il croire que, pour le cœur comme pour l'esprit, c'était égal et qu'à l'un et à l'autre celui-ci et celui-

là parussent semblables ? qu'il était indifférent de demander protection au premier comme au second, pourvu qu'ainsi, l'on se trouvât protégé contre les lois et soustraite à leur action ? Pourtant cette femme passe pour être intelligente, pour être aimante, pour avoir été une fille attentive, une mère pleine de tendresse ; l'on dira même une patriote et, sans doute, qu'elle fut dévouée à l'Empereur. — Peut-être même le fut-elle à des moments, mais l'on ne saurait croire qu'elle eût l'épiderme sensible ni qu'elle sût ce qu'il fallait dire. — Et le lendemain de cette lettre qui montre une telle carence de tact et d'orgueil, elle en écrit une autre à l'empereur de Russie pour s'extasier sur les peines qu'il éprouve à éloigner une maîtresse qu'il aime. « J'ai besoin de vous savoir plus calme, car vos peines m'ont été au cœur et qui peut être heureux quand ses amis souffrent ? Je suis reconnaissante aussi que vous m'en ayez parlé, c'est me prouver votre amitié et c'est un besoin pour moi. Que je serais heureuse si j'étais près de vous ! Je vous entendrais si bien ! Il doit être si triste (de perdre) l'intérêt de sa vie entière, et qui vous sait gré d'un sacrifice dans ce monde ? Enfin on est content de soi ; on fait ce qu'on croit devoir faire et la récompense est dans son cœur et dans celui de ses amis. Pensez un peu à celle qui vous apprécie si bien et, si sa tendre amitié peut un peu consoler vos peines, dites-vous bien que ce sera son plus grand bonheur. » Elle revient sur ce sujet huit jours après et dans quels

détails de confidence : « Je suis bien occupée de vous, écrit-elle ; je vous devine dans ce grand monde tâchant de vous étourdir et le pouvant à peine, car le cœur triste est un mal qui ne peut s'éloigner de nous. C'est surtout quand vous serez retourné à Pétersbourg que ce bonheur d'habitude vous manquera. Mais pourquoi vous séparer entièrement ? Je sais bien que c'était le désir de tout ce qui vous entoure, car je vous en ai parlé un jour, mais vous rendra-t-on la tendre affection que vous voulez sacrifier ? Une amie de la vie ne se remplace pas. Remplissez vos devoirs, mais jouissez au moins de l'amitié d'une personne qui avait mérité votre estime. Je crois que l'éloigner entièrement de vous est un sacrifice trop grand ; j'en suis tourmentée pour votre bonheur. Que d'objets d'affection vous perdez ! Parlez-moi de vous avec détail. Si vous avez du courage j'en jouirai avec vous ; si vous n'en avez pas je vous comprendrai bien et je tâcherai de vous en donner. » Voilà ce qui l'agite, voilà où elle se plaît, voilà sur quoi indéfiniment elle raisonne ou déraisonne : les problèmes sentimentaux. Que l'amour soit en jeu et elle s'y applique toute. Elle rend l'amitié même amoureuse, elle s'y livre entièrement et il semble que ce soit là l'unique objet qu'elle poursuive. Faut-il croire qu'elle soit intéressée et que dans ces démonstrations de sympathie qui choquent par leur exubérance, elle se propose de se rendre favorable celui auquel elle les adresse ? En vérité, il ne semble

pas. Elle est de premier mouvement et cède sans le raisonner au sentiment qui l'émeut. Ainsi, écrit-elle à Alexandre le 23 octobre : « On dit que vous devez passer quelques jours à Carlsruhe ; je ne vous cache pas que j'ai éprouvé un petit mouvement d'humeur en pensant que j'étais dans ce pays il y a quelque temps et que je ne puis y aller quand vous y êtes. J'aurais été si heureuse de vous y voir ; mais, nous autres, pauvres femmes, nous ne devons pas nous écarter des convenances. C'est mon cœur qui m'avertit qu'en le désirant beaucoup, il ne faut pas le faire parce qu'on pourrait juger que je le désire trop. » L'idée est jolie et joliment exprimée, mais à quoi mène-t-elle ?

L'étrange est que, au milieu de ses effusions adressées à l'empereur Alexandre, des galanteries qu'elle écrit à M. de la Rochefoucauld, des conseils qu'elle donne à son frère sur la conduite qu'il doit tenir à Vienne, elle ne glisse pas, durant ces vingt premiers jours d'octobre, un mot qui ait rapport à son procès. Il semble qu'elle ait oublié qu'elle en eût un, qu'elle ne réalise pas que, durant ce temps, les formalités s'accomplissent et que, faute par elle de suivre le conseil que lui donnent l'empereur Alexandre, son frère Eugène, tous ceux qu'elle consulte et tous ceux qu'elle devrait écouter, faute de rendre à Louis son fils aîné, elle court au plus scandaleux des procès et à un échec inévitable. Mais elle s'est butée à son idée, et ce côté de son caractère qui est l'entêtement, l'entêtement invin-

cible que nul ne saurait raisonner, apparaît ici avec une netteté surprenante : elle écrit à Alexandre le 26 octobre : « Décidément je n'ai pu rien obtenir de mon mari ; il vient d'envoyer sa procuration à ses hommes d'affaires. Il veut absolument mon fils. Je sens que je sacrifierais mon bonheur à faire ce que je dois, mais, malgré que les lois soient contre moi, je crois de mon devoir de résister encore. L'avenir de mon fils, son bonheur, son éducation, tout serait perdu et, sans espoir de gagner ma cause, je me laisse entraîner dans une affaire qui va faire du bruit et je m'expose à un procès pour conserver mon fils le plus longtemps que je pourrai. Si j'étais sûre qu'il peut être bien, je vous assure que je sacrifierais bien le bonheur de le voir à son bien-être ; mais que puis-je attendre d'une personne qui dit : si je suis malheureux je veux que mon fils le soit aussi ? Vous voyez que ce n'est pas une mère qui parle. Tout le monde me dit que je perdrai, qu'il faut faire le sacrifice de mon fils, que, selon les lois, il aurait même le droit de me faire venir demeurer avec lui, mais je ne puis que penser : *mon fils serait perdu*. J'en ai la ferme conviction. Il va donc de mon devoir de tout entreprendre pour le conserver près de moi et c'est ce que je vais faire. » Voilà ce qu'elle a résolu, et le reste est compliments, apologie, détraction des hommes « qui ne connaissent pas les entrailles maternelles ».

« Tout entreprendre », c'est en effet ce qu'elle

va faire. Elle a choisi ses avocats entre ce qui peut passer pour le plus pur en royalisme, le plus violemment hostile aux Bonaparte. C'est d'abord Bellart, qui, en 1814, membre du Conseil général de la Seine, se fit, le 1er avril, promoteur et rédacteur d'une adresse aux Parisiens où on disait : « Vos magistrats seraient traîtres envers vous, si, par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus longtemps la voix de leur conscience ; elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme, le plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur le genre humain. » C'est Roux-Laborie, le secrétaire du Gouvernement provisoire, l'homme qui a inventé et lancé Maubreuil, qui lui a procuré l'outillage de l'assassinat ; c'est Chauveau-Lagarde, le défenseur de Marie-Antoinette, Bonnet, le défenseur de Moreau, Desèze, le défenseur de Louis XVI. C'est le « Conseil près le Chancelier » tel qu'il a été rétabli le 19 juin et dont fait encore partie Delacroix-Frainville, le seul qui soit un jurisconsulte et qui se connaisse aux affaires. Cette assemblée devra se réunir le 3 novembre chez M. Desèze.

Elle écrit en même temps à Louis XVIII qui lui fait répondre des phrases polies par M. de Blacas. « Sa Majesté, qui est toujours à votre égard dans les mêmes sentiments, me charge de vous transmettre de nouveaux témoignages de sa bienveillante protection. Il ne doute pas que les motifs qui dirigeraient votre conduite dans cette circons-

tance pénible, ne justifiassent les démarches auxquelles vous seriez contrainte d'avoir recours et ne vous donnassent ainsi, Madame, les droits les plus assurés à l'équitable appui de notre auguste souverain. »

Cela n'engageait point. Il fallait une autre intervention et Hortense prétendit la provoquer en s'adressant de nouveau au roi, lequel ordonna qu'une conférence fût tenue dans la soirée du 1er novembre entre le chancelier et le ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou. Dès le lendemain, M. Dambray répondit à Hortense une lettre dont les termes soigneusement pesés semblaient mettre fin à toute sollicitation. « Sa Majesté, écrivait-il, s'est montrée sensible à vos peines et (nous) a répété les témoignages de bienveillance et d'intérêt qu'elle vous donne en toute occasion ; mais elle a persisté à penser que l'obligation de ne régner que par les lois et de ne jamais s'écarter des règles de la justice ne lui permettait pas d'intervenir dans une discussion de famille pour dépouiller un père du droit qu'il tient de la Nature et de la Loi.

« L'intention du roi, en vous reconnaissant duchesse, en vous donnant un grand titre et une dotation héréditaire de mâle en mâle, a été sans doute que l'enfant destiné à la recueillir fût élevé dans son royaume, qu'il reçût une éducation française propre à lui former des sujets fidèles et dévoués, mais si le père de cet enfant est assez

aveugle sur ses vrais intérêts pour le soustraire à la domination du roi et l'exposer à perdre ce qu'il pouvait espérer de sa royale protection, Sa Majesté ne peut que plaindre et l'enfant et la mère; la mère au moins conservera tous ses droits à ses bontés et ces droits seront encore fortifiés de tous ceux que peut donner le malheur auprès d'un prince généreux et sensible. Le roi veut et doit laisser aux tribunaux à prononcer sur les réclamations d'un père qui n'a pas cessé de l'être, même en abdiquant son pays. C'est aux juges à poser eux-mêmes des bornes à une autorité paternelle si mal entendue et si imprudemment exercée; c'est aux juges à décider jusqu'à quel point un père fugitif peut abuser des droits naturels qui survivent aux droits civils, pour détruire à l'avance la fortune ou les espérances de ses enfants. Il est possible, et peut-être fort probable, que les tribunaux vous accorderont un délai qui donne à ce père imprudent le temps de réfléchir sur les conséquences d'un projet aussi funeste au bonheur de sa famille, mais c'est là encore une fois, Madame, une contestation privée dans laquelle le roi ne pourrait intervenir que par des actes d'autorité arbitraire qu'il s'est interdit. Il a comblé à l'égard de vos enfants la mesure de la générosité, mais il ne veut pas les forcer à jouir de ses bienfaits malgré leur père. »

En leur forme courtoise, jamais parole plus dure, jamais épigramme plus pointue, reproche

plus sanglant. Mais sur elle rien ne trace, pas même que le roi « ait comblé à l'égard des neveux de l'Empereur la mesure de sa générosité »; le jour même où elle reçoit cette lettre, elle écrit à Boutiaguine pour qu'il demande à Nesselrode d'intervenir et elle adresse à l'empereur de Russie une lettre officielle où elle exprime cette fois tout le fond de sa pensée. Après des compliments, elle dit : « Mon mari veut reprendre son fils aîné et par là lui faire perdre la position que votre bienveillance lui avait acquise. Si l'on ne me retire de la loi commune en France, je suis perdue; mais, d'après le traité qui fixe mon sort réuni à celui de mes enfants et d'après les lettres-patentes du roi de France, je pourrais être jugée politiquement et par là éviter que les tribunaux ne s'emparent de mon affaire, mais je crains que le roi, tout en me montrant une grande bienveillance, ne veuille pas se prononcer. J'ai donc recours à vous, Sire. Certainement, si l'Empereur Napoléon redemandait son fils, il ne l'obtiendrait pas. Ne puis-je pas être jugée de même, si M. le prince Talleyrand écrivait ici? Enfin, vous avez voulu être le protecteur de ma famille et je mets avec confiance mes intérêts entre vos mains. »

Pour suivre de plus près la campagne qu'elle allait mener contre son mari, la reine, à la mi-novembre, rentre à Paris et, soit qu'elle imaginât qu'elle trouverait ainsi des alliés et se rendrait redoutable, soit, plus vraisemblablement, qu'elle

cédât au goût qu'elle avait toujours éprouvé pour le monde, et qu'elle satisfaisait à présent en accueillant quiconque se présentait, elle ouvrit à deux battants les portes de son salon et prit des soirs où elle reçut, le lundi particulièrement. Les femmes, qui tenaient au régime impérial, qui avaient été dédaignées ou mal reçues aux Tuileries s'empressèrent à l'hôtel de la rue Cerutti redevenue rue d'Artois ; et, à leur suite tous les jeunes élégants, les « dadais de Berthier », la fleur des quartiers généraux, quelques chambellans « qui n'avaient point été forcés à l'être » et même divers auditeurs du Conseil d'Etat : Forbin, Ph. de Ségur, La Grange, Broglie, Flahaut, La Bédoyère, Jacqueminot, Lawœstine ; mais, dit la reine : « Mon salon est trop bonapartiste » ; et elle attira des Anglais : ce fut une ruée : Lord et Lady Kinaird, M. Bruce, Lord et Lady Charlemond, Lady Sandwich, Mrs Hope, Lord William Russel ; même Wellington, et la venue de cet homme la ravit. Un certain nombre de Russes suivirent : le prince Wolkonski, Pahlen, Lapteff, Boutiaguine ; elle essaya bien encore de recruter dans le faubourg Saint-Germain quelques personnages qui consentissent à figurer, mais elle n'obtint que de ce qu'on trouvait partout ; ceux-là qui avaient été ses obligés et étaient restés avec elle en visite du matin ou qui même échangeaient des lettres, consentaient à la voir en particulier, mais s'abstenaient des réunions : ainsi qu'eussent fait M. de

Rivière, aide de camp de Monsieur, et M. Sosthène de La Rochefoucauld, à des jours où Lascours, La Bédoyère, Flahaut, Ségur, Lavallette, Perregaux et Broglie se trouvant réunis, s'excitaient, à propos par exemple de l'affaire Exelmans et en telle sorte que la reine, se levant, leur disait : « Je vous vois occupés de choses beaucoup trop graves pour des femmes, je vous laisse le champ libre et je me retire. »

Dès qu'il y avait à Paris un salon tenu par une Bonaparte — si peu qu'Hortense le fût — ce salon ne pouvait être incolore ; les hommes et les femmes qui, par leur nom, leur carrière, leurs opinions et les résistances qu'ils rencontraient ailleurs, étaient restés ou redevenus fidèles devaient y venir, quitte à y être moins bien accueillis que les adversaires ; ils ne pouvaient manquer de s'y grouper et d'y parler avec quelque confiance et par là écartaient-ils ceux-là que la maîtresse de la maison eût davantage souhaité attirer. Aussi s'apercevait-elle trop tard que, lorsqu'on est fille, femme, sœur de vaincus et de proscrits, c'est une tâche peu facile de tenir un de ces salons éclectiques où les plus gracieux sourires doivent aller aux vainqueurs et aux proscripteurs. « C'est une grande faute à moi d'être restée en France, je le vois chaque jour davantage », finit-elle par dire.

C'était un bon jour : les autres elle disait : « Je n'ai pas perdu un ami, ma société est toujours la même, les étrangers désirent beaucoup venir chez

moi. Que de raisons pour inspirer la jalousie ! » Et elle n'était pas fort mécontente qu'on l'enviât; dès Saint-Germain, elle était désireuse de succès et l'on ne peut douter que de là ne fussent venus ses premiers dissentiments avec son mari. Cela qu'elle trouvait à présent à satisfaire, avait été pour cette fille adoptive de Bonaparte, pour cette femme et cette reine, l'objet d'ambitions continuelles, et il semble que cette sorte d'enivrement qu'elle y trouvait avait comme effet de lui faire perdre de vue la gravité de sa situation. Au moins en entretient-elle à peine l'empereur Alexandre, tandis qu'elle s'occupe infiniment d'une femme « qui a toujours le cœur bien égratigné », qu'elle aspire surtout à connaître une autre femme, la personne qu'aima Alexandre et qui va venir en France. « Que désirez-vous que je fasse ? écrit-elle ; j'aurais sûrement du plaisir à la voir, à lui parler de vous. Mais cela vous conviendrait-il et sait-elle que vous m'avez parlé d'elle ? » Et les affaires d'amour de Mlle Cochelet l'occupent presque autant que les affaires d'amour d'Alexandre : mais celles-là seulement. « Je vous répète, du fond de mon cœur, lui écrit-elle, que j'ai la plus tendre amitié pour vous et que je n'ai besoin que de votre affection. Je ne vaux pas que vous vous occupiez de moi autrement. Je me trouve très bien comme je suis et vous troubleriez le sentiment que je vous porte s'il s'y trouvait mêlé un intérêt qui en ôterait tout le charme. »

Que cela est féminin ! « Mme la duchesse de Saint-

Leu, écrit le 20 décembre Boutiaguine à Nesselrode, m'a fait inviter à me rendre chez elle sur-le-champ. Elle m'a dit qu'elle se trouvait dans le cas de réclamer près de moi l'efficacité de la protection que S. M. l'empereur daigne accorder à elle et à ses enfants ; qu'elle venait d'être prévenue que, aujourd'hui, le gouvernement mettrait le scellé à sa maison ; qu'elle me demandait irrévocablement, au nom de l'empereur, de pouvoir déposer à l'hôtel de son ambassade, des diamants et autres objets de prix, qu'elle a déjà fait charger dix caisses sur deux voitures et qu'elle me priait de les lui garder jusqu'à la première occasion où elle pourrait les retirer. »

Boutiaguine, fort peu rassuré sur les conséquences qu'aurait sa complaisance, accepta pourtant de recevoir les caisses : il était temps et, grâce à cet avis qu'avait donné à Mlle Cochelet un employé de la mairie, les objets les plus précieux étaient à l'abri, lorsque, accompagné du greffier de la justice de paix du 2e arrondissement, parut, « dans l'hôtel de M. Louis Bonaparte, rue d'Artois », François Poirier, vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines. Et, devant le greffier comparaît « Madame Eugénie-Hortense de Beauharnais, duchesse de Saint-Leu, à laquelle ayant communiqué le motif de notre transfert, nous a dit : que, soit dans son hôtel à Paris, soit dans son duché de Saint-Leu, elle est hors de la puissance de M. Louis Bonaparte, qu'elle est chez elle, que tous

les meubles qui garnissent l'hôtel où nous sommes lui appartiennent et qu'il n'existe que deux malles de papiers appartenant à M. Louis Bonaparte qu'elle offre de représenter » ; et le greffier se contenta en effet de mettre les scellés sur deux malles, remplies de papiers et de registres de comptabilité que présenta M. Devaux et dont il fut constitué gardien. C'est ainsi qu'il faut interpréter le chant de triomphe de Mlle Cochelet. « M. Devaux, dit-elle, fit valoir les traités faits avec la reine, sa position particulière et séparée, et, pour cette fois-ci le bon droit eut plein succès. » Peut-être Louis eût-il trouvé à objecter à ce bon droit?

Malgré que le sieur Poirier se fût ainsi contenté cette fois, il pouvait revenir et la reine ne trouva point inopportun de chercher un protecteur qui fût moins lointain et moins occupé que l'empereur Alexandre et qu'elle n'eût point déjà excédé de ses réclamations. Elle s'adressa à Lord Wellington qui avait paru chez elle, à la vérité, mais *in fiocchi*. Il vint donc. « On a remarqué, dit un agent de la police, qu'il est resté avec elle dans son cabinet pendant plus d'une heure et que, pendant tout le temps qu'il a figuré au cercle, il a, contre son ordinaire, qui est une extrême hauteur et un grand sérieux, montré à la duchesse la déférence la plus grande et la plus respectueuse et à sa société les attentions les plus marquées. » La reine, paraît-il, lui avait demandé d'exiger au nom du gouvernement anglais que le gouvernement français remplit

ses engagements envers l'Empereur et sa famille, et il aurait dit : « C'est une injustice que l'Angleterre ne souffrira pas. Je rappellerai au gouvernement français que le traité de Fontainebleau est sacré et qu'il doit avoir son entière exécution. » Sans doute le ministère anglais devait-il faire des démarches en ce sens, mais Hortense y avait-elle influé et, elle qui répudiait tout ce qui était des Bonaparte lorsque leur alliance était onéreuse, s'en réclama-t-elle lorsqu'elle put penser en tirer un bénéfice ?

Malgré qu'à Paris on s'occupât d'abord à ce moment du mécontentement qu'on soupçonnait ou qui se manifestait chez les officiers de l'ancienne armée, et que tout ce qui était de la société particulière de la reine fût devenu éminemment suspect, Hortense continuait à réagir; parlant de Flahaut à Mme de Souza, elle lui disait « qu'il était temps que les têtes exaltées se modérassent et restassent tranquilles ». Elle priait à dîner le marquis de Rivière et ses billets à M. Sosthène de La Rochefoucauld montrent assez quelle confiance elle mettait en lui.

Cependant, malgré toutes les démarches pour retarder le jugement, la cause était en état et allai être plaidée. Louis avait confié son dossier à Me Tripier, le jurisconsulte le plus consommé, l'homme du Droit par excellence, n'ayant jamais jusque-là manifesté une opinion politique et uniquement occupé d'affaires civiles. Me Tripier arriva

à la barre avec l'intention arrêtée, selon les instructions de son client, de se placer sur le terrain légal et de n'en point sortir. Ce terrain-là ne pouvait agréer à Hortense; aussi le défenseur qu'elle choisit était-il d'abord un orateur, et avait-il gagné sa réputation dans des procès criminels; il était marqué comme royaliste et n'avait point caché son aversion contre le Premier Consul et l'Empereur. De lui-même, si la reine ne l'y eût point poussé, il eût abordé la cause du côté sentimental, mais une note fort détaillée qu'elle lui fit remettre : (*Note sur la vie intérieure de Madame la duchesse de Saint-Leu et sur l'éducation donnée par elle à ses enfants*) montre assez quels développements elle proposa à son éloquence. Cette note présente « les vertus privées » de la duchesse sous le jour le plus flatteur ; désir de retraite, vie douce et paisible au sein de l'amitié, culture des arts, exercice des devoirs de la maternité; « uniquement occupée de ses enfants *qu'elle ne quitte jamais* », qu'elle emmène aux eaux tous les ans, « partageant sa vie entre la lecture, les arts et la contemplation de la nature, dans les montagnes qui semblent élever son âme »; généreuse, mais ordonnée, « le soin de ses affaires a toujours été pour elle un devoir rempli avec exactitude » ; « chagrins inséparables d'un intérieur peu heureux » ; mais consolations trouvées dans la pratique continuelle de la bienfaisance, « à venir au secours d'une classe opprimée »; compagnes de pension, mort de M[me] de Bawr; « dans ces affreux

instants Mme la duchesse n'a trouvé de refuge que dans ses enfants et ces soins si touchants, si soutenus qu'elle leur prodigua », « les élevant dans les principes de la saine morale et de la vraie sagesse ». Suit « le tableau fidèle de son existence actuelle qui suffit pour apprécier le sentiment profond qui est le mobile de toutes ses actions et on peut dire l'âme de toutes ses pensées ». Il n'y est naturellement fait aucune mention du degré ni du mode d'instruction des enfants, mais de l'éducation, des soins physiques, des récréations, du dîner, etc. « Un petit nombre d'amis terminent la soirée et le lendemain revient offrir encore la vie d'une mère uniquement consacrée à ses enfants. »

Ainsi compte-t-elle attendrir les juges — et aussi l'auditoire ; car l'opinion de Paris paraît lui importer presque autant que le jugement et se dispose-t-elle à remplir de ses amis la salle d'audience : « Demain, on s'occupe de moi au Palais, écrit-elle à M. Sosthène de La Rochefoucauld, mais, pour avoir des places, il faudrait y être de bonne heure, quoique mon affaire ne doive venir qu'à onze heures. Si cela vous donne trop de peine d'y aller, priez pour moi. Cela me fera autant de bien. Je suis toute triste de quitter mes petits enfants ; il faut toujours souffrir dans la vie et se recommander à l'amitié pour trouver des consolations. »

Après une audience de forme qui avait déjà motivé, dans les journaux royalistes, des articles vigoureux en faveur de la reine, le débat s'ouvrit

le 7 janvier devant le Tribunal présidé par M. Try. Me Tripier, en renouvelant et en développant ses conclusions, s'attacha uniquement « à combiner quelques dispositions du Droit romain avec les articles du Code civil sur la puissance maritale et la puissance paternelle ». « Ces principes une fois fermement établis, je ne m'occuperai pas, a dit le défenseur, de prévoir les difficultés, les prétextes à l'aide desquels une doctrine aussi extraordinaire que celle annoncée pourrait être soutenue et consacrée... Mais, quels que soient les faits particuliers dont on pourra vous entretenir dans la suite, les principes que je viens de poser resteront dans vos esprits comme la base fondamentale d'une bonne et saine doctrine. »

Tripier avait formé son siège sur l'article 373 : il avait évité presque toute allusion à l'état, au rang, au nom même de ses clients et avait uniquement envisagé la cause. Dès les premiers mots de la plaidoierie de « M. le chevalier Bonnet », à l'audience du 19 janvier, on put juger que c'était fini de cette discussion juridique qui évitait de passionner le débat et fuyait le scandale. Il fut visible qu'on le cherchait : ce n'est, dit-il, ni pour le père qu'il plaide, ni pour la mère, mais pour l'enfant : c'est son intérêt qui d'abord est en jeu. Lorsqu'il y a séparation entre les époux, le Tribunal, arbitre de l'intérêt de l'enfant, en remet la garde tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Or, ici, bien qu'il n'y ait pas eu séparation judiciairement prononcée, il y a

séparation effective. Il y a, à la réunion des époux, un obstacle plus fort que tous les arrêts de justice : « M. de Saint-Leu a abdiqué sa patrie ; il est fugitif, il est cosmopolite ; tantôt il habite à Gratz en Styrie, tantôt à Lausanne ; il réside aujourd'hui à Rome, tandis que Mme la duchesse de Saint-Leu est domiciliée en France et garde le domicile conjugal, l'hôtel anciennement acheté par son époux. »

Ce moyen épuisé, Me Bonnet passe à ceux que fournit la dotation séparée accordée à Hortense et à ses fils par un acte du chef du gouvernement, la dotation séparée qu'elle reçut par le traité du 11 avril. « On objectera, dit Me Bonnet — et c'est une volontaire erreur — que notre monarque légitime n'a point ratifié cette convention dans toutes ses parties. Il l'a consacrée du moins dans la partie qui se réfère au procès. » S'appuyant alors sur l'érection du duché de Saint-Leu : « Tout est terminé, s'écrie l'avocat, par cet illustre bienfait qui a trouvé des cœurs reconnaissants ! Que penser de cette indiscrète réclamation qui tend à faire un étranger du jeune duc de Saint-Leu, à l'arracher du pays où est placée toute sa fortune, toute sa dignité, où est placé l'unique objet de son ambition ? Peut-on l'enlever à sa mère, à sa patrie, à son roi ? Devra-t-il suivre Louis Buonaparte au milieu de son exil, de sa vie errante, de son cosmopolitisme ? Je ne veux pas jeter un œil indiscret sur les vues politiques qui peuvent être entrées dans cette disposition ; je ne veux pas examiner si le séjour de

l'enfant en France n'est pas dans l'intérêt de tous ceux entre qui ces conventions successives ont été faites. Il appartient tout au plus au ministère public de lever un coin de ce voile... Mais l'objet important, c'est l'intérêt de l'enfant. Qu'importe que le comte de Saint-Leu ait renoncé aux bienfaits du gouvernement? Je n'entends ni le louer ni le blâmer; je n'examinerai pas si c'est là l'effet d'une philosophie exaltée... Le Souverain légitime a investi Napoléon-Louis d'une dignité; il a été dans son intention que Napoléon-Louis restât Français. »

Le 27 janvier, pour la réplique de Tripier, même affluence ; d'abord l'avocat de Louis que secondait Me Billecocq, discuta le point de droit qu'avait prétendu soulever Me Bonnet, puis il passa à la question de la séparation et l'on put juger à ce coup que Me Tripier usait quand il lui plaisait de l'éloquence comme d'une massue : « Si la séparation existe, dit-il, c'est à elle toute seule que Mme de Saint-Leu doit l'attribuer. Il lui est facile de lever cet obstacle, de s'épargner la douleur de la séparation de son enfant. En supposant que, dans la rigueur du droit, elle ne puisse être contrainte par son mari à se réunir à lui, au moins rien ne l'enchaîne. Pourquoi ne pas faire ce léger sacrifice à son mari et à son affection maternelle ? Peut-être des personnes d'une morale sévère reprocheraient à Mme de Saint-Leu sa conduite. Après avoir uni son sort à celui de M. de Saint-Leu à une

époque où tout lui présageait une grande prospérité ; après avoir reçu de cette alliance les titres les plus faits pour flatter l'orgueil, peut-être serait-il aujourd'hui de la loyauté, de la grandeur d'âme de Mme de Saint-Leu d'apporter des consolations à son époux dans l'adversité ; mais si elle ne peut pas faire ce sacrifice qu'elle n'en impute qu'à elle-même les conséquences. »

C'étaient là, selon Tripier les arguments de droit : il passa ensuite aux faits et, après une apologie curieuse du roi de Hollande, il aborda les titres mêmes qu'invoquait Hortense pour prouver la séparation ; il en démontre le néant juridique ; pour montrer quels étaient les sentiments paternels de Louis, il donna lecture de parties de la lettre qu'il avait jadis écrite à M. de Bonald [1] en le priant d'être le gouverneur de son fils, et il fit justice de l'argument qu'avait tiré Bonnet de l'*utilité politique* du séjour de l'enfant sur le sol français.

Les journaux n'étaient pleins que de ces débats : mais il s'en fallait que tous prissent le parti de la reine et le *Journal de Paris*, en publiant *l'histoire d'un grand procès entre un roi et une reine pour un petit duc*, ne lui ménageait point les vérités.

Restait la réplique de Bonnet : « L'affluence était si prodigieuse, écrit le rédacteur du *Journal des Débats*, que Mr Bonnet étant arrivé un peu tard

[1] Voir dans *Petites Histoires*, 1re série, p. 99, l'article intitulé *Le roi Louis et M. de Bonald*, où j'ai pu compléter ce que j'avais écrit ci-devant sur ce sujet.



a eu de la peine à se faire jour au travers de la foule. » Il aborda d'abord le point de droit, mais il sentit sa faiblesse et il passa — évidemment sur instructions de sa cliente — à un ordre de faits sur lequel il semblait que les deux parties fussent d'accord pour se taire. « Mon adversaire insiste, dit Me Bonnet : Peut-être serais-je coupable si je retenais ici des SECRETS que j'aurais voulu vous cacher, qui n'en sont plus pour un grand nombre de personnes, mais qui sont encore inconnus de la plupart de ceux qui m'écoutent : mon adversaire me force à m'expliquer en me disant sans cesse qu'il faudrait une séparation judiciaire et qu'il n'y aurait que ce cas qui pourrait autoriser la justice à statuer sur les enfants. » Et alors, pour établir que « la séparation légale existe », Me Bonnet reprend l'histoire des relations entre Louis et sa femme depuis l'origine ; il arrive à la demande de séparation de 1809 et il cherche à démontrer qu'alors la séparation fut prononcée par Napoléon, il verse aux débats et il lit non seulement les lettres que Louis écrivit à sa femme, mais celles qu'il a adressées à un de ses agents pour presser la séparation et qu'on s'est procurées on ne sait comment et il termine sur la lettre qu'Hortense répondit à son mari le 28 août. « Faibles orateurs que nous sommes, dit-il à la fin. Aurions-nous la prétention d'ajouter quelque chose à ces expressions de l'amour maternel. »

Lorsque le 10 février, l'audience s'ouvrit, « la

foule était extraordinaire, le groupe des curieux que ne pouvait contenir l'auditoire se prolongeait dans la grand'salle à une distance où l'on ne pouvait ni voir ni entendre. On a cru un moment que plusieurs spectateurs seraient étouffés soit par leur affluence, soit par la chute d'une porte sortie de ses gonds. Les huissiers et la force armée sont accourus pour rétablir l'ordre. »

Me Tripier se maintint sur ses positions, réfutant point par point les arguments de l'adversaire, mais demeurant dans la défensive, n'apportant aucune pièce nouvelle. Seulement contesta-t-il formellement le droit qu'on avait pris de se servir des lettres écrites par le roi à l'un de ses mandataires. « Comment pourra-t-on nous faire concevoir que l'un de ces mandataires aurait été assez imprudent pour livrer à Mme de Saint-Leu une lettre écrite par son mari... Il est impossible qu'un mandataire tourne contre son mandant une lettre écrite sous la foi du secret. » Une partie de la réplique de Bonnet roula sur ce sujet et elle était singulièrement embarrassée ; pour finir, il revint à la politique qui exigeait, dans l'intérêt de l'enfant, qu'on lui conservât « les honneurs, les dignités, les richesses et la patrie ».

Hortense était fort satisfaite. « Mon avocat a parlé le dernier, ce qui est, selon moi, un grand avantage, mais tout cela ne sera jugé que dans quinze jours. » Elle avait le plus grand espoir et gardait un magnifique sang-froid. Au Carnaval, la

troupe du Bœuf Gras vint à son hôtel comme à celui d'une souveraine et conduisit son Amour jusque dans l'appartement de la reine. Le procureur du roi, M. Courtin, avait conclu en sa faveur et tout Paris en avait inféré que « la Cour s'intéressait à la duchesse. On ajoutait à ce sujet, écrit un agent : Les tribunaux seront à l'avenir des Cabinets où tout se décidera par la raison d'État ». Le public se trompait aussi bien que la reine. Le 8 mars, la sixième chambre du Tribunal civil de la Seine rendit un jugement motivé à la Tripier :

« Attendu, disait-il, que la Loi établit l'autorité des père et mère sur leurs enfants et en confie l'exercice au père seul pendant le mariage ; qu'il en résulte que le père, revêtu de cette autorité comme chef de famille, est constitué le seul juge de l'intérêt de l'enfant et des circonstances dans lesquelles, pour cet intérêt, il doit user de son pouvoir et du mode de l'exercer ;

« Attendu que ce pouvoir ne peut être modifié que dans deux cas, l'un, prévu par le Code civil, celui du divorce demandé et prononcé, l'autre admis par la jurisprudence, celui de la séparation de corps demandée et prononcée ;

« Que les parties ne se trouvent dans aucune de ces deux positions...

« Le tribunal ordonne que, dans trois mois à compter de ce jour, le fils aîné du comte de Saint-Leu et de la duchesse de Saint-Leu sera remis au

comte de Saint-Leu à l'effet de l'exécution du présent jugement. »

Dans le délai de trois mois — Cent jours! — On était au 8 mars. Le 1er, l'Empereur, revenu de l'Ile d'Elbe, avait débarqué au golfe Juan. Le gouvernement du roi avait autre chose à faire que d'exécuter le jugement de la sixième chambre du Tribunal de la Seine...

XXXIV

LES NAPOLÉONIDES EN SUISSE, EN AUTRICHE ET EN ITALIE

Mai 1814-février 1815.

Situation des membres de la Famille. — Comment on exécute vis-à-vis d'eux le traité de Fontainebleau. — Comment on les accuse de conspirations imaginaires.

JOSEPH. — Sa crainte d'être obligé de résider à l'Ile d'Elbe. — Sa promesse d'y venir faire un séjour. — Julie à Paris chez sa sœur. — Joseph cherche un établissement. — Achat de Prangins. — Ce qu'est le château de Prangins. — Hospitalité de Joseph. — Jérôme et Marie-Louise à Prangins. — La surveillance policière. — Les espions volontaires. — La police de M. Terrier de Monteiel. — M. Auguste de Talleyrand, ambassadeur de S. M. T. C. — Il s'occupe de saisir « les fils de la conspiration ». — Les députés vaudois. — Correspondances attribuées à Joseph. — Moyens qu'on emploie pour les surprendre. — Communications réelles de Joseph avec Napoléon. — Mme Dargis. — Boinod. — L'arrivée de Boinod coïncide avec celle de Caviglioli, de Bastia. — Tous deux viennent annoncer les projets d'assassinat. — L'ambassadeur de France chargé d'exiger du canton de Vaud l'éloignement de Joseph. — Résistance de Joseph. — Insistance de M. le comte de Talleyrand. — Mission du chirurgien Paroisse. — Paroles dont il est chargé pour M. de Talleyrand. — Il échoue. — Joseph se rend à Zurich pour réclamer la protection des Puissances signataires. — Arrivée de Julie. — Ses séjours à Paris, Mortefontaine, Vichy. — Joseph plaide sa cause à Zurich. — Les Vaudois encouragés par les Puissances exigent une note en forme de Talleyrand qui la refuse. — Correspondances que saisit M. de Talleyrand. — Elles sont sup-

posées. — Obligée de céder momentanément, la police royale organise des intelligences dans la maison même de Joseph. — Mise sous séquestre des biens des Bonaparte. — Julie, avertie, part pour Paris, fait des démarches inutiles. — Mort de Mme Clary, sa mère. — Julie reste à Paris. — Dangers que court Joseph.

Jérome. — Voyage de Jérôme et de Catherine vers l'Autriche. — Munich. — Blangini. — La vice-reine. — Arrivée à Ekensberg. — Catherine écrit à Marie-Louise. — A son père. — Envoi du comte de Malsbourg à Vienne. — Demande d'indemnité. — Le comte de Harz. — Sentiments de Catherine. — Sa passion pour son mari. — Tentative de réconciliation avec l'Empereur. — Lettre à Napoléon. — Elle lui demande d'être parrain de son enfant futur. — Habileté de cette lettre. — Cette réconciliation n'empêche pas Catherine d'écrire contre Napoléon. — Arrivée d'Elisa à Ekensberg. — Pour quels motifs. — Ses réclamations près la cour d'Autriche. — Jugement de Pauline sur sa conduite. — Les diverses réclamations de Jérôme. — Malsbourg revient de Vienne annonçant qu'il a échoué. — Les diamants volés par Maubreuil. — Vains efforts de l'empereur de Russie et du roi de Wurtemberg pour les faire retrouver. — Le roi de Wurtemberg d'avis qu'il faut traiter. — Indices sur cette négociation. — Le Baron de Gail à Ekensberg. — Notes du journal de la reine. — Correspondance de Dambray et de Beugnot. — Les 400.000 francs. — Affirmations de Catherine à ce sujet. — La pêche miraculeuse au quai de la Conférence. — La reconnaissance des bijoux. — Ce que Jérôme se trouve avoir perdu. — Comment s'en tire M. de Maubreuil. — Complicité des Bourbons avec lui. — Jérôme s'ennuie. — Élisa s'ennuie. — Malgré sa grossesse avancée, elle veut revenir à Bologne. — Jérôme, quoique l'Italie lui soit interdite, l'accompagne. — Lettre de Metternich, arrivée après son départ, l'autorisant à résider à Trieste. — Élisa surprise en route par les douleurs. — Elle accouche au château de Passeriano. — Jérôme se rend à Trieste. — Il ordonne à Catherine de le rejoindre. — Déjà Jérôme a formé une demande pour être reçu dans les États pontificaux. — Négociation à ce sujet. — Lettre au comte Beugnot pour réclamer ses diamants. — Élisa, à peine rétablie, arrive à Trieste pour les couches de sa belle-sœur. — Naissance de Jérôme-Napoléon-Charles. — Elisa et la cour de Vienne. — Elisa retourne à Bologne. — Elle obtient gain de cause pour ses réclamations personnelles. — Le jeune

Lucchesini. — Il lui coûte cher. — Son attitude et ses fêtes à Bologne. — Au contraire d'Élisa, Jérôme ne renonce à rien. — Il continue ses instances pour aller à Rome. — Quelles seraient ses prétentions à Rome. — Repoussé, il semble faire son établissement à Trieste. — Achat d'un palais. — D'une villa. — Pourparlers pour une terre. — Achat de mobilier. — Le mobilier de Cassel destiné à être vendu à Paris. — La cour westphalienne. — Prodigalité de Jérôme. — Il fait part de la naissance de son fils au roi de Wurtemberg. — Protocole de sa lettre. — Mémoire qu'il adresse à son beau-père; il forme ses demandes d'indemnités. — Lettres de Catherine à son père. — Jérôme « victime de la tyrannie de l'Empereur ». — Réponses du roi Frédéric. — Catherine réclame au moins l'exécution du traité de Fontainebleau. — Frédéric répond qu'il *n'y a pas* de traité. — Attaques contre son gendre. — Catherine prend la défense de son mari. — Le roi de Wurtemberg obligé de confesser la mauvaise foi des Bourbons. — Il n'obtient pas la restitution des diamants. — Le mobilier de Jérôme et M. de Blacas. — Marchandages de M. de Blacas. — Les agents de Jérôme veulent enlever le mobilier. — Mise sous scellés de toutes les caisses par un commissaire de police. — Mise sous séquestre des immeubles. — Vente de Stains et de Villandry à Mme Hainguerlot, contre des biens à Massa. — Jérôme *croit* avoir sauvé sa fortune.

Lucien. — Sa rentrée à Rome. — Lucien prince romain. — Louis XVIII et Lucien. — Le *Journal des Débats*. — Texte du brevet. — Les armoiries. — La petite cuiller. — Prestation de serment. — Compliment. — Bruit que Lucien conspire avec son frère. — Ses sentiments réels. — Il a écrit à l'Empereur, mais il révèle par sa correspondance sa pensée véritable. — Ses projets sur la Corse. — Arrivée de Mme Lucien. — Les espérances et les rêves de Mme Lucien. — Son voyage à Londres. — Lettres de sa fille Anne Jouberthou qu'elle fait appeler Bonaparte. — Divertissement et achats. — Soirée au Vauxhall. — Correspondance de la princesse de Canino avec la famille de sa mère. — Présents qu'elle distribue. — *Alexandrine, princesse de Canino*. — Réjouissances à Thorngrove. — Voyage à travers l'Europe. — Passage à Bologne. — Arrivée à Rome. — Raisons de l'accueil fait par le Pape aux Bonaparte. — Prétentions de la Cour des Tuileries. — Le Concordat non avenu. — Cortois de Pressigny. — Mgr Salamon et Mgr d'Isoard. — Le comte Jules de Polignac. — Lutte des agents français contre les Lucien. — Les Lucien

et la haute noblesse de Rome. — La dédicace de *Charlemagne*. — Ce poème redoutable inspire le respect. — Est-il pire que d'autres poèmes épiques ? — Il donne à Lucien un lustre incomparable. — Les Anglais à Rome. — La princesse de Galles et Lucien. — Ses lettres. — Négociation que Lucien prétend engager avec Murat. — Il est repoussé. — Comment servirait-il d'intermédiaire entre Murat et Napoléon ? — Sentiments de Mme Lucien et de Lucien contre Napoléon. — Débiteur et créancier.

LOUIS. — Comment s'est terminé son séjour en Suisse. — Les trois éditions de *Marie*. — Vanité littéraire de Louis. — Son séjour à Baden. — Visite de Marie-Louise. — A Lausanne. — Sa protestation. — Le concours sur la versification. — La grande querelle avec sa femme. — Actes de bienfaisance. — Sentiments qu'il exprime à Méneval au sujet de son frère. — Il arrive à Rome. — Sa dévotion qui passe celle de Fesch.

MADAME et FESCH. — Leur arrivée à Rome. — Le Palais Falconieri. — Ce qui reste de fortune à Fesch. — Les biens de Corse. — Il compte sur son archevêque de Lyon. — Madame et l'hôtel de Brienne. — Le gouvernement de Louis XVIII veut l'acheter. — Négociations entre Rossi et le comte Dupont. — Vente de l'hôtel qui devient l'Hôtel du ministre de la Guerre. — Madame conserve son mobilier qu'elle se fait aussitôt envoyer. — Arrivée de Lucien à Rome. — Madame se décide à partir pour l'Ile d'Elbe. — Détails de son voyage. — Bartolucci et le colonel Campbell. — La corvette anglaise.

PAULINE. — Après le passage de Napoléon au Luc. — Le baron Duchand. — Retour au Muy. — La princesse hésite sur le navire qui la conduira à Naples. — L'*Undaunted*. — Le *Curaçao*. — Finalement la *Lætitia*. — La fuite de la princesse. — Mme de Lestang-Parade. — Relâche à Villefranche. — Instances des Anglais. — Arrivée à Porto-Ferrajo. — La flotte internationale. — Entrée triomphale. — Court séjour. — Achat d'un domaine de campagne. — Départ pour Naples. — Bruits répandus sur une mission dont elle serait chargée près de Murat. — Accueil à Naples. — Installation à la Favorite. — Lettres de Pauline et ses ordres. — Comment on s'efforce de la contenter. — Sa santé. — Désirs d'aller plus tard s'installer à Rome. — La passion familiale. — Hostilités entre elle et Borghèse. — Machinations de la prin-

cesse. — Correspondance avec son intendant. — La galerie de tableaux. — Borghèse sans domicile. — Inquiétudes de Pauline sur son avenir. — Le gouvernement royal. — Il faut vendre les immeubles. — L'hôtel de Paris. — L'achat par l'ambassadeur d'Angleterre pour servir à l'ambassade. — Comment on a marchandé. — Les meubles. — Séquestre mis sur les biens de France. — Les biens de Guastalla. — Les bijoux, presque unique ressource. — Ses serviteurs l'ont quittée. — Ses maladies. — Le Vomero. — L'amour. — Sentiments pour l'Empereur. — Elle compte le rejoindre. — Précautions pour sa correspondance. — Ses habiletés. — Impatiences de l'Empereur. — Retards de la princesse. — Elle arrive à la fin. — Apporte-t-elle des communications, de l'argent de Murat ?

Durant que tout ce qui était Beauharnais jouissait ainsi en France d'un traitement privilégié, les Bonaparte, malgré les stipulations du traité de Fontainebleau, étaient traités en proscrits et, dès les premiers jours, éprouvaient de la part des agents des Bourbons les plus sottes persécutions. Rien n'eût été plus aisé que de constater combien ils étaient loin, les uns et les autres, de préparer, par des intrigues qu'ils eussent payées, une révolution napoléonienne. Aucun n'avait le moindre goût pour ces téméraires entreprises où il faut compromettre sa dignité et risquer sa vie et comme les relations avec Napoléon eussent pu paraître compromettantes, ils avaient pris soin de les réduire au strict minimum.

Par la lettre qu'il avait écrite à l'Empereur le 19 avril, Joseph, au milieu de conseils qui, à coup sûr, n'étaient guère opportuns, avait laissé voir ses craintes que les Alliés ne le contraignissent à

résider à l'Ile d'Elbe, séjour inadmissible pour Julie et pour ses enfants ; mais lui-même avait promis de venir y voir l'Empereur : « Si la cruelle extravagance des événements y conduisait Votre Majesté, avait-il dit, j'irais l'y voir et lui prouver mon attachement, mais ce ne serait qu'après avoir conduit dans un asile continental ma femme et mes enfants. »

« L'asile continental » s'étant trouvé être Paris et l'hôtel où la princesse de Suède recevait les souverains alliés, on eût pu penser que Joseph ne manquerait point de donner à son frère quelques jours au moins, mais il avait d'abord à chercher, pour lui-même et pour sa famille, une demeure qui fût digne de sa fortune et qu'il pût approprier à ses goûts. Il avait pensé au château d'Allaman, mais M. de Sellon qui avait consenti à le louer pour quelques mois, refusait de le vendre, même, a-t-on dit — ce qui est pour étonner — de le troquer contre Mortefontaine. Rebuté, il avait, pour trouver une maison, couru les environs en compagnie de quelques Suisses de bonne volonté, assez audacieux pour braver l'opinion de la société qui, à Genève surtout, poussait à la frénésie l'hostilité contre les Bonaparte. A la fin, il se fixa au château de Prangins, vaste habitation dont la construction ne remonte guère au delà du XVIIe siècle, et qui, bâtie en forme de quadrilatère, flanquée à chaque angle d'une tour carrée, est assise sur une terrasse aux murs de forteresse, dominant le lac Léman. Un

parc ombreux s'étend à la gauche ; d'agréables vignobles couvrent les ondulations d'une colline qui bientôt se relève, se boise et se relie aux montagnes toutes proches. Le roi qui a arrêté son choix dès la fin de juin et qui a même pris possession, passe contrat seulement le 27 juillet et achète le château avec les dépendances pour 94.500 francs de Suisse. Mais il ne saurait se contenter ainsi : tout de suite il adjoint des terres pour 19.367 francs, et, très peu après, il se rend propriétaire du grand domaine de la Bergerie, où courent rapides et joyeuses, à travers les grands hêtres et les chênes majestueux, les eaux claires de la Promenthouse. A son embouchure dans le lac, elle forme un marais où se plaisent des canards sauvages, seul gibier que Joseph puisse espérer, avec quelques chevreuils et quelques lièvres dans les bois. Si ce beau lieu manque du pittoresque, parfois factice, qui faisait l'agrément de Mortefontaine, il produit une impression de repos et de calme, de fraîcheur et de paix à laquelle on ne résiste guère. Et puis le lac Léman ne saurait entrer en comparaison avec le lac de l'Epine et, pour fond du tableau, se dresse en sa majesté le massif du Mont Blanc qui, sous les variations de la lumière jouant sur les neiges éternelles, fournit un spectacle constamment nouveau.

Une fois installé à Prangins, Joseph, sans se soucier que la loge du Grand-Orient l'eût dégradé de sa dignité de grand maître — il avait perdu

d'autres couronnes — ne manqua point de se rendre hospitalier, car il était éminemment sociable et les quelques familiers qu'il entretenait ne lui suffisaient point ; il avait Genève assez près et ce n'était pas un détour que s'arrêter chez lui lorsqu'on prenait cette route. Il accueillit donc Jérôme et Catherine ; il vint à Payerne au-devant de Marie-Louise qui se rendait à Aix. Il la mena dîner à Allaman ; puis, par le lac « il la conduisit à Prangins où elle reçut, comme dit Meneval, l'hospitalité élégante qui distinguait le maître de cette agréable demeure ».

Cela faisait des allées et venues que surveillaient avec une attention haineuse quantité de policiers volontaires. On prétendait qu'au passage de Marie-Louise il y avait eu des cris de : Vive Napoléon et « des outrages contre l'auguste famille de France ». En allant au-devant de sa belle-sœur, le roi avait, disait-on, mis tous ses ordres, entre autres la Toison d'Or, ce que MM. Muret et Monod, députés vaudois à la Diète, trouvaient insoutenable. Et puis, Joseph faisait l'aumône, ce qui ne pouvait avoir pour objet que de se créer des partisans : il avait parcouru lui-même toutes les maisons du village en donnant dans chacune une pièce de vingt francs. Les bourgeoises des alentours étaient exaspérées de haine et d'envie : ces Bonaparte, écrit une de ces dames « feraient bien mieux de chercher refuge ailleurs que dans notre pays ».

L'un de ceux qui s'étaient donné mission de sur-

prendre les manœuvres de Joseph, lequel en réalité s'occupait à annexer des fermes et à planter ses jardins, c'était M. Terrier de Montciel, le ministre de l'Intérieur de Louis XVI au 20 juin 1792. Retiré en Franche-Comté où il avait passé la Révolution entière, il avait paru rallié au gouvernement de l'Empereur ; c'avait été pour réunir les fils de la conspiration royaliste et se mettre en rapport avec les Alliés. Ayant rendu à Monsieur, grâce à de tels moyens, des services d'un ordre particulier, il l'avait suivi à Paris et avait joué, durant la lieutenance générale, un rôle assez important. A présent il semble qu'il fût en marge, mais il avait créé une police, s'était ménagé quantité de complices, se disait renseigné à merveille sur la Suisse et concentrait ses vues sur Prangins et Joseph. « Si cela vous convient, écrivait-il à Beugnot, j'aurai des moyens pour introduire des observateurs dans sa société qui m'instruiront de ce qui s'y passe. » Il se vantait d'avoir les facilités, par l'intendant des postes du canton de Vaud et par le directeur des postes de Sion, de connaître toute la correspondance. Il se mettait en quatre et se tenait à l'affût du moindre bruit, au courant du moindre incident.

Cette question des correspondances mettait hors de toute mesure le ministre de France : M. le comte Auguste de Talleyrand avait à faire oublier qu'il avait été, depuis 1805, chambellan de l'Empereur à 12.000 francs de traitement et, depuis 1808, son ministre en Suisse ; qu'il avait reçu à diverses

fois, sur la Caisse des théâtres, des gratifications importantes et que, en 1811, l'Empereur, avec une extrême délicatesse, s'était employé à le mettre à même de payer une somme de 200.000 francs : « s'ils ne devaient pas être acquittés dans le plus bref délai, avait-il écrit, le comte Auguste de Talleyrand serait dans le cas d'être déshonoré. » C'était assurément une grande faveur qu'avait accordée M. de Talleyrand à l'Empereur de permettre qu'il l'obligeât et c'était de quoi, sans doute, il lui tenait rancune.

Mettant en mouvement les députés vaudois dont le zèle eût plutôt eu besoin d'être retenu, car ils se déclaraient décidés à « ne rien tolérer dans leur canton qui pût être suspect », M. de Talleyrand s'occupait de saisir les fils de la conspiration que tramait Joseph : « On prétend, écrivait le directeur de la police, qu'il ne se passe pas de semaine qu'il n'envoie deux ou trois courriers qui prennent la route du Jura ; ceux qui sont chargés des lettres les moins importantes suivent la grande route ; ils vont jusqu'à Fontainebleau, où ils remettent leurs dépêches et en reçoivent d'autres. Les courriers qui prennent la route d'Italie traversent le lac Léman, vont gagner Thonon, puis de là le Valais. Ceux que le prince adresse à Marie-Louise traversent aussi le lac pour aller prendre la Savoie. »

Il existait, au dire des informateurs, une correspondance des plus actives et des plus compromet-

tantes entre Joseph et la duchesse de Montebello, laquelle se trouvait à Aix-les-Bains, auprès de l'Impératrice. On ne manquerait point d'en pénétrer le secret pourvu qu'on s'adressât à la veuve Jollot, tante de deux femmes de chambre de la duchesse, demeurant à Saint-Cloud, rue des Pages, chez l'adjoint au maire; mais qui saurait dire pourquoi un M. de la Fléchère a fait pour le compte de Joseph le voyage de Vienne; pourquoi le banquier Véret, de Nyon, a, pour le compte de Joseph, fait des envois d'argent à Paris ou à la frontière de France; pourquoi l'on travaille à force, pour le compte de Joseph, à l'arsenal de Morges et surtout comment une épée à poignée d'or, dont la lame porte les armoiries du roi de Naples, a pu être trouvée sur la route entre Nyon et Prangins; énigme qui met à la torture le Conseil d'Etat et lui semble à soi seul une conspiration, si bien que l'on garde cette pièce à conviction sans se demander si le propriétaire n'en est pas tout à portée.

En cherchant plus adroitement on eût fait un meilleur butin : sans que Joseph eût établi une correspondance suivie avec son frère, ni surtout sans qu'il conspirât avec lui, par deux fois au moins, il lui avait adressé des émissaires porteurs de lettres et de renseignements. La première fois, ç'avait été Mme Dargis qui, avec des lettres qui lui avaient été remises à Prangins, arriva à Marciana. « L'Empereur ne savait qu'en faire. Elle était sans moyens d'existence. San Martino était en construc-

tion. Une place de concierge allait être à donner. Elle pria Marchand de la solliciter pour elle. L'Empereur la lui accorda. Cette femme avait la tête assez exaltée. Elle était de Nancy. Elle crut devoir faire une pièce de vers pour remercier Marchand. Celui-ci la lut à l'Empereur qui en rit beaucoup et qui, depuis, lorsqu'il parlait d'elle, disait : Ma folle. Elle ne l'était pas, mais elle avait la manie d'écrire et d'exprimer ses sentiments en vers[1]. »

Le second émissaire que l'on connaisse avait une mission bien autrement importante. De Prangins, Joseph voisinait à Coppet où Mme de Staël, sa très ancienne amie et associée, était venue s'établir, au moins pour quelque temps, et où elle recevait beaucoup de monde. Le général Filangieri, venant de Paris et passant à Genève, avait été reçu par elle; il lui avait dit que, de Paris, des hommes déterminés à tuer l'Empereur avaient été expédiés en Corse, d'où le chevalier Bruslart, l'ancien agent de Frotté à l'Armée de Normandie, nommé commandant supérieur de la 23e division militaire, devait les acheminer sur l'Ile d'Elbe. Filangieri était parvenu à se procurer la liste des assassins; il la remit à Mme de Staël, qui la fit aussitôt parvenir à Joseph par le général baron de Prangins, commandant en chef des troupes helvétiques, lequel se trouvait chez elle à ce moment. Selon une autre

[1] Il paraît possible qu'il y ait un rapport entre les poésies de Mme Dargis et celles publiées dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* de M. Paul Cottin sous le titre : *Souvenirs de l'adjudant Pierre Labadie*.

version, ce serait Mme de Staël elle-même qui, avertie par « un personnage important » que deux individus ayant juré de tuer l'Empereur étaient sur le point de partir pour l'Ile d'Elbe, serait venue de Coppet à Prangins où elle aurait trouvé Joseph déjeûnant avec Talma. Elle se serait offerte pour aller avertir l'Empereur; Talma lui aurait disputé cet honneur et ce combat de générosité se serait terminé par le départ pour l'Ile d'Elbe « d'un ancien serviteur de la Famille qui habitait près de là ».

Cet ancien serviteur *de la France* que Joseph, on se demande pourquoi, travestit en une sorte de domestique était Jean-Daniel-Mathieu Boinod, inspecteur général aux revues avec rang de général de division, du 20 janvier 1810. Né à Vevey le 29 octobre 1756, il avait dû, pour échapper à la tyrannie bernoise, se réfugier en France et, en 92, il avait pris du service ; quartier-maître trésorier de la Légion des Allobroges, le 13 octobre, il fut en 1793 employé comme commissaire des guerres provisoire au siège de Toulon. De là ses relations intimes avec Napoléon. Par lui il fut commissaire des guerres à l'Armée d'Italie, puis à l'Armée d'Égypte ; il fut inspecteur aux revues après Brumaire, ordonnateur en chef durant la campagne de Marengo. Il vota contre le Consulat à vie, comme il devait voter contre l'Empire : pour quoi, il fut inspecteur général de la cavalerie des camps de Boulogne et membre de la Légion d'honneur.

Après le traité de Presbourg, il fut détaché au ministère de la Guerre du royaume d'Italie, puis, en 1809, il devint inspecteur aux revues de l'Armée italienne, et inspecteur en chef ; il rentra au service de France dans le même grade, mais les Bourbons le renvoyèrent. Il était venu installer sa femme et ses enfants à Aubonne, près de Prangins, lorsqu'il fut instruit par Joseph des dangers que courait l'Empereur : cet homme vieux, infirme et sourd, prit aussitôt son parti, traversa l'Italie, s'embarqua à Piombino sur une barque qui transportait à Porto-Longone des ouvriers tanneurs et arriva près de l'Empereur au même moment où un nommé Caviglioli, de Guagno, expédié par Bartholi et Gaffori, les gendres de Costa de Bastelica, venaient le prévenir que Bruslart avait trouvé à Corte d'anciens émigrés corses prêts à tout entreprendre et allait les lancer contre lui.

L'Empereur confia à Boinod la direction des services administratifs de l'Ile et, au retour en France, il le nomma inspecteur en chef aux revues de la Garde Impériale.

On n'avait pas été sans savoir à Paris qu'un émissaire — de Joseph ou de Jérôme, on ne savait — était arrivé à Porto-Longone. Les visites de Mme de Staël à Prangins n'étaient pas mieux vues, mais surtout s'inquiétait-on de ces correspondances à l'infini qu'on attribuait à l'ex-roi d'Espagne. Le prince de Bénévent donna donc ses ordres au représentant du roi, lequel « sans pré-

senter aucune note, engagea les députés du canton de Vaud à notifier à Joseph Bonaparte le désir qu'il quittât ce canton ». Le Petit Conseil de Lausanne fit aussitôt faire par son lieutenant une communication conforme au « comte de Survilliers ». Joseph répondit « que jamais il ne s'était mêlé d'aucunes intrigues ; qu'il faisait les vœux les plus sincères pour le bonheur de la France, pour les princes de la maison de Bourbon, qu'il vivait tranquille avec sa famille à Prangins, qu'il ne pouvait pas comprendre d'où pouvaient provenir les calomnies qu'on répandait sur son compte. Il ajouta qu'ayant acheté dans le canton une propriété, il était infiniment dur pour lui de la quitter sans savoir où aller ; qu'il ne pouvait croire qu'une semblable intimation fût exigée par Sa Majesté... qu'il demandait qu'on surveillât sa conduite, que le roi se persuaderait qu'il n'entretenait aucune correspondance suspecte, qu'enfin il ne demandait que de finir tranquillement ses jours sur une terre hospitalière ». A quoi, M. de Talleyrand, auquel les députés avaient rapporté ce discours, répondit « que la résidence de Joseph était beaucoup trop près des frontières de la France, que, fût-il innocent, il devait toujours être suspect et compromettait le pays de Vaud lui-même, qu'enfin Bonaparte n'aurait pas souffert qu'un prince de la maison de Bourbon se fixât si près de lui, que l'assassinat de M. le duc d'Enghien en était malheureusement une bien forte preuve, etc. ».

Les députés résistèrent et conclurent qu'il leur était impossible d'attribuer à Joseph les torts que le ministre de France lui supposait, que Joseph était arrivé dans le canton avec l'autorisation des puissances, du consentement même du roi de France ; qu'on l'avait laissé acheter une propriété, qu'on ne pouvait le renvoyer sur de simples soupçons sans une note du gouvernement français et qu'ils demandaient que l'on en référât au moins au ministre des Affaires étrangères. Là-dessus, M. de Talleyrand partit pour les verreries de Saint-Louis que devait visiter le duc de Berry : il y fut suivi par le chirurgien Paroisse, que Joseph lui envoyait. C'était une ancienne connaissance de M. le comte de Talleyrand lequel lui avait des obligations personnelles. Paroisse lui répéta tout ce qu'avaient dit les députés de Vaud. Il l'assura « que Joseph Bonaparte avait trop à se plaindre de son frère pour jamais désirer son retour, qu'il vivait très retiré, refusant de voir aucun militaire français, de peur de donner le moindre ombrage ; que Sa Majesté elle-même avait dit à la princesse Bernadotte qu'elle voyait avec plaisir son beau-frère tranquille en Suisse, etc. ». Talleyrand discuta ; il ne céda rien ; et en quittant Saint-Louis, Paroisse partit pour Paris afin d'y voir le ministre des Affaires étrangères.

Cependant, en même temps que Joseph « s'enfonçait en Suisse » et se rendait à Zurich où il comptait présenter ses réclamations aux ministres des puissances, la reine était arrivée à Prangins. Après

un séjour à Paris, Julie s'était comme d'ordinaire, au début de juillet, installée à Mortefontaine où elle avait été rejointe par la princesse de Suède. De Mortefontaine où elle avait laissé une de ses filles malades, elle était venue, le 16 août, toujours accompagnée de sa sœur, à Vichy, où elle avait usé des eaux sous la surveillance de la police, et, au début de septembre, elle prit sur elle d'écrire à son ancien chambellan, M. de Jaucourt, chargé du portefeuille des Affaires étrangères en l'absence de Talleyrand qui était à Vienne. Jaucourt s'empressa de renvoyer la lettre à son patron. « S'il n'avait été question que d'elle seule, écrit Talleyrand, je n'aurais point trouvé de difficultés à lui répondre directement et je n'en trouverai jamais à faire quelque chose d'obligeant pour elle. Sa manière d'être et sa conduite méritent les égards qui lui sont personnels », mais il s'agit de son mari et le prince de Bénévent opine que Joseph « s'est mis dans le cas d'attirer l'attention du gouvernement suisse et du gouvernement français. Il convient donc de demander les ordres du roi et de procéder en conséquence. »

Cependant Joseph a pris le bon parti : se fondant sur ce que Louis XVIII a dit à sa belle-sœur Bernadotte, qui, sous le nom de comtesse de Gottland a obtenu diverses audiences de la famille royale, il est venu trouver à Zurich les ministres d'Autriche et de Russie : « Je croyais, en achetant une propriété aussi près de la France, leur a-t-il dit, en

me mettant ainsi sous la main du roi qui peut tous les jours me faire enlever par quelques gendarmes, moi et ma famille, donner au gouvernement français une garantie de ma conduite. Je défie que personne puisse justement m'accuser d'avoir jamais intrigué contre un souverain que je respecte. Je ne désire que le bonheur de la France, que celui du roi et mon seul vœu est de vivre tranquille... Qu'ai-je fait à la France? Suis-je responsable des fautes de mon frère? de son ambition effrénée dont j'ai été moi-même victime plus qu'aucun autre?... « La princesse Bernadotte a reçu du roi l'assurance qu'il voyait avec plaisir que j'étais heureux en Suisse; Madame la duchesse de Bourbon lui a parlé dans le même sens, et, sur une demande verbale du ministre de France, le gouvernement du canton de Vaud me force de quitter le domicile qu'il m'a permis de prendre chez lui et de me mettre en route à l'entrée de l'hiver avec ma femme malade et mes enfants. » Et Joseph demande où il peut aller pour vivre tranquille et sans être inquiété.

M. le comte de Talleyrand sembla fort embarrassé pour répondre à de tels arguments qui lui étaient présentés par le ministre d'Autriche et M. Monod. Il se refusa à passer une note formelle et, à défaut d'une telle note, le gouvernement vaudois parut déterminé à ne pas empêcher Joseph de retourner à Prangins.

Joseph y revint en effet dans les premiers jours

de novembre et, s'il y resta, ce ne fut pas certes que le comte de Talleyrand eût désarmé ; il avait engagé le général Bourmont commandant à Besançon à envoyer des gendarmes déguisés sur les points par lesquels il soupçonnait que pouvaient passer les émissaires de Joseph ; il avait donné ordre au receveur des douanes de Saint-Louis de faire surveiller par ses agents toutes les lettres qui entreraient en France par d'autres voies que celles de la poste. On en saisit une et il apparut qu'elle avait été fabriquée à dessein. M. le comte de Talleyrand se déclara découragé : Sa proie lui échappait et pourtant comme les préfets de la frontière, surtout M. le marquis de Vaulchier, préfet du Jura, étaient empressés à fournir des renseignements ! M. le marquis de Vaulchier, grâce à un de ses amis, ancien émigré, établi à Morez et grâce au curé de Nyon, espion amateur, avait entouré Joseph d'agents qui renseigneraient sur tout ce qui se passerait dans le château et, au dehors, un commis de Verret, banquier de Joseph, à Nyon, informerait moyennant 50 francs par mois de tous les mouvements de fonds. Un jeune homme, ami intime de Noblet, architecte de Prangins, négocierait avec lui pour 300 francs par mois. Comme certains habitants du château avaient des relations habituelles avec des filles, on s'adresserait à la maîtresse du petit Espagnol qui servait de secrétaire : mais il faudrait bien 3.000 francs pour la tenter ; on aurait à Lausanne, pour dix louis par mois, quelqu'un qui dirait

tout ce qui passerait au Petit Conseil ; enfin, à Genève, il y aurait les Veyrat père et fils, « deux des plus adroits coquins de l'ancienne police », qui, chassés de Paris et désirant y rentrer, feraient tout au monde pour se faire bien noter ; et M. de Vaulchier ferait arrêter *amicalement*, dans le Valais, tout ce qui prendrait la route d'Italie, et, dans le comté de Neuchâtel, à Berne et à Sion de même, messagers et passagers. Le directeur général de la Police octroya aussitôt les 600 francs mensuels et le dépôt de 3.000 francs ; mais l'on était déjà au 30 janvier 1815.

Entre temps, à la date du 18 décembre, le conseil des ministres avait estimé nécessaire d'arrêter la disposition des biens meubles et immeubles appartenant à la famille de Buonaparte et de les conserver par l'apposition d'un séquestre. Les ministres avaient supplié le roi de les autoriser à cette mesure et le roi y avait adhéré. Dès que Joseph avait été informé, il avait demandé à Julie de partir pour Paris afin de réclamer la levée du séquestre mis à Mortefontaine ; elle partit et elle descendit chez sa sœur la princesse de Suède. Ses démarches furent infructueuses, et Joseph eût souhaité qu'elle revînt auprès de lui, mais elle se trouva retenue par une grave maladie de sa mère. Mme Clary, qui était née Rose Somis, avait soixante-dix-sept ans : elle vivait chez son fils Nicolas, très entourée et choyée par ses autres enfants. Rien n'égalait l'union qui régnait dans cette famille où la

politique comptait peu — sauf comme moyen d'avancement. Certains de ses membres s'étaient ralliés à la Restauration avec un éclat qui n'était point de bon goût, et leur rang n'était point tel qu'ils pussent servir à Julie. Elle n'avait que Désirée, mais celle-ci, par elle-même et surtout par son ami Chiappe, si intimement lié avec Pozzo de Borgo, ambassadeur de Russie, était à même de faire au moins tolérer sa sœur à Paris ; pour les biens, comme pour le mari, il n'y avait point à penser qu'on pût les protéger et, à la première alerte, Joseph, comme étant le plus proche, serait le premier enlevé.

*
* *

En quittant Berne le 2 juin, après avoir reçu la visite de Joseph, Jérôme avait eu la pensée de prendre la route du Tyrol, mais l'empereur d'Autriche, qui en vérité comblait de ses prévenances la reine Catherine, et qui lui avait envoyé son chambellan et aide de camp le comte Pallfy pour la conduire à sa destination, l'en avait fait dissuader sous prétexte que des émeutes s'étaient produites dans ces montagnes. Jérôme, voyageant à petites journées, avait donc passé par Munich, où, à défaut de la vice-reine qui ne s'était point dérangée, Blangini, l'ancien maître de chapelle de Cassel, avait sollicité de lui présenter ses respects. « La princesse lui demanda avec beaucoup d'empressement si l'archi-

duchesse Marie-Louise qui était depuis quelques jours à Schœnbrünn en était partie pour se rendre à l'île d'Elbe et elle parut très étonnée quand elle apprit que ce départ n'avait pas encore eu lieu. »

Le 16 juin, à leur arrivée à Ekensberg, château à une demi-lieue de Gratz, que Jérôme avait loué pour six mois, Catherine tout aussitôt écrivit à sa belle-sœur. Elle la remerciait de la manière aimable dont l'empereur d'Autriche leur avait donné un asile et elle profitait de l'occasion pour la mettre au courant de ses affaires auxquelles elle imaginait sans doute que Marie-Louise prendrait intérêt : comment elle avait été repoussée par son père, comment on lui avait volé ses diamants et comment elle avait perdu trois millions Le château où elle se trouve « est bien beau, dit-elle, mais si vaste, que nous nous y perdons avec notre très petite suite ; aussi le roi va-t-il s'occuper de chercher une habitation plus commode et surtout moins grande ».

Même note dans une lettre qu'elle écrit le 19 à son père, avec lequel elle tient à entretenir, malgré son silence, des relations de convenance qui lui permettent à quelque moment d'avoir recours à ses bons offices, car elle n'a point renoncé à l'espoir d'une indemnité et le comte de Malsbourg a été envoyé par elle à Vienne pour suivre auprès du Congrès les réclamations de Jérôme. Si elle annonce au roi de Wurtemberg qu'elle ne connaît pas même Gratz qui n'est qu'à une lieue, car son mari et elle « se proposent de vivre à Ekensberg

aussi retirés et aussi simplement que possible et que leur situation actuelle le comporte », c'est qu'elle craint qu'apprenant les somptuosités d'Ekensberg, il ne prenne point au sérieux les plaintes qu'elle renouvelle au sujet du vol dont elle a été la victime. Elle voudrait escompter son appui, mais c'est vainement qu'elle y fait appel, le roi étant encore moins bien disposé à l'égard de son gendre que ne le sont les chefs de la coalition européenne: ainsi, tandis que l'empereur d'Autriche laisse Jérôme résider dans ses États sous le titre de comte de Harz pourvu « qu'il soit incognito et exactement comme était le comte de Saint-Leu », le roi de Wurtemberg s'indigne, trouvant que prendre un tel titre, emprunté du territoire westphalien, ne peut passer que pour une affirmation de prétentions royales. D'ailleurs, aux lettres de sa fille, ne fût-ce que pour l'embarras du nom à lui donner, il ne répond pas.

Rejetée par son père et par les siens, où ira Catherine ? N'a-t-elle pas formé le dessein de réconcilier son mari avec Napoléon, de se réconcilier elle-même avec lui ? de se rattacher ainsi au chef de la famille et de se faire pardonner, par sa nouvelle attitude, les motifs de mécontentement qu'elle lui a donnés ? Si, en 1813 et en 1814, elle a manifesté une admiration enthousiaste pour la conduite politique de Jérôme, si elle a encouragé son mari à une attitude de révolte ; si, dans une circonstance telle que l'abdication de Fontainebleau,

elle a prétendu qu'il séparât entièrement ses intérêts de ceux de l'Empereur, elle a obéi uniquement au sentiment qui l'étreint toute, l'amour pour son mari : amour qui la fait passer sur tous les autres devoirs, qui abolit en elle tout raisonnement, qui a raison même de ses fiertés. S'est-elle rendu compte que, si Jérôme demeure brouillé avec Napoléon, il en résultera pour lui, à quelque moment, une situation singulièrement difficile vis-à-vis d'autres membres de la Famille ? A-t-elle voulu lui ménager ce recours, ou bien est-ce à l'impulsion de son cœur et de sa générosité native qu'elle a obéi, on ne saurait le dire, mais il paraît presque certain qu'elle fait porter à l'Empereur cette lettre dont on a trouvé dans ses papiers la minute en date du 23 juin et qui n'eût pu manquer, à ce moment, de l'émouvoir et de lui plaire. Après s'être excusée de ne lui avoir point écrit « depuis les événements qui se sont passés en France dans la crainte de lui paraître indiscrète, peut-être même de lui devenir à charge », elle énonce le motif qu'elle a de rompre ce silence : « A l'époque très prochaine où je touche de devenir mère et qui est par conséquent le plus intéressant de ma vie, je croirais manquer à un devoir sacré et cher à mon cœur en ne priant pas Votre Majesté d'être le parrain de mon enfant. Croyez, Sire, qu'en m'accordant cette faveur vous rendrez le père et la mère bien heureux. » Ainsi introduit-elle Jérôme et désormais atteste-t-elle les sentiments de son mari en

même temps que les siens propres pour proclamer leur attachement, leur dévouement pour le chef de la Famille.

La démarche, bien qu'on puisse penser qu'elle émane de Catherine seule, n'en est pas moins significative ; l'Empereur n'a point pardonné, mais peut-il refuser le parrainage qui lui est offert par sa belle-sœur et du même coup, la réconciliation ne se trouvera-t-elle pas opérée ? Il y a là un artifice de diplomatie féminine d'autant plus ingénieux qu'il épargne à Jérome une explication périlleuse et une justification impossible. Ensuite, et jusqu'au moment où Catherine fut délivrée, il ne fut question de rien. Alors Jérôme expédia un courrier à l'Ile d'Elbe pour y porter la nouvelle de la naissance de son fils qui, dans la Famille impériale, devenait, à la génération du roi de Rome, le quatrième appelé à la succession. L'Empereur en effet écrit au grand maréchal au mois de septembre : « Faites partir, par un bâtiment qui irait à Gênes ou à Spezia, le courrier du roi de Westphalie. Vous répondrez au roi que je me porte bien... »

Cette réconciliation n'empêche point d'ailleurs Catherine d'exprimer à toute occasion des sentiments qui concordent peu avec la lettre qu'on lui attribue : Ainsi, écrit-elle à son père le 19 septembre : « Le roi mon époux a été pendant sept années victime de la tyrannie de l'empereur Napoléon », et le 18 novembre, « l'empereur Napoléon

ne m'a rien donné pas même ce qui était stipulé dans mon contrat de mariage. »

Ceci peut paraître quelque peu audacieux, étant donnés les comptes, et est contredit par Catherine même.

*
* *

Quant à Jérôme, chez qui l'esprit critique était singulièrement développé, il ne manqua point de l'exercer contre son frère, surtout lorsque Élisa l'eut rejoint à Ekensberg. Elle arrivait de Bologne qu'elle comptait prendre seulement comme gîte d'étape pour attendre l'autorisation de se fixer à Rome. A peine à Bologne, elle avait appris que le général comte de Stahremberg, commandant pour l'Autriche dans ses anciens États, avait mis sous séquestre ses châteaux et ses biens de Lucques et de Piombino. C'était l'Autriche qui la menaçait — car à ce moment on ne pensait pas que la Haute-Italie ne devînt pas toute Autrichienne — donc c'était à Vienne qu'elle devait se défendre. Elle dirait que, comme aux autres Napoléonides, ses biens personnels lui avaient été garantis par le traité de Fontainebleau ; que, non seulement elle ne devait rien aux Lucquois, mais qu'elle avait à répéter sur eux cinq millions pour les améliorations qu'elle avait faites dans la principauté. De plus, si son sort à elle avait été réglé par le traité du 11 avril, les droits de Bacciochi sur la principauté

demeuraient intacts ; Félix n'avait point abdiqué sa couronne ; l'Europe n'avait rien fait pour lui et lui devait une compensation !

Sur ces motifs, elle obtint du général Eckehard qui commandait à Bologne, un passeport à destination de Vienne, sous le nom qu'elle avait pris de comtesse de Compignano ; et, quoique enceinte de sept mois, elle se mit en route ; mais, lorsqu'elle approcha de Vienne, elle fut signalée ; l'empereur lui interdit sa capitale et ordonna qu'on la détournât sur Gratz ou sur Laybach. Ne pouvant mieux faire, elle choisit Gratz où elle devait trouver Jérôme. Où comptait-elle aller ensuite? Certains disent dans le Nord de l'Italie, d'autres en France. Pauline écrit à Madame le 25 juin : « J'apprends avec bien du chagrin qu'Élisa a été à Vienne. Elle écrit à la reine Caroline que, de là, elle veut aller s'établir à Paris. C'est une conduite dont je la croyais incapable. Elle avait pourtant écrit à l'Empereur qu'elle voulait aller à l'Ile d'Elbe. Je suis sûre que cette résolution fera beaucoup de peine à l'Empereur, car il ne m'a pas caché qu'aucune personne de notre famille ne pouvait s'établir en France sans une lâcheté impardonnable. » Contrarier l'Empereur et « lui faire de la peine » était le moindre des soucis d'Élisa qui, retrouvant Jérôme, disposé comme elle à la critique, « ne cessait de déblatérer contre Napoléon de n'avoir pas fait la paix à temps, n'avoir pas assuré leur existence », et n'avoir pas pourvu à leurs couronnes.

Dès leur arrivée à Ekensberg, Jérôme et Catherine avaient expédié à Vienne le baron de Malsbourg pour suivre leurs réclamations. Sans doute était-il bien tôt, car le Congrès n'était pas encore en activité, mais il fallait prendre l'avance. Lorsque, le 28 juillet, après une campagne des plus onéreuses, Malsbourg arriva de Vienne annonçant qu'il avait échoué et qu'il ne restait aucun espoir d'une indemnité, la reine écrivit bien sur son journal intime : « Il ne faut pas se dissimuler que la Famille ne doit rien posséder et qu'elle doit retomber dans l'oubli », mais elle ne perdit point pour cela ses tenaces espérances ; elle se promit d'attendre pour renouveler ses démarches l'arrivée des souverains et elle se tint assurée que, cette fois, elle réussirait.

Pour les diamants volés à Fossard, il semble qu'elle avait été plus heureuse, mais ce sont ici des mystères que nulle recherche n'a pu encore éclaircir et que le hasard permettra seul de percer, car il s'agit d'une de ces négociations entre volés et voleurs, dont les uns ni les autres ne sont pressés de livrer le secret.

Depuis le mois d'avril, les réclamations de l'empereur Alexandre, si vives qu'elles eussent été, n'avaient donné aucun résultat. Malgré les ordres de son souverain, Pozzo di Borgo avait apporté dans ses démarches, avec fort peu de goût à servir les Bonaparte, la volonté très arrêtée de ménager Sémallé, Vanteaux, Maubreuil, et les

amis du comte d'Artois. Il n'oubliait point les relations qu'il avait eues jadis avec ce prince et qui l'avaient introduit dans ses conspirations. Par un rapport de Boutiaguine à Nesselrode, en date du 1er décembre/19 novembre, on est assuré qu'une fois au moins il présenta des réclamations, mais, dans sa correspondance officielle, celle au moins qui fut publiée, il n'y est fait aucune allusion.

Quant au roi de Wurtemberg, il n'était point resté inactif, mais ses agents n'avaient point tardé à constater qu'ils se heurtaient à des influences dont ils n'auraient raison que la bourse en main. Le roi avait donc écrit à sa fille, l'engageant à cesser toute démarche et l'avertissant que, pour rentrer en possession de ses bijoux, le meilleur moyen serait de faire le sacrifice d'une somme de 400.000 francs.

Le 26 juillet, la reine note dans son journal intime, l'arrivée à Ekensberg du baron de Gail qui avait été chargé de suivre l'affaire à Paris. Le 28, elle écrit dans ce même journal : « Proposition de M. Beugnot, ministre de la Police, à Maubreuil pour qu'il rende mes diamants et l'assurance de son évasion en Angleterre ; refus de celui-ci en disant : « Que l'on me remette un ordre signé de « la main du roi Louis XVIII comme quoi je dois « rendre les diamants et je les remettrai de suite ; « je suis sûr de mon fait ; je resterai encore deux « ou trois mois en prison, puis, on me fera sortir et « ma fortune sera faite. » Preuve évidente, conclut

la reine, que ce sont les Bourbons qui ont fait commettre le vol. »

Qu'il y ait eu marchandage, cela est certain ; les lettres de Dambray à Beugnot, du 22 juin au 8 août, montrent la marche de la négociation où M. de Maubreuil traite à égalité par son avocat, Me Delacroix-Frainville, mais la conclusion échappe. Au 27 juillet, Maubreuil en est encore à réserver « la rivière, le collier de diamants et l'épaulette de diamants dont l'estimation montait à plus de quatre cent mille francs ; ce n'était que le surplus qu'il s'engageait à faire retrouver ; encore y mettait-il la condition que la police serait absolument étrangère à ces recherches et que ses agents ne seraient ni accompagnés ni suivis, sans doute parce qu'il eût craint qu'ils ne découvrissent les objets précieux qu'il mettait en réserve. » L'honnêteté de M. Dambray se cabrait à la fin « devant une pareille impudence » qui « ne méritait assurément aucun ménagement » ; et « il me paraît presque impossible, écrivait-il à Beugnot, de ne pas abandonner un escroc aussi déhonté à la justice des tribunaux en leur envoyant les pièces et les prévenus, comme Sa Majesté nous y avait autorisés par sa décision du 31 mai dernier ». Toutefois, avant que Beugnot donnât ses ordres à cet égard, le chancelier l'invita à voir lui-même le prisonnier : « C'est au moins, écrivait-il, la seule tentative dont on puisse encore espérer quelque succès, car on ne peut plus en attendre aucun de

l'entremise de son défenseur qui m'a témoigné une répugnance insurmontable à se mêler davantage de cette maudite affaire. »

Il faut croire que l'entrevue qu'eurent alors M. le comte Beugnot et M. le comte de Maubreuil fut décisive et qu'elle produisit immédiatement son effet.

Les agents de Jérôme durent payer 400.000 francs. On n'a point sur ce paiement que cette unique affirmation de la reine. A la comtesse Anna Potoçka voyageant en Italie, elle dira « qu'elle se décida à donner des ordres à son homme d'affaires *qui entra en pourparlers avec M. de Vitrolles* » et que les 400.000 francs furent versés. Dans son journal, à la date du 16 juillet 1818, elle transcrira une conversation qu'elle vient d'avoir avec son frère, devenu roi de Wurtemberg et sa belle-sœur, née grande-duchesse Catherine de Russie. « Je leur contai alors, écrira-t-elle, la manière dont nous avions rattrapé mes diamants et les 400.000 francs qu'il avait fallu donner pour les ravoir... La reine me dit : « Pourquoi ne revendiquez-vous pas les 400.000 francs que vous avez payés pour vos diamants? — A qui les demander ? à Monsieur qui m'a fait voler ? »

Ainsi, à deux reprises au moins, la reine confirme, précise, aggrave la note du 28 juillet 1814 et, il devient bien difficile de ne point penser que Gail arrivé le 26 juillet à Ekensberg et sans doute reparti aussitôt, a remporté l'acceptation du roi et

l'autorisation de payer la somme demandée, et, par là, s'explique l'étrange découverte faite le 2 août dans la Seine. « Les diamants devaient se retrouver dans la Seine », écrit la reine. En effet.

Un nommé Heuet, gardien du dépôt à la Préfecture de police, pêchant à la ligne le 9 juillet au quai de la Conférence vis-à-vis l'Esplanade des Invalides, est censé avoir ramené avec son hameçon un peigne en or enrichi de pierreries. Il rapporte le peigne à son domicile, à la Préfecture ; sa femme le montre à un bijoutier qui en offre 3.000 francs. Le lendemain, il retourne avec sa femme à cette place où l'on pêche des diamants et ramène un paquet où sont deux peignes et un bracelet. Il cache ces divers joyaux à l'intérieur d'un vieux buste en plâtre placé sur la cheminée, et, comme par hasard, le 30 juillet, lors d'une perquisition motivée par les racontars du bijoutier, un agent, d'un mouvement involontaire de sa canne, fait tomber le buste qui se brise et les bijoux apparaissent. Heuet interrogé raconte ses pêches miraculeuses. Aussitôt, on embauche des plongeurs et les 2 et 3 août, à l'endroit indiqué, on trouve dans le sable une quantité de bijoux. Le 4, ces bijoux sont reconnus comme appartenant à Leurs Majestés Westphaliennes par le joailler Bapst, par Mme Mallet de la Rochette, lectrice de la reine, et par M. Cousin de Marinville, chambellan, maître de la garde-robe du roi. Mme Mallet observe qu'il ne manque en objets de valeur qu'un peigne en

diamants, évalué 12.000 francs, qui doit être celui vendu par le sieur Heuet, un rang de chatons et une agrafe de ceinture en brillants : elle estime au total à environ 45.000 francs, sans y comprendre le peigne ni les montures, le prix des objets manquants : à quoi il faut ajouter 82.000 francs d'argent comptant. Pour l'écrin du roi, Marinville, tous comptes faits, estime les objets disparus à 4.000 francs : ce serait en vérité s'en tirer à bon compte — n'étaient les 400.000 francs qu'il avait fallu payer, encore y avait-il eu d'autres conditions.

Maubreuil était toujours détenu au secret, si la plupart de ses complices avaient été relaxés. Le 21 novembre, par le canal du comte Zeppelin, chargé d'affaires de Wurtemberg, le gouvernement du roi Louis XVIII fit connaître à Jérôme que les diamants seraient rendus, si l'on se désistait de faire juger le sieur Maubreuil. Le roi et la reine de Westphalie acquiescèrent le 14 décembre ; en même temps, sur l'ordre du chancelier Dambray, le tribunal correctionnel se déclara incompétent, attendu qu'il n'appartenait qu'à l'autorité supérieure militaire d'en connaître. M. Dambray renvoya le 12 décembre l'affaire au ministre de la Guerre « pour qu'il prît en sa sagesse le parti qui lui paraîtrait convenable ». Il n'en prit aucun ; Maubreuil, que ses amis avaient vainement tenté de faire évader, continua à être détenu au secret. — Seulement ce fut à l'Abbaye. Quant aux diamants ils restèrent au greffe, sous séquestre.

Le 19 mars 1815, la veille du jour où l'Empereur était attendu à Paris, le duc de Raguse, capitaine des gardes de service, envoya son aide de camp dire au secrétaire général adjoint du ministère de la Guerre que « l'intention du roi était que M. de Maubreuil fût mis en liberté ». Et ce fonctionnaire écrivit aussitôt à M de Blacas, ministre de la Maison du Roi : « Je crois devoir faire observer à Votre Excellence que cette mesure serait incomplète si les pièces de la procédure n'étaient détruites. Il vous prie en conséquence de prendre les ordres du roi à ce sujet et de me les transmettre. » Ainsi fut fait. Quant aux diamants, il fallut que l'Empereur revînt de l'Ile d'Elbe pour que Jérôme rentrât dans son bien.

Mais, au mois d'août 1814, le roi de Westphalie n'avait pas la moindre inquiétude au sujet de la restitution qui tout à l'heure n'allait pas manquer de lui être faite. Les récits de Gail, l'histoire de brigands qui lui avait été contée, avaient distrait durant quelques soirées les habitants d'Ekensberg, mais ensuite on était retombé dans l'ennui épais, lourd et souverain. Le roi, entre sa femme et sa sœur, également enceintes et proches de leur terme, trouvait sa vie singulièrement monotone et aspirait à s'en distraire.

Quant à Elisa, après un mois de séjour elle était excédée de cette cour à l'allemande dans un château désert. Elle avait renoncé à se rendre à Paris où elle avait pensé qu'elle serait médiocrement en

sûreté et où l'accueil qu'on avait fait à sa demande de la pension stipulée par le traité de Fontainebleau, n'était pas pour l'attirer ; elle entendait rejoindre à Bologne son mari qui y préparait leur installation ; mais elle souhaitait d'abord de tirer à clair, avec Metternich, ce qu'elle pouvait attendre de Lucques. Lorsqu'il revint de Paris, elle eut avec lui, à Wiener-Neustadt, une longue conférence ; elle n'en obtint rien d'ailleurs que l'autorisation de se rendre en Italie.

Le 3 août, elle reçoit du directeur de la police à Gratz des passeports à destination de Bologne et, singulièrement pressée d'arriver, car, si elle tardait, elle serait menacée de faire ses couches sur la grand'route, elle se dispose à partir dès le lendemain. Jérôme se résout à l'accompagner. Est-ce l'amour fraternel et la galanterie qui le portent à ne point vouloir la laisser voyager seule ? est-ce l'ennui qui le chasse de Gratz, l'endroit le plus insipide qu'il connaisse, où il se croit prisonnier à cause des entraves qu'on met à ses fantaisies ? est-ce le désir de se réunir à sa famille dans un bon pays et sous un beau ciel ? en tous cas, il n'entend point attendre ni même ajourner son départ après les couches de Catherine. Il a lui aussi demandé des passeports pour l'Italie au prince de Metternich, il ne les a point reçus et il se doute bien qu'on les lui refusera. Il fait alors, sous un nom supposé, demander des passeports pour Trieste au directeur de la Police qui les délivre sans difficulté. Le 4, il se met en route

avec Élisa. Catherine les accompagne à deux lieues du château où elle rentre profondément triste. Jérôme a bien dit qu'il ne serait absent que six à huit jours, qu'il conduirait la grande-duchesse à Trieste et reviendrait aussitôt ; la reine n'a point d'illusions ; elle sait que Jérôme va tenter de franchir la frontière et, aux angoisses que lui inspire sa solitude, s'ajoutent les craintes que lui cause cette nouvelle équipée. « Son opinion est que l'empereur d'Autriche et le prince de Metternich ne voudront pas leur donner de passeports pour l'Italie, dans ce moment-ci, car ils ne peuvent se dissimuler que l'Italie est bien mécontente des nouveaux changements qui s'y sont opérés et qu'elle désire former un État indépendant ; elle est prête à faire une révolution et l'Autriche, écrit la reine, doit craindre l'influence que notre famille a réellement en Italie. » Mais elle est seulement fixée le 9, où le gouverneur civil de Gratz lui apporte une lettre que le prince de Metternich a écrite le 4 au comte de Harz. Elle est conçue en des termes de courtoisie qui n'excluent pas la fermeté :

« J'ai prévenu l'empereur, écrit-il, de la demande que vous avez bien voulu me faire parvenir de passeports pour l'Italie et votre projet de vous rendre à Rome, après avoir passé quelque temps à Bologne. L'empereur m'ordonne de vous prévenir que des considérations très importantes et qui sous plusieurs rapports se lient à vos propres intérêts, ainsi qu'à ceux de votre famille, portent Sa Majesté

à désirer que vous remettiez encore l'exécution de ce projet de voyage. L'empereur ne se croit pas en droit de vous engager à vous rendre directement à Rome sans que le Saint Père en soit prévenu et il entrevoit des inconvénients de plusieurs genres à votre établissement à Bologne pendant l'occupation provisoire des Légations. Sa Majesté Impériale ne désirant pas moins faire tout ce qui pourrait lui être agréable, ainsi qu'à Mme la comtesse de Harz, lui propose de se fixer momentanément à Trieste, en attendant qu'il puisse se rendre en Italie. »

C'était là une faveur qui pouvait passer pour inespérée ; mais encore fallait-il qu'on n'apprît point à Vienne le départ prématuré de Jérôme et que Jérôme de son côté ne s'avisât point de franchir la frontière et qu'il fût informé à temps. Or, ce même jour, Jérôme qui ne ménage rien et qui envoie chaque jour à la reine un de ses gentilshommes ou une estafette pour lui porter de ses nouvelles, l'avertit qu'il va droit à Bologne et qu'elle ait à se mettre en route sur-le-champ pour le rejoindre.

Par bonheur, peut-on dire, ce même jour, 9 août, à cinq heures du matin, les voyageurs étant à quatre lieues de Palmanova, Élisa est prise des douleurs. « Qu'on se figure, écrit Catherine, l'embarras de mon mari. Enfin, comme par enchantement, un château se présente ; le roi prend son parti ; il s'y fait annoncer ; on l'y reçoit très bien et le voilà installé. Arrive une sage-femme ; elle a l'air très

avec Élisa. Catherine les accompagne à deux lieues du château où elle rentre profondément triste. Jérôme a bien dit qu'il ne serait absent que six à huit jours, qu'il conduirait la grande-duchesse à Trieste et reviendrait aussitôt; la reine n'a point d'illusions; elle sait que Jérôme va tenter de franchir la frontière et, aux angoisses que lui inspire sa solitude, s'ajoutent les craintes que lui cause cette nouvelle équipée. « Son opinion est que l'empereur d'Autriche et le prince de Metternich ne voudront pas leur donner de passeports pour l'Italie, dans ce moment-ci, car ils ne peuvent se dissimuler que l'Italie est bien mécontente des nouveaux changements qui s'y sont opérés et qu'elle désire former un État indépendant; elle est prête à faire une révolution et l'Autriche, écrit la reine, doit craindre l'influence que notre famille a réellement en Italie. » Mais elle est seulement fixée le 9, où le gouverneur civil de Gratz lui apporte une lettre que le prince de Metternich a écrite le 4 au comte de Harz. Elle est conçue en des termes de courtoisie qui n'excluent pas la fermeté :

« J'ai prévenu l'empereur, écrit-il, de la demande que vous avez bien voulu me faire parvenir de passeports pour l'Italie et votre projet de vous rendre à Rome, après avoir passé quelque temps à Bologne. L'empereur m'ordonne de vous prévenir que des considérations très importantes et qui sous plusieurs rapports se lient à vos propres intérêts, ainsi qu'à ceux de votre famille, portent Sa Majesté

à désirer que vous remettiez encore l'exécution de ce projet de voyage. L'empereur ne se croit pas en droit de vous engager à vous rendre directement à Rome sans que le Saint Père en soit prévenu et il entrevoit des inconvénients de plusieurs genres à votre établissement à Bologne pendant l'occupation provisoire des Légations. Sa Majesté Impériale ne désirant pas moins faire tout ce qui pourrait lui être agréable, ainsi qu'à Mme la comtesse de Harz, lui propose de se fixer momentanément à Trieste, en attendant qu'il puisse se rendre en Italie. »

C'était là une faveur qui pouvait passer pour inespérée ; mais encore fallait-il qu'on n'apprît point à Vienne le départ prématuré de Jérôme et que Jérôme de son côté ne s'avisât point de franchir la frontière et qu'il fût informé à temps. Or, ce même jour, Jérôme qui ne ménage rien et qui envoie chaque jour à la reine un de ses gentilshommes ou une estafette pour lui porter de ses nouvelles, l'avertit qu'il va droit à Bologne et qu'elle ait à se mettre en route sur-le-champ pour le rejoindre.

Par bonheur, peut-on dire, ce même jour, 9 août, à cinq heures du matin, les voyageurs étant à quatre lieues de Palmanova, Élisa est prise des douleurs. « Qu'on se figure, écrit Catherine, l'embarras de mon mari. Enfin, comme par enchantement, un château se présente ; le roi prend son parti ; il s'y fait annoncer ; on l'y reçoit très bien et le voilà installé. Arrive une sage-femme ; elle a l'air très

habile, quel bonheur ! Elle a assuré qu'Elisa accoucherait dans douze heures. Quoique ce soit une position très désagréable pour la grande-duchesse, ajoute la reine, je suis bien aise qu'un obstacle se soit présenté qui empêche le roi de continuer sur Bologne. » N'est-ce pas là toute la femme en sa passion et son égoïsme d'amour ?

Le château est le château de Passeriano appartenant au comte Manin ; là logea Bonaparte : tout à côté, c'est Campo-Formio qu'illustra la paix par qui la France reprit sa place dans le monde et cette étrange rivière qui roule des rochers au lieu de rouler des cadavres comme elle faisait dix-sept ans en arrière, c'est le Tagliamento. Le 10, Élisa accouche d'un fils auquel elle donne les noms de Frédéric-Napoléon[1]. (La reine Catherine a parmi ses prénoms celui de Frédérique, le seul qu'on puisse masculiniser.)

Jérôme a réfléchi ; qu'irait-il faire à Bologne ? Les objurgations de Catherine, la lettre de Metternich, la présence des troupes autrichiennes ont produit cet effet de le convaincre qu'il y serait mal placé. Assurément il aime suivre ses fantaisies ; mais lorsqu'il trouve en front une autorité ferme, il s'incline. Donc, au lieu de continuer sur les Légations, il va à Trieste. De là, par Malsbourg qui est constamment sur les routes d'Ekensberg, il envoie à Catherine l'ordre de le rejoindre. Cathe-

[1] Il est mort à Rome le 7 avril 1833 d'une chute de cheval.

rine, si joyeuse d'être enceinte, mais redoutant un accident et confirmée dans ses craintes par la récente aventure d'Élisa, n'a nulle envie de voyager. « J'espère, a-t-elle écrit dans son journal trois jours avant l'arrivée de Malsbourg, que je ne me déplacerai pas et que je ferai mes couches à Gratz » ; mais Jérôme a ordonné, elle obéit. Dès le lendemain elle quitte le magnifique château, loué pour six mois et occupé exactement durant soixante jours — du 17 juin au 17 août ; à 11 heures, après avoir arraché de vive lutte ses passeports à la police autrichienne, elle monte en voiture ; elle apporte à son mari l'heureuse nouvelle reçue la veille au soir du secrétaire Filleul, que les bijoux ont été retrouvés dans la Seine.

Catherine n'a garde d'adopter l'itinéraire bizarre qu'avaient suivi Jérôme et Élisa ; elle vient droit par Marbourg et Palmina à Trieste où elle arrive le 20. Elle y trouve déjà installé Jérôme qui, laissant sa sœur tout de suite après qu'elle fut accouchée, est venu en droiture et a loué sur le port une des plus belles maisons de la ville. « Elle est grande, mais mal distribuée », écrit Catherine ; qu'importe? C'est un pied-à-terre et le séjour à Trieste ne saurait se prolonger. Dès le 19, Jérôme a écrit à son frère Lucien pour lui faire part de son désir de s'établir à Rome. Le prince de Metternich, prétend-il, lui a écrit que l'empereur d'Autriche avait fait demander des passeports au Saint Père. « Je dois croire que cela est, ajoute-

t-il, mais je préfère que vous les demandiez directement vous même au Pape et que vous me les envoyiez. » La précaution est bonne, car, à moins que Jérôme pousse les illusions au point qu'il ait cru lire cette phrase dans la lettre de Metternich, il faut bien penser qu'il cherche à obtenir du Pape, grâce à la faveur dont jouit son frère, ce que l'Autriche lui a poliment et fermement refusé.

A son arrivée, Catherine s'est hâtée de faire part à son époux de la bonne nouvelle et sans doute en fut-il réjoui, mais il n'en a point perdu son attitude royale et c'est du ton de souverain qu'il a écrit à Beugnot, ministre du roi de France : « Monsieur comte de Beugnot, je reçois aujourd'hui seulement à Trieste où je compte passer quelques mois et où la reine, mon épouse, fera ses couches, une lettre de Paris qui m'annonce que je dois à vos soins d'avoir retrouvé une partie de nos diamants. Recevez-en tous mes remerciements. Je vous prie, monsieur le comte Beugnot, de remettre les objets retrouvés à M. le baron Ernest-Alexandre de Gail, que j'envoie exprès à Paris. Cette lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu, monsieur le comte Beugnot, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. » Et il signe : « Jérôme-Napoléon. »

Assurément est-il en droit de croire, d'après ce que Filleul a écrit, que Maubreuil s'est exécuté et que ce marché qu'il a autorisé et où le chancelier de France est intervenu, cet étrange marché où les ministres de la Justice proposent aux bandits leur

grâce moyennant qu'ils abandonnent une part de leur butin, a tout de même été exécuté ; mais il ne sait pas que ce que Maubreuil a lâché ne le sera point si facilement par Louis XVIII, lequel se donnera bien garde d'abandonner un gage de cette importance.

⁂

Le 21, Élisa qui est une vaillante, à la Corse, arrive à Trieste après dix jours de couches. Comme elle a été la confidente des appréhensions de sa belle-sœur, elle amène avec elle un célèbre accoucheur de Pise, M. Vacca. Elle est encore très faible et elle aurait besoin de se ménager, mais, le 22, Catherine, qui a encore passé la soirée au spectacle, est prise dans la nuit par les douleurs. Elle accouche, seulement le 24 à midi, et avec les fers, d'un fils qui reçoit les noms de Jérôme-Napoléon-Charles[1]. Très malade, presque constamment en danger du 30 août au 4 septembre, elle fut soignée avec un dévouement de tout instant par sa belle-

[1] Jérôme-Napoléon-Charles, dont son oncle le roi Guillaume de Wurtemberg se chargea en 1832, reçut une éducation militaire, et entra dans l'armée wurtembergeoise où il obtint le grade de colonel. Il donna sa démission en 1840 lors des menaces de guerre contre la France que provoqua la question d'Orient. Atteint en 1842 (?) d'une maladie de l'épine dorsale pour laquelle on ne connaissait d'autre spécifique que les eaux de Vernet dans les Pyrénées orientales, il demanda vainement au gouvernement du roi Louis-Philippe, l'autorisation de faire une cure dans cette bourgade perdue. On la lui refusa. La maladie devint inguérissable et il vint mourir le 12 mai 1847 à la villa de Castello, près de Florence.

sœur qui attendit qu'elle fût entièrement rétablie pour retourner à Bologne, vers la mi-septembre.

*
* *

Élisa semblait avoir pris son parti des événements : elle n'avait point d'illusions et savait voir les choses. Sans doute se disposait-elle à faire quelques démarches près du congrès qui allait se réunir à Vienne, mais bien moins avec l'espoir qu'on lui rendrait une principauté qu'avec le ferme propos de rentrer dans ses biens personnels — ceux, s'entend, qu'elle disait avoir acquis de ses deniers, dans les principautés de Lucques, de Piombino et de Massa. Or il y avait là bien de l'inconnu, car les achats de biens nationaux faits au gouvernement princier par Hainguerlot et ses associés, particulièrement le banquier Eynard, étaient singulièrement suspects, aussi bien que les reventes faites par eux à Élisa : mais c'était raison de plus pour qu'elle emportât par politique, ce que la justice ne lui eût peut-être pas alloué. Elle était donc réaliste et son vieil ami Fouché l'y encourageait : « Que les révolutions font de mal, lui écrivait-il, que de masques sont tombés depuis que je vous ai quittée ! Que d'ingrats vous avez faits ! Ils auront beau dire, le bien restera et, tôt ou tard, on vous rendra justice et les Lucquois vous regretteront. » Certes des ingrats, elle en avait fait et elle devait en faire encore. Car, si elle envisageait d'une

tête froide les événements politiques et si, en ce qui touchait l'avenir, elle en avait fini avec les rêves de puissance, elle était incapable de raisonner dès qu'un jeune homme avisé, besoigneux et sans scrupules lui parlait d'amour et lui faisait croire qu'il l'aimait. Elle n'avait à la vérité que trente-sept ans, mais ils avaient marqué. Elle traînait à sa suite son ancien grand écuyer Cenami, et le faisait vivre ; mais il était à bout de souffle et mourut un an plus tard. Elle avait été très touchée de la constance et du dévouement du jeune Lucchesini qui vint la rejoindre à Bologne ; mais il partit un beau matin, emportant pour 30.000 écus de bijoux. C'était cher !

Pour la réserve de sa conduite politique, Élisa obtenait les continuels éloges de la police autrichienne, d'autant mieux instruite qu'elle ne se départissait en rien de sa surveillance, qu'elle inscrivait les visites, écoutait les conversations et décachetait les lettres ; quelque zèle que déployassent les agents, ils ne rapportaient rien qui méritât d'être censuré. Au contraire, la louait-on de montrer un goût de la distraction qui pût profiter au commerce et à l'animation de la ville, de donner des bals et de préparer pour le prochain carnaval l'organisation d'une grande mascarade archéologique : *Le Mariage des Samnites*.

Par là s'acquérait-elle, de la cour d'Autriche, une bienveillance dont elle avait d'autant plus besoin que, ailleurs, elle était aussi mal traitée que ses



frères et sœurs. Par deux fois, elle s'était adressée au gouvernement français pour obtenir le paiement de la pension de 300.000 francs stipulée par l'article XI du traité de Fontainebleau : On lui avait répondu « qu'il n'y avait pas de fonds faits à la Trésorerie pour cet objet », et, à force d'être éconduite, elle avait dû comprendre qu'aucun des engagements pris à l'égard des Bonaparte ne serait tenu par le roi : l'Autriche lui fut plus secourable. A Lucques, la commission de liquidation contestait comme simulée la vente qu'elle avait faite du château de Compignano à son procureur Andreozzi Martini et alléguait que l'achat en avait été fait sur les deniers publics : en tout autre cas, Élisa eût perdu son procès avec dépens ; ici, l'empereur d'Autriche, pris comme arbitre souverain, lui adjugea non seulement Compignano, mais tous les meubles et les immeubles sur lesquels elle élevait ses prétentions ; les délégués lucquois protestèrent, mais Élisa était nantie et demeura en possession.

* * *

Les demandes des Bonaparte eussent été à ce moment bien accueillies par les souverains alliés pourvu qu'il ne s'agît ni d'Etats, ni de couronnes, mais de propriétés particulières et même, pourvu qu'il n'en résultât point des difficultés graves, des stipulations en leur faveur du traité du 11 avril.

A coup sûr, les souverains ne devaient point insister au point qu'ils se compromissent, mais, tout le moins, marquaient-ils de la bonne volonté. Le moyen le plus assuré de leur déplaire et de s'attirer leur disgrâce était d'affecter l'attitude royale, d'insister sur des indemnités princières, de créer dès *affaires* par une agitation désordonnée et d'occuper de soi à tout propos. Or, il faut avouer que Jérôme ne manquait à aucune de ces conditions. On eût dit qu'il s'ingéniait, même vis-à-vis de l'Autriche, à se rendre importun. Etabli à Trieste dans une des plus belles maisons de la ville, il ne perdait pas son idée d'aller s'installer à Rome. Rebuté par Metternich, il avait attaqué d'un autre côté, espérant enlever par Lucien, les passeports du Pape : mais il lui en fallait aussi de l'Autriche, et, un mois après sa première démarche, il écrivait de nouveau à Lucien (26 septembre), afin que celui-ci lui procurât l'assurance que le Pape ne verrait pas son établissement à Rome avec peine. Muni de cette assurance, il demanderait à Vienne des passeports qu'on ne saurait lui refuser. Rome lui plaît, parce qu'il y retrouvera sa famille. Il ne saurait aller que là : la Suisse ne peut lui convenir. « Le pays de Vaud est, dit-il, le seul où nous pourrions nous établir et nous y sommes beaucoup trop aimés, ce qui est un mal dans ces circonstances. » A Rome au contraire, « nous n'attirerions l'attention de personne et pourrions vivre agréablement et jouir des avantages d'une grande

ville, le centre des arts que nous aimons. » Aussi bien a-t-il des intentions modestes. Il désire trouver à Rome un palais tout meublé. Il a besoin de mettre une grande économie dans ses dépenses : « Je m'estimerais heureux, dit-il, si en vendant mes diamants et autres objets, je puis m'assurer 250.000 francs de revenus. »

N'ayant pas de réponse de Rome, Jérôme, le 14 octobre, fait écrire par Catherine au roi de Wurtemberg, alors à Vienne, pour obtenir qu'on le laisse aller à Rome ou à Bologne ; le roi répond le 26 qu'il a vu le prince de Metternich et que l'empereur désire voir ajourner ce voyage jusqu'à la fin du Congrès, pour éviter toutes les interprétations. « La conduite sage, modeste et dénuée de toute intrigue que nous menons depuis quatre mois que nous sommes dans cet empire, réplique Catherine le 2 novembre, serait suffisante, je crois, pour enlever tout soupçon à notre égard et toute interprétation fâcheuse. » Mais elle n'est point davantage entendue : à Rome, Lucien paraît au moins avoir obtenu une demande d'explications au sujet de la vie que compterait mener Jérôme et des motifs qui l'attirent : c'est, répond celui-ci le 26 novembre, « le bonheur de vivre avec vous et en famille ». Et il ajoute : « J'ai certainement peu d'envie de me montrer en public et, si je m'y vois forcé, je me conduirai absolument de la même façon que le roi Charles et le roi d'Etrurie, sans faire ni plus ni moins qu'eux. Roi légitimement reconnu par le

Saint-Siège comme par les autres puissances continentales, je ne puis renoncer ni à mon rang ni à mon titre sans me déshonorer et me déclarer aux yeux de l'Europe comme un aventurier ; la fortune m'a trahi, mais peut-être reviendra-t-elle encore et, d'ailleurs, mon âme ne change pas par mes malheurs. »

Ce n'était pas le moyen d'obtenir des concessions de l'empereur d'Autriche ni même du Pape. Aussi, le gouvernement autrichien, craignant que Jérôme ne se dérobât quelque jour, exigeait qu'il signât un engagement, « sur sa parole d'honneur, que, dans ses courses, il ne resterait pas une nuit hors de son présent séjour de Trieste sans se munir d'une légitimation de l'autorité compétente ». Peut-être est-ce là ce qui détermina Jérôme à quitter la maison qu'il avait prise en location sur le port et à acheter pour cent mille florins (à 2 fr. 63 le florin), dans le milieu de la ville, le palais qu'avait construit le banquier grec Constantin Antonopoulo. Il acheta de plus, aux portes de Trieste, une villa : Casa Santa Romana (ou la Campagne de Plattnem), où il mit aussitôt les ouvriers et entreprit des travaux considérables. Enfin il entra en marché pour acheter moyennant « le haut prix de 2.640.000 francs les biens » comtaux de Cassis, près Aquilée.

Un tel luxe d'habitations, pour lesquelles il fallait à mesure des meubles, puisque le mobilier entier apporté de Cassel à Paris s'y trouvait en-

core, que le roi l'avait destiné à être vendu aux enchères et que l'annonce de cette vente avait même été insérée dans les petites affiches des 10 et 11 juin, un tel luxe d'habitations entraînait un entourage adapté, et, étant princier, une cour princière. Il y avait en effet une cour ; à la vérité, elle avait été recrutée au petit bonheur et, si l'on examinait en particulier chaque courtisan, on avait des surprises ; à distance, elle imposait. Ainsi, lorsque, au mois de septembre, était partie pour retourner en Allemagne la comtesse de Bocholtz qui était auprès de Catherine comme dame de cour depuis six ans, on l'avait remplacée au pied levé, faut-il l'avouer, par une Mme Spencer-Smith, née baronne de Herbert-Natkeal, femme d'un ministre d'Angleterre à Constantinople belle-sœur de l'amiral Sidney Smith, personne aux aventures romanesques, que n'eût point dû recommander l'étendard qu'elle broda de ses mains pour son beau-frère et que celui-ci arbora sur les murs de Saint-Jean-d'Acre. Arrêtée à Venise en 1806, elle s'était évadée et avait fait naufrage sur les côtes d'Espagne, puis elle avait rejoint son beau-frère qui croisait dans la Méditerranée et elle se trouvait encore à Naples en 1809. Elle avait une sœur, la comtesse Attems, dame de la croix étoilée et dame de l'ordre de Malte, femme d'un chambellan autrichien préfet de Goritz, et cette comtesse Attems alternait avec elle à des jours auprès de la reine. Quelles raisons à ce

choix étrange ? Sans doute aucune — la légèreté.

Le roi avait tellement de monde à son service qu'on s'y perd : à Paris, Filleul, son ancien secrétaire et Moulard ci-devant trésorier; le baron de Gayl qui va et vient; le comte de Furstenstein, qui est intermittent et dont la femme ne paraît plus ; Linden qui est à Vienne, Malsbourg qui y fait les commissions ; le baron de Malchus, le baron de Zurwesten, le comte de Wickenberg, le baron de Stölting, le colonel Berger, MM. de Pfuhl, de Bosse, de Hamel ; ministre, capitaine des chasses, chambellans, écuyers, aides de camp, tout un monde, une fourmilière perpétuellement agitée ; on part, on arrive, on parcourt les espaces, on porte des lettres, on remplit des missions, on roule vers Paris, Vienne, Rome, Stuttgart ; on dépiste les espions ; on frête des bateaux, on achète des voitures, on paye doubles, triples, quadruples guides, on presse, on pousse, on fouette, comme si chacun avait en charge le salut de l'humanité. Sa Majesté n'attend pas. Il lui faut, à l'instant, la nouvelle qu'elle souhaite, l'homme qu'elle désire, le papier qu'elle attend et, pour satisfaire son caprice royal, l'argent coule comme d'une inépuisable fontaine ; l'or s'éparpille sur toutes les routes d'Europe.

Sa Majesté ne saurait évidemment se passer d'une maîtresse : Gratz était mal fourni, Trieste le fut mieux : une cantatrice, Rosa Pinotti, qui y était venue en représentation y avait obtenu moins de succès près du public que près de Jérôme et pour

avoir « fréquenté à Trieste le comte de Harz » elle était désormais inscrite par les policiers autrichiens au catalogue des personnes suspectes qu'il fallait surveiller. Et pourquoi faire?

La naissance de son fils avait été pour Jérôme l'occasion d'un envoi de courriers porteurs de la grande nouvelle. En avait-il fait part à tous les parents de Catherine, on est tenté de le croire, et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher la lettre qu'il écrit au roi de Wurtemberg de celle que l'empereur Napoléon avait adressée à l'empereur d'Autriche à l'occasion de la naissance du roi de Rome. Il dit : « Monsieur mon frère et très cher beau-père, je m'empresse d'annoncer à Votre Majesté l'heureux accouchement de la reine mon épouse. Après trente-six heures de souffrances, elle m'a rendu père d'un prince aujourd'hui à midi. » Et, après un récit circonstancié de l'accouchement, il ajoute : « Je prie Votre Majesté d'accorder à mon fils son amitié et sa bienveillance, il apprendra de bonne heure à l'aimer et à la chérir comme son second père. » Puis, les salutations protocolaires en leur ampleur royale.

C'était une rentrée qui, après la lettre écrite le 3 mai précédent, pouvait sembler inattendue ; mais, de fait, il s'agissait de la fameuse indemnité ; à l'occasion de l'ouverture du Congrès, le roi de Wurtemberg ne pouvait tarder de se rendre à Vienne où lui seul pouvait prendre en mains les

intérêts de sa fille : Jérôme n'avait point manqué de mettre la main à un mémoire que Catherine avait, d'Ekensberg, adressé à l'empereur de Russie et où elle exposait les prétentions qu'ils avaient formées. Eux aussi, tout comme Eugène et la princesse Auguste, avaient fait leur choix, tranché les territoires et pesé les sujets. Ainsi demandaient-ils l'un de ces trois lots : « 1° l'ancien duché de Juliers et les parcelles de l'ancien électorat de Cologne sur la rive gauche du Rhin ; 2° ou bien l'ancien duché de Deux-Ponts, la principauté de Saarbrück et les bailliages de l'ancien Palatinat ; 3° ou bien enfin le comté de Montbéliard avec le pays de Porentruy et les parcelles de l'ancien évêché de Bâle sur la rive gauche du Rhin. Le produit, ajoutait la reine, des pays compris dans chacune de ces trois propositions peut-être évalué à environ deux millions. Dans le cas, concluait-elle, où ces propositions ne s'accorderaient pas avec les vues de S. M. l'empereur de Russie, S. M. la reine s'abandonne avec confiance à sa justice et à sa générosité pour une indemnité en tout autre pays que Sa Majesté jugera convenable. »

Il paraît que « l'empereur de Russie n'avait pas laissé ignorer à la reine que des démarches faites par le roi de Wurtemberg auraient le plus grand succès », et Catherine, espérant « que la naissance de son fils aurait apporté quelque changement dans les sentiments de son père », comptait qu'il se ferait leur avocat et soutiendrait la justice de leurs récla-

mations. « Les alliés, disait-elle, ne peuvent la contester. Quoiqu'ils aient détruit le royaume de Westphalie ils ne peuvent discuter les droits sacrés que le roi a acquis, au moins sur 1.200.000 sujets prussiens que leur souverain a non seulement cédés par traité, mais qu'il a déliés, par une déclaration authentique, de tout serment de fidélité à sa couronne. Ce pays appartient donc au roi en toute souveraineté et, aussi longtemps qu'il n'y aura pas renoncé, il peut revendiquer ses droits. » Ce raisonnement n'était guère solide et le roi de Wurtemberg saurait le faire bien voir à sa fille : celle-ci était mieux inspirée et plus adroite lorsqu'elle ajoutait : « Quand vous m'avez mariée, mon cher père, vous avez entendu me faire épouser le roi de Westphalie, le frère de l'Empereur des Français et nullement un particulier ; le roi, mon époux, a été, pendant sept années, victime de la tyrannie de l'Empereur ; dans ce moment où vous allez prendre part au rétablissement de la paix en Europe, peut-on se refuser à vos justes demandes en notre faveur, tandis qu'on écoute celles que l'empereur d'Autriche et le roi de Bavière font pour leurs filles ? Le monde politique ne peut croire que la vôtre vous soit moins chère. »

Catherine s'était flattée qu'elle piquerait ainsi l'amour-propre de son père et que, à l'aide de l'empereur de Russie, auquel elle avait répété ses mêmes arguments sur les 1.200.000 âmes prussiennes, elle obtiendrait une principauté, sinon en

Allemagne, de quoi elle paraissait se désister, au moins en Italie où « le roi son époux » la préférerait à présent.

Si galant qu'il fût d'ordinaire, l'empereur Alexandre ne paraît point avoir répondu à la reine même par ces promesses vagues dont il était prodigue. Quant au roi Frédéric, il ne connaissait point « ces propos d'honnêteté et ces phrases de politesse ». Il parlait un langage dur et désagréable, celui de la vérité, de la raison et de l'expérience, et il ne mâchait pas les mots. « Qui est-ce qui ignore, disait-il, que l'on fait la guerre pour se débarrasser des traités qui nous sont à charge? C'est là le but de la coalition; c'est ce qui a amené la guerre que les puissances ont faite à Napoléon. Les vaincus sont devenus les vainqueurs. Naturellement, ils ont repris les provinces perdues et le droit de conquête fait cesser tous les engagements qui avaient été la suite de ce même droit de conquête dont avait usé Napoléon pour créer le royaume de Westphalie; cela est si clair, si généralement reconnu la marche ordinaire que sérieusement il est impossible d'en admettre une autre.

« A ceci, ajoute ce puissant raisonneur, se joint une autre chose dont tous les membres de la Grande Alliance sont convenus entre eux, c'est que personne de la famille Bonaparte ne peut ni ne doit être possesseur d'une souveraineté, grande ou petite. L'Ile d'Elbe est une prison d'État et, si Parme a été donnée à Marie-Louise, ce n'est

qu'autant qu'elle s'est séparée de son époux et qu'elle est redevenue archiduchesse d'Autriche. » Ainsi, nettement, brutalement et comme il dit « en style d'affaires » le roi Frédéric dissipe les équivoques et en finit avec les propos d'honnêteté.

Mais, en même temps, comme l'empereur d'Autriche l'a fait vis-à-vis d'Élisa, il est tout disposé à appuyer les réclamations que formera le mari de sa fille au sujet de ses biens personnels, au sujet même de la rente que l'État français s'est engagé à lui payer : « Le frère de Napoléon, dit-il, a perdu son existence en France. Pourquoi refuserait-il ce que la France peut lui devoir, mais qu'il attendrait vainement d'une souveraineté éphémère, perdue par les conquêtes des anciens possesseurs légitimes comme elle l'était par les succès des armes de son frère ? »

Il y avait là une ouverture que Jérôme eût pu saisir, et d'autant plus à propos que ses biens de France étaient à ce moment même singulièrement en péril. Mais il tenait à sa principauté, Catherine y tenait comme lui, et les arguments qu'ils invoquaient pour appuyer leurs réclamations témoignaient vraiment d'une admirable inconscience. « L'empereur Napoléon, écrit Catherine à son père, a l'Ile d'Elbe en souveraineté; son fils et l'impératrice Marie-Louise en ont également une ; la reine de Naples sa sœur conserve ses États ; le vice-roi a l'espoir d'obtenir une souveraineté ; les rois Joseph et Louis, ayant abdiqué avant les der-

niers événements, n'ont rien à prétendre. Il n'y a donc que le roi mon époux qui ait de justes réclamations à faire et cependant l'exclusion semble n'être que pour lui. »

Toutefois, Catherine n'était point si sotte que de laisser tomber la parole que son père lui avait adressée : Elle saisit donc l'occasion de parler du traité du 11 avril qui stipulait en leur faveur une rente de 500.000 francs ; mais dont rien ne déterminait ni le mode, ni la sûreté de paiement ; la princesse Élisa avait réclamé et avait été éconduite ; « cette clause est illusoire et ne deviendra solide, écrit-elle, qu'autant que les puissances alliées qui doivent la garantir détermineront le mode, la nature et l'époque de paiement après l'avoir fait assurer ».

Le roi de Wurtemberg qui ne connaissait que le droit de conquête — et qui l'exerçait par procureur — ne voulait point savoir qu'un traité eût été signé le 11 avril par ses Hauts Alliés et il répondit à sa fille que ce traité « n'avait été ratifié par personne et avait été désavoué par plusieurs ». Au reste tous les désagréments qu'éprouvait Jérôme tenaient à sa conduite. « Les frères de Napoléon, disait-il, ont prudemment quitté son nom et en ont pris qu'on ne saurait leur contester ; sous ces noms, ils ont conservé leurs propriétés particulières et ont échappé à la proscription ; votre époux seul s'est obstiné à garder le sien ou lui en a substitué un autre — celui de comte de Harz —



que les parents et alliés du roi d'Angleterre ne sauraient reconnaître puisqu'il rappelle des prétentions contraires à leurs intérêts ; on regarde donc les propriétés de votre époux comme soumises à la proscription de la famille Bonaparte ; c'est à cela seul que vous devez attribuer tous les inconvénients que vous et lui avez souffert. »

Ces arguments valaient autant que les affirmations relatives à l'invalidité du traité du 11 avril ; mais il suffisait qu'ils agréassent au roi de Wurtemberg, lequel en tirait cette conclusion inattendue : « Voilà, la différence entre les dynasties anciennes dont l'existence se perd dans l'obscurité des temps et celles d'heureux aventuriers dont l'existence éphémère a presque aussitôt cessé que commencé. Si enfin vous voulez être heureuse et voir votre époux partager ce sort, tâchez de l'engager à mettre de côté tout ce qui peut rappeler ce qu'il n'est plus, à se tenir tranquille, à vivre en particulier, sans faste, à préférer les jouissances domestiques à celles qui attirent l'attention, à rentrer enfin dans la condition d'où il n'est pas sorti pour son bonheur ; alors, il pourra encore jouir de quelque félicité et réacquérir l'opinion publique qui est contre lui tout entière. »

Catherine est tellement indignée de ces attaques contre son mari qu'elle perd de vue l'objet essentiel qu'elle se proposait et, au défaut de la principauté, au défaut des 500.000 francs annuels, la restitution de ses diamants. Elle plaide désespé-

rément pour Jérôme, elle plaide désespérément contre son père, car « elle n'est sortie de sa condition que sur l'ordre paternel et pour l'avantage de son pays natal »; son mari « est le meilleur des hommes; un jour, dit-elle à son père, vous lui rendrez la justice que tout être qui le connait est forcé de lui rendre. Quant à ce que vous dites qu'il désire toujours trancher du grand, je dois vous dire qu'on vous en a indignement imposé. Depuis que nous avons quitté la France, nous avons vécu comme de simples, très simples particuliers, ne voyant personne que les individus de notre maison et sortant à peine tous les quatre ou cinq jours. Nos gens sont sans livrée et nos équipages sans armes. Voilà l'exacte vérité. »

C'était là ce que la reine appelait l'extrême simplicité. Sans doute, habituée qu'elle était à un train royal, trouvait-elle qu'elle eût déchu si sa maison avait été réduite à celle d'un particulier. Pourtant, malgré qu'elle écrivît lettre sur lettre à l'empereur Alexandre, malgré que son père intervînt à la fin pour lui faire restituer ses diamants, elle n'obtenait rien du gouvernement français et les fonds s'épuisaient. Sous prétexte que Jérôme avait des dettes à Paris, on refusa d'abord la restitution; comme il rapportait tous les mémoires acquittés on prétendit que le royaume de Westphalie devait à l'Empire français 700 000 francs. — Sans doute, répondit Jérôme, mais l'Empire en doit 1.700.000 au royaume. Le roi de Wurtemberg fut obligé de

confesser la mauvaise volonté tortueuse du gouvernement français, lequel, malgré toutes les démarches du ministre de Wurtemberg, tous les désistements de Jérôme, le retrait de toute plainte contre Maubreuil, continuait à regarder les diamants comme de bonne prise.

Il y eut mieux et Maubreuil devait trouver un émule dans le cabinet même du roi de France.

Jérôme avait un mobilier qui était immense, qui était estimé plus d'un million et qu'il avait destiné à être vendu aux enchères publiques. Ce mobilier était déposé rue Taitbout, nº 15. M. le comte de Blacas, ministre de la Maison, vint l'y voir et le trouva d'une magnificence vraiment royale ; ce pourquoi il voulut l'acheter. Il offrit moins de 200.000 francs. Deux objets seuls avaient coûté 180.000 francs. De plus, M. de Blacas entendait que l'argenterie lui fût cédée au poids, sans tenir compte de la façon. Filleul, le secrétaire de Jérôme, refusa ces propositions et prévoyant les difficultés que M. de Blacas pouvait susciter à la vente publique, résolut de tout emporter en Italie. Il vint trouver le directeur de la Police, M. Beugnot, et lui demanda conseil. Beugnot affirma qu'il n'y avait rien à craindre. Filleul fit donc préparer cent deux colis et affréta au Havre, à destination de Livourne, le brick *l'Océan*, de cent cinquante tonneaux. Sur quoi, le 9 octobre, un commissaire de police se présenta rue Taitbout, tel Dasies à Fossart, et apposa les scellés sur toutes les caisses. Le 24, Ca-

therine protestait auprès de l'empereur de Russie, et expédiait le baron de Gail à son père pour réclamer son intervention, mais il en fut pour « les vermeil, argenterie et meubles » tout comme pour les diamants, et, pour en finir avec les réclamations et les récriminations des Bonaparte, le 19 décembre, le roi Louis XVIII prononça la mise sous séquestre de tous les biens meubles et immeubles appartenant personnellement aux divers membres de la famille.

Jérôme, outre ses meubles et des fonds chez son banquier, possédait en France ces deux terres de Stains et de Villandry qu'il avait achetées, contre le gré de l'Empereur et qu'il avait payées 950.000 francs.

M. de Gail venait d'arriver à Paris; il eut vent de la décision royale et, de lui-même, à ce qu'on assure, il vint trouver M. Hainguerlot pour aviser à mettre à l'abri les biens immobiliers. M. Hainguerlot, si lié avec Élisa et avec Jérôme que l'Empereur avait failli se brouiller à cause de lui avec sœur et frère, était l'homme le plus apte de Paris à dérouter les séquestreurs. Nul ne s'y entendait comme lui qui, pourchassé par la justice impériale obstinée à lui faire rendre gorge, était parvenu à conserver intacte une fortune immense dont des immeubles formaient la plus grande partie. Ces immeubles étaient sous le nom de M[me] Hainguerlot, née Faucon, et veuve en premières noces d'un M. Vassal; mais la précaution n'ayant pas paru suffisante,

Mme Hainguerlot avait elle-même pour prête-nom un sieur Foignet.

De qui vint l'idée qu'on pût échanger, troc pour troc et sans soulte, des biens patrimoniaux sis en France, tels que Stains et Villandry, contre des biens nationaux situés dans la principauté de Lucques et dans le duché de Massa, que nul n'avait vus et qui étaient venus aux deux compères Hainguerlot et Eynard, d'un marché conclu directement avec la princesse Élisa à laquelle le prix aurait été versé en mains propres... s'il avait été versé ? Propriété aléatoire, certes, mais aux mains d'un Bonaparte la propriété immobilière la mieux établie était-elle moins contestable ? En tout cas, Gail crut faire un coup de maître ; il courut en Normandie où se trouvait Mme Hainguerlot, qui d'abord parut refuser ; en vingt-quatre heures, les conditions d'échange furent dressées et rédigées ; le 24 décembre, l'acte fut passé entre le sieur Lanthois, prête-nom de Jérôme et le sieur Foignet, prête-nom de Mme Hainguerlot ; le même jour, les scellés avaient été apposés sur les biens de Louis Bonaparte ; ils devaient l'être le 27 sur les biens mobiliers de Jérôme.

Cela parut le ciel ouvert : « Nos deux terres ont été sauvées », écrit Catherine. En était-elle bien sûre et n'avait-on pas pris le bon moyen pour lui faire tout perdre ?

*
* *

La rentrée de Lucien à Rome avait été triomphale : « Mes affaires s'arrangent fort bien ici, écrivait-il le 19 juin à Campi ; le Pape me comble de bontés précieuses ; je vais prendre le titre de prince romain et le nom d'une de mes terres. » Dans le désastre commun de la famille, lorsque ses frères, rois d'hier, n'étaient plus que des proscrits errant à travers l'Europe, lui, retrouvait son palais, ses villas, sa galerie, et il échangeait le titre vain de sénateur contre celui autrement pompeux de prince. A Rome, il était chez lui. Le Pape ne pouvait oublier que, en ses jours de détresse, Lucien lui avait offert sa fortune et s'était compromis pour sa cause. En le revêtant de la dignité princière, il ne croyait pas s'acquitter encore et, quelle que fût la résistance de ses conseillers, il attesta par ses actes que là où il entendait être le maître, il savait l'être, et, par sa conduite à l'égard de Lucien, de Fesch, de Madame, de Louis, de Napoléon même, il montra des sentiments qu'il eût paru téméraire de lui attribuer, mais qu'on ne saurait lui contester sans mauvaise foi.

En ce qui touche la principauté, la lutte fut singulièrement vive. Dès son arrivée, Lucien avait reçu une promesse qu'il n'hésita pas à rendre publique, mais il fallut plus de trois mois pour que le brevet fût expédié. « Telles ont été ses insistances

écrit Pacca à Consalvi le 1er septembre, que Sa Sainteté n'a pu davantage différer son adhésion et que le 18 du mois d'août passé, elle a signé l'acte chirographaire. » « A Paris, écrit Consalvi, c'est une rumeur universelle : la principauté romaine, les armoiries sur la maison, les fréquentes visites au Saint Père. Presque tout le monde convient que sa conduite n'était pas criticable, mais que voulez-vous que je dise ? Le nom inspire une telle crainte qu'il fait grand tort à qui le porte. » Le roi Louis XVIII, recevant Consalvi en audience, s'était diverti non pas à attaquer la principauté, ce qui eût marqué de sa part trop d'attention à ces espèces, mais à donner des conseils généraux et à faire des allusions, à dire qu'il fallait rester sur ses gardes, que cette race était la pire de toutes. Et Consalvi, si peu convaincu de la bonté de sa cause, s'était cru habile en abordant directement la question et en plaidant les circonstances atténuantes. L'opinion du Château avait été exactement reflétée dans un article du *Journal des Débats*. « Les honneurs consacrés à cette famille, y lisait-on, sont une offense au monde entier. Lucien et Louis Bonaparte ont par leur conduite les plus grands droits à l'indulgence, mais c'est outrager tous les sentiments honorables et la conscience publique que de leur conférer des titres. »

Encore n'avait-on pas lu le texte du brevet où, « prenant en considération le loyal et sincère attachement que Lucien Bonaparte a constamment

montré pour le Saint-Siège, et particulièrement pour sa personne,... suivant les traces des Souverains pontifes, ses prédécesseurs qui se sont toujours plu à honorer les sujets qui, doués de vertus particulières, ont le mieux mérité de leur pays », Sa Sainteté élevait la terre de Canino à l'honneur et au titre de principauté, titre qu'il conférait à Lucien Bonaparte, « transmissible à ses héritiers et descendants légitimes en ligne masculine qui seraient possesseurs, selon les temps, des biens situés dans ledit territoire, unis à tous les privilèges, honneurs, prééminences, etc., qui sont attachés à de semblables titres de principauté, agrégeant ledit Lucien Bonaparte et ses descendants, au nombre et rang des autres princes, nobles, illustres et antiques ».

Restait la question des armoiries que Sa Sainteté n'avait point réglée : On ne pouvait songer à l'aigle fraternelle si fréquemment éployée pourtant, sans troubler le monde, sur les blasons des princes neveux ; toute figure dont on eût chargé l'écu eût paru séditieuse. L'on se souvint par bonheur « du blason des armes » qu'avait produit Charles Bonaparte pour l'entrée de Napoléon à Brienne et de Marianna à Saint-Cyr, « le blason qui se trouve, écrivait-il à d'Hozier, sur la porte de sa maison depuis un temps immémorial, sur la sépulture que la famille possède dans la paroisse et dans le palais des anciens podestats à Florence. Les dites armes ont la couronne de comte, l'écu fendu par deux

barres et deux étoiles avec les lettres B. P. qui signifient *Buoña Parte ;* le fond des armes rougeâtre, les barres et étoiles bleues, les ombrements et la couronne jaunes ». On sait que, devant cette somme de barbarismes héraldiques, d'Hozier frémit, et fit observer qu'on ne pouvait, sauf à enquerre, blasonner couleur sur couleur; Charles renvoya un dessin rectifiant ses premières assertions et montrant qu'il portait *de gueules à deux barres d'or accompagnées de deux étoiles du même, l'une en chef, l'autre en pointe ;* ce que, pour raffiner, on traduisit, *de gueules à deux cotices d'or accompagnées de deux étoiles à six rais du même :* mais bien que Elisa, à Lucques, à Piombino et à Florence, eût constamment parti ou écartelé ces armoiries avec celles de ses principautés, le souvenir en était si bien aboli pour Lucien qu'il réclamait en vain dans son entourage son écusson perdu — sans doute depuis Marathon.

Ce fut Madame qui le retrouva. Elle écrivit à son fils le 19 septembre : « Je vous envoie une petite cuiller en argent où il y a les armes de la maison. » Heureuse petite cuiller ! Combien il fallait se louer que M. du Rosel de Beaumanoir eût décliné la proposition que lui faisait Mme Lætitia de vendre son argenterie pour payer les vingt-cinq louis que Charles lui avait empruntés ! Cette cuiller portait le salut; toutefois la couronne de comte eût paru mesquine, la princière courante; Lucien somma ses armoiries, dont le B. P. disparut, d'une couronne

à l'Antique : Ce fut tout ce qu'il garda de Brutus.

Il ne lui restait qu'à prêter serment, ce qu'il fit le 23 septembre, et le *Diario romano* du 24 annonça que « S. E. le prince Lucien Bonaparte avait, la veille au soir, prêté serment entre les mains de S. E. et R. le cardinal Pacca, camerlingue de la Sainte Église, le serment de fidélité au Saint-Siège pour l'inféodation de la terre de Canino avec titre de principauté ».

Sur quoi, il agréa les compliments et les félicitations. Sa mère ne fut pas des moins empressées à lui écrire « qu'elle avait appris avec bien du plaisir qu'il avait été nommé prince de Canino et qu'il avait accepté ». Telle était sa réputation dans la Famille qu'on lui rendait grâces de s'être laissé imposer une couronne, fût-elle à l'Antique.

La police française qui ne voulait point être dupe, témoignait un scepticisme peu courtois au sujet de l'exclusif dévouement que Lucien professait pour le Saint-Siège. « On croit, disait un agent, que le nouveau prince n'est à Rome que pour être utile à son frère et le porter à se concerter avec Murat. » Dans un rapport placé le 2 septembre, par Beugnot, sous les yeux du roi, on lisait: « Lucien qui affichait tant de ressentiment contre son frère quand il était puissant, a, dit-on, quitté Rome pour passer quelques jours à l'Ile d'Elbe. » La réconciliation était tenue pour certaine et de là à penser que Lucien conspirait avec Napoléon, il n'y avait qu'un pas.

Rien n'était plus éloigné de sa pensée. « Enfin, avait-il écrit à Campi, un plus heureux jour luit pour moi, la main de fer est brisée. » Ayant perdu l'espoir de recouvrer un siège de pair de France qui lui tînt lieu de celui de sénateur, au moins entendait-il qu'on lui payât l'arriéré : son traitement de sénateur, celui de membre du Grand Conseil de la Légion et les revenus échus de sa sénatorerie : cela n'était pas sans faire un chiffre et il maintenait à Paris son peintre et ami Châtillon, chargé « de l'impression de *Charlemagne* et des réclamations pour ses arriérés publics ». « Entendez-vous avec lui pour les réclamations qu'il doit faire ; il ne faut pas craindre qu'elles soient publiques. Il faut bien que l'on sache que des lettres closes infâmes ont été écrites contre moi, que le Sénat, contre toute loi, y a acquiescé, que je réclame contre, et, que j'obtienne ou je n'obtienne pas justice... n'importe le résultat, l'*essentiel est la publicité*. »

Pourtant il avait écrit à l'Empereur, sans doute sur les instances de Madame, une lettre vraisemblablement déférente, puisque Napoléon passait le 17 juillet cette note au grand maréchal : « Écrire à mon frère Lucien que j'ai reçu sa lettre du 11 juin, que j'ai été sensible aux sentiments qu'il m'exprime, qu'il ne doit pas être étonné de ne pas recevoir de réponse de moi parce que je n'écris à personne. » Il y avait donc eu un rapprochement apparent, mais s'il était sincère de la part de Napoléon, l'était-il autant de la part de Lucien ? Lucien

n'écrivait-il pas le 16 juillet à un Corse, de ses plus anciens amis : « Voilà enfin l'accomplissement de ce que je vous écrivais de Malte : à force d'injustices, tout s'est écroulé. » Mais en même temps qu'il persistait dans ses rancunes contre son frère, l'on peut, de certains indices, conclure qu'il n'avait point renoncé à jouer un rôle politique et qu'il eût volontiers, à son principat nominal, adjoint une souveraineté effective. Ainsi écrivait-il le 16 juillet à un de ses plus intimes affidés : « La Corse sera-t-elle heureuse ? Devenu seigneur romain, je n'en reste pas moins Corse : le bonheur de ma patrie me touche l'âme et m'occupe l'esprit. Écrivez-moi souvent : le bonheur de notre pays ne doit jamais nous être étranger et les devoirs changent suivant les circonstances politiques... *Si la Corse était livrée à d'insolents petits tyrans, comme il y a trente ans, n'est-ce pas le cas d'évoquer l'ombre du héros de Rostino ?*... Adieu, vous devez m'entendre. »

Cela s'entendait en effet, et l'on peut croire que Lucien eût poussé sa pointe de ce côté, s'il n'eût su bientôt à quoi s'en tenir sur les procédés du nouveau gouverneur de la Corse. Et puis l'arrivée de Mme Lucien devait changer le cours de ses idées.

Alexandrine n'était point femme à se laisser oublier et à prendre, en ce retour d'exil et en cette nouvelle fortune, une attitude réservée. Elle était empressée de jouir de son titre, de ses armoiries,

de Londres et de la vie, car, de fait, après toutes les ambitions qu'elle avait conçues et qui eussent pu seules la consoler d'une existence tout à fait hors de ses goûts, elle n'en avait guère eu que des déboires : Elle espérait bien à présent que les mauvais jours étaient passés, que l'heure de son triomphe était venue et qu'elle avait à la fin raison du tyran, son ennemi intime, celui qui lui avait barré les routes qu'elle avait cru aplanir par sa beauté, son intelligence et sa récente vertu. Sans doute y avait-il des dettes un peu partout, en Angleterre, en France, en Italie : mais Lucien venait d'envoyer sa galerie de tableaux à Londres pour y être vendue ; on en publiait le catalogue illustré à l'eau-forte et l'on obtenait dans tous les journaux des réclames que justifiait la curiosité générale : les tableaux paieraient largement les dettes de Londres et d'Italie ; le château du Plessis et une maison à Marseille paieraient les dettes de France et, s'il y avait un compte en souffrance chez Torlonia, Madame en avait déjà apuré une bonne partie en versant, au crédit de Lucien, une somme de 300.000 francs.

Mme Lucien était donc venue au mois de juillet faire un voyage à Londres ; elle avait mené avec elle sa fille du premier lit (Anne-Alexandrine) qu'elle faisait appeler Bonaparte et qui demeurait sa préférée ; la fille du premier lit de Lucien, Christine, était, au contraire, hors de la maison et confiée à des parents de sa mère, M. et Mme Boyer,

auxquels Madame Mère payait pension. Lætitia, qui avait dix ans, Jeanne qui en avait sept, Paul qui en avait cinq étaient restés à Thorngrowe avec le petit Louis-Lucien aux environs de dix-huit mois. Mme Lucien, dont la beauté dès sa jeunesse avait une lourdeur caractéristique, était devenue quelque peu massive. A Canino et à Thorngrowe, elle acquit un embonpoint majestueux et quoiqu'elle n'eût que trente-six ans, elle paraissait bien davantage. Privée qu'elle était, depuis bientôt dix ans, des ressources qu'une grande ville comme Paris ou Londres offre à la coquetterie féminine, elle s'était négligée, mais à présent qu'elle était libre, à présent surtout qu'elle était princesse, elle entendait prendre ses revanches. Aussi, menant avec elle sa fille Anna, elle passait ses journées à courir les magasins et elle en trouva, dans Pall-Mall en particulier, qui étaient tout à son goût. « Nous venons, écrit Anna à sa gouvernante restée à Thorngrowe, d'avoir un marchand établi d'une drôle de manière. Il a une boutique, vous croirez que je vous mens, qui prend la longueur d'une rue d'un demi-mille. C'est-à-dire dans Pall-Mall-Street. Il vend de tout ce qu'on peut imaginer en modes. Il y a huit boutiques dans une, sans compter sa femme qui est couturière et marchande de chapeaux. » Mme Lucien achetait et commandait à force et sa fille tout de même. Le soir, tantôt c'était Astley avec les chevaux savants, les écuyers prodigieux et une danseuse de corde très jeune et très

jolie, ou bien le Wauxhall. « Maman même, a été étonnée, écrit Anna, de la supériorité que cette promenade a sur Tivoli. C'était illuminé à jour. Maman m'a dit la différence : c'est qu'à Tivoli les lumières sont aux arbres et, au Wauxhall, ce sont des arcades, formant un carré en planches, peintes en couleur de rose et or, en forme de festons avec des petites lampes de toutes les couleurs illuminées à jour. » Mme Lucien, avec sa fille et l'abbé Chevalier, y but du punch et de la limonade et n'en sortit qu'à une heure du matin ; le lendemain, l'opéra avec la Grassini ; puis des fêtes populaires à l'occasion des triomphes de l'Angleterre, avec, certain jour, un feu d'artifice « qui commence à 10 heures du soir et finit à 5 heures du matin » ; puis les tentes dressées dans Green Park, les jeux dans Kensington, et toute la canaille, hommes et femmes, ivre à être portée en terre. Mme Lucien ne se contente point de courir les magasins pour elle et pour sa fille, elle achète sans compter des objets destinés à ses parents de France, car elle est généreuse presque autant que dépensière, et ce n'est pas peu dire. Séparée toute jeune de sa mère, obligée jusqu'à son mariage avec Jouberthou de vivre avec son père et la compagne de celui-ci, elle n'en avait que plus eu le désir de conserver des relations avec sa famille maternelle. Sa tante, directrice des postes à Tours, avait eu un de ses fils prisonnier en Russie. De Londres, Alexandrine lui écrit : N'est-ce pas un

peu que l'ayant vue si misérable jadis, en l'an VI, elle prendra part d'autant plus à ses splendeurs princières? En tout cas, la princesse envoie un présent à sa petite cousine, « un léger gage de son amitié ». « Un collier, des boucles d'oreille et une croix de perles », car « les perles doivent très bien aller à sa jolie figure circassienne ». Négligemment, en fin de sa lettre qui pourrait bien n'avoir été écrite qu'à ce but, elle ajoute : « Vous avez sans doute appris les bontés dont le Pape vient de nous combler. Il m'est bien doux de vous en donner la confirmation en me signant, en vous embrassant tendrement et respectueusement, votre très affectionnée nièce. ALEXANDRINE, PRINCESSE DE CANINO. »

Rentrée le 6 août à Thorngrove, la princesse n'y resta que le temps de faire ses derniers préparatifs et de donner aux paysans des environs une fête où elle convia les quelques familles bourgeoises avec lesquelles elle avait établi des rapports. La fête fut royale : il y eut deux moutons, trois puddings de 75 livres chacun, deux tonnes de bière, des fromages et du pain à discrétion. La princesse quitta ses terres le 22 août et débarqua à Ostende, avec enfants, chevaux, voitures, domestiques à livrées éclatantes: Rien n'était assez beau pour elle. D'Ostende, elle vint à Bruxelles où elle avait donné rendez-vous à sa mère qui repartit chargée des présents destinés aux petites cousines et d'importantes commissions : « Maman vous écrira ce que Sa Sainteté a daigné faire pour Lucien en

témoignage de son estime particulière ; il m'est doux de vous en donner la confirmation en me signant de nouveau votre très affectionnée nièce,
ALEXANDRINE, PRINCESSE DE CANINO. »

Par le Rhin et la Suisse elle atteignit l'Italie ; au début d'octobre, elle traversa Bologne et y resta quelques heures sans faire visite à sa belle-sœur Elisa rentrée de Trieste. Elle arriva enfin vers le 12 octobre à Rome où elle fut accueillie à miracle.

Jusque-là, Lucien avait eu peu de démêlés avec les agents français. Ceux-ci avaient autre chose à penser, ayant mis en mouvement une si grosse machine qu'il fallait leur attention tout entière pour surveiller. Pie VII, lorsqu'il avait su Louis XVIII rétabli par la coalition européenne sur le trône de ses pères, n'avait pas douté que la restauration de l'autel ne fût la suite forcée de l'autre restauration. De Césène, le 30 avril, il avait écrit au roi pour le féliciter et, en même temps, il avait dénoncé la Constitution française comme attentatoire aux droits de l'Église ; car elle proclamait la liberté des cultes et maintenait l'exercice du Code Napoléon. Or, la religion catholique, disait Sa Sainteté, est la seule qu'un fils de saint Louis puisse reconnaître. Par là, sans y prendre garde, il avait ouvert une négociation dont il n'avait pas prévu les conséquences. Le conseil ecclésiastique institué près de la Grande Aumônerie ne visait à rien moins qu'au rétablissement de l'Église de France telle qu'elle



avait été avant 1790 et jusqu'à ce qu'il fût parvenu à opérer cette révolution il ignorait totalement qu'il y eût en France une hiérarchie catholique, avec des archevêques, des évêques et des ministres de tous les ordres. Ce qu'il signifiait par cette note portée à la page 37 de l'Almanach royal : « Le travail relatif à la nouvelle organisation du clergé n'étant pas terminé, nous n'avons pas cru devoir donner des détails sur cette partie. » Nulle attaque plus audacieuse contre le Souverain Pontife, mais M. de Talleyrand, grand aumônier, M. de Bausset, évêque d'Alais, dont l'Empereur avait fait un conseiller de l'Université, M. de Latil, aumônier du comte d'Artois, ne prétendaient à rien moins qu'à l'abrogation du Concordat. Ils demandaient que « le Saint-Siège rétablit tous les diocèses tels qu'ils étaient avant 1789 et avec la circonscription qu'ils avaient alors. Quand cette opération aurait été faite, on aurait examiné quels étaient les sièges qu'il convenait de supprimer ; on aurait procédé à leur suppression et ils auraient été réunis aux arrondissements conservés dont les évêques auraient reçu de nouvelles nominations de la part du roi ». Ce premier pas conduisait à bien d'autres, et le rétablissement du clergé dans ses prérogatives politiques, de même que sa réintégration dans ses biens, en étaient les conséquences.

Pour traiter à Rome une telle affaire, le Conseil du roi y avait envoyé, au mois de juillet, M. Cortois de Pressigny qui, vers 1780, s'était distingué dans

les Assemblées du Clergé dont il avait été un des commissaires et qui, évêquede Saint-Malo en 1785, s'était associé à la résistance de l'épiscopat contre les décrets de la Constituante. Il avait émigré en Savoie, puis à Constance et de là en Bavière et, quoiqu'il fût rentré en France en 1800, et qu'il eût donné la démission de son siège en 1801, il n'avait point admis d'être nommé par l'usurpateur et il avait vécu dans la retraite. C'était un homme des plus médiocres et l'on a peine à comprendre qui, hormis M. de la Luzerne, dont il avait été grand vicaire et qui exerçait sur Louis XVIII une grande influence, avait pu le désigner pour une telle mission. A l'exemple de ses confrères revenus avec le roi, M. Cortois de Pressigny avait repris son ancien titre épiscopal. Ainsi avait fait M. de Talleyrand, appelé archevêque duc de Reims à l'Almanach, M. de la Luzerne, évêque duc de Langres, M. de Clermont-Tonnerre, évêque comte de Châlons, bien que les sièges de Reims, de Langres et de Châlons eussent été abolis ou réunis par le Concordat ; ainsi avaient fait en leur particulier les prélats qui avaient refusé leur démission, chefs avoués ou honteux de la Petite Église ; mais qu'on étalât une telle prétention à Rome, c'était une insulte au Pape et ce fut pourtant ainsi que G., *évêque de Saint-Malo*, se prépara à négocier. Ayant vu l'effet, il glissa, après le G, un *a* minuscule qui, si l'on veut, signifiait *ancien*. Arrivé le 20 août, il ne tarda pas à déployer ses

prétentions ; à sa suite, outre l'abbé de Bonald, dont le nom était un programme, il emmenait cet abbé de Salamon, qui comme internonce à Paris durant la Révolution avait joué dans les affaires de la religion un rôle assurément important, et qui, rappelé à Rome en 1806 et nommé par le Pape évêque *in partibus* d'Orthosia, arrivait cette fois avec bien d'autres espoirs. M. de Salamon était natif de Carpentras, au Comtat-Venaissin, et avait été auditeur de rote d'Avignon, avant d'être nommé, en 1785, conseiller clerc au Parlement de Paris. Comment ce Comtadin avait-il mission de rendre la justice aux sujets du roi, c'est ce qu'il est peu aisé d'expliquer : mais, le siège de conseiller clerc ayant péri avec tant d'autres choses, M. de Salamon avait droit à une compensation. Ce qu'il visait était l'auditorat de rote, non à Avignon pour le Comtat, mais à Rome, pour la France. Le souverain nomme sans doute l'auditeur de rote, mais, une fois nommé et agréé, le titulaire a toujours été tenu pour inamovible. Or la charge était occupée, depuis 1803, par Mgr. d'Isoard, condisciple de Fesch au séminaire d'Aix et son ami intime : Mme d'Isoard fut une amie admirable pour Madame et s'employa grandement pour elle en 1793, et pour Lucien en 1795 ; il y avait là une très ancienne liaison. Et comme Mgr. d'Isoard avait suivi Pie VII en France en 1810 et qu'il s'était montré fort ardent pour sa cause, il était tenu par le Pape en estime et même en intimité, Mgr. d'Orthosia et son patron l'ancien évêque

de Saint-Malo n'entendaient pas moins qu'Isoard cédât la place, ce qui renversait tous les usages et allait contre toutes les traditions. Cela ne fit que de l'aigreur, mais il y eut pis.

Si le Saint-Siège était prêt à recevoir du roi restauré tous les agréments matériels que lui avait enlevés le Concordat, il se refusait énergiquement à renoncer aux avantages spirituels qu'il en avait tirés, c'est à savoir, quoiqu'eût prétendu, voulu, écrit, proclamé le Premier Consul, la destruction de l'Église gallicane. Celle-ci n'avait pu être restaurée intégralement en l'an X puisqu'elle se rattachait essentiellement au régime féodal aboli, au régime conventuel disparu, à un ensemble de traditions sans doute admirables, mais que, après un quart de siècle, il était matériellement impossible de souder au présent. Dès que le gouvernement de la France revenait à la religion catholique et qu'il traitait non pas avec les évêques de France, chefs de l'Église gallicane, mais avec l'évêque de Rome, chef de la religion catholique, il avait dû accepter la doctrine de celui-ci, quelque préférence qu'il professât pour la doctrine des autres ; et la doctrine du Pape, l'ultramontaine, devait s'affermir, s'étendre, croître en autorité et en prétentions, absorber la gallicane jusqu'à n'en plus laisser la moindre trace et de façon que l'article qui eût été hérésie, à être admis par le Français de 1780, devint hérésie à ne pas l'être par le Français de 1900.

De la situation créée par le Concordat résultait

pour les évêques non démissionnaires, pour ceux même démissionnaires mais ayant refusé leur concours, un état d'esprit fort compréhensible. Ils réclamaient leur Restauration. Ils n'admettaient pas plus l'usurpation papale que l'usurpation impériale. Le Pape avait excédé ses pouvoirs et ce qu'il avait ainsi décrété était inexistant. Après avoir combattu si formellement le schisme constitutionnel, il s'en fallait de bien peu qu'ils ne créassent un nouveau schisme, un schisme gallican où, justifiant et adoptant la Petite Eglise, ils eussent étendu sa doctrine au royaume entier. Cette agression n'était pas moins redoutable pour les évêques nommés et régulièrement institués dont tous les sièges eussent été menacés, que pour le Saint-Siège dont toutes les décisions émises à l'égard de la France depuis la négociation du Concordat eussent été frappées de nullité, condamnées et abrogées.

Il suffit d'énoncer les prétentions que M. Cortois de Pressigny et M. de Salamon avaient mission de soutenir — ce que l'ancien évêque de Saint-Malo faisait d'ailleurs d'un ton singulièrement agressif — pour expliquer la faveur que Pie VII témoignait non pas seulement à Lucien, mais à Fesch et à Madame — de fait à tout ce qui était Bonaparte. Et ce fut pis lorsque parut à Rome le comte Jules de Polignac, lequel, nommé ministre plénipotentiaire à Munich, avait pris, pour se rendre à son poste, la route d'Italie, et venait doubler

Cortois de Pressigny qui, au gré de Monsieur et de ses amis, n'allait pas assez vite en besoigne. Le comte Jules de Polignac était, comme on sait, favorisé d'apparitions qui ne pouvaient manquer de conduire efficacement la diplomatie royale, mais ses sentiments religieux ne l'avaient pas plus empêché jadis de conspirer la mort de Bonaparte qu'ils ne lui commandaient à présent la mansuétude vis-à-vis de sa famille. La vue de quiconque y tenait l'exaspérait et l'idée seule qu'il pût se rencontrer avec un de ses membres lui semblait la plus mortelle injure.

Or Mme Lucien se répandait fort et prenait des airs de princesse : « Tous ces bas Italiens avaient été la voir. Elle avait été parfaitement accueillie du Pape à Castel-Gandolfo. » Il n'y en avait dans la société que pour ces Bonaparte. « J'ai vu à ma grande surprise, écrivait Polignac à Jaucourt le 3 novembre, que la princesse Altieri, fille du feu comte de Lusace, interrompant sa villégiature, est venue de quinze lieues pour féliciter Mme Lucien sur son heureuse arrivée. J'ai vu également que sa sœur reçoit les visites de Lucien. J'en doutais, mais, allant un soir faire visite à cette dame, j'aperçus sa voiture et j'ordonnai à mon cocher de ne faire que traverser la cour et sortir par une autre porte... » La princesse Massimo et la princesse Altieri étant filles, à la vérité morganatiques, du prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine Marie-Josèphe, se trouvaient les cousines germaines de

Louis XVIII et de Monsieur. A quoi se fier, si, chez les cousines de son prince, M. de Polignac rencontrait ces espèces ! et M. Jules de Polignac était plus exposé encore à les trouver chez le Pape. Lucien n'en bougeait. « On ne conçoit pas, écrit-il, la prédilection du Pape pour cette famille. On ne peut expliquer cela que par la peur. M. l'ambassadeur pense que Sa Sainteté a certaines obligations à Lucien. » Et à Fesch aussi sans doute, car Fesch a du crédit : « Il vient d'obtenir une place très importante, le logotenente du Tribunal de l'A. C., qui donne la qualité du prélat pour un de ses parents, nommé Cuneo, ajudante di studio d'Isoard. C'est lui et Lucien, ainsi qu'un auditeur de rote appelé Tassoni, qui disent sans cesse au Pape qu'il faut maintenir Isoard dans sa place, car beaucoup de cardinaux trouvent la difficulté qu'on fait dans ce moment très déplacée. »

Et qu'est-ce lorsque *Charlemagne ou l'Église délivrée*, paraissant par toute l'Europe presque au même moment — d'abord à Londres, chez Longman, puis à Paris chez Didot, enfin à Rome, des presses de la Propagande — vient attester la haute protection que le Pape accorde à Lucien ! C'est à Sa Sainteté Pie VII que le poème est dédié et cette dédicace est un manifeste : après avoir célébré son retour et l'honneur que le Pape lui a fait d'agréer la dédicace de son poème, il dit : « Ma demeure à Rome pendant tant d'années a fait assez connaître à Votre Sainteté mes sentiments ; votre souvenir

et vos lettres nous soutenaient dans l'adversité, moi, ma femme et nos enfants, lors même que l'espoir de vous revoir semblait éteint pour toujours. Rentrés maintenant dans notre asile sous votre protection paternelle, que ne vous devons-nous pas ? En m'autorisant à parler des bienfaits dont vous nous comblez depuis dix ans et en daignant agréer cette dédicace, Votre Sainteté ajoute s'il est possible à ma reconnaissance. Permettez-moi, Saint Père, de vous offrir de nouveau le serment d'une fidélité et d'un dévouement qui ne finiront qu'avec ma vie et de baiser vos pieds, en implorant avec ferveur votre sainte bénédiction. »

Ainsi parlait le prince de Canino. Certes ils pouvaient ensuite paraître redoutables, ces deux volumes in-quarto où quatre mille vers, répartis par dizaine — neuf alexandrins coupés par un vers de six pieds — se succédaient avec une monotonie cruelle, célébrant des événements imaginaires et oiseux, avec la fadeur d'un style déclamatoire, commun et plat. Comme disait le *Journal des Débats* : « Le nom de l'auteur, sa destinée bizarre pendant la longue prospérité de son frère, le choix du sujet, tout est fait pour attirer l'attention du public, mais nous doutons fort que la curiosité vivement excitée puisse être soutenue longtemps par le mérite littéraire de l'ouvrage. »

Sans doute! mais d'abord les deux volumes se présentaient bien, avaient beaucoup de pages, donc du poids et, comme disent les libraires, « de la

main » ; cela suffit très souvent pour inspirer de la déférence, et il n'est plus besoin ensuite d'ouvrir ni de lire un tel livre, on sait qu'il est *considérable*, et considérable est bien près de considéré. Ensuite « la curiosité était vivement excitée » ; les allusions abondaient ; elles étaient d'un genre qui devait plaire aux lecteurs de *L'Ogre de Corse*, surtout parce qu'ils y cherchaient le témoignage d'un frère contre son frère ; chaque vers contenait une invective contre le *Cantabre* :

... Une haine implacable
Divise nos maisons, nos cœurs et nos Etats.
Mais que puis-je envier à ce tigre sauvage ?
Ses trahisons, sa rage
Couvrent de déshonneur le nom du musulman.
Etranger aux liens de la Chevalerie,
Sans pitié, sans vertu, ce farouche tyran
Marque par des forfaits tous les jours de sa vie.

« Ces strophes, disait le *Journal des Débats*, ne prouvent rien en faveur du talent poétique de l'auteur, mais elles font honneur à ses sentiments. »

Que le poème se trouvât être un pamphlet, où, pour l'édition de Paris, certaines strophes sur la gloire des Bourbons et sur leur triomphe définitif avaient été ajoutées qui n'avaient assurément pu être ni pensées, ni versifiées à Thornegrove ; que par là Lucien eût entrepris de flatter les royalistes — ce qui assurément ne lui réussissait pas avec M. de Polignac — il n'importait aux gens qui jugent les livres d'après leur aspect et leur

masse; quatre mille vers, c'était, de la part de l'auteur, un effort considérable et de la part d'un amateur, d'un homme qui n'avait point la prétention d'en vivre, cet effort était si rare qu'il donnait à Lucien un lustre particulier. D'ailleurs, entre des poèmes héroïques et épiques tels que *Philippe-Auguste*, *la Navigation*, *la Maison des Champs*, *l'Atlantiade ou la Théogonie Newtonienne*, *les Amours Epiques*, *les Tropes ou les Figures des mots*, *Charlemagne* était à peine déplacé, et si l'on s'étonnait à un rythme fastidieux, si l'on reprenait quantité d'expressions impropres, malséantes et barbares, l'on avait la ressource, à la deuxième classe de l'Institut, de penser que Lucien avait rétabli de fait l'Académie et qu'il avait bien autant de droits à son fauteuil que jadis le maréchal de Beauvau ou M. de Nicolaï. D'ailleurs, qui sait? Rien n'obéit davantage à la mode que le goût littéraire. Peut-être la mode du poème épique était-elle la bonne; au moins, alors, il n'ennuyait pas. On avait le temps. Peut-être trouvait-on un agrément à dérouler lentement des idées qui ne fussent pas neuves et à savourer des épithètes qu'on ne trouvait pas encore usées? On était plus patient et moins pressé. Et puis c'était aux cosmopolites que Lucien s'adressait et ils pouvaient n'être pas plus difficiles sur la langue que sur l'intérêt.

Poète, Lucien était poète! Devant ses quatre mille vers, les gens du monde n'en doutaient pas et les gens de métier n'étaient pas sans prendre quelque

respect. Poète et prince, et frère de l'Empereur, c'était assez de titres pour attirer vers lui quiconque avait le goût de l'extraordinaire et la passion de l'étrange. Ayant habité l'Angleterre, ayant protesté en toute occasion de sa sympathie pour les Anglais; ayant imprimé son livre en Angleterre et ayant envoyé des exemplaires aux Anglais qu'il avait connus, rencontrés ou simplement entendu nommer, il devait être pour les Anglais, lesquels se gardaient bien de lire son poème, un objet de curiosité et d'admiration. Son palais devint un lieu de pèlerinage pour les lords et la Gentry. Tout Londres, le Londres aristocratique et libéral y passa. La princesse de Galles parcourait alors l'Italie en une compagnie qui, à dire vrai, rappelait celle où l'on voyait, l'année précédente, la grande-duchesse Constantin ; à Milan, elle avait engagé comme courrier un nommé Pergami, auquel elle n'avait pas tardé à confier des fonctions plus augustes; mais elle le tenait encore dans la coulisse. Elle arriva à Rome tout au début de novembre et descendit à l'hôtel d'Europe, place d'Espagne. Dès le lendemain, il y eut concert en son honneur, chez le banquier Torlonia. « La princesse de Galles avait à sa droite Mme Lucien, à sa gauche Mme Torlonia et par derrière M. Lucien. Elle parla constamment durant le concert à Mme Lucien, écrit M. de Polignac, et la duchesse de Chablais était reléguée dans un coin où personne ne lui disait rien. Le cardinal Fesch était le seul cardinal. » Le

lendemain, grande fête chez Lucien : tous les cardinaux et les grands sont invités avec tout ce qu'il y a de voyageurs distingués et cela est des plus brillants.

La princesse de Galles est partie pour Naples où le roi et la reine l'attendent avec une impatience d'autant moins dissimulée qu'ils s'imaginent obtenir par elle l'accession de la Grande-Bretagne au traité autrichien ; elle y est reçue avec tous les honneurs de la souveraineté, mais, au milieu des fêtes, elle n'a garde d'oublier Lucien. Le 22 décembre, en lui écrivant ses regrets que *Charlemagne* ne lui soit pas encore parvenu, elle ajoute : « Je me propose de donner, le 31 de ce mois, samedi prochain, une mascarade au roi et à la reine. Je prends la liberté de vous inviter et la princesse et vos aimables filles pour cette occasion... Et, cher prince, ajoutez à toutes vos bontés que vous m'avez montrées celle de me faire quelque couplet pour la reine à (sur ?) ce sujet qui est que, la nouvelle année, tout le monde lui porte des offrandes ; la mienne consiste dans une boîte assez joliment travaillée ; elle contient le portrait de ma fille quand elle fut une enfant de huit ans ; ma tête tudesque est si stérile que je ne saurai rendre cette idée de moi assez intéressante et assez aimable pour la reine ; je vous conjure ainsi d'y penser et de me les apporter vous-même. » Et elle conclut : « Mes sincères félicitations pour la saison pour la princesse et acceptez pour vous-

même les vœux les plus fervents pour votre bonheur et de vous prier de la continuation de votre précieuse amitié qui fait la base de mon bonheur actuel. C'est avec ces mêmes sentiments que je me glorifie d'être, pour le reste de mes jours, votre très affectionnée amie, cher prince, toute à vous. »

Il y avait de quoi tourner une tête plus solide que celle de Lucien : la princesse de Galles, c'était la reine d'Angleterre de demain et si elle vivait séparée, était-ce sa faute ou celle de son mari ? Elle avait un parti, elle avait des amis, et sa venue faisait impression, même sur les Anglais. Et puis il n'y avait pas que la princesse de Galles, le Pape, les cardinaux, les lords, il y avait les grands hommes comme Herschell, lequel à la vérité avait le droit de complimenter Lucien sur ses vers puisqu'il n'y connaissait rien ; il y avait les journaux, tous les journaux dont Lucien faisait faire la récolte en Angleterre par le Dr Butler ; Pégase l'avait emporté en plein ciel et il planait dans l'azur.

Il ne se contentait pas de versifier. Il avait entrepris dès son arrivée de réconcilier Murat avec le Saint-Siège et d'obtenir de son beau-frère qu'il évacuât les Marches et les restituât au Souverain Pontife ; mais alors qu'il ne doutait point d'avoir réussi, un brusque changement d'opinion de Murat l'avait laissé fort décontenancé devant le cardinal Pacca auquel il avait communiqué ses assurances. Au moins n'avait-il pas douté qu'y allant

lendemain, grande fête chez Lucien : tous les cardinaux et les grands sont invités avec tout ce qu'il y a de voyageurs distingués et cela est des plus brillants.

La princesse de Galles est partie pour Naples où le roi et la reine l'attendent avec une impatience d'autant moins dissimulée qu'ils s'imaginent obtenir par elle l'accession de la Grande-Bretagne au traité autrichien ; elle y est reçue avec tous les honneurs de la souveraineté, mais, au milieu des fêtes, elle n'a garde d'oublier Lucien. Le 22 décembre, en lui écrivant ses regrets que *Charlemagne* ne lui soit pas encore parvenu, elle ajoute : « Je me propose de donner, le 31 de ce mois, samedi prochain, une mascarade au roi et à la reine. Je prends la liberté de vous inviter et la princesse et vos aimables filles pour cette occasion... Et, cher prince, ajoutez à toutes vos bontés que vous m'avez montrées celle de me faire quelque couplet pour la reine à (sur ?) ce sujet qui est que, la nouvelle année, tout le monde lui porte des offrandes ; la mienne consiste dans une boite assez joliment travaillée ; elle contient le portrait de ma fille quand elle fut une enfant de huit ans ; ma tête tudesque est si stérile que je ne saurai rendre cette idée de moi assez intéressante et assez aimable pour la reine ; je vous conjure ainsi d'y penser et de me les apporter vous-même. » Et elle conclut : « Mes sincères félicitations pour la saison pour la princesse et acceptez pour vous-

même les vœux les plus fervents pour votre bonheur et de vous prier de la continuation de votre précieuse amitié qui fait la base de mon bonheur actuel. C'est avec ces mêmes sentiments que je me glorifie d'être, pour le reste de mes jours, votre très affectionnée amie, cher prince, toute à vous. »

Il y avait de quoi tourner une tête plus solide que celle de Lucien : la princesse de Galles, c'était la reine d'Angleterre de demain et si elle vivait séparée, était-ce sa faute ou celle de son mari ? Elle avait un parti, elle avait des amis, et sa venue faisait impression, même sur les Anglais. Et puis il n'y avait pas que la princesse de Galles, le Pape, les cardinaux, les lords, il y avait les grands hommes comme Herschell, lequel à la vérité avait le droit de complimenter Lucien sur ses vers puisqu'il n'y connaissait rien ; il y avait les journaux, tous les journaux dont Lucien faisait faire la récolte en Angleterre par le Dr Butler ; Pégase l'avait emporté en plein ciel et il planait dans l'azur.

Il ne se contentait pas de versifier. Il avait entrepris dès son arrivée de réconcilier Murat avec le Saint-Siège et d'obtenir de son beau-frère qu'il évacuât les Marches et les restituât au Souverain Pontife ; mais alors qu'il ne doutait point d'avoir réussi, un brusque changement d'opinion de Murat l'avait laissé fort décontenancé devant le cardinal Pacca auquel il avait communiqué ses assurances. Au moins n'avait-il pas douté qu'y allant

lendemain, grande fête chez Lucien : tous les cardinaux et les grands sont invités avec tout ce qu'il y a de voyageurs distingués et cela est des plus brillants.

La princesse de Galles est partie pour Naples où le roi et la reine l'attendent avec une impatience d'autant moins dissimulée qu'ils s'imaginent obtenir par elle l'accession de la Grande-Bretagne au traité autrichien ; elle y est reçue avec tous les honneurs de la souveraineté, mais, au milieu des fêtes, elle n'a garde d'oublier Lucien. Le 22 décembre, en lui écrivant ses regrets que *Charlemagne* ne lui soit pas encore parvenu, elle ajoute : « Je me propose de donner, le 31 de ce mois, samedi prochain, une mascarade au roi et à la reine. Je prends la liberté de vous inviter et la princesse et vos aimables filles pour cette occasion... Et, cher prince, ajoutez à toutes vos bontés que vous m'avez montrées celle de me faire quelque couplet pour la reine à (sur ?) ce sujet qui est que, la nouvelle année, tout le monde lui porte des offrandes ; la mienne consiste dans une boîte assez joliment travaillée ; elle contient le portrait de ma fille quand elle fut une enfant de huit ans ; ma tête tudesque est si stérile que je ne saurai rendre cette idée de moi assez intéressante et assez aimable pour la reine ; je vous conjure ainsi d'y penser et de me les apporter vous-même. » Et elle conclut : « Mes sincères félicitations pour la saison pour la princesse et acceptez pour vous-

même les vœux les plus fervents pour votre bonheur et de vous prier de la continuation de votre précieuse amitié qui fait la base de mon bonheur actuel. C'est avec ces mêmes sentiments que je me glorifie d'être, pour le reste de mes jours, votre très affectionnée amie, cher prince, toute à vous. »

Il y avait de quoi tourner une tête plus solide que celle de Lucien : la princesse de Galles, c'était la reine d'Angleterre de demain et si elle vivait séparée, était-ce sa faute ou celle de son mari ? Elle avait un parti, elle avait des amis, et sa venue faisait impression, même sur les Anglais. Et puis il n'y avait pas que la princesse de Galles, le Pape, les cardinaux, les lords, il y avait les grands hommes comme Herschell, lequel à la vérité avait le droit de complimenter Lucien sur ses vers puisqu'il n'y connaissait rien ; il y avait les journaux, tous les journaux dont Lucien faisait faire la récolte en Angleterre par le Dr Butler ; Pégase l'avait emporté en plein ciel et il planait dans l'azur.

Il ne se contentait pas de versifier. Il avait entrepris dès son arrivée de réconcilier Murat avec le Saint-Siège et d'obtenir de son beau-frère qu'il évacuât les Marches et les restituât au Souverain Pontife ; mais alors qu'il ne doutait point d'avoir réussi, un brusque changement d'opinion de Murat l'avait laissé fort décontenancé devant le cardinal Pacca auquel il avait communiqué ses assurances. Au moins n'avait-il pas douté qu'y allant

de sa personne, appelé par la princesse de Galles, à laquelle il ferait hommage de l'impromptu qu'elle avait demandé à son zèle, il n'arrêtât avec une aisance singulière les termes de l'accommodement. Mais Caroline, au lieu d'agréer cette proposition, avait fait entendre à son frère qu'on le priait de s'occuper de ses affaires et Murat lui avait adressé un paquet de journaux pour lui prouver que l'Angleterre étant avec lui, il n'avait nul besoin de rendre les Marches au Pape. Lucien lui avait retourné ses journaux en lui disant que les discours prononcés au Parlement ne contenaient rien d'explicite et qu'il fallait les examiner avec « une imagination moins féconde ». Il n'avait pu se tenir de confier toute cette histoire au ministre d'Autriche en y ajoutant contre son beau-frère des propos désobligeants

Dans de telles conditions, comment Lucien eût-il été l'intermédiaire entre Murat, avec lequel on reconnaît qu'il ne correspondait plus et qu'il était brouillé, et Napoléon avec lequel il n'est nullement prouvé qu'il ait jamais correspondu ?

Quel qu'eût été l'effort et le zèle des policiers autrichiens, pontificaux et toscans, ils n'avaient pu surprendre aucune intelligence entre le souverain de l'Ile d'Elbe et le prince de Canino : que celui-ci échangeât des lettres avec sa mère et sa sœur, nul doute ; que le cardinal écrivit à Madame et fit même passer les lettres de Murat et de Caroline, on pouvait en être certain, mais que des rap-

ports fussent établis de Lucien à Napoléon pour comploter à eux deux la révolution en Europe, c'est ce que démentaient tous les actes et tous les propos du prince et de la princesse.

On peut même assurer que celle-ci envisageait la proximité de l'Ile d'Elbe comme un des éléments de son triomphe ; il était impossible que sa gloire n'y retentit pas, et, jugeant son beau-frère d'après elle-même, qu'il n'en fût pas extrêmement jaloux. Certes on parlait d'elle parfois, mais ce n'était pas du tout de la façon qu'ils croyaient et le colonel Campbell racontait assez drôlement une anecdote de la perruque et de la couronne de la princesse de Galles tombant aux pieds de Lucien. On rapportait de même les commérages, les violences de paroles de Mme Lucien et comment le roi Louis indigné de ces propos avait dû lui imposer silence. Quiconque arrivait de Rome avait des anecdotes à revendre sur sa beauté somptueuse et sa personne où tout, yeux, nez, front, bouche, épaules et le reste était trop grand ou trop gros, et sa haine féroce contre l'Empereur. Celui-ci dit seulement : « Lucien finira par comprendre qu'il a tort de trop laisser jaser sa femme. »

Lucien jasait aussi, mais moins ; il n'était point retenu par ce fait étrange qu'il se trouvait être, pour une forte somme, le débiteur de son frère. Les hauts fourneaux qu'il avait établis sur ses terres étaient alimentés par le minerai de l'Ile d'Elbe ; faute de ce minerai, ils eussent dû

s'éteindre ; or non seulement Lucien n'avait pas d'argent pour payer le minerai, mais il n'en avait pas pour payer le transport. Il devait le transport à l'administrateur des Mines qui en avait fait l'avance, et le minerai au propriétaire des Mines, au souverain de l'Ile d'Elbe, l'Empereur.

Il est vrai que de ces choses comme de toutes les autres qui pouvaient toucher à l'argent, Lucien ni sa femme ne prenaient aucun souci. De temps en temps, Lucien formait le projet de payer ses dettes et même il en donnait l'ordre à quelqu'un des personnages qui s'étaient attachés à sa fortune et qui en vivaient ; cela fait, il n'y pensait plus, et il commandait des fêtes somptueuses durant que Mme Lucien avec l'étonnante prodigalité d'une parvenue et un goût formé à Cherbourg, se laissait affubler de tous les fonds de magasin des modistes et des couturières.

*
* *

Louis avait adopté une attitude bien autrement correcte et digne ; lui qui avait tant de fois maudit son frère, il ne souffrait pas qu'on en parlât mal devant lui et ce n'était pas sans amener des querelles. Arrivé à Rome le 23 septembre « il était descendu au palais de S. E. le prince de Canino son frère », et le 25, il avait été présenté par Fesch au Pape qui l'avait accueilli avec une extrême bienveillance.

Son séjour en Suisse s'était prolongé bien au delà de ses intentions par suite de ses démêlés avec Hortense, de l'impossibilité où il s'était trouvé d'obtenir d'elle des réponses positives, et de l'instabilité de ses propres demandes. Bien qu'en droit comme en fait, tout le monde fût obligé de lui donner raison, on ne pouvait s'empêcher de plaindre l'enfant qui serait obligé de vivre avec lui et de subir son autorité.

Espérant toujours une solution, il était resté à Lausanne jusqu'à la fin de juin et il y avait réglé ses affaires avec Mme de Montolieu qui s'était elle aussi mêlée, après Beaunoir, de corriger les fautes de *Marie*. Avec beaucoup de compliments, il lui avait fait savoir qu'il s'en tenait à son texte parce que sa délicatesse ne permettait point d'accepter que les modifications faites par elle fussent mises sous son nom : tardif scrupule puisque c'était lui qui lui avait demandé de revoir son roman. Mais enfin cela avait cessé de lui plaire ; il avait reçu d'ailleurs des propositions flatteuses et il avait traité avec Arthus Bertrand, libraire, rue Hautefeuille n° 23. Il lui abandonna le livre à condition qu'il en changeât le sous-titre : *Marie ou les Peines de l'Amour* devint dans cette deuxième édition revue et augmentée : *Marie ou les Hollandaises*, et on lut au verso du faux-titre : « Cet ouvrage est le même que celui dont la première édition a paru sous le titre de *Marie ou les Peines de l'Amour*. L'auteur qui l'a retouché et augmenté a désiré d'en

changer le titre. Cette édition est la seule qu'il avoue. »

Mais cette édition était anonyme et le succès eût tenu assurément au nom de l'auteur. Comme à *Charlemagne*, on eût demandé à *Marie* des allusions et elle n'eût point manqué d'en fournir.

C'est ce que comprit sur-le-champ un nommé Chaumerot, libraire au Palais-Royal, qui n'avait point de scrupules. Il réimprima l'édition de Gratz sans corrections ni adjonctions et avec le nom de l'auteur. « Non seulement, écrit Louis, il a mis mon nom tout du long, mais il l'a mal écrit. Je me nomme Louis Bonaparte et non Buonaparte. » D'ailleurs, c'est Louis de Saint-Leu qu'on doit l'appeler ; tel est le nom qu'il a adopté depuis quatre ans et on n'a pas le droit de l'ignorer. Aussi, dédaignant l'audacieux Chaumerot, il fait faire par Arthus Bertrand un changement de titre — ce qui lui procure sans peine une troisième édition — il y dévoile son nom par son pseudonyme et, au verso, il fait imprimer cet avis : « La première édition de *Marie ou les Peines de l'Amour*, qui a été imprimée à Gratz en 1812 étant parvenue en France, j'autorise M. Arthus Bertrand à publier la troisième édition sous le titre de *Marie ou les Hollandaises*, à la condition expresse qu'il suivra scrupuleusemant les changements que j'y ai faits en dernier lieu et dont le manuscrit original lui a été renvoyé. Je n'avoue et ne reconnais d'autre édition que celle qui sera faite par les soins de

M. Arthus Bertrand. » Et il date : *Lausanne, le 1er juin* 1814, et il signe LOUIS DE SAINT-LEU.

Pour la vanité littéraire il est bien le frère de Lucien, mais il entend moins bien la réclame.

Quittant Lausanne, Louis était venu faire une cure aux eaux de Baden aux environs de Zurich. Ce Baden-là, entre les cinq cents autres Baden, a la supériorité d'être antique : « *amœno salubrium aquarum usu frequens* », a dit Tacite. Manquer une station thermale qui s'appela *Aquæ Helveticæ*, Louis n'a garde, et il a pris les eaux en conscience. Même a-t-il eu l'honneur de saluer à son passage l'impératrice Marie-Louise qui, comme on sait, préludait par un voyage en Suisse à son émancipation définitive.

Cela ne manqua point d'attirer l'attention de la police et l'on s'empressa de prêter à Louis des ententes avec son frère Joseph de nature à conduire l'un et l'autre à l'échafaud. Louis ne pensait guère à conspirer, surtout en faveur de Napoléon ; s'il eût conspiré, c'eût été pour lui-même, mais à lui seul. A Lausanne, il avait déposé chez un notaire une protestation contre les usurpateurs orangistes, en vue de maintenir ses droits au trône de Hollande, mais cela s'était passé à huis clos et le secret avait été bien gardé. Il pensait à des choses moins frivoles : il souhaitait rentrer en possession de « la caisse contenant ses ordres étrangers et de France, ainsi que sa belle épée » et prenait ses précautions pour que « ces objets auxquels il tenait beau-

coup » lui parvinssent en bon état à Rome, ce qui montrait assurément moins de détachement philosophique qu'il n'en affectait. Il suivait avec une ardeur soutenue la marche du concours sur la versification qu'il avait obtenu qu'ouvrît la deuxième classe de l'Institut. Il avait donné mille francs à cette fin. Mais il entendait s'amuser pour son argent et il y réussissait d'autant mieux qu'on avait pour ses cinquante napoléons toutes sortes de complaisances. M. le comte Daru, ci-devant ministre d'État, avait été chargé de « faire une analyse raisonnée des treize mémoires admis au concours, en donnant une opinion motivée sur le mérite, les défauts et le résultat de chaque ouvrage », et ce travail devait être imprimé et distribué à la classe ; mais M. Suard, secrétaire perpétuel, avait fait bien mieux et, au mépris des règlements, il avait communiqué les manuscrits originaux à Louis, qui en ayant fait prendre copie, se délectait à les lire et à les réfuter.

La grande affaire pourtant n'était point cela, mais la querelle avec Hortense dont on a vu les péripéties et qui se compliquait de toute sorte de comptes assez mesquins, chacun tirant vilainement à soi. Revenu quelques jours à Lausanne, il rentrait à Baden pour y attendre son fils aîné qu'il avait envoyé chercher à dessein de l'emmener en Italie. Avant de partir, toutefois, il envoyait des secours à plusieurs de ses anciens serviteurs, à la famille de Cuvilier-Fleury, qui avait été son conseiller de cabinet, à Ducoudray son bibliothécaire,

à la fille du colonel Donnat son aide de camp. Dire qu'il n'avait pas assigné un but à ces œuvres de bienfaisance serait trop et assurément pensait-il que ses obligés seraient d'utiles témoins dans son procès en annulation de mariage.

Ayant perdu l'espoir de régler amiablement ses affaires avec sa femme et d'obtenir son fils autrement que par arrêt de justice, il se décida, au mois de septembre, à se mettre en route pour l'Italie, mais il se trouva arrêté par une crise de rhumatisme à Payerne où Meneval, qui allait de Prangins à Berne, le trouva couché à l'hôtellerie, seul, abandonné et misérable. Durant l'heure que Meneval passa à son chevet, « il lui parla des derniers événements avec un vif regret et de son frère avec une véritable affection. Il était encore sous la triste impression de la tentative que son frère avait faite contre sa vie à Fontainebleau et jugeait par cette action désespérée de la grandeur de son infortune. Il dit que le ciel qui n'avait pas permis un tel malheur le réservait sans doute à une nouvelle gloire, mais aussi à de nouvelles épreuves. « Si Louis XVIII s'était tué, ajoutait-il, il ne serait pas aujourd'hui aux Tuileries. » Cet axiome dont la démonstration eût pu sembler oiseuse, émerveilla M. Meneval. Il constituait, tel quel, le tribut d'attendrissement de Louis au désastre fraternel.

Il n'éprouva pas le besoin de faire part de ses sentiments d'une façon moins discrète. Arrivé à Rome, il n'y trouva pas sa mère partie depuis près

de deux mois pour l'Ile d'Elbe. Mais il y trouva l'oncle Fesch avec lequel, pour le moment, il s'entendait à merveille ; il raffinait même sur la dévotion et passait plus de temps que le cardinal en oraisons. Bien moins que lui il se répandait au dehors et, alors que l'ambassadeur de France et le comte Jules de Polignac signalaient la présence de Fesch dans les fêtes mondaines, que, aux chapelles pontificales, les Anglais admiraient « sa carrure forte et robuste » contrastant avec la vieillesse émaciée de ses confrères, nul ne parlait de Louis qui semblait mettre son ambition à passer inaperçu.

*
* *

Ainsi en avait-il été de Madame durant les deux mois qu'elle avait passés à Rome avant son départ pour l'Ile d'Elbe. Arrivée comme on a vu le 14 mai, elle s'était installée aussitôt avec son frère au palais Falconieri, mais elle ne comptait point y rester et elle cherchait un hôtel où elle menât avec dignité une vie qu'elle pût au besoin restreindre. Elle pensait comme Fesch et partageait ses inquiétudes. De toutes ses splendeurs, il ne restait au cardinal que sa maison de Paris grevée d'hypothèques et ses biens de Corse qui lui semblaient encore ce qu'il avait de plus sûr. Aussi, après avoir rempli les promesses qu'il avait faites pour l'évêché d'Ajaccio, pour la maison des Frères et des Sœurs, avait-il, par un acte en bonne et due forme, passé ses pro-

priétés de Corse sous le nom de son cousin Multedo. Quant à sa maison de Paris, il aspirait de toutes ses forces à la vendre. Par malheur, il s'en était fait l'architecte et cela disposait mal les acheteurs.

Au surplus, cardinal et archevêque de Lyon, ce que, pensait-il, nul ne pouvait lui enlever, il se résignait, avait des renoncements chrétiens qui lui faisaient honneur. « J'ai repris mes anciennes habitudes, écrivait-il à Mme de Fontanges, l'ancienne dame de sa sœur, et je n'ai d'autres soins que de désirer que la volonté de Dieu soit faite. Il est temps que je commence à jouir des douceurs de la vie : la paix et la tranquillité en Dieu. J'espère qu'on ne me l'enviera pas ; on n'en fait pas de grands cas dans le monde ; c'est une richesse inconnue. Du reste, on me trouverait sur le qui-vive si l'on voulait troubler mon repos. »

Madame n'avait pas à craindre pour l'hôtel de Brienne les mêmes objections que son frère pour l'hôtel de Montfermeil : mais elle n'aspirait pas moins à le vendre ; elle avait fort peu de confiance au traité de Fontainebleau ; pas plus que sur la pension, elle ne comptait sur la garantie donnée à ses biens personnels. De son château de Pont, le prince de Wurtemberg n'avait point laissé pierre sur pierre et l'on ne manquerait point de dire que le parc et les communs avaient été acquis à titre gratuit. Il fallait liquider l'hôtel, et le plus tôt possible.



Une occasion se présenta qu'elle ne laissa point échapper. En remontant sur le trône de ses ancêtres Louis XVIII s'était empressé de restituer, aux émigrés revenus à sa suite, celles de leurs propriétés qui n'avaient pas été aliénées et qui étaient occupées par des services publics ; ainsi le duc d'Havré était-il rentré en possession de l'hôtel de Rohan-Rochefort, rue de Varenne, qui lui appartenait avant la Révolution et qui, depuis lors, avait servi d'habitation au ministre de la Guerre.

Cela était fort bon pour le duc d'Havré, moins pour le ministre de la Guerre, lequel, en attendant qu'on eût transporté à Versailles le siège du Gouvernement, se trouvait sans asile à Paris. Il entra donc en négociations avec le chargé des pouvoirs de Madame en vue d'acquérir l'hôtel qu'elle possédait rue Saint-Dominique, que son emplacement et sa proximité des Bureaux de la Guerre rendaient tout à fait convenable pour l'habitation du ministre. Si bien disposée que fût Madame, les lettres de son chargé d'affaires n'avaient pu la joindre et elle n'avait pu matériellement acquiescer à rien lorsque le 23 mai, le comte Dupont, ministre de la Guerre, proposa au roi de l'autoriser à louer ou à acquérir le ci-devant hôtel de Brienne, situé rue Saint-Dominique « pour être affecté à l'habitation personnelle du ministre de la Guerre et à l'établissement d'une partie de ses bureaux ». Le roi donna son assentiment et rendit une ordonnance conforme. Restait le prix

à débattre ; Madame se conduisit avec une adroite et sage noblesse ; elle déclara qu'elle s'en rapportait au dire des experts; ceux nommés par le ministre avaient naturellement une tendance à baisser l'estimation, mais, d'autre part, on ne pouvait prendre pour base le prix de complaisance que Madame avait payé à Lucien. Elle écrivit à son secrétaire Rossi : « J'ai payé mon hôtel beaucoup plus cher que ne l'a évalué votre expert. Je ne désire pas le vendre ; cependant le Gouvernement le demandant et offrant de l'acheter au prix fixé par les experts, je consens à en faire le sacrifice, mais j'entends que l'expertise serve de règle et non pas le caprice d'aucun particulier. » Le ministre ne voulait payer que 600.000 francs, les experts demandaient 800.000 ; et, pour combler la différence, Dupont disait à Rossi que si Madame ne cédait pas, elle s'en repentirait ; cela ne la décida point et ce fut le ministre qui fit le pas. Restait le mobilier, Dupont eût bien souhaité qu'on l'achetât du même coup, car le roi ayant fait don au duc d'Havré du mobilier qui se trouvait dans l'hôtel de Rohan-Rochefort, mobilier qui n'appartenait ni au duc d'Havré, ni à la Couronne, mais à l'administration de la Guerre, laquelle l'avait acheté et payé, l'on se trouvait dans l'impossibilité matérielle d'exécuter l'article 2 de l'ordonnance du 23 mai, portant que « le mobilier qui garnissait l'hôtel de Rohan-Rochefort serait transporté à l'hôtel de Brienne pour former une partie de l'ameublement

de ce dernier hôtel. » D'autre part « l'acquisition du mobilier de l'hôtel de Brienne donnerait lieu à une dépense considérable, ce mobilier étant d'un grand prix », et, aucun fonds spécial n'ayant été fait pour cet objet, le comte Dupont recula : il se réduisit à demander que l'administration du Garde-meuble de la Couronne pourvût au mobilier de son hôtel et il trouva fort à propos un précédent d'ancien régime : « La demande que j'ai l'honneur de faire à Votre Majesté, écrivit-il, est conforme à l'ancien usage; les hôtels des ministres étaient meublés par les soins du commissaire général du Mobilier de la Couronne. Cette mesure, ajoutait-il, présente de l'économie et de la régularité et paraîtra sans doute à Votre Majesté devoir être rétablie. » Le roi, sans s'arrêter à cet ironique compliment, se hâta d'approuver.

Le mobilier donc restait la propriété de Madame et une propriété qu'on ne pouvait guère lui contester, pas plus qu'on ne pouvait en empêcher la sortie. Il ferait à merveille dans le palais qu'elle achèterait à Rome, car c'était l'immense et somptueux mobilier que, en même temps que l'hôtel, elle avait acheté de Lucien; elle s'empressa de donner des ordres pour qu'on expédiât le plus rapidement possible la portion la plus importante à Rome et une portion moindre à l'Ile d'Elbe où elle avait constamment eu l'intention de passer quelques mois chaque année près de son fils Napoléon. Il était le malheureux et elle allait à lui, mais

elle avait eu d'abord la joie de voir et d'embrasser son fils préféré, le grand poète, le grand orateur, le grand politique, Lucien ; elle avait pour lui une admiration qu'elle ne dissimulait pas. Elle ne l'avait pas vu depuis dix ans et il était naturel qu'elle souhaitât passer un mois près de lui ; ce mois écoulé, elle fit ses préparatifs pour aller retrouver l'Empereur.

Les circonstances paraissaient devoir assurer son voyage dans des conditions souhaitables. Le capitaine Tower, commandant la frégate anglaise *Curacao* était venu, avec le général Montrésor, saluer Napoléon à Porto-Ferrajo. Allant de là à Civita-Vecchia, et à Rome, il avait été prié par l'Empereur de remettre des lettres à Madame ; il lui fit visite et, « de lui-même, s'offrit à la mener, elle, sa suite et tout son bagage ». Comme, en quittant Civita-Vecchia, la frégate avait cinglé vers Naples tandis qu'il visitait Rome, il allait la reprendre, et reviendrait chercher Madame. Elle avait arrangé d'aller s'embarquer au point de la côte le plus proche de l'Ile d'Elbe ; mais elle accepta naturellement la proposition du commandant Tower. Sur ces entrefaites, le colonel Campbell, commissaire anglais à l'Ile d'Elbe, vint à Rome, et ayant appris de Fesch que Madame comptait passer sur le *Curacao*, il fit des objections. Il dit « qu'il était persuadé que le capitaine Tower avait agi dans de bonnes intentions, mais sans réflexion, parce qu'il y avait des règlements dans

la marine défendant que des passagers fussent admis sur les vaisseaux de Sa Majesté sans ordres réguliers et permission des autorités supérieures ». D'ailleurs, le capitaine Tower venait de recevoir l'ordre de venir joindre l'amiral pour se rendre en Angleterre. »

Cela amena des complications; il fallut que, pour le transport des bagages et des domestiques, l'Empereur mobilisât sa flotte. L'*Abeille* porta des dépêches au cardinal, un aviso vint prendre les bagages et les gens ; l'*Inconstant* qui était à Gênes dut revenir à Piombino, afin que Madame eût le moins possible de mer. A la fin, le 26 juillet, sans trop savoir comme elle traverserait, Madame partit de Rome, ayant pour escorte quatre gardiens des terres de Lucien, deux sur le siège de la voiture et deux à cheval. Elle voyageait sous le nom de Mme Dupont, dans une berline à six chevaux, que suivait une seconde voiture pareillement attelée ; elle était accompagnée de M. Siméon Colonna, son chambellan, ci-devant préfet d'une province à Naples ; de deux dames, Mme Blachier, femme d'un commissaire des Guerres et fille du comte Fachinelli de Mantoue, et la comtesse de Blou de Chadenac, chanoinesse, qu'elle avait engagée à son départ de France. Elle se rendait à Livourne. A son passage à Pise, elle réclama avec tant d'instances une escorte au commandant autrichien qu'il accorda quatre hussards ; mais son arrivée à Livourne mit en émoi le comte de

Stahremberg qui exigea qu'elle partît au plus tôt.

Elle ne demandait pas mieux, mais elle avait grand'peur de se risquer sur un bateau d'un médiocre tonnage, insuffisamment armé contre les pirates algériens, lesquels infestaient ces mers et ne reconnaissaient pas le pavillon de l'Ile d'Elbe. Comme le colonel Campbell était venu à Livourne pour l'attendre, elle lui députa son chambellan Colonna et un M. Francesco Bartolucci, auquel Bertrand avait écrit pour qu'il se mît à ses ordres. Ce Bartolucci, personnage important, avait été, au temps de la grande-duchesse, vice-maire de la ville, et la police autrichienne le surveillait car il était « connu pour être de la loge des Francs-Maçons et très odieux pour son jacobinisme ». Il n'en avait pas moins d'influence, tant qu'il décida le gouverneur toscan, le comte Spannochi, à venir présenter ses hommages à Madame — à la vérité en frac, comme Spannochi et non comme gouverneur.

Donc, Colonna et Bartolucci vinrent trouver Campbell et demandèrent pour Madame le passage à bord d'un navire de guerre. Campbell « promit d'en parler au capitaine de la corvette attachée à sa mission, lequel en effet consentit ». Dans la soirée, accompagné du capitaine Battersby, du navire de Sa Majesté *le Grasshopper* (*la Sauterelle*) il se rendit chez Madame qui le reçut à merveille, lui fit la belle conversation et convint de s'embar-

quer le lendemain, 2 août, à destination de l'Ile d'Elbe.

*
* *

Lorsque l'Empereur était passé au Luc, la princesse Pauline avait marqué le désir de le suivre ou tout le moins de le rejoindre au plus tôt : mais elle avait dû compter avec sa santé et aussi avec d'autres occupations. Retournée le 27 avril au Luc, elle y fut rejointe par Duchand qui passa quinze jours près d'elle. Lorsqu'il la quitta, le 15 mai, pour rentrer à Paris, il emporta cette lettre qui l'accréditait près des hommes d'affaires de la princesse : « M. le baron Duchand, colonel d'artillerie, vous remettra cette lettre. Il vient de me quitter. Il a toute ma confiance. Il est chargé par moi de vous dire de vive voix mes intentions et de causer avec vous de tous mes intérêts. Écoutez-le comme s'il était moi-même. Il a ma procuration, Il vous la remettra quand cela sera nécessaire. Voyez-le souvent, c'est mon seul ami. Il ne tardera pas à me rejoindre quand il vous aura vu et que mes affaires seront en bon train... » Et en post-scriptum elle écrivait : « Vous lui remettrez le nécessaire de M. de Forbin marqué à son chiffre. » C'est le nécessaire, comme on a vu, que la princesse avait donné à Forbin, qu'elle lui avait racheté, et dont elle avait fait changer l'ancien chiffre pour le chiffre A. D.

La princesse retourna au Muy pour faire ses derniers préparatifs, sans trop savoir, semble-t-il, à qui elle confierait le soin de la conduire à sa destination. L'Empereur avait demandé au commandant Usher, de l'*Undaunted*, de retourner à Fréjus et de prendre la princesse à son bord pour l'amener à Porto-Ferrajo. L'arrivée de cette frégate avait été annoncée à la princesse par le lieutenant-colonel Koller, commissaire autrichien qui avait accompagné l'Empereur. Il avait écrit « à Son Altesse Impériale que S. M. l'Empereur, qui avait fait le voyage sur cette frégate, avait été extrêmement satisfaite des attentions et soins qu'elle y avait trouvés et qu'elle se louait beaucoup du capitaine; que M. l'amiral anglais commandant les escadres britanniques dans la Méditerranée avait mis cette frégate à la disposition de S. M. l'Empereur. » On pouvait bien trouver que Napoléon avait ainsi fait exprimer formellement sa volonté. Mais d'autre part, le commandant Tower, du *Curacao*, qui se montrait plein d'attentions pour tout ce qui était Bonaparte, était venu par terre à Fréjus de Nice où sa frégate mouillait en rade, pour offrir ses services. Mais, malgré que l'Empereur eût ainsi fort nettement marqué ses intentions, ce ne fut pas sur un vaisseau anglais que Pauline prit passage, mais sur une frégate napolitaine.

De Bologne, le 15 février, Murat, avec lequel Pauline était toujours restée en correspondance, lui avait écrit : « Si vous voulez venir à Naples, je

vous enverrai prendre par une frégate et de la manière que vous le désirerez. » Expédiée le 12 mai, la frégate la *Lætitia*, commandée par le capitaine de frégate Emmanuele Diez et battant pavillon du contre-amiral baron de Lostanges, un des héros de la *Surveillante*, relâcha le 15 à Fréjus. Pauline l'avait-elle demandée, Caroline, régente, l'avait-elle expédiée d'elle-même, on ne saurait dire, et Pauline « se donna beaucoup de mal pour établir que la frégate napolitaine avait été envoyée par la reine de Naples de son propre mouvement ». Quoi qu'il en soit, après quatre jours d'attente, elle s'embarqua. Seulement, sa maison était dispersée, et si bien qu'elle ne pouvait trouver personne pour l'accompagner que M[lle] de Quincy, et ce n'était pas elle qu'il fallait ; la comtesse de Cavour, la dernière restée fidèle, ne pouvait, en raison d'une maladie de cœur, s'exposer aux hasards d'une traversée, et Pauline allait se trouver sans dame lorsqu'elle imagina de demander à la sœur de M. de Forbin, son ancien chambellan et ami, qui habitait Aix, si elle consentirait à l'accompagner jusqu'à Naples. Cette dame, M[me] de Lestang-Parade, avait de la famille, des besoins et des projets, et elle consentit. La suite se composa d'elle et du médecin, le docteur Espiaud.

De Saint-Raphaël, on monta donc le 19 à bord de la *Lætitia* et l'on fit voile ; mais, malgré les talents de M. de Lostanges, la traversée ne fut pas heureuse : la princesse était si souffrante qu'elle

demanda qu'on relâchât à Villefranche et elle y débarqua. Le capitaine Tower, dont la frégate le *Curacao* était en rade de Nice, se rendit aussitôt en poste près de la princesse qui, à la vérité, refusa ses services, mais le chargea d'une lettre pour son frère. « Ce capitaine avait fait à son bord de grands préparatifs pour recevoir la princesse et il parut très peiné de ne pas l'emmener. En parlant de Napoléon, il ne se servait que de l'expression : *Le grand homme.* »

Le capitaine Usher n'était pas moins enthousiaste. Ayant trouvé, lors de son arrivée à Fréjus, « que la princesse Pauline avait fait voile quelques jours avant pour Naples, avec un navire contre-amiral du roi de Naples », il était retourné à l'Ile d'Elbe où il était arrivé le 25. Le 26, l'Empereur monta à bord, visita la frégate, remercia l'équipage, auquel il envoya mille bouteilles de vin et 2.000 francs de gratification et fit présent au commandant de son portrait entouré de diamants.

La relâche à Villefranche avait eu cela de bon que la princesse avait pu dépêcher un de ses gens à Marseille pour en ramener un nommé Pino, employé dans l'intendance de sa maison et ami intime de Michelot, qui y attendait une occasion pour Naples. Elle put avoir de lui des détails sur l'état de sa fortune, sur ce qui se passait au Faubourg Saint-Honoré et surtout à Neuilly, où les officiers alliés avaient bu tout le vin qui se trouvait dans les caves et s'indignaient qu'il n'y en eût plus.

Le temps s'étant mis au beau — très beau temps, presque calme — la princesse consentit à remonter à bord le 30 mai et l'on fit voile en même temps que le *Curacao*, qui, le 1er juin, à 8 heures et demie, mouilla en rade de Porto-Ferrajo. La *Lætitia* n'arriva qu'à 2 heures ; aussitôt que l'ancre fut tombée, la place salua la princesse de vingt et un coups de canon que la frégate rendit coup pour coup. Le commandant du *Curacao* et deux officiers de marine français, en mission pour rapatrier les Français qui se trouvaient à l'Ile d'Elbe, M. de Moncabrié, commandant *la Dryade* et M. de Charrier-Moissard, commandant *l'Inconstant*, le brick qu'avait assuré à l'Empereur le traité de Fontainebleau et qu'on venait lui remettre, vinrent aussitôt présenter leurs hommages à la princesse qui les reçut « couchée dans un hamac artistement arrangé et avec beaucoup d'élégance ». Le contre-amiral de Lostanges introduisit ; Mme de Lestang-Parade fit les honneurs et la princesse, heureuse que ces officiers lui fissent leur cour, se montra fort gaie et fort affable. L'Empereur qui était à Rio, à l'ancien temple de Jupiter ou il déjeunait et où il avait l'idée d'édifier une maison de campagne, avait laissé l'ordre qu'on lui envoyât sur-le-champ une ordonnance et il arriva à 4 heures et demie. Aussitôt il monta à bord de la *Lætitia*, dont l'équipage, tout entier dans les vergues, le salua de cinq cris de : *Vive le roi!*

La princesse, qui avait prétexté, pour ne pas des-



cendre à terre l'état misérable de sa santé et son désir de continuer immédiatement sur Naples, finit, sur les sollicitations de l'Empereur, par y consentir, vers les 7 heures du soir. Ce fut une entrée de souveraine. Pauline était dans le canot de la frégate napolitaine, l'Empereur suivait dans le sien. En débordant la frégate, dont l'équipage était dans les vergues, l'Empereur fut salué de cinq cris de *Vive le roi!* et de vingt et un coups de canon. La frégate anglaise salua de cinq hourrahs de l'équipage en tenue sur les vergues. Les équipages français ne crièrent pas. En mettant pied à terre, l'Empereur et sa sœur furent reçus, aux acclamations du peuple, par les autorités civiles et militaires. Plusieurs fois, la foule se trouva si dense que la princesse dut s'arrêter. « Ah! Madame, lui dit l'Empereur de façon à être entendu, vous pensiez que j'étais dans un pays presque désert et avec des gens à demi sauvages, eh bien ! regardez! regardez encore et jugez si on peut être mieux entouré que je ne suis! »

Les troupes étaient sous les armes et bordaient la haie ; l'Empereur monta dans sa calèche ; la princesse prit la droite, Mme de Lestang le devant et l'on arriva ainsi au palais devant lequel des boîtes avaient été disposées pour le salut.

Rien n'était prêt encore dans cette maison qu'on appelait le palais ; l'Empereur céda son appartement à sa sœur qui s'empressa de dîner et de se coucher, car elle était recrue de fatigue. Le lende-



main, l'Empereur lui présenta les principaux officiers et elle s'occupa d'une affaire qu'elle avait fort à cœur. Durant la traversée, elle avait détaché, de son collier de diamants, un certain nombre de pierres qu'elle remit au grand maréchal en le chargeant d'acheter pour elle, dans l'Ile, un domaine d'une certaine étendue avec une maison qu'elle pût habiter. « Il faut avoir un coin, disait-elle, où je puisse décidément être et où l'on puisse être enfin tranquille. » Le choix de Bertrand tomba sur un domaine appelé San Martino, qui, à peu de distance de Porto-Ferrajo, avait la vue la plus étendue sur la baie, les montagnes de la chaîne de Rio, la côte et les montagnes du continent. Il n'existait à la vérité sur la propriété qu'une maison délabrée habitée par le régisseur et un magasin assez spacieux « où se conservaient les produits du vignoble ». Ce magasin merveilleusement situé fut converti en une demeure modeste mais commode dont l'Empereur fit sa maison de campagne, Bertrand, ne voulant pas paraître, pria le Dr Lapi que l'Empereur avait nommé son chambellan, de s'aboucher avec M. Manganaro qui consentit à vendre sur estimation. Le prix, très élevé, de 180,000 francs fut aussitôt accepté et versé, mais « l'Empereur n'étant pas décidé si l'acquisition devait s'en faire au nom de la princesse Pauline ou au nom du prince », l'achat fut conclu par un simple reçu des fonds avancés. De là résulta que Lapi ayant fait une déclaration de command au

nom de l'Empereur, celui-ci fut considéré comme propriétaire légitime, ce qui donna lieu par la suite à des difficultés sans nombre.

Pauline avait hâte d'aller prendre les eaux d'Ischia dont on lui avait dit merveille, pour revenir à l'Ile d'Elbe après sa saison. Durant ce temps, on arrangerait pour elle un appartement. Donc, ce même jour 2 juin, à 5 heures un quart, la frégate napolitaine hissa ses humiers et se disposa à mettre sous voiles. A 6 heures, l'Empereur et la princesse montèrent en calèche pour se rendre de l'autre côté de la rade au sud-est de la ville. Le canot de la frégate y était déjà rendu, avec le contre-amiral Lostanges, pour recevoir la princesse et la ramener à bord. Les canots des navires anglais et français s'y trouvaient aussi. A 7 heures, l'Empereur et sa sœur descendirent de voiture au bord de la mer. « La princesse prit aussitôt congé de Sa Majesté, lui baisa la main et ensuite elle l'embrassa en répandant quelques larmes et entra dans le canot fort émue. L'Empereur ne parut point l'être. Cependant on démêlait dans sa physionomie une peine intérieure. » Il se promena au bord de la mer avec le colonel Campbell jusqu'à 7 heures et demie où la princesse fut rendue à bord. Il remonta alors en calèche et revint en ville. A 8 heures, la frégate appareilla pour Naples. « Il ne fut pas rendu d'honneurs à Son Altesse sans doute parce que le soleil était couché. »

Pauline était-elle chargée de quelque commission

pour Murat? Rien ne le prouve : sans doute doit-on s'étonner de l'accueil fait par l'Empereur au pavillon napolitain et au contre-amiral de Lostanges, resté, malgré les injonctions qui lui avaient été adressées, au service de Murat; sans doute peut-on s'étonner des honneurs rendus par l'équipage à l'Empereur, bien que le salut n'ait point été, comme on l'a dit au colonel Campbell, le cri de *vive l'Empereur!* mais le cri réglementaire : *Evviva il re!* Pourtant, de ces politesses à un accord et à une réconciliation, il y a loin. On a dit « que Murat avait envoyé à l'Ile d'Elbe l'expression de son repentir et que, en retour, Napoléon avait chargé la princesse Pauline d'aller à Naples apporter à Murat, avec son pardon, le conseil d'être prudent et de se tenir prêt pour les événements imprévus qui pourraient encore éclater ». Telle est la version que Caroline tenta d'accréditer : elle est rendue bien peu probable par les lettres que vers cette même date, le roi de Naples adressait au roi de France et à l'empereur d'Autriche, mais tel qu'est Murat, sait-on jamais où s'arrête la duplicité[1]?

Pauline reçut, en arrivant à Naples, un accueil plein de grâce et tout à fait fraternel. Comme elle disait avoir besoin d'abord d'une extrême tranquillité, de grand air et de soleil, on l'installa à la Favorite, d'où elle commença, avec son intendant,

[1] Je me réserve de traiter d'ensemble dans un chapitre postérieur l'*Avant-dernière aventure de Murat*; je ne saurais en distraire ce qui est de cette question essentielle.



des correspondances sans fin au sujet de sa fortune d'abord, puis au sujet de tous les objets qu'on devait lui envoyer. Il lui fallait « sa belle calèche blanche et sa belle berline verte », la moitié de tout ce qu'elle avait en cave, vins et liqueurs, mais c'était surtout à la liqueur des Iles qu'elle tenait et au rhum. Quant aux meubles, tout de suite : une toilette, deux paires de candélabres, deux pendules, deux tapis de salon, un grand et un petit; « ses grandes livrées et les petites, tant de l'écurie que d'ailleurs, si elles sont bonnes. On n'ôtera pas, dit-elle, les armes de mes voitures et on ne changera pas les boutons de livrée ». A coup sûr, elle n'entend pas qu'on fasse des dépenses inutiles, on enverrra tous ces objets par eau jusqu'à Marseille, si le roulage est trop cher ; mais, « l'essentiel, est que cela arrive promptement à sa destination, car, écrit-elle, je manque de tout ».

A Paris, pourtant on s'ingénie et l'on fait du mieux qu'on peut; on vide l'hôtel de tout ce qui appartient en propre à la princesse; on expédie d'abord soixante caisses; on prépare un second envoi de soixante autres et quelles caisses où, dans une seule, tient un billard; dans une autre, une grande table en acajou, une échelle en acajou, six garnitures de rideaux de lit (lit rose, lit de tulle, lit de voyage en quinze-seize bleu, lit orange, lit de perkale brodée, toute la tenture et les rideaux du cabinet rose, deux tierches brodées, un bidet et une chaise de nuit en acajou! »



Et sur chacun des cent objets de chacune de ces cent vingt caisses, Pauline donne des instructions particulières, autoritaires et confuses. Cela paraîtrait l'occuper entièrement n'étaient ses maux. « Ma santé est toujours mauvaise, écrit-elle le 18 juin à Lucien. Les médecins me font espérer qu'en suivant un régime elle pourra se rétablir et surtout en prenant les eaux : j'ai besoin de tranquillité, j'ai tant souffert !... »

Avant de retourner passer l'hiver près de l'Empereur, elle compte aller à Rome : et là se montre une tendresse qui ne saurait surprendre lorsqu'on sait à quel point Pauline est demeurée corse et, comme au travers de passagères tendresses qui, semble-t-il, ne sont guère que physiques, l'essentielle affection, de fond, de race, est pour la famille. Elle n'a point, elle, de préférence : Lucien, Louis, Jérôme, Joseph, Napoléon, c'est la même joie à les revoir et à les retrouver. Elle est heureuse à l'idée de témoigner à Lucien l'extrême attachement qu'elle eut toujours pour lui et sa famille. « Il n'est pas jusqu'à Mme Lucien », de laquelle elle se rappelle avec intérêt. « ...Tes enfants seront les miens, lui écrit-elle, car il n'y a pas à croire que j'en aurai jamais. » Si parfaits que soient pour elle le roi et la reine, elle rêve d'être à Rome et d'y passer au moins quelque temps entre sa mère, le cardinal et Lucien. « Je te prie, mon cher frère, écrit-elle, de présenter mes respects à Sa Sainteté et lui dire que je compte beaucoup sur sa bonté et

que j'espère qu'il voudra bien me regarder comme une de ses ouailles les plus fidèles. » Comme par là, Pauline ne dissimule point qu'elle compte demander asile au Pape, elle est, par une pente fatale, amenée à son mari : « Donne-moi, je t'en prie, des nouvelles du prince Borghèse. Il ne m'a pas donné signe de vie. » Et elle ajoute cette phrase audacieuse : « Mon intention serait pourtant d'être bien avec lui s'il voulait s'y prêter. »

Evidemment ; mais c'est un peu tard. D'ailleurs, à ce moment même, par voie d'ambassadeur, Borghèse a ouvert les hostilités. Par l'ancien administrateur du domaine, David, il a dès les premiers jours de juin fait réclamer à l'intendant de la princesse tout ce qui lui appartient en propre dans les palais de Paris et de Neuilly : surtout les tableaux, les 175 tableaux qui ont formé la galerie dont le sieur Dufresne avait été nommé directeur, et un certain nombre de pièces d'argenterie : huiliers, salières, cabarets, sucriers, cafetières, vases à rafraîchir et quelques couverts qu'il avait apportés de Rome. Cela représentait sans doute un peu d'argent, mais le moment était mal choisi et l'aigreur arriva vite entre les deux subalternes. C'étaient là toutes les nouvelles que Pauline avait de son mari : « Vous sentez, ma chère maman, écrit-elle à sa mère le 25 juin, qu'après une pareille conduite, il est bien difficile que nous puissions nous arranger, surtout d'après ce que je viens d'apprendre que le prince Aldobrandini et sa famille viennent

s'établir à Rome ; c'est le coup de grâce! » Pauline aimait bien sa famille, mais comme elle détestait sa belle famille!

Un mois plus tard, le 16 juillet, elle n'était pas plus avancée : « Vous savez, écrit-elle à son intendant, que je n'ai rien à démêler avec le prince, n'ayant jamais pu vivre avec lui, et il se conduit dans ce moment-ci fort mal avec moi. Il ne m'a pas donné signe de vie depuis tous nos malheurs. » Aussi n'avait-elle aucun goût à se dessaisir des gages qu'elle tenait en main et moyennant quoi elle comptait le forcer à un arrangement. Même en septembre, alors que le prince avait fait les premiers pas et que, sur la demande de Lucien, il avait consenti à passer procuration pour la vente de Neuilly — sous cette restriction que le prix serait déposé chez un notaire jusqu'après examen de ses droits — Pauline, qui n'avait rien concédé et qui entendait bien tout obtenir, imagina pour le contraindre un moyen qui est de comédie. Elle interdit à son intendant « de donner aucun des tableaux du prince à qui que ce soit venant de sa part, malgré tous les ordres qu'il pourrait lui donner. Comme, ajouta-t-elle, il pourrait chercher quelque moyen de vous forcer à les lui rendre, je vous autorise à prendre 25 des meilleurs tableaux, à les ôter des cadres et à les déposer avec le plus grand secret dans une maison parfaitement sûre. Si on vient à vous les demander vous répondrez que, d'après l'ordre que je joins ici, vous me les avez envoyés.

En prenant cette mesure, je pourrai faire croire au prince qu'en effet je les ai et ce sera le vrai moyen pour l'amener à un arrangement convenable, car, jusqu'à présent, il se refuse à tout... Quant à son argenterie, trouvez un moyen de me l'envoyer le plus promptement possible, soit par la diligence, soit par le roulage jusqu'à Marseille et de là, par mer, jusqu'à Livourne ».

Ah ! qu'elle est femme et comme elle s'entend à dresser des plans pour tirer ce qu'elle veut — fût-ce de son mari !

Si peu sympathique que soit celui-ci, il fait tout de même un peu pitié, car il demande en vain à Consalvi, à Pacca, au Pape, s'il ne pourrait pas, de Florence où il s'est réfugié, revenir à Rome. On ne lui répond pas ; il arrive ; il trouve dans son palais le roi Charles IV qui n'entend pas en déménager et, mal accueilli de tout le monde, repoussé de Pie VII qui ne veut pas intervenir, il retourne à Florence, d'où il mènera la guerre contre sa femme.

Ces affaires d'argent jouent à ce moment dans la vie de Pauline un rôle majeur. Elles sont la préoccupation de tous ses instants. Ci-devant, au temps des splendeurs, elle s'inquiétait déjà volontiers de ses revenus et trouvait moyen d'être à la fois ladre et magnifique, mais, à présent qu'elle a raison de craindre la confiscation et presque la misère, c'est une obsession. Le Gouvernement royal ne se contente pas de ne pas payer la rente de 300.000 francs

stipulée par le traité de Fontainebleau, il lui conteste l'arriéré de ses dotations et même l'arriéré de ses rentes sur le Trésor. Comme ses dépenses sont d'environ 20.000 francs par mois et qu'elle a voulu se faire un établissement à l'île d'Elbe, les 200.000 francs de diamants qu'elle a démontés durant la traversée sont déjà presque mangés. « Dans deux mois, écrit-elle le 16 juillet, je n'aurai plus rien. » Elle s'ingénie donc à chercher ce qu'elle pourrait vendre et dans quel ordre : Mongobert d'abord, cela ne fait pas doute, mais il faut un acheteur et il ne s'en présente pas; ensuite, son argenterie et son vermeil : mais « elle ne consentira jamais à ce que son vermeil se vende au poids » ; on ne s'en est servi que trois ou quatre fois et c'est du Biennais, et de quelle beauté ! Il faudra bien vendre les palais de Paris et de Neuilly, « mais jamais, elle ne consentira à donner celui de Paris à moins de 8 à 900.000 francs tout meublé et celui de Neuilly pour le même prix. « Songez, écrit-elle, que Neuilly est tout meublé, qu'il avait été estimé et payé 2 millions au roi de Naples et que j'y ai fait pour 4 à 500.000 francs d'embellissement. » En réduisant les dépenses au strict minimum, peut-être pourra-t-on attendre. « Vous sentez, écrit-elle, que, malgré mes besoins, jamais de ma vie je ne recevrai rien de personne. Je me restreindrai suivant les circonstances. Vous devez connaître assez mon caractère pour savoir que je n'aurai jamais d'obligation de ce genre envers qui que ce soit. »

On ne trouve sur l'heure à vendre, au prix demandé, ni Paris, ni Neuilly. Ce n'est pas cher pourtant. « Les personnes qui les connaissent et qui savent le prix que j'en veux, me blâment de les laisser à aussi bon marché et estiment au plus bas prix chacun à un million. » Sans doute, mais, plus leur valeur est grande, moins il se présente d'amateur, car, à ce moment, l'argent est singulièrement rare et les meilleures affaires restent sans preneurs. Des Anglais qui seuls se présentent, certains comme M. Craufurd, font valoir que « le prix des maisons est aujourd'hui fort bas ». M. de Norvins qui annonce un ami qui pourrait être tenté, se retire dès qu'on parle d'un chiffre et ne reparait point. C'est Craufurd qui revient à la charge ; l'étrange personnage qui, après trente-quatre années d'une résidence à Paris, interrompue seulement durant la période aiguë de la Révolution, se retrouve en 1814 un Anglais aussi loyaliste et aussi fervent qu'il avait pu l'être au temps où il faisait fortune au service de la compagnie des Indes. Nul ne connaissait Paris comme ce Craufurd, qui, ayant ramené de ses voyages une ancienne danseuse, dont l'existence avait été au moins aussi agitée que l'océan, l'avait épousée et l'avait imposée à Paris, elle et les enfants qu'elle avait eus, à l'entendre, d'un duc de Wurtemberg. Nul n'était au courant comme Craufurd, le seul Anglais peut-être qui, grâce à Talleyrand, puis dit-on à Joséphine, eût séjourné à Paris depuis la conclusion de la paix d'Amiens

jusqu'à l'entrée des Alliés; il n'ignorait rien de la littérature française et sa curiosité s'était exercée sur des détails intéressants de notre vie nationale, avec une recherche du pittoresque qui n'était guère de son époque; il aimait les tableaux, les meubles rares, « les bibelots » comme on dit, il y était connaisseur et, après sa mort, sa collection eut en 1820 la consécration d'une *belle vente*. Il savait aussi quel quartier, quelle exposition, quel emplacement l'on doit choisir à Paris pour y établir sa demeure selon son rang, ses fonctions ou ses devoirs.

Non pour lui-même, mais pour les ambassadeurs de son pays il avait jeté son dévolu sur l'hôtel de la princesse. Il en avait apprécié la construction noble et commode, le magnifique jardin, l'admirable mobilier, mais il était ménager de l'argent de sa nation et il entendait bien avoir le tout au meilleur compte. Dès le mois de juillet, il était entré en pourparlers avec Michelot qui, malgré les ordres de sa maîtresse, avait pris sur lui de laisser l'hôtel tout meublé pour 850.000 francs. Craufurd ne voulait donner que 800.000. Pour rendre le palais tout à fait digne de sa destination, il avait imaginé d'acheter l'hôtel voisin appartenant à un M. Deschapelles qui en demandait 620.000 francs. Michelot eut beau dire qu'une des affaires n'avait rien à voir avec l'autre et que, après tous les embellissements faits depuis douze ans, l'hôtel payé, en l'an X 400.000 francs à Mme de

Charost, valait bien 150.000 francs de plus, le mobilier étant compté pour 300.000 francs, Craufurd ne voulut rien entendre et attendit que le besoin que Pauline avait d'argent et la crainte qu'on lui confisquât son bien, fissent baisser ses prétentions. A la fin, le 30 août, Michelot donna parole pour 800.000 francs comptant, espèces ou valeurs, papier de banques de bonnes maisons. La condition paraissait acceptée, lorsque Lord Wellington, de l'aveu duquel toute cette affaire avait été traitée et qui, depuis le 8 août, était ambassadeur en France, la trouva inconvenante et prétendit que la princesse s'en rapportât « à la loyauté du gouvernement anglais. » Mais, comme, de fait, il tenait infiniment à l'hôtel, il se radoucit, consentit à payer 150.000 francs comptant et 650.000 francs en effets portant intérêt. Puis, il changea encore, et pour réduire les frais, mit à part le mobilier qu'il paya 300.000 francs comptant, l'hôtel restant pour 500.000. Ce fut sur ces bases que contrat fut passé par-devant Edon et Chodron, notaires, le 24 octobre, entre le fondé de pouvoirs de la princesse et, au nom de S. A. R. le Prince régent du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, de la part de S. M. le Roi du dit royaume, S. E. Mgr Arthur, duc, marquis et comte de Wellington, marquis de Douro, vicomte de Wellington et baron de Douro de Wellesley, maréchal des armées de Sa Majesté Britannique, conseiller de Sa dite Majesté en son Conseil privé, chevalier du très noble ordre de la

Jarretière et de plusieurs ordres illustres des puissances étrangères, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique auprès de Sa Majesté Très Chrétienne.

Quant à Neuilly, nul amateur ne se présenta, pas plus que pour Montgobert et Lieurestauré. On offrait 90.000 francs de la Novellara, une goutte d'eau!

Dans ces conditions, la pension de 300.000 francs stipulée par le traité de Fontainebleau eût certes été bien reçue; à la vérité elle ne venait point mais Pauline n'eût point été pour la refuser et elle désapprouvait fortement les personnes de la Famille qui passaient pour hostiles. « La reine (de Naples), écrivait-elle à Madame, m'a dit que vous ne vouliez pas accepter les 300.000 francs de pension. Il me semble, ma chère maman, que vous vous trompez tout à fait. Cela n'en est pas une (faveur ?) mais bien une clause d'un traité conclu avec toutes les puissances. Pour moi, je les accepte et je trouve qu'il n'y a rien de déshonorant. Dieu veuille seulement que le traité soit suivi! » On sait comme il fut exécuté. En novembre, l'embargo est mis à Marseille sur celles des caisses appartenant à la princesse qui n'ont pas été emportées par le capitaine Tower à Livourne et de là réexpédiées à l'Ile d'Elbe. Le 18 décembre, le séquestre est déclaré sur tous les biens meubles et immeubles de tous les membres de la famille Bonaparte et le rapport présenté au roi de France est de la main

de ce baron Louis qui, tout à l'heure, membre du conseil de la princesse, se tenait si heureux et si fier des tabatières à portrait qu'elle lui envoyait aux étrennes. Neuilly, n'ayant pas été acquis par la princesse à titre onéreux, va être confisqué et servira aux Bourbons de monnaie d'échange. M. Louis ne sait pas ce qu'est l'arriéré que réclame la princesse, et dont jadis il établit le montant et il ajourne en attendant qu'on nie. Les biens de Guastalla dépendent du bon plaisir de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise qui va y être souveraine ; Pauline voudrait garder l'espoir que sa belle-sœur lui en laissera la jouissance viagère : encore un leurre. De toutes ses splendeurs Paulette a sauvé les 800.000 francs de l'hôtel, les épaves de son mobilier, et ses bijoux. Heureusement ses bijoux représentent une fortune et, pour elle comme pour ses sœurs et belles-sœurs, tels ont été les placements d'argent.

Comme on la juge ruinée, le vide s'est fait autour d'elle. « Presque tous mes Français m'ont quittée, ce qui me fait beaucoup de chagrin, écrit-elle. Mes femmes de chambre sont aussi restées en France, je ne suis qu'avec Livie. J'ai été forcée d'en prendre, mais elles ne sont pas au fait. » Or pour qui sait comme elle redoute la moindre infraction à ses manies, la moindre faute dans son service, on imagine le supplice. On ne sait ce qu'est devenue M[lle] de Quincy ; M[me] de Lestang-Parade, qui n'a consenti qu'à si grand'peine à rester

jusqu'en septembre, est excédée et veut partir : toutefois elle espère bien faire venir près de la princesse une petite cousine qui a un beau talent de musicienne, mais elle ne l'attendra pas.

Pauline est malade, elle est condamnée par les médecins à un régime très sévère sur lequel elle raffine ; elle se plaint que, dans sa tristesse et dans sa continuelle souffrance, elle n'ait personne pour la soigner. Dès la fin de juin, elle a dû quitter la Favorite « parce que l'air y était trop chaud » et elle s'est établie « plus près de Naples, au Vomero, dans une maison de campagne dont l'air est très sain, mais où elle n'a ni meubles ni rien ». Elle a dû s'occuper à la faire arranger, « ce qui, dit-elle, est très cher et très ennuyeux pour elle qui est si souffrante, mais elle ne fait que le strict nécessaire ». On lui a parlé des eaux d'Ischia et c'était pour y courir qu'elle a si rapidement quitté l'Ile d'Elbe, mais, à présent, les médecins trouvent les eaux trop fortes dans l'état où elle est. Au reste, de ce que disent les médecins, elle prend et laisse. Pour le moment, où Espiaud, son médecin, va la quitter pour retourner en France et y faire ses commissions, elle trouve à Naples le docteur Andral, médecin ordinaire de Leurs Majestés Napolitaines qui est un homme à principes et qui notamment a découvert que les maladies des femmes viennent de ce qu'elles ne portent pas de pantalons, et Pauline, enthousiasmée, écrit quatre pages à sa femme de confiance pour qu'on lui envoie tout de suite

de certains pantalons comme en a la reine de Naples. « Cela est bien essentiel, ce sont les médecins qui me l'ont ordonné. » Sans doute aussi que, pour le moment, cela lui plaît ; car, comme l'écrit Caroline à Lucien, elle a pris l'habitude de n'écouter ni mari, ni parents, ni amis, ni serviteurs dévoués. « Que faire donc ? L'aimer et la laisser telle quelle, sans la contrarier et la tourmenter d'avis inutiles, puisqu'elle est décidée à ne pas les suivre ».

Des remèdes, de l'argent, des fanfreluches — il faut voir les lettres qu'elle écrit, le détail où elle entre, les explications qu'elle donne ! — tout cela est bien, mais l'amour ? Il paraît bien que la princesse se repose, et qu'elle reste fidèle à Duchand. Deux ou trois fois dans les lettres qu'elle adresse en confiance à Michelot, elle cite son nom. Le 6 septembre, elle écrit : « Vous ne me dites pas un mot dans vos lettres du baron Duchand, quoique je vous aie adressé pour lui des lettres que je vous avais expressément recommandé de lui faire passer. Vous savez que c'est un homme dans lequel j'ai mis toute ma confiance et qui la mérite par son dévouement sans bornes, et vous me demandez si vous pouvez lui confier de l'argent ! » C'est ici une grande passion et qui brave l'absence : cela est beau.

Mais il y a quelque chose chez Pauline qui domine les préoccupations d'argent, de santé, de toilette, d'amour, c'est la pensée de l'Empereur,



c'est l'idée de famille. « J'ai tant souffert, écrit-elle à sa mère le 25 juin, que j'ai besoin de me retrouver auprès de vous, ma chère maman. Écrivez-moi quand vous comptez aller auprès de l'Empereur à l'Ile d'Elbe. Il paraît bien le désirer et il m'avait chargée de vous le dire. » Après s'être indignée de la conduite d'Élisa, « j'espère, dit-elle, que Joseph ira voir l'Empereur à l'Ile d'Elbe, comme il le lui a écrit. Ce serait bien mal à lui s'il faisait autrement, car il ne faut pas laisser l'Empereur tout seul. C'est à présent qu'il est malheureux qu'il faut lui montrer de l'attachement. Du moins c'est ma manière de voir. »

Ne l'a-t-elle point fait connaître, « sa manière de voir », quand elle a acheté San Martino et qu'elle a ainsi prouvé sa résolution de former à l'Ile d'Elbe un établissement ? quand elle y a fait envoyer une partie de son mobilier que le capitaine Tower a apportée à Livourne d'où on l'a réexpédiée ? Si elle veut se faire belle, n'est-ce pas pour son frère ? Elle a l'idée de l'égayer, de le distraire. « Envoyez-nous, écrit-elle à son intendant, une collection des contredanses des plus nouvelles, de quatre à cinq ans, avec les figures. Ce sera pour l'Ile d'Elbe. » Elle insiste pour Mlle Renaud d'Allen, élève et professeur du Conservatoire de musique, jeune personne d'une éducation soignée et d'une bonne conduite « que lui a indiquée Mme de Lestang-Parade sa parente, et dont le talent serait d'un grand secours pour les soirées. On lui fera un pont d'or pour la

décider à venir ». Sur les indications de l'Empereur, elle a engagé à Naples un bon chanteur et une bonne chanteuse, M. et M[lle] Gaudiano qui avec M. Sépier, pianiste, et M[me] Béguinot, chanteuse, compléteront une « Musique » à bon compte, car il n'en coûtera que 2.400 francs.

Pauline qui, en personne avisée et accoutumée aux secrets, sait se ménager des moyens de correspondance, n'a pas manqué de retenir le nom de Bartolucci, après que celui-ci lui eut fait part du passage de Madame à Livourne. D'abord, ce sera lui qui fera passer à Porto-Ferrajo les caisses apportées par Tower; puis, c'est lui qui servira de second relais aux lettres, adressées de Paris à Avigdor, banquier à Nice, que la princesse a connu lors de ses divers séjours; Avigdor les enverra à Bartolucci, et celui-ci les adressera à *Madame Livie*, la seule femme qui soit restée à Pauline.

Devant ces précautions si savamment prises, on se demande si la princesse n'a pas voulu jouer au fin les surveillants autrichiens, lorsqu'elle a prié Mier, le chargé d'affaires de François I[er] à Naples, de faire parvenir à l'Empereur des lettres qu'elle lui écrivait. Elle les a remises ouvertes; Mier, sans les fermer, les a envoyées à Florence au commandant autrichien, le comte Stahremberg, qui, telles quelles, les a acheminées sur l'Ile d'Elbe. L'Empereur, sur le moment, n'a pas compris : « Monsieur le comte Bertrand, a-t-il ordonné, écrivez à la princesse Pauline que j'ai reçu toutes les



lettres, dites-lui que je suis blessé qu'on m'ait envoyé par Stahremberg des lettres décachetées comme si j'étais prisonnier et qu'il fût mon geôlier ; que je trouve cette conduite ridicule et offensante et qu'en agissant ainsi on m'a manqué et on s'est manqué à soi-même. Il ne manque pas d'occasions par lesquelles on aurait pu m'écrire. Je pense que vous ne devez pas accuser réception de ces lettres à Stahremberg. » Et en post-scriptum : « On peut m'écrire par Stahremberg, mais cacheter les lettres. Il peut bien penser que si on se sert de lui, il n'y a rien de caché. » Ainsi, le second mouvement, tout de suite, succède au premier qui est d'impétueuse colère. Il a senti la faute de couper une voie de correspondance. Et sans doute, presque tout de suite s'est-il avisé du but très simple que Pauline s'est proposé : mettre les Autrichiens pleinement en confiance ; car il n'en parle plus, et loin de garder rancune à sa sœur, moins de huit jours plus tard, il lui témoigne son désir de la voir arriver. Avec cet empressement à saisir l'avenir qui est un des caractères de sa nature, il ne comprend pas qu'elle tarde ; dès le mois de juillet, il la voudrait près de lui ; en août, il compte les jours et s'étonne que chacun ne l'amène point : elle sera là, sans aucun doute, dans les premiers jours de septembre. Le 9, il écrit : « Madame ayant pris la maison qui était destinée à la princesse, elle sera logée dans les premiers étages de ma maison, où elle sera très bien. » Elle

n'arrive pourtant pas. Il annonce que son brick *l'Inconstant* sera le 25 à Civita-Vecchia pour la recevoir et la mener à Porto-Ferrajo. C'est bien là le terme que Pauline a fixé, mais sa santé la retient encore tout un mois à la Favorite où elle est redescendue ; elle ne saurait aller jusqu'à Civita-Vecchia : ce serait lui demander un effort impossible, car, lorsque, le 27 octobre, elle annonce à sa sœur Élisa que son départ est fixé au lendemain, ce n'est pas sans les plus vives appréhensions qu'elle envisage son voyage.

L'Inconstant, ayant à bord Mme Blachier que Madame a envoyée au-devant de sa fille, arrive à Civita-Vecchia, y trouve de nouveaux ordres et tout au début d'octobre, il vient mouiller en rade de Baïes, où il attend vingt jours le bon plaisir de la princesse, laquelle vient à la fin s'embarquer à Portici. Un détachement de la Garde avec quatre officiers supérieurs, est sur le brick. Murat décore les officiers de la croix de son ordre que Napoléon leur interdit de porter ; il fait des cadeaux aux grenadiers, et il ordonne à une frégate napolitaine d'accompagner *l'Inconstant* jusqu'au détroit de Piombino : elle retournera d'ailleurs sans avoir vu l'Ile d'Elbe.

Bien que l'Empereur ait dit à Sainte-Hélène « qu'il dédaigna toute communication avec le roi de Naples », on ne saurait mettre en doute que Murat à diverses reprises, avant même le départ de Pauline, lui eût écrit : la lettre que l'Empereur

adresse, le 9 septembre, au grand-maréchal, le prouve amplement : « J'ai reçu du roi de Naples, écrit-il, une lettre fort tendre. Il prétend m'avoir écrit plusieurs fois, mais j'en doute. Il paraît que les affaires de France et d'Italie lui montent la tête et le rendent fort tendre. » Cela est des premiers jours de septembre et le 15, le roi Joachim confisque par décret et réunit à son domaine royal les dotations faites par l'Empereur, en vertu de la constitution du royaume, au duc de Reggio, au duc d'Otrante, au duc de Tarente, au duc de Gaëte, au comte Regnier et au jeune comte Walewski. Si Murat était tendre dans ses épîtres, il ne l'était guère dans ses actes.

Il convient donc d'attribuer à ces ouvertures la valeur qu'elles eurent sans doute : Murat ne renonçait jamais à tromper ou du moins il s'y essayait, et il croyait adroit de se répandre en effusions vis-à-vis de ceux qu'il trahissait; de même ne faut-il pas s'attacher à une légende selon laquelle « Murat aurait fait passer à l'Empereur de fortes sommes d'argent par l'intermédiaire de sa belle-sœur Pauline ». La vérité est que Caroline avait fait prêter à sa sœur par le comte de Mosbourg 16.000 francs qui furent remboursés à celui-ci le 7 décembre 1814.

XXXV

NAPOLÉON A L'ILE D'ELBE

Avril 1814-Février 1815.

L'arrivée de l'Empereur. — Sentiments qu'il a pu éprouver. — Le monarque universel et le patriarcat romain. — Buoncompagni : Buonaparte. — L'Ile, il y est maître absolu. — Il n'a à pourvoir personne. — Il a un revenu de souverain. — De plus un trésor de guerre. — Obligation de constituer fortement la défense. — Forces qu'amène Napoléon. — Forces qu'il trouve. — Personnel et Maison. — Habitations. — Budget extraordinaire et budget normal. — Dépenses de premier établissement. — Certaines justifiées par l'attente de Marie-Louise. — Tout subordonné à cette attente. — Il ne saurait donner ouverture à la jalousie de l'Impératrice. — Mort de Joséphine. — Voyage de Mme Walewska. — Raisons de ce voyage. — L'ermitage de Marciana. — Tentatives pour faire venir Marie-Louise. — Voyages du colonel Laczinski et du capitaine Hurault. — Sentiments exprimés par Marie-Louise. — Lettre de Napoléon au grand-duc de Toscane. — Haine de Marie-Louise contre Mme de Montesquiou. — Les Français à Vienne. — A défaut de sa femme, Napoléon reçoit sa mère.

Madame. — Embarquement à Livourne. — Arrivée à Porto-Ferrajo. — Installation. — Les habitudes. — La maison. — Les entours. — Les Corses. — La correspondance avec Lucien et avec Fesch. — La médiocrité des distractions. — Prochaine arrivée de Pauline.

Pauline. — Son caractère. — Le voyage. — L'arrivée. — L'exactitude. — La pauvre Mme Bertrand. — Interventions de la princesse. — Comme elle obéit à son frère. — Elle est le boute-en-train des plaisirs. — Bals et comédies. — Drouot et ses projets de mariage. — Elle s'efforce à distraire l'Empe-

reur. — Les femmes qui l'entourent. — Mme Colombani. — L'adjudant général Le Bel et la comtesse de Molo. — Comment Napoléon avait connu celle-ci. — Inceste de Napoléon et de Pauline. — Ce qu'il faut en croire. — Napoléon a pu avoir des maîtresses à l'Ile d'Elbe, sans qu'il ait eu sa sœur. — La comtesse de Rohan-Miniac. — Son expulsion.

Les Anglais. — Comment l'Empereur les accueille. — Pourquoi il les accueille. — Nécessité de trouver des interlocuteurs. — Bertrand et Drouot. — Ressources médiocres pour converser. — Ce qu'il rencontre dans l'Ile. — Pons et Poggi. — Attirance vers les Anglais. — Souvenirs d'enfance. — La fête du roi Georges. — Les visiteurs. — Intérêt qu'il a à les ménager. — Situation inextricable où il se trouve.

Conditions dans lesquelles il vit depuis son installation à l'Ile d'Elbe. — Les complots. — Mission en Corse de Milet-Mureau et de Chauvigny de Blot. — Préparatifs pour l'assassinat. — Corruption d'hommes de sa garde. — Pour l'exécution, Bruslart remplace Chauvigny de Blot. — Bruslart et son état-major. — Terreur qu'inspire Bruslart. — Succession des attentats dirigés contre l'Empereur. — Contre-police en Corse. — Les Barbaresques. — Mariotti et Taillade. — L'étrange relâche à Saint-Florent. — Les gouvernements signataires du traité du 11 avril. — Négociations de M. de Blacas. — Mission de M. Hyde de Neuville. — Action combinée contre Bonaparte et Murat. — Français, Anglais, Espagnols, Portugais fournissant des contingents. — Avant de conclure les Anglais veulent des pièces établissant la collusion de Murat avec Napoléon. — Recherche de pièces. — On en fournit que les Anglais déclarent non probantes. — Démarches nouvelles de M. de Blacas. — Remise à Lord Castlereagh de pièces authentiques et de pièces falsifiées. — Usage qui en sera fait au Parlement britannique. — Démonstration du faux par l'Empereur. — Mais le fait est acquis.

Négociation de M. de Blacas avec M. de Bombelles. — Les deux émigrés se mettent tout de suite d'accord. — La négociation s'accomplit sans que Talleyrand y soit mêlé et en sache que ce qu'on veut lui dire. — Pourquoi Talleyrand déclare-t-il ainsi la guerre à Alexandre ? — D'où vient cette hostilité ? — Talleyrand décidé à enlever Napoléon. — Alexandre décidé à exiger en ce qui concerne Napoléon l'exécution du traité.

Napoléon, sur des rapports erronés, convaincu que l'enlè-



vement est proche. — Combinaison imaginée par Talleyrand. — Napoléon et la traite des noirs.

Malgré ces négociations qui lui demeurent inconnues, Napoléon contraint d'agir. — Il ne peut vivre que par le traité du 11 avril. — Ce traité a été garanti par les Hautes Puissances alliées, accepté par le roi de France qui s'est engagé à en exécuter fidèlement toutes les clauses. — Comment il les a violées, dans l'esprit et dans la lettre. — Napoléon n'a qu'un recours qui lui soit ouvert : les armes.

A Porto-Ferrajo, le 4 mai, à midi, sur le signal d'un coup de canon tiré par le fort Stella, l'artillerie des remparts tonne, le drapeau que Napoléon s'est donné est arboré sur la ville ; l'Empereur prend place dans le canot de l'*Undaunted*, durant que, dans les vergues, les équipages anglais poussent les trois hourras réglementaires, auxquels répondent les acclamations de la population. Le canot accoste, l'Empereur met pied à terre ; il reçoit les clefs que lui présente le maire ; le cortège se forme et sous le dais qu'a fait préparer Joseph-Philippe Arrighi, vicaire général de l'Ile et cousin de Sa Majesté, l'Empereur se dirige vers l'église pour y rendre grâce à Dieu.

D'un autre homme, d'un homme qui ne serait point un latin, qui n'aurait point dans les veines le cours d'un sang florentin, l'on imagine quels seraient les sentiments. Une telle chute ferait paraître odieuse, presque ridicule une telle compensation. Passer d'un empire qui embrassait l'Europe de Cadix à Lubeck à un écueil de fer ayant moins de sept lieues sur quatre, montrerait la dé-

chéance plus profonde et forcerait à en mesurer l'abîme. Entre les devoirs qui rendaient trop courtes les heures de la vie et les futilités dont on chercherait à les occuper, le contraste serait trop vif pour ne point être insupportable, il faudrait disparaître, se jeter en une retraite désespérée, se tuer ou entrer dans un cloître. La résignation paraîtrait l'aveu que l'on n'a point mérité sa fortune ou qu'on est demeuré au-dessous d'elle. Mais, chez Napoléon, cette façon de sentir qu'on s'attendrait à trouver si intense et si profonde est remplacée par une que peuvent seuls rendre vraisemblable son atavisme et sa première formation.

Napoléon, toute valeur d'intelligence à part, possède une faculté éminente et rare : l'adaptation. Où que ce soit qu'il se soit trouvé, depuis le siège de Toulon, il s'est adapté aux circonstances et s'est trouvé, sans efforts et naturellement, à la hauteur de la situation. A proportion que sa fortune l'emportait, ses facultés semblaient croître et il paraissait *né* pour la fonction. Et le même phénomène se produit dans le déclin : en 1813, il rêve de succomber dans la gloire, de faire à sa dynastie le sacrifice de sa vie et d'assurer par là le trône à son fils ; après les trois mois de 1814, où pour soutenir la lutte contre l'Europe entière, il a retrouvé l'activité, la résistance, la témérité de ses vingt ans, à Fontainebleau, lorsque le drame s'accomplit, qu'il sent, autour de son trône défaillant, tournoyer les trahisons comme un vol de chauves-souris autour

d'une lampe, il n'est point abattu ; il a tout de suite formé un plan de vie ; en bon bourgeois italien, — c'est Metternich qui a noté ce trait juste, — il va jouir du repos, vivre entre sa mère, sa femme et son enfant ; il ira et il viendra de l'Ile d'Elbe à Parme ; il aura son monde, ses gens, une existence où il se reposera et où il détendra l'immense fatigue de son corps. On n'est pas un vieillard, certes, à quarante-cinq ans, mais, il l'a dit lui-même, à quarante, on est vieux pour faire la guerre, et peut-être ne regardait-il pas uniquement le physique ; peut-être pensait-il que, comme pour les mathématiques, la faculté d'invention périt avec la jeunesse. Ainsi n'est-il pas loin de croire qu'il prend sa retraite. N'avait-il pas formé, pour le réaliser après qu'il aurait été victorieux en Russie, un projet de voyages avec l'Impératrice à travers l'Empire qui eût été, en même temps qu'un délassement, un admirable moyen de s'instruire des besoins des peuples et d'y pourvoir. La nouvelle du départ de Marie-Louise pour Rambouillet et de l'enlèvement du roi de Rome l'a éveillé de son rêve ; alors seulement il a prétendu se tuer. Après l'affaissement qui a suivi cette tentative de suicide, après les émotions du voyage à travers le Midi où les dangers qu'il a courus semblent si médiocres près de ceux qu'il a côtoyés ; après cette traversée où Usher l'a traité vraiment en souverain, il se reprend à estimer que la vie, telle qu'elle lui sera faite, sera supportable.

Au temps où Paulette Leclerc épousa le prince Borghèse, il comparait volontiers sa famille à celles des grands nobles romains dont certains étaient quelque peu souverains et exerçaient, sur un coin de terre, des droits qu'ils tenaient de la faveur d'un pape à moins que ce ne fût de la pénurie du trésor impérial ; tel avait été le cas pour l'Ile d'Elbe, sous les Appiani, les Ludovisi et le Buoncompagni. Sans doute serait-ce rabaisser singulièrement Napoléon, mais, génie à part, à prendre la légende telle qu'il l'avait acceptée et répandue, quelle fortune pour un Buonaparte !

Sans doute, l'île était étroite, observatoire plutôt que résidence, mais n'était-elle pas, en son âpreté, presque semblable à la Corse et, entre Elbois et Corses, le rapport n'était-il pas frappant ? Seulement combien l'Ile d'Elbe était plus riche, grâce à ses mines. Elle ne produisait point assez de blé pour nourrir ses 12.000 âmes, mais l'argent n'y manquait point et ce minerai qu'on exploitait à ciel ouvert, simplement en grattant le sol, en avait fait, depuis l'Antiquité, un objet d'envie pour tous les conquérants.

Napoléon était — il demeurait — empereur. Le titre et la qualité lui étaient solennellement garantis par le traité de Fontainebleau. Il devait toucher un revenu annuel de 2 millions de francs en rente sur le grand Livre de France, payable par suite, comme la rente, à l'échéance du semestre. L'Ile lui appartenait en toute souveraineté et propriété ; elle consti-

tuait une principauté séparée et personne, d'après le texte du traité ne pouvait prétendre qu'il fût tenu d'y résider : il *l'adoptait comme lieu de son séjour*, mais, cette adoption n'impliquait point une obligation : il était libre d'aller de sa principauté aux États donnés en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté l'impératrice Marie-Louise : les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, dont la succession était assurée à son fils et à la descendance directe de celui-ci. Il n'avait point à s'occuper de sa famille dont les membres se partageraient chaque année 2.500.000 francs et qui conserveraient les propriétés qu'ils possédaient comme particuliers, immeubles, meubles et rentes ; pas davantage de l'impératrice Joséphine qui recevrait 1 million annuellement et conserverait ses biens particuliers ; non plus du prince Eugène auquel serait donné hors de France un établissement convenable ; non plus même des officiers de sa garde et de sa maison, ni de ses serviteurs, de ceux de l'Impératrice et du roi de Rome : 2.500.000 francs répartis entre eux les mettraient à même d'attendre un emploi ou de vivre modestement. Il était donc libéré il avait payé toutes ses dettes morales, car de dettes actives, il n'en avait point.

Ainsi 2 millions venant de France, 600.000 francs que l'Ile pourrait rapporter grâce aux mines, salines et madragues, cela lui permettrait de vivre sans toucher à sa réserve ; l'argent apporté de France : 3.800.000 francs environ.

Le 11 avril le général Caffarelli et l'intendant général duc de Cadore étaient parvenus à retirer des fourgons du trésor de la Couronne, contenant les économies réalisés sur la liste civile, 6 millions en or, avant que l'envoyé du Gouvernement provisoire, M. Dudon, se fût mis d'accord avec l'officier de gendarmerie commandant l'escorte et eût tourné le convoi sur Paris[1]. Sur ces 6 millions, on en avait remis à l'Impératrice plus de la moitié, 3.420.000 francs. A Rambouillet, elle avait rendu aux envoyés de l'Empereur un peu plus de 900.000 francs ; en additionnant le reliquat que Peyrusse avait en caisse à Fontainebleau, et en déduisant les dépenses du voyage, on arrivait à ce chiffre de 3.800.000 francs.

On ne devait toucher à ces 3.800.000 francs que dans le cas de suprême nécessité et, de façon à tenir constamment les fonds disponibles, on n'avait garde de les faire valoir ni d'en tirer un revenu. C'était le trésor de guerre.

⁂

Comptant sur une recette annuelle de 2 millions et demi, Napoléon avait réglé son budget en conséquence, la dépense la plus importante devait être pour sa sûreté. Certes n'avait-il pas l'intention de déclarer la guerre à l'Europe, mais il voulait

[1] Voir l'*Affaire Maubreuil*, le *Trésor de la Couronne*, pp. 109 et suiv.

se tenir à l'abri d'un coup de main — fût-ce de pirates, — car les pirates infestaient la mer de Ligurie et, bien que, par l'article IV du traité, « toutes les puissances se fussent engagées à faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'Ile d'Elbe et pour que, dans ses rapports avec les Barbaresques elle fût assimilée à la France », rien ne garantissait que des démarches seraient faites, ni qu'elles réussiraient. D'ailleurs n'y avait-il que les Barbaresques ? Au cas, qu'il fallait prévoir, où quelque puissance — telle l'Espagne — voulût tenter l'attaque, les forts garnis d'une troupe suffisante résisteraient assez de temps pour que l'Europe pût intervenir. Seulement, ce n'était point assez pour les garnir des « 400 hommes de bonne volonté, » tant officiers que sous-officiers et soldats que « S. M. l'empereur Napoléon pouvait emmener avec lui et conserver pour sa garde ». Il eût fallu 12 à 1500 hommes : à la vérité au lieu des 400 qui lui étaient concédés il lui en venait de France 790 sous le commandement de Cambronne, et c'étaient des soldats de la Garde — la plupart grenadiers ou chasseurs : 109 étaient chevau-légers du 1er régiment, mais on fut si fort embarrassé de nourrir leurs chevaux que Napoléon voulut en envoyer un détachement à Parme, et que plus tard il essaya d'en mettre en subsistance sur l'îlot de la Pianosa; une soixantaine étaient canonniers ou marins et devaient être employés, avec partie des Polonais,

au service des pièces ; malgré tout, ce n'était guère que la moitié de la garnison indispensable. Sous l'Empire, on y entretenait plus de 3.000 hommes, à la vérité en partie Toscans et Romains, mauvais soldats : un bataillon du régiment colonial Italien et 3 bataillons de la 35e légère : lorsque, dans le courant d'avril, étaient arrivées les nouvelles de la chute de l'Empire, une grande effervescence s'était produite dans les troupes. Malgré les mesures prises par le général Dalesme, la garnison de Porto-Longone s'était insurgée, un officier avait été tué, plusieurs sous-officiers blessés ; le commandant n'avait échappé que par miracle. Maîtres des clefs de la forteresse, les mutins s'étaient emparés de toutes les embarcations qu'ils avaient trouvées dans le port, étaient passées à Piombino d'où ils se dispersèrent en Italie. A la 35e, telles avaient été les désertions que, selon un témoin, l'effectif avait été réduit de 1.600 hommes à 150. La 35e se recrutait pour partie en Corse : nombre d'officiers du 6e bataillon étaient Corses. Lorsque ce qui restait du régiment fut pour rentrer en France après la venue de la Garde, l'Empereur offrit aux officiers et aux chasseurs de rester à son service. Un certain nombre acceptèrent, surtout officiers. Ce n'étaient rien moins que de bonnes troupes, mais l'Empereur croyait à leur fidélité. Aussitôt après la prise de possession, des correspondances s'établirent entre les deux îles ; on tenta de faire des recrues, mais à mesure que les officiers recruteurs obtenaient, au

péril de leur liberté, en Corse et en Toscane, des engagements chèrement payés, des désertions, favorisées du dehors, réduisaient l'effectif qui ne put jamais être complété à 400 baïonnettes : on appela cette troupe 1er bataillon, Bataillon corse et officiellement Bataillon Napoléon. L'on essaya de former un second bataillon, Bataillon franc ou Bataillon de l'Ile avec des volontaire elbois : cela fit une garde nationale.

En réalité, on ne pouvait compter que sur la Garde, encore l'ennui et le mal du pays allaient bientôt y faire des vides ; et il n'en fallait pas moins payer ceux qui restaient. Avec les bateaux, c'était près de 1.500.000 francs qu'il en coûtait : la flottille était pourtant tout juste ce qu'il fallait pour maintenir une communication possible avec le monde civilisé et fournir une protection nécessaire contre ces Barbaresques, terreur des côtes méditerranéennes : un brick, *l'Inconstant*, construit récemment à Livourne, portant 16 canons, — le gouvernement français, d'après le traité devait une corvette ; il tint parole ici comme pour le reste, et s'entêta à ne donner qu'un brick ; — puis quatre barques : un espéronade, deux felouques, un chébec : les felouques étaient du service des mines ; on acheta le chebec. Il fallait 129 hommes pour ces différents bateaux : pour commander le brick, on prit le seul officier de vaisseau qui se trouvât dans l'Ile : un nommé Taillade, enseigne, qui, commandant l'aviso la

Bacchante stationnée à Porto-Ferrajo, avait épousé une Elboise et accepta de quitter le service de France. Il était fort ignorant, nullement pratique de la mer, plein de lui-même et peu sûr, mais il *représentait*.

Après ce gros article de 1.500.000 francs nécessaire pour assurer une sécurité relative, la forte dépense était pour la Maison : elle avait pour chef le grand maréchal Bertrand, lequel avait, sur la domesticité, des idées fort larges, et tenait à un personnel nombreux ; près de lui, un secrétaire, Savournin, le fils du propriétaire du château du Muy ; ensuite deux fourriers du palais, Baillon et Deschamps, tous deux chevaliers de l'Empire, capitaines, légionnaires, également instruits de leur service et d'une probité scrupuleuse. C'étaient les chevilles ouvrières et tout roulait sur eux. L'Empereur avait nommé quatre chambellans dont le plus important était Lapi, commandant de la garde nationale : sa nièce avait épousé un officier français, le chef d'escadron Camille Gautier, qui devait jouer un rôle ; Peyrusse, ci-devant payeur du trésor de la Couronne, ayant fait comme tel, à la suite du quartier général, les campagnes depuis 1809, était intendant général. C'était un honnête homme. L'Empereur avait, comme secrétaire, M. Rathery, que le grand maréchal avait amené ; il eut à s'en louer et le récompensa largement. La Maison militaire ne se composait officiellement que du général Drouot, Cambronne étant commandant de la Garde ;

il y avait cinq officiers d'ordonnance elbois, c'étaient pour la plupart de braves jeunes gens ; quelques Corses hors cadres furent chargés de la police, entre autres Poggi de Talavo que l'Empereur prisait extrêmement et le capitaine de gendarmes Paoli. Plus tard, il arriva du Continent un certain nombre d'officiers supérieurs en quête d'une place, d'un traitement ou d'une intrigue; certains furent accueillis et on les fit vivre. Le Dr Foureau de Beauregard, qui avait suivi l'Empereur avait été médecin par quartier de l'infirmerie impériale : comme tel il avait fait la campagne de 1814, et, à Fontainebleau, il avait été porté pour 30.000 francs sur l'état des gratifications : c'était un homme instruit, honnête et fidèle. Le Dr Foureau et le pharmacien Gatti ne se renfermaient point dans le service de l'Empereur, ils avaient charge, à l'hôpital, du personnel de la Maison. Le personnel était très nombreux : encore, entre l'arrivée et l'établissement définitif, avait-il été très sensiblement réduit : le premier effectif pour l'écurie était de 37 hommes de tout grade : 22 seulement restèrent au budget : dans le le dernier état, on trouve 67 appointés : 19 pour le service intérieur, 13 pour la bouche, 22 pour l'écurie, 2 pour le jardin, 5 pour le garde-meuble, 4 pour la musique : c'est là à coup sûr une domesticité nombreuse, mais telle que peut l'avoir un très riche particulier : il fallait, à cette distance et dans ce manque de ressources locales, pouvoir se passer

presque de tous les corps d'état et vivre de son propre fonds.

Il n'y avait point d'habitation sortable : l'Empereur ne pouvait penser à établir sa résidence à l'hôtel de ville de Porto-Ferrajo : durant les premiers mois, il fit construire et aménager, entre les deux pavillons qui avaient servi aux directeurs de l'artillerie et du génie, un corps de logis central. Il traça les plans, surveilla les ouvriers, il avait hâte d'emménager, d'être chez lui : quel palais, le palais des Mulini ! mais au moins c'était propre et les pièces en étaient vastes. Aussi bien le décor lui était indifférent. Il aimait remuer la terre et poser des pierres. Il ne se plaisait pas longtemps aux mêmes lieux et changeait de site volontiers. Ainsi avait-il voulu se faire un second palais — une seconde habitation à Porto-Longone, et prétendait-il transformer à cet effet la vieille citadelle espagnole. Il y destinait à Marie-Louise un appartement de six pièces ; mais les plans restèrent sur le papier : toutefois une dizaine de mille francs furent dépensés pour les aménagements généraux et l'arrangement de quelques pièces où l'on pût coucher.

De même, à Rio, jeta-t-il son dévolu sur la maison qu'habitait l'administrateur des mines, un certain Pons (de l'Hérault), ci-devant Jacobin furieux, à présent, à l'en croire, employé modèle, manifestant, avec une franchise républicaine, un dévouement qui le rendait apte à remplir les missions les plus diverses : il avait au moins en lui-même une

confiance inébranlable et sereine. Après des travaux commencés, l'Empereur abandonna le palais de Rio Marina, et s'en tint à son palais des Mulini et à sa maison de campagne de San Martino. « Les Tuileries et Saint-Cloud, » disaient les grognards.

San Martino appartenait à la princesse Pauline, qui, lors de son passage, avait chargé Bertrand de lui acheter une campagne, mais Napoléon prit les travaux à son compte. Il y avait sur le vignoble qui était d'importance une masure qu'occupait le fermier et un magasin destiné au vin récolté sur la propriété. Le magasin fut converti en une médiocre maison de trois pièces à un étage sur rez-de-chaussée. Vu la déclivité du sol, sur une des façades, l'étage était de plain-pied avec le sol. Il fallut construire une route pour monter là-haut, y porter les matériaux ; on fit venir d'Italie ce qui était un peu recherché ; cela prit beaucoup de temps. Au dernier état l'Empereur eut à sa disposition trois pièces ; une façon de salle à manger avec, au milieu, un bassin de marbre d'où jaillissait un jet d'eau ; une pièce à destination de salon, une chambre à coucher ; la salle de bain était en sous-sol.

Aux murs, subsistent des peintures, faites en

[1] Au moment où je terminais ce volume (septembre 1912) la campagne de San Martino fut mise en vente et les journaux, en Italie et en France, se lancèrent en récits sur les séjours qu'y avait fait l'Empereur et les sommes immenses qu'il y avait dépensées. *Le Temps* (c'était la morte saison) me demanda mon opinion et je la donnai fort simplement. Je dis que la Princesse Pauline étant apparue à l'Ile d'Elbe pour la première fois le 31 mai, et la première visite de l'Em-



trompe-l'œil, comme on en voit partout en Italie, d'une qualité fort ordinaire, mais que des devises latines et certaines allusions, rendraient curieuses, si l'on était certain qu'elles fussent contemporaines de Napoléon et que celui-ci les eût inspirées : dans la salle à manger, est figuré un temple égyptien ; entre les colonnes, des paysages avec des Français et des Arabes combattant; sur une des colonnes : UBICUMQUE FELIX NAPOLEO. Dans le salon, au plafond, deux pigeons liés par un ruban « dont le nœud se resserre à mesure qu'ils s'éloignent » — allégorie qui, à l'Ile d'Elbe, avait déjà servi en 1805 lors du départ de Briot, commissaire du gouvernement. Toutefois, l'appropriation était heureuse.

Ce n'était pas assez : les Mulini, Porto-Longone, Rio, San Martino ; à l'été, l'Empereur s'en alla

pereur à San Martino ayant eu lieu le 1er juin, on ne saurait faire remonter avant cette date l'achat de la propriété ; que les travaux étaient en activité le 3 juillet; que l'Empereur désirait qu'on lui préparât le 26 juillet un pied à terre de trois pièces ; que le 14 octobre il faisait acheter des baroches pour transporter les briques ; que, le 28 octobre, il accordait 500 francs pour toutes les dépenses de la grande salle ; que, le 10 novembre, il visitait les travaux ; que, le 8 décembre, il couchait peut-être ; que, le 10 février, on écrivait : « Depuis que son château est fini, son plaisir est d'y aller chaque soir en cabriolet » ; mais qu'aucune lettre, à ma connaissance, n'était datée de San Martino, ce qui tendait à prouver qu'il n'y résidait pas, car il n'y travaillait pas. On m'eût peut-être passé cela, mais il y avait une question d'argent : Il fallait faire monter l'enchère et, pour cela, annoncer que l'Empereur avait dépensé 500.000 francs à San Martino, le prince Demidoff 2 millions et le propriétaire actuel 1.500.000. Total 4 millions ; on ne pouvait se contenter à moins. J'eus le malheur de dire que je ne croyais pas aux 500.000 francs. L'Elbe retentit de voceri, et certains journaux de Paris y firent écho. Qu'y puis-je ? Napoléon avait dépensé aux bâtiments de San Martino 32.934 fr. 50, cela ne fait que 467.065 fr. 50 de moins. Ce n'est rien.



camper à l'Ermitage de Marciana, presque en haut du Monte-Giove, sous des châtaigniers séculaires, près de sources délicieusement fraîches. Il prit les quatre petites pièces qu'occupaient les ermites lesquels s'installèrent dans la cave. On dressa pour la suite une tente sous laquelle Napoléon coucha parfois. Ce palais de toile fut en réalité celui qui lui plaisait le mieux et de tous il coûtait le moins cher. Tous ces travaux, bâtiments, jardins et routes n'étaient pas sans monter à près de 172.000 francs. Pour le mobilier, l'Empereur s'était approprié les meubles qui, à Piombino, garnissaient le palais de la princesse Elisa ; il avait mis l'embargo sur ceux, appartenant plus ou moins au prince Borghèse, et provenant du palais impérial de Turin qui avaient été embarqués sur un navire génois obligé par un accident de mer de relâcher à Porto-Longone ; les achats de mobilier n'avaient pas moins monté à 43.000 francs, car, en arrivant, on avait dû pourvoir au plus pressé en prenant les meubles des officiers qui quittaient l'Ile pour rentrer en France.

On arrivait par là, à des chiffres qui ne dépassaient pas sensiblement un budget normal. Sans doute, les recettes de l'Ile avaient été portées par des ressources extraordinaires à 600.000 francs, dont 100.000 environ par aliénation d'immeubles ou d'approvisionnements : l'administration civile avait coûté pour treize mois 145.000 francs, le militaire 1.450.000 francs ; la Maison, pour douze mois, 750.000 francs : Au total 2.345.000 francs.

Mais sur les dépenses de la Maison, 220.000 francs environ allaient à des dépenses de premier établissement, ce qui ramenait le chiffre de 7 à 500.000 francs : on restait donc à environ 2.100.000 francs de dépense totale et l'on devait compter sur un revenu de 2.500.000 francs.

* * *

Napoléon justifiait les frais d'installation du fait qu'il fallait assurer au plus tôt les logements de l'Impératrice et du roi de Rome ; Marie-Louise, si elle venait, n'allait-elle pas se trouver singulièrement dépaysée ? Quel changement pour elle et comment le prendrait-elle ? A lui, tout décor était indifférent, mais à elle ? N'y avait-il pas une sorte de cruauté à l'inviter pour la recevoir si mal ? Aussi l'effort qu'il fait pour rendre à peu près logeables pour une archiduchesse ces misérables bâtiments de Porto-Ferrajo, de Porto-Longone et de San Martino, reçoit de là un caractère attendrissant : il s'y emploie comme s'il s'agissait de régir son empire et, du même sérieux qu'il ordonnait de mettre une place en état de défense, il commande qu'on ajuste un volet et qu'on pose un carreau ; il exige qu'on lui fournisse un devis pour la moindre dépense, il liarde et il marchande ; il n'entend payer que ce qu'il a commandé ; il n'a pas les moyens d'être généreux, mais, s'agit-il de sa femme, il devient prodigue. Sans doute, sa présence serait une

garantie et un honneur; elle prouverait que, s'il est tombé, il n'est point déchu, et que, si les liens politiques sont rompus, les liens de famille subsistent. Mais il a d'autres mobiles que de sécurité et de vanité : qu'il aime sa femme, qu'il l'aime d'une façon dont il n'a aimé jusque-là aucune autre femme, car il eut assez confiance en son esprit et son jugement pour modifier à cause d'elle les Constitutions de l'Empire et lui attribuer un rôle politique alors que jusque-là jamais il n'eût souffert qu'une femme s'ingérât dans les affaires. Il aime le corps et il aime l'esprit; ces choses étonnent; elles sont ainsi. Et puis il aime son fils — on ne saurait dire *surtout*, car, en ce moment, c'est plutôt à la femme qu'il pense, mais il aime son fils comme étant sa propre substance et son avenir. Il voudrait voir venir sa femme et son fils pour mener avec eux, entre sa mère et sa sœur, une vie de famille, telle qu'il ne l'a jamais connue, sauf quelques jours, quelques mois peut-être à Malmaison. Telle est son occupation de préparer le logis, tel son rêve qu'il soit occupé. Assurément, il ne saurait le rendre digne de celle qu'il attend, mais il semble persuadé qu'elle le suivrait dans une chaumière, au bivouac même — son bivouac d'Austerlitz.

Il ne doute point de sa femme; si elle n'arrive pas, c'est qu'on la retient, mais il presse les ouvriers, car elle peut venir d'un jour à l'autre et que serait-ce si les logements n'étaient pas prêts,

les meubles placés, les fêtes préparées, les feux d'artifice montés ?

Il n'a garde de donner matière de s'exercer à la jalousie de sa femme. de lui fournir un prétexte ou une raison pour ne pas venir. Car il s'est convaincu qu'elle avait cela de Joséphine qu'elle ne lui passerait pas une infidélité.

Pauvre Joséphine ! Voilà qu'elle est morte ! Et comment l'apprend-il ? par un valet de chambre qui rentre de France, qui a su la nouvelle à Gênes et qui la transmet brutalement en envoyant un journal. Marchand écrit : « A la nouvelle de cette mort, il parut profondément affligé ; il se renferma dans son intérieur et ne vit que le grand maréchal. » Pons écrit : « L'Empereur resta deux jours sans voir personne et pendant quelque temps, tout en lui annonçait une tristesse qu'il cherchait en vain à cacher. » Toutefois il ne prit pas le deuil, ne le fit pas prendre à sa maison, ne prescrivit aucune manifestation extérieure dont on ait gardé souvenir. Sans doute ne voulait-il point, même par une démarche aussi naturelle, irriter ou choquer celle qu'il attendait.

Aussi ne doit-on pas s'étonner des précautions et de l'impénétrable mystère dont il entoura la visite très naturelle et parfaitement expliquée de Mme Walewska.

Le 16 avril, à Fontainebleau, le surlendemain du jour où il avait voulu s'empoisonner, Mme Walewska était venue et elle avait attendu toute une journée

sans être reçue. Il était en effet extrêmement affaibli, très absorbé, presque inconscient. Quand le sentiment lui était revenu, il avait tendrement pensé à elle et il lui avait écrit que, si elle allait aux eaux de Lucques ou de Pise, « il la verrait avec un grand et vif intérêt ainsi que son fils pour qui ses sentiments seraient toujours invariables » ; il ne comptait pourtant point qu'elle arriverait comme elle fit dès la fin d'août.

Le bruit s'était répandu que Murat allait mettre le séquestre sur les dotations constituées par l'Empereur sur les domaines que, par le traité de Bayonne, il s'était réservé dans le royaume de Naples : la plus grande partie en avait été attribuée au duc d'Otrante, au duc de Gaëte, au duc de Tarente et au comte Régnier. Ce qui restait avait formé un majorat constitué, le 5 mai 1812, en faveur d'Alexandre-Florian-Joseph, comte Colonna Walewski, et devant rapporter annuellement 169.516 francs de revenu ; les lettres patentes avaient été signées le 15 juin ; l'investiture fut donnée par le Conseil du Sceau le 13 août ; le mandataire de Mme Walewska fut mis en possession le 12 octobre : toutes les formalités avaient été remplies, mais qui pouvait assurer que le roi Joachim en tiendrait compte ? Le protecteur ne pouvant plus rien pour les protégés, le majorat était de bonne prise. Mme Walewska pensa qu'elle parviendrait, si elle plaidait sa cause en personne, à faire lever le séquestre et à éviter la confiscation. Elle envoya

à l'Empereur son frère le colonel Laczinski pour solliciter la permission de venir à l'Île d'Elbe : afin de la recevoir hors des yeux indiscrets, l'Empereur monta à Marciana-Alta. Le 1er septembre, à nuit fermée, Mme Walewska débarqua à Porto-Ferrajo, avec son fils, sa sœur Mlle Laczinska et son frère le colonel Laczinski. Elle trouva au port une voiture attelée de quatre chevaux et suivie de chevaux de selle : à Procchio, l'Empereur vint à la rencontre; Mme Walewska monta à cheval, car la voiture ne pouvait avancer davantage ; et l'on arriva à l'ermitage : l'Empereur abandonna aux deux visiteuses les quatre petites pièces où les lits étaient dressés et lui-même passa la nuit sous la tente. Au matin, le temps était beau ; l'Empereur reçut son médecin monté de Marciana-Marina pour offrir ses services. On déjeuna sous les grands châtaigniers. La journée se passa en causeries et en promenades. Au dîner, l'Empereur voulut que l'enfant, qui n'avait pas déjeûné avec lui, dînât à ses côtés ; et, naturellement, après les premiers instants, le petit s'émancipa : mais il était aimable, il était intelligent et il était joli, réunissait au type napoléonien quelque chose de l'aimable beauté blonde de sa mère, et, s'il avait moins de puissance que son père, il avait sans doute plus de grâce. La nuit tombait ; à 9 heures, les visiteurs partirent pour s'embarquer : Napoléon les accompagna jusqu'à la plage et, en embrassant son fils, on l'entendit murmurer : « Adieu, cher enfant de mon

cœur. » Mme Walewska qui, pour les frais de son voyage, emportait un bon de 61.000 francs sur le trésor de l'Empereur, arriva à Naples trop tard pour empêcher que le majorat de son fils fût compris dans le décret rendu le 15 septembre par Murat, prononçant la confiscation de toutes les dotations françaises; mais, sur des influences qu'il est facile d'imaginer, le décret, en ce qui concerne Alexandre Walewski seul, fut rapporté le 30 novembre et la dotation lui fut conférée, cette fois par le roi de Naples, aux clauses et conditions qu'avait posées l'Empereur.

Il n'y eut donc nullement « une idylle »; il y eut une visite d'affaires; et l'Empereur en recevant cette visite dans le lieu le plus solitaire de son île, s'entoura de précautions qui devaient prévenir toute indiscrétion, et, en cas que cette indiscrétion fût commise, donner à cette entrevue, où Mlle Laczinska avait constamment été en tiers, son caractère véritable.

A tout instant, depuis le mois de juillet, il attendait Marie-Louise : au début de juillet, il avait obtenu que le capitaine Usher vînt à Livourne pour recevoir l'Impératrice à bord de l'*Undaunted* et la conduire à l'Ile d'Elbe. Usher, en ayant demandé la permission à l'amiral, était en rade; lorsque l'*Undaunted* regagna l'Angleterre, l'*Alcmène* fut destiné à ce service. C'était le moment où Marie-Louise quittait Schœnbrünn et Napoléon, qui en avait été informé, avait pu penser que le but



qu'elle se proposait était Porto-Ferrajo et non pas Aix-les-Bains.

Le 9 août, lorsque le colonel Laczinski venu pour prendre ses ordres au sujet du voyage de Mme Walewska, repart par Livourne, il emporte une lettre pour l'Impératrice : en même temps, Napoléon a fait écrire à Méneval par le grand maréchal « qu'il attendait l'Impératrice à la fin d'août, qu'il désirait qu'elle fît venir son fils, et qu'il était singulier qu'il ne reçût pas de ses nouvelles, ce qui vient, disait-il, de ce qu'on retient les lettres ; que cette mesure ridicule a lieu probablement par les ordres de quelque ministre subalterne et ne peut venir de son père : toutefois que personne n'a de droit sur l'Impératrice et son fils ». Le 20 août, il avait expédié à la fois plusieurs lettres pour Méneval, l'une par le capitaine Loubers qui devait la remettre à un négociant, l'autre par le capitaine Hurault qui devait la porter lui-même. Hurault avait épousé Mlle Kuhmann, une des femmes rouges de l'Impératrice, et l'Empereur pensait qu'il aurait de là plus de facilités à s'introduire.

Marie-Louise était à Aix depuis le 27 juillet, et elle y était arrivée dans des dispositions fort éloignées de celles que lui attribuait Napoléon : deux fois seulement, dans sa correspondance avec sa confidente, la duchesse de Montebello, elle a mentionné son mari. Ç'a été pour se plaindre qu'il eût envoyé à Parme des lanciers polonais pour servir

à sa garde et une centaine de chevaux d'attelage dont elle n'a que faire. Cela allait l'entraîner dans de grandes dépenses, alors qu'elle avait fait de si beaux plans d'économie.

Hurault avait reçu des instructions écrites singulièrement précises. Il devait partir sur *l'Inconstant* le 20 août au soir ; à son arrivée à Gênes, il écrirait quatre fois, par des voies différentes, à Méneval et à Mme de Brignole, pour donner des nouvelles de l'Empereur, dire que Madame Mère était arrivée et qu'on attendait l'Impératrice dans le milieu de septembre. De Gênes, il irait à Turin et de Turin à Aix. « Il faut qu'il se trouve chez sa femme ou chez Méneval sans qu'on puisse s'en douter, disait l'Empereur. » Le brick l'attendrait jusqu'au 10 septembre en rade de Gênes.

Lorsque Hurault arriva à Aix, Méneval était parti. Dénoncé au nouveau chevalier d'honneur de Marie-Louise par Mme de Brignole, Hurault fut arrêté par la gendarmerie et obtint à grand'peine la permission de se rendre isolément à Paris. Il avait d'ailleurs échoué dans sa mission. « Figurez-vous, écrit Marie-Louise à la duchesse de Montebello, que, dans les derniers jours de mon séjour à Aix, l'Empereur m'a envoyé message sur message pour m'engager à venir le rejoindre, à faire une escapade sans personne, avec M. Hurault tout seul, et m'a fait dire de laisser mon fils à Vienne, qu'il y était bien et qu'il n'en avait pas besoin. J'ai trouvé cela un peu fort et je lui ai répondu franchement

que je ne pouvais pas venir à présent. » Elle ajoute : « Je crains que tous ces messages n'influent sur la cour de Vienne et ne fassent qu'elle me retienne plus longtemps dans cette ville : Je leur donnerai cependant ma parole que je n'irai pas pour le moment dans l'Ile d'Elbe et que je n'y irai jamais (car vous savez mieux que personne que je n'en ai pas envie) mais l'Empereur est vraiment d'une inconséquence, d'une légèreté ! »

Avant même qu'elle se fût liée à Neipperg, Marie-Louise avait donc pris son parti ; pourtant, le 28 août, l'Empereur avait reçu des nouvelles de sa femme en date du 10, mais n'était-ce pas le zèle de Méneval qui s'était ainsi signalé ? Lorsque Méneval fut parti, le silence se rétablit. Quand Marie-Louise quitta Aix, personne n'en informa l'Empereur lequel, en octobre, se trouva réduit à écrire au grand-duc de Toscane, celui-là même qui, comme grand-duc de Wurtzbourg, se rendait l'un des plus assidus de ses courtisans, pour obtenir des nouvelles de sa femme et de son fils : pourtant, jusqu'au dernier jour qu'il resta à l'Ile d'Elbe, sa conviction demeura intacte. Si l'Impératrice ne venait pas, c'est qu'on l'empêchait de venir ; s'il ne recevait point de ses lettres, c'est qu'on les interceptait. Jamais il n'admit qu'elle pût avoir manqué à ce qu'elle lui devait, surtout à ce qu'elle se devait à elle-même. Et si sa santé, ses convenances, ses ambitions — celle de régner à Parme ! — l'empêchaient, pour le moment, d'habiter à l'Ile

d'Elbe ou tout le moins d'y venir comme voyageuse, que ne lui envoyait-elle son fils?

C'était une question majeure que par bonheur Napoléon ignorait, la haine que Marie-Louise, encouragée par Mme de Montebello, nourrissait contre Mme de Montesquiou ; il est vrai que celle-ci le lui rendait en mépris : si pénible que devînt sa tâche, elle restait près de cet enfant qui lui avait été confié dans les jours de prospérité et qui, à présent, semblait la victime désignée dont le sang vierge devait, par un sacrifice propitiatoire, assurer des destins prospères à l'Europe oligarchique. On n'avait pas encore osé le séparer de ses Françaises, mais on coupait l'un après l'autre tous les fils qui le rattachaient à son père ; l'on se flattait que de cet enfant de France, prince impérial et roi de Rome, on ferait sans trop de difficulté un petit Autrichien. Tant que subsistait la colonie féminine groupée autour de son fils, Napoléon pouvait être assuré que rien de mauvais n'arriverait à l'enfant, et que l'on continuerait à l'élever selon sa pensée et selon son cœur. Sans doute, avait-on rendu difficiles les moyens de correspondance, mais on s'ingéniait à Schœnbrunn et, en face de caractères tels que Mme Brignole et le misérable Bausset, s'élevaient Mme de Montesquiou, Méneval, Mme Soufflot, Mme Hurault, Mme Marchand, quantité d'autres.

Loin de sortir diminuée d'une telle épreuve, l'âme française, de la grande dame la plus élevée

en dignité et de sang le plus noble, à l'humble femme du peuple engagée pour des besoignes serviles, s'épanouissait en dévouement autour de ce petit être frêle, prisonnier d'État[1]. Napoléon, en avait la constante préoccupation, mais, comme des choses qui occupaient son cœur profondément, il en parlait peu. Il fallait un cas exceptionnel, un choc imprévu pour qu'il se laissât aller à son émotion et à sa tendresse paternelles.

*
* *

Au moins, à défaut de femme et de fils, avait-il sa mère. Embarquée le 2 août à Livourne sur le brick anglais de la station *The Grasshopper*, elle était restée durant toute la traversée sur le pont, étendue sur une chaise longue. A l'arrivée à Porto-Ferrajo, lorsque le brick eut jeté l'ancre, un valet de chambre, le maître du port et divers autres individus de pareille importance, montèrent seuls à bord. « Ils dirent que Napoléon avait attendu sa mère tout le jour précédent et qu'il était, le matin de bonne heure, parti pour une montagne à quelque distance. » La chaloupe était armée et personne ne venait dire où Madame devrait loger. Le colonel Campbell proposa alors à Colonna d'envoyer par un canot un message au général Bertrand ou au général Drouot pour annoncer l'arrivée de la mère

[1] Sur les sentiments que Napoléon témoigna à l'égard de son fils je renvoie le lecteur au volume *Napoléon et son fils*.

de l'Empereur. Colonna vint lui demander ses ordres. « Elle parut grandement agitée et mortifiée que personne ne vint au-devant d'elle de leur part et elle donna son assentiment avec une grande violence, tournant autour du pont, tout à fait pâle et mortifiée. » A la fin, les généraux arrivèrent; Madame s'embarqua avec le colonel Campbell, le commandant du brick, et les personnes de sa suite; au quai, elle trouva les autorités qui l'attendaient; elle monta dans une voiture à six chevaux qui la conduisit au palais des Mulini.

L'Empereur prévenu revint le 3 au matin et se montra plein d'attentions. Redoutant que « les officiers de Madame mère eussent des prétentions », il avait préféré que sa mère vécût à part et il avait loué pour elle la maison Vantini, la plus belle de Porto-Ferrajo. « L'Empereur, écrit-elle le 18 août, m'avait fait préparer une jolie maison à côté de la sienne. Tous les soirs, nous allons nous promener en voiture ou dans son jardin. Il a fait faire une grande terrasse de laquelle on a la vue de la mer. » Il s'inquiétait de tout ce qui touchait à son bien-être et à sa santé. S'il ne l'avait point logée aux Mulini où l'appartement noble était réservé à l'Impératrice, il lui faisait préparer un logement dans son *palais* de Longone et, lorsqu'il allait à l'ermitage de Marciana où elle ne pouvait le suivre, elle prenait gîte à la Marine et, tous les soirs, il descendait dîner avec elle. Ses attentions étaient de tous

les instants. Avant que son appartement fut prêt à Porto-Longone, elle a voulu y rejoindre son fils qui est allé y passer quelques jours. Il craint qu'elle soit mal logée et la fait prévenir par le grand maréchal « pour qu'elle ne vienne pas, ou si elle vient, écrit-il, faites venir une voiture fermée pour la remmener ; elle aurait trop froid pour s'en retourner dans une calèche ». Madame le reconnaît elle-même : « L'Empereur, écrit-elle, s'occupe toujours de ce qui peut me rendre le séjour de Porto-Ferrajo agréable. » Toutefois ce ne fut que lorsque ses meubles furent arrivés qu'elle se trouva « logée commodément » : quoiqu'elle eût pris la précaution de les expédier longtemps d'avance, ils avaient été retenus à l'embouchure du Tibre, toute navigation étant arrêtée par la terreur des corsaires barbaresques qui avaient été signalés. Cela l'avait fort inquiétée et elle en avait porté ses plaintes à son fils, lequel à son tour avait saisi du grief les Anglais, maîtres de la mer. Ceux-ci s'étaient empressés de déclarer qu'il n'y avait point de Barbaresques.

Madame ne se mêla qu'assez peu à la vie officielle telle que l'Empereur l'avait organisée. Néanmoins tous les fonctionnaires lui furent présentés, et le dimanche, après le lever de l'Empereur, elle avait son lever, où tout ce qui avait un rang à Porto-Ferrajo devait assister. Le soir, elle dînait au palais des Mulini et, après dîner, on faisait sa partie de reversis. Elle désirait que le jeu fût intéressé et comme

l'Empereur s'amusait à tricher, elle le reprenait comme s'il eut été un enfant.

Son fils, par contre, ne lui passait pas les fantaisies qu'elle eût pu avoir pour son aménagement et son installation dans la maison qu'elle occupait et qui avait été louée pour elle. Il déclarait au grand maréchal que les mémoires des dépenses qu'elle aurait ordonnées devraient lui être présentés. « C'est, écrivait-il, le seul moyen qu'elle ne commande plus rien. » Mais il occupait pour son service, d'une façon habituelle, le valet de chambre tapissier qu'elle avait amené.

Sa maison d'honneur ne manquait point d'un certain éclat : moyennant son chambellan et chevalier d'honneur, Colonna, ses deux dames, Mme Blachier et Mme de Blou : parmi ses domestiques elle avait Saveria qui avait élevé ses enfants et qui ne l'avait jamais quittée. Saveria était maintenant une femme très âgée et fort courbée; elle vint voir l'Empereur : « Eh bien ! Ma bonne Saveria, lui dit-il en italien, es-tu toujours aussi avare ? » Madame attacha à sa personne, comme aumônier, un abbé Buonavita, qui avait été curé en Espagne, au Mexique et au Paraguay. Il était d'une extrême médiocrité, mais, étant né en Corse, il était dispensé d'autres mérites.

« Madame était Corse dans toute l'étendue du mot..., a dit Pons, son accent, ses habitudes, ses souvenirs, tout rappelait et continuait les premiers temps de sa vie et plus d'une fois l'on aurait pu se

demander si elle avait jamais quitté Ajaccio. » Dès qu'on avait appris en Corse que l'Empereur venait à l'Ile d'Elbe, les Corses, qui de près ou de loin touchaient à la famille ou au clan Bonaparte, s'étaient empressés, comptant qu'il n'y aurait que pour eux des emplois lucratifs et des sinécures. Ils se souciaient peu en général d'entrer dans le bataillon de Chasseurs où d'ailleurs il y avait un officier pour quatre hommes ; ils rêvaient peut-être une compagnie de gardes du corps uniquement composée d'officiers corses ; mais ce qu'ils enviaient surtout c'étaient l'administration des mines, l'exploitation du minerai de fer, les salines, les madragues.— la direction, la surveillance, s'entend, il n'est point à parler de travail. Ils se rassemblaient et se groupaient tous autour de Madame qui les tenait sous sa protection et ils « formaient, a dit Pons, une faction d'exclusifs », qui aspirait à prendre toutes les places. Et il en arrivait toujours. A la fin Madame renonçait. « J'ai bien du regret, écrivait-elle à Lucien, de n'avoir pu faire placer Tavera, mais il n'y a pas une place à donner; tous les jours, on renvoie des personnes qui viennent pour en demander. C'est une affluence de monde dont vous ne vous faites pas d'idée. Je crois que tous ceux qui ne savent où donner de la tête viennent ici dans l'espoir d'y vivre, mais comment faire ? Il faut toujours finir par les renvoyer chez eux. »

C'était à Lucien qu'elle faisait ses confidences, heureuse qu'elle était d'avoir retrouvé le fils

qu'elle avait pu croire perdu, et qui à présent reprenait, par la grâce du Saint-Père, un rang qu'elle trouvait presque égal à celui de ses autres fils. Au moins serait-il prince. De l'argenterie des temps anciens, des temps de misère, elle détache une petite cuillère pour lui enseigner les armoiries de la famille. Elle cherche des cadeaux à lui faire, mais, écrit-elle : « Notre pays est pauvre en productions », et elle ne trouve à lui envoyer que « des œufs de poisson à manger avec des figues ». Un meilleur présent est son grand lit d'acajou venu de Paris. Lucien a toute sa confiance. Elle le charge de faire marché pour une maison à Rome, dont elle n'entend pas donner plus de 150.000 francs et, au besoin, pour une maison de campagne. Puis, elle renonce à la campagne, s'en tient à la maison, car elle a dû payer grandement pour Lucien.

C'était à coup sûr une satisfaction de cœur qu'éprouvait l'Empereur à sentir sa mère près de lui, mais il ne pouvait tirer de sa présence aucun secours, aucune distraction, aucun agrément. Madame avait « un caractère », elle portait à travers la vie, avec une âme vigoureuse et noble, un cœur maternel d'une générosité admirable ; elle était capable de mouvements héroïques, et elle semblait vraiment avoir été taillée sur un modèle de Plutarque ; mais elle n'avait ni mouvement, ni profondeur dans l'esprit ; tout chez elle était de nature, rien d'acquisition ; l'instruction était nulle ; les habitudes, à force d'être simples, échappaient à la

vulgarité ; de même qu'un silence volontaire et une immobilité presque hiératique couvraient les lacunes d'éducation ; mais tout cela ne faisait point qu'elle pût apporter à Napoléon la distraction, la conversation, la gaieté, la vie, dont il avait un besoin d'autant plus grand à mesure que les jours passaient, que l'espoir de l'arrivée de Marie-Louise s'affaiblissait, et que croissaient autour de lui les motifs d'inquiétude.

* * *

Pauline, par bonheur, allait arriver, et Napoléon l'attendait avec une impatience qu'il ne dissimulait point ; elle était, de ses sœurs, celle qu'il préférait. L'ambition des autres, leur esprit de domination et d'intrigue l'avaient contrarié à des moments, et il n'avait pas plus d'illusions sur leur affection que sur leur fidélité ; Paulette n'avait eu que des aventures qui avaient pu faire jaser, mais qui n'avaient point tiré à conséquence. Elle n'y avait mêlé ni intrigue ni politique. Elle ne dissimulait pas assez une sensualité qui lui faisait prendre à elle-même pour de l'amour ce qui n'était que du désir. Mais quelles que furent la violence et la durée de ces coups de cœur, qui semblaient à des jours troubler presque sa raison, Pauline, par-dessus tous les êtres, plaçait les membres de sa famille. Elle s'ennuyait avec délices près de sa mère et de son oncle, elle s'associait à leurs dévotions, elle faisait leur partie,

elle s'astreignait à des obligations de tous les genres. Et de même allait-elle faire avec son frère, lorsque, ayant triomphé à la fin des angoisses — en grande partie nerveuses — qui lui donnait une santé qu'une intervention chirurgicale, courante de nos jours et alors inconnue, eût seule rétablie — elle se fut décidée à embarquer le 29 octobre en vue de Portici, sur l'*Inconstant*, qui attendait son bon plaisir depuis le 25 septembre. Taillade, le commandant, avait employé cette longue relâche à faire une cour brutale à Mme Blachier, que Madame avait envoyée au-devant de sa fille, et qui eùt grand'peine à sauver sa vertu. Pauline n'avait pu aller jusqu'à Baies tant elle se sentait souffrante; il avait fallu qu'on la portât sur une chaloupe qui l'avait menée jusqu'au brick de l'Empereur. Une frégate napolitaine l'avait escortée jusqu'au canal de Piombino et était retournée à Naples sans communiquer avec l'Ile d'Elbe.

La princesse, accueillie par l'enthousiasme populaire, est mise en possession par l'Empereur de l'appartement au premier étage des Mulini qui reste destiné à Marie-Louise au cas qu'elle vienne. C'est Pauline qui, au défaut de Madame, va tenir la cour de son frère, mais c'est lui le maître et il le fait voir. « La déesse des caprices » doit à présent oublier qu'elle fut en possession d'ordonner à tous et elle s'y soumet avec une extrême bonne grâce, s'essayant, non à résister, mais à détourner l'orage, seulement lorsqu'il menace les autres. Ainsi

l'Empereur s'est pris d'un goût d'exactitude ; il entend qu'on dîne à l'heure — n'est-ce pas à son heure? — Madame et la princesse s'y conforment scrupuleusement, mais, dès son arrivée, Mme Bertrand, qui doit tous les jours, avec le grand maréchal et le général Drouot, dîner à la table de l'Empereur, se met sur le pied d'arriver en retard. Le retard chez elle est une maladie, qu'il ne faut attribuer ni à sa grossesse, ni à son caractère, mais à ses nerfs. Elle a la maladie du retard comme sa mère, la comtesse Dillon, a la maladie de mâcher des morceaux de bougie. Au dîner de l'Empereur, elle arrive en retard, l'Empereur la reprend assez rudement et tout aussitôt, la princesse intervient, s'efforce à détourner les chiens et à sécher les beaux yeux remplis de larmes. Et comme, après cette algarade et surtout après la mort douloureuse de l'enfant dont elle venait d'accoucher, Mme Bertrand s'était confinée de plus en plus dans son intérieur, n'allant point dîner au palais et ne paraissant point à la cour, c'était la princesse qui venait la voir et qui cherchait à la distraire.

Pour elle-même, elle se contente d'obéir — non pas à l'Empereur auquel elle a désobéi si fréquemment, mais à son frère. Ainsi ne lui permet-il pas de porter ses diamants qui pourraient offusquer les dames elboises; ainsi lui interdit-il de paraître en robe blanche ou noire et, un soir, sur une robe de velours noir que pourtant elle a fait faire à l'espagnole avec des bouffants et des orne-

ments de satin rose : « Quoi ! Madame, lui dit-il, vous venez dîner en domino ! » et elle est obligée d'aller changer de robe. Un autre soir, sur une robe blanche toute brodée à l'instant arrivée de Paris : « Ah ! Madame, dit-il, vous voilà habillée à la victime ! » Et elle se soumet. Dans les fêtes que donne l'Empereur, si elle passe devant le fauteuil qui sert de trône, comme au temps où son frère régnait aux Tuileries, elle fait la révérence. Elle s'associe aux modestes plaisirs que l'Ile peut fournir ; elle prend goût à des concerts de village ; oubliant qu'elle ne peut marcher, elle danse, et, costumée en paysanne de Procida, elle met sur les dents ses cavaliers les capitaines Cornuel, de l'artillerie, et Loubers, du 2e grenadiers à pied, qui, paraît-il, sont en réputation ; elle organise des comédies de société, où elle donne le ton ; elle est le boute-en-train de Porto-Ferrajo, où tout obéit à sa voix et s'empresse à lui plaire, les vieux comme les jeunes, les ci-devant Jacobins et les Saints de la Grande-Armée, les Corses à la Poggi, et les officiers de la Garde ; mais pour elle, sortie entièrement de sa nature, elle subordonne toutes ses volontés et toutes ses habitudes à l'Empereur. S'il avait voulu la battre : « il me fait mal, eût-elle dit, mais laissons-le faire puisque cela lui est agréable. » Seulement, elle se dépitait qu'il ne la crût pas malade, qu'il n'entrât pas dans ses manies, qu'il lui fît compliment sur sa mine, qu'il se moquât de ses promenades en chaise à porteur, entre deux offi-

ciers de la Garde qui lui faisaient leur cour et Drouot n'était pas des moins assidus.

Par ordre, il est vrai, — Drouot s'était fiancé avec une jeune fille de l'Ile et le mariage, à la veille d'être conclu, n'avait été rompu par le général que sur l'injonction de sa mère. Mais peut-être ce projet formait-il un motif de plus pour que la princesse s'amusât à engager Drouot dans des attentions qui formassent une sorte de cour, telle qu'on pouvait l'attendre d'un tel homme, très simple, très pieux, très empêtré et nullement instruit de la galanterie. Il fallait bien qu'il se rendît aux désirs de la princesse, qu'il l'accompagnât et qu'il marchât près de son palanquin. Mais au fait c'était un médiocre plaisir, car, comment faire parler un tel homme des seules choses qui intéressassent Pauline?

Elle était distrayante par ses saillies, par ce tour d'esprit imprévu, qui subissait, tour à tour et avec la même vivacité, toutes les impressions, par cette adresse à contrefaire les gens, à saisir leurs ridicules physiques et à les imiter aussitôt de façon à provoquer les rires de tous les autres. Pour obliger Napoléon à sortir de lui-même, elle faisait semblant d'avoir un grand besoin de distractions ; elle formait sa cour de ceux qu'il semblait distinguer, elle applaudissait, dans le théâtre que son frère avait bâti, les chanteurs qu'elle-même avait engagés ; elle montait une troupe, mettait tout en train, se rendait régulière aux répétitions, imaginait les costumes et paraissait s'amuser infiniment. Il lui suf-

fisait pour qu'elle fût contente que son frère eût souri.

*
* *

Assurée que sa beauté ne pouvait être éclipsée par celle d'aucune autre femme, qu'elle en recevait au contraire un éclat redoublé, Pauline, à l'Ile d'Elbe comme jadis à Paris, se plaisait à s'entourer des femmes les plus gracieuses et les plus jolies, et il en est venu de bien des endroits avec des intentions qu'on devine.

Il y a d'abord une Mme Colombani, femme d'un chef de bataillon italien, à la suite de la 35e légère, que Napoléon trouve à l'Ile d'Elbe et qu'il retient à son service. Cette femme qu'on disait Corse et qui de fait était née à Capri, fut attachée à la princesse Pauline comme dame de compagnie. « Elle n'était pas seulement jolie, aimable, dit Pons, elle était aussi exemplaire par la sagesse de sa conduite. » Son beau-frère, Colombani, ex-commissaire des guerres, paraît avoir été employé par l'Empereur à diverses missions sur le continent.

Vient ensuite la femme d'un chef d'escadron polonais, nommé Bellina par Pons, Bellini par Marchand, Mellini par Peyrusse et Stupiski ou Stupilski par Gourgaud. Elle, était espagnole : « Elle n'avait pas une beauté extraordinaire, mais un charme inexprimable. » Elle dansait le fandango avec une grâce qui tournait toutes les têtes.

Ce fut elle qui, habillée en homme, vint, dans la nuit du 29 juin 1815, retrouver l'Empereur à Rambouillet pour obtenir la permission de le suivre à Sainte-Hélène. Elle passa en Amérique et fonda à Lima un grand pensionnat de demoiselles où elle fit fortune.

La troisième joua un rôle un peu plus important et on la retrouvera plus tard. Lors d'un des séjours de l'Empereur à Longone, on vit débarquer à Porto-Ferrajo un adjudant-commandant, Antoine-Joseph-Claude Le Bel, accompagné de deux femmes, l'une mûre, son épouse, l'autre sa belle-fille, jeune, très jolie et pleine de manège qui se faisait appeler la comtesse de Molo. Le Bel se rendit auprès de l'Empereur et l'on s'attendait qu'il allait être employé, mais l'Empereur, tout en agréant ses services, lui assigna simplement un traitement de 200 francs par mois et plaça la comtesse de Molo auprès de la princesse Pauline. Il la connaissait de près depuis quatre ans. Le Bel, qui avait fait sa carrière dans les états-majors, aide de camp du maréchal Kellermann, puis du général Wathier, était, depuis 1809, attaché au général Loison, gouverneur de Saint-Cloud. Il avait épousé une veuve ayant une grande fille de seize ans, brune, avec une taille charmante, de jolis pieds, de jolies mains, une grâce infinie et quantité de talents de musicienne et de danseuse. En 1810, peu de temps après le mariage avec Marie-Louise, la mère fit faire ses offres et la fille ravie fut amenée à

11 heures du soir à Saint-Cloud, par l'Orangerie, dans la chambre de l'Empereur, qui la vit trois ou quatre fois. Elle fut fort chagrine que la liaison eût été si brève : « Voyez, ma pauvre Lise, disait la mère au valet de chambre, comme elle a le teint échauffé ! C'est le chagrin de se voir négligée. La chère enfant ! que vous seriez bon si vous pouviez la faire demander ! » L'Empereur pourtant ne la demanda pas, bien que, à la messe de Saint-Cloud, elle lui lançât des œillades « à faire rougir un régiment de la Garde ». D'elle-même, elle vint à Fontainebleau avec sa mère, durant la période de l'abdication ; elle ne fut pas reçue davantage. A présent, il ne paraît pas qu'elle ait beaucoup mieux réussi. « L'Empereur ne semblait pas la voir avec plaisir », dit Pons ; mais Marchand mieux informé : « Charmante personne, que l'Empereur distingua. » En tous cas rien n'en transpira : « Les cercles de la princesse se distinguaient par une joie pure, par une liberté décente », écrit Pons.

Il a été affirmé que l'Empereur avait eu à l'Ile d'Elbe des rapports incestueux avec sa sœur ; pour le démontrer, on n'avait qu'une phrase que la princesse aurait tantôt écrite, tantôt fait écrire à une femme de confiance à Paris, et qui aurait été rapportée par Jaucourt à Talleyrand, par Beugnot à Mounier, ou par un policier à Louis XVIII. On ne présente ni la lettre de Pauline, ni celles de la femme de chambre, mais on ne fait pas moins de l'inceste de Napoléon, auquel on prête par surcroît

des maladies vénériennes qu'il aurait communiquées à sa sœur, la matière principale de pamphlets auxquels il n'est point permis de refuser confiance.

A cause de certains détails dont la crudité est nécessaire, il suffira de dire ici que Napoléon lui-même a, par deux fois, dans des termes presque identiques, raconté à O'Meara, qui ne pouvait rien en connaître, ce procédé de M. de Blacas dont il était indigné : « Lorsque j'arrivai à Paris après mon retour de l'Ile d'Elbe, dit-il, je trouvai dans les papiers particuliers de M. de Blacas... une lettre écrite de l'Ile d'Elbe par une des femmes de chambre de ma sœur Pauline et qui paraissait avoir été dictée dans un moment d'aigreur... M. de Blacas avait fait falsifier cette lettre en y ajoutant des histoires abominables, jusqu'à dire que j'avais couché avec ma sœur et, en marge, était écrit de la main du faussaire : *à imprimer*[1] ». A propos de la falsification des lettres de Murat à Napoléon, l'Empereur lui-même écrivit, dans le *Moniteur* du 14 mai 1815 cette phrase qui semble contenir une allusion à la lettre attribuée à Pauline. « Les falsificateurs royaux ne supposaient pas que les archives

[1] O' Meara, I, 248. Dans l'autre texte, I, 511, « de manière à faire croire que j'avais couché avec ma sœur ». Confirmation par Marchand. On sait que M. de Blacas était coutumier du fait : On verra plus loin que ce fut par les soins de M. l'abbé Fleuriel, attaché au cabinet de M. de Blacas que furent falsifiées les lettres écrites par Murat à l'Empereur, dont les copies, mises aux mains du Gouvernement anglais, déterminèrent les résolutions du Parlement britannique.

où ils puisaient redeviendraient archives impériales ; que le comte de Blacas dans une fuite précipitée, abandonnerait celles de son maître et ses papiers les plus secrets et donnerait ainsi les moyens de mettre au grand jour, non seulement la basse intrigue que nous dévoilons aujourd'hui, *mais tant d'autres qui ont employé tant de temps et tenu une si grande place dans un règne de quelques mois*[1]. »

Il est fort fort possible que, à l'Ile d'Elbe, l'Empereur, âgé pour lors de quarante-cinq ans, ait distingué, comme dit Marchand, soit Mme Mellini, soit Mme Colombani, soit la comtesse de Molo, soit une Mme Theologo, grecque fort belle, au mari de laquelle il aurait donné un emploi d'interprète, soit encore une Mme Vantini, belle-fille du chambellan ; ce sont les espions de la police française qui rapportent la plupart de ces bruits et il n'y a guère à en tenir compte ; mais il est remarquable que, sauf dans un rapport en date du 28 décembre, il n'est fait aucune allusion à ce prétendu inceste. Encore est-il dit seulement à propos d'une intrigante venue de Malte à l'Ile d'Elbe en septembre 1814 et qui se faisait appeler la comtesse de Rohan[2] : « L'agent

[1] Voir à l'*Appendice* la discussion des textes publiés et la comparaison à certains textes inédits : que si l'on s'étonne que je ramasse cette ordure et que je prenne la peine de la réfuter qu'on apprenne qu'elle a trouvé en un ministre plénipotentiaire de France un avocat complaisant, et ce ministre, expert à procurer le triomphe de « la Justice et de la Vérité », s'est fait contre Pauline et Napoléon, le plus audacieux et le plus acharné des accusateurs.

[2] Je me permets de renvoyer à l'étude sur la *Comtesse de Rohan-Miniac de Jersey* que j'ai publiée dans *Autour de Sainte-Hélène*, 2e série, pp. 215 et suiv.



secret que j'ai à Livourne pour surveiller l'Ile d'Elbe m'écrit que Buonaparte continue le même genre de vie, faisant sa principale société de sa mère, de sa sœur et d'une comtesse de Roanne (*sic*) qui paraît être venue avec des prétentions sur son cœur, *au risque d'exciter la jalousie de la princesse Pauline*. » L'agent était bien mal informé puisque la prétendue comtesse avait été délicatement priée de quitter l'Ile à la suite du scandale qu'elle avait causé à la table impériale et ses quarante printemps n'avaient paru désirables à aucun des Français de Porto-Ferrajo. « Les Anglais sont autrement galants ! » disait-elle en partant.

*
* *

Que n'avait-elle attendu, elle eût rencontré un généreux insulaire, tel que ceux qui avaient ci-devant, à Paris, à Londres ou à Malte assuré son entretien, celui de Monsieur son fils et de Mademoiselle sa fille : Il n'en manquait point à l'Ile d'Elbe : Tout voyageur faisant son tour d'Italie éprouvait le besoin de venir à Porto-Ferrajo pour voir le monstre et, s'il était possible, le faire parler. L'interview jouait déjà dans la presse anglaise un rôle considérable et ce n'étaient point les premiers venus qui en « prenaient », mais de très grands seigneurs, comme le vicomte Ebrington, le fils du duc de Bedford, Lord Fortescue, des officiers généraux de l'armée et de la marine, d'autres officiers

d'un grade inférieur, comme le colonel Montgomery-Maxwell, des membres du parlement, comme Mr. Macnamara, même de simples étudiants de Cambridge. Il y avait des femmes et des hommes ; il y avait ceux que Napoléon tolérait sur son passage, ceux qu'il admettait à son audience, ceux qu'il emmenait à San Martino, ceux auxquels il faisait politesse en les envoyant visiter les mines de Rio et en ordonnant à Pons de les régaler. Sans doute disait-il : « Je suis pour eux un objet de grande curiosité. Laissez-les se satisfaire, puis ils iront dans leur pays amuser les gentlemans en dénaturant mes faits et gestes. » Mais cette curiosité ne lui déplaisait pas et l'on aurait peine à penser qu'il se soit laissé interroger sur les actes de sa politique, qu'il soit entré dans de telles confidences s'il n'y avait entre les interviews rapportées une concordance entière.

D'abord il s'ennuyait : les hommes qui l'avaient suivi étaient de très braves gens, certes, honnêtes, droits, fort instruits en leur spécialité, mais point brillants. Bertrand qui cachait sous des apparences froides un cœur de feu, en réservait la tendresse pour sa femme dont la continuelle inexactitude le faisait souffrir et dont les fréquentes fausses couches le désespéraient. Quant à Drouot, on n'aurait garde de diminuer les mérites et les vertus du « Sage de la Grande Armée », mais il était silencieux, embarrassé et gauche ; il était très pieux et poussait au scrupule son respect des

volontés de sa mère. S'il avait des vertus, il avait peu d'agréments, et l'éducation militaire qui lui avait donné une tenue extérieure satisfaisante n'avait pu corriger ce qui venait de l'origine, du milieu et des habitudes d'enfance. Drouot ne pouvait être pour l'Empereur ni un interlocuteur, ni une ressource. A coup sûr ces deux hommes, que l'Empereur estimait au plus haut point, et qui méritaient le respect de tous, formaient une façade honorable, mais ils ne pouvaient par l'habitude prise, la discipline, le respect, la crainte si l'on veut, la distance à mieux dire, ouvrir ou soutenir une conversation. A la vérité déjà, il ne conversait guère et le temps était passé où il se plaisait à discuter : mais il parlait, se racontait, s'expliquait : à quoi bon à Bertrand qui, depuis l'Egypte, avait constamment été son compagnon ? à quoi bon à Drouot, en qui il appréciait l'homme de son métier, l'artilleur, mais avec lequel il n'avait vraiment aucun sujet d'entretien : car des choses dont il eût aimé parler, Drouot n'avait aucune notion.

Par là d'autres interlocuteurs, ou d'autres auditeurs lui fussent devenus singulièrement précieux. Point à compter sur les Français de passage; ceux qui, attirés par leur dévouement ou amenés par l'intrigue, se fussent dirigés sur Porto-Ferrajo. Ceux qu'on attendait et qui avaient reçu le mot de passe, débarquaient à la nuit, restaient quelques heures au palais, se terraient le jour, et repartaient la nuit suivante. Seul, l'excellent, l'admirable Boinod,



venu de Suisse sur la demande de Joseph pour prévenir l'Empereur d'un attentat médité contre lui, était resté à l'Ile d'Elbe et était devenu inspecteur général aux revues de ces quelques centaines d'hommes; lui qui jadis administrait des armées, mais Boinod « le plus vieil ami » de l'Empereur, son ami du temps de la Légion des Allobroges et du siège de Toulon était sourd, d'une surdité qui rendait toute conversation impossible.

Faute d'autres, Pons (de l'Hérault) et Poggi (di Talavo) que Napoléon avait trouvés à l'Ile d'Elbe devenaient intéressants, de pédants et de sots qu'ils étaient : Pons surtout, vertueux et verbeux, pratiquant avec orgueil l'envie, avec conscience la médiocrité, vertus républicaines. Quelques Italiens, des passants, imaginatifs, porteurs de plans pour la fondation de l'empire latin, la conquête du monde et la rénovation du genre humain et pour les réaliser ne disposant ni d'un homme, ni d'un écu.

Combien, dans de telles conditions, il devait rechercher les Anglais, pour qui, il éprouvait de jeunesse, une prédilection qu'il n'avait pu satisfaire que durant la courte trêve qui avait suivi le traité d'Amiens! Outre que les Anglais demeuraient à ses yeux de Corse le peuple généreux qui avait offert une hospitalité fastueuse à Paoli et un asile à Théodore, ils lui inspiraient une considération que méritait leur victoire. Il était trop bon juge pour ne point sentir que, durant cette lutte épique

de vingt ans, la France, qui constamment avait triomphé de l'Europe, eût eu définitivement raison de ses coalitions, si l'Angleterre n'avait été là pour relever les courages, souffler l'incendie, payer les armes, les munitions et les hommes, prendre à sa solde les rois et les jeter sur la France. Cela méritait la haine, certes, non pas le mépris. Ces Anglais avaient obtenu ce qu'ils avaient poursuivi ; ils avaient eu le succès, mais ils avaient assez mis au jeu pour le mériter. Napoléon ne leur reprochait ni leur victoire, ni les moyens qu'ils avaient employés : brûlots, fusées, machines infernales ; tout au plus les assassins, mais il en attribuait plutôt les expéditions à Monsieur, lequel en effet employait à ces besognes les guinées anglaises. Reste qu'on les lui donnait pour cela.

Mais tout avait glissé, s'était évanoui. Il était resté l'admiration due à la force, le respect dû à la victoire. A Fontainebleau, dès le premier jour, sans égard pour les grades supérieurs et les titres nobiliaires des commissaires autrichien, russe et prussien, c'est à l'Anglais qu'il avait été, le traitant avec une préférence que les autres remarquaient; entre une frégate française et une anglaise, c'était celle-ci qu'il avait choisi pour le mener à sa destination et quelles grâces n'avait-il pas déployées à l'égard du capitaine Ussher de l'*Undaunted ;* au moment où Ussher prenait congé de lui ne l'avait-il pas « *embrassé à la française* »,

lui disant : « Adieu, capitaine, rappelez-vous de moi », et Towers, du *Curacao*, l'Empereur n'avait-il pas jugé à propos de se rendre le 4 juin à bord de son navire pour assister à la fête que donnaient les Anglais pour le jour de naissance du roi Georges ? N'avait-il pas tenu cercle sur le navire au-devant d'un trône dressé pour lui, comme s'il avait été dans un de ses palais de France, et n'avait-il point passé les matelots en revue comme s'ils avaient été de ses équipages ?

A coup sûr, il y avait dans son cas de la politique, mais il y avait aussi de l'inclination personnelle. Dans l'affluence des Anglais qui, de tous les points d'Italie, accouraient à l'Ile d'Elbe, dans leur empressement, dans le respect et l'attention que la plupart lui témoignaient, il voyait l'indication d'une sorte de revirement dont il se flattait et qu'il escomptait. Il ne semblait point considérer que presque tous ces visiteurs anglais appartenaient à ce parti libéral qui avait paru disposé à vivre d'intelligence avec la France ou qui du moins eût admis une trêve avec elle, comme entre la guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, celle-ci et la guerre d'Amérique. Mais, outre que ces libéraux se trouvaient à présent, au Parlement, dans une infériorité dont le triomphe militaire de leurs adversaires ne leur permettait pas de se relever avant bien des années, la politique de la Grande-Bretagne, quel que fût le parti au pouvoir, fût demeurée pareille parce qu'elle est im-

posée par des intérêts et que les intérêts passent avant les sentiments. Sans doute, après que les intérêts auraient été entièrement satisfaits, se passerait-on le luxe de démonstrations humanitaires ; à condition qu'elles fussent de rapport.

*
* *

L'Empereur ne prenait certes point une confiance entière aux témoignages d'admiration et de respect qu'il recevait des Anglais, il savait assez bien, au moins à des jours, ce qu'il en devait penser ; mais à d'autres et à mesure que s'effaçaient les espérances qu'il avait formées de fonder à l'Ile d'Elbe un établissement durable, il s'accrochait à des projets qui pouvaient au moins prétendre à quelque fondement : on s'était engagé à lui donner une existence indépendante, somptueuse et souveraine, digne de son passé, assurée contre tous les risques de l'avenir, délivrée de toute inquiétude au sujet des siens, où la réunion avec sa femme et son fils lui apporterait au moins le bonheur domestique : rien de cela ne s'était réalisé. Le gouvernement royal avait méconnu tous les engagements qu'il avait contractés : l'Empereur avait dû s'en convaincre. Réduit qu'il était à engager contre les Bourbons une action de guerre, dans des conditions où, sauf les circonstances et la nécessité, il eût normalement passé pour insensé, il dut se bercer de plus en plus de l'idée que les

Anglais pourraient au moins garder une sorte de neutralité entre les Bourbons et lui, et, pourvu qu'il fît des promesses et prît des engagements, laisser la France disposer d'elle-même.

Il était arrivé à un moment où il n'avait plus ni le droit ni le moyen d'hésiter. La mesure était comble. Il se sentait environné de dangers qui chaque jour se resserraient autour de lui et l'étreignaient davantage ; certains pouvaient être imaginaires, d'autres grossis par la fertile imagination des policiers corses qu'il employait ; il se pouvait que la jactance des royalistes chargés de la préparation des attentats eût d'abord pour objet de s'assurer de bons traitements, d'agréables gratifications et des fonds secrets souhaitables ; mais n'était-ce point assez qu'il fût convaincu des périls qui le menaçaient pour que l'appréhension continuelle lui rendît l'existence insupportable.

Aussi bien, s'il est permis de ne point prendre complètement au tragique certaines apparences, il reste assez de faits qui ne peuvent être révoqués en doute et dont la preuve est faite pour justifier toutes les craintes de l'Empereur. L'on peut dire que depuis qu'il a mis le pied à l'Ile d'Elbe, il n'a pu douter qu'il ne fût entouré d'assassins.

Comme on l'a vu, en arrivant à Porto-Ferrajo, il y a trouvé le 6e bataillon de la 35e légère qui y tenait garnison. La plupart des officiers étaient Corses et il a cherché à les retenir à son service. Plusieurs



ont accepté. C'est à ces hommes que s'est adressé d'abord le gouvernement occulte du comte d'Artois.

Par ordonnance du 11 mai, le gouvernement royal a confié au général Milet-Mureau une mission extraordinaire dans la 23e division militaire, la Corse. Milet de Mureau, officier du génie, député à la Constituante, général de brigade en l'an IV, sans avoir paru à aucune armée, ministre de la Guerre en remplacement de Schérer, a été promu général de division par Bernadotte, son successeur. Le Premier Consul l'a nommé en l'an X préfet de la Corrèze et il est resté à Tulle jusqu'en 1810, où le baron Milet de Mureau a été remercié avec pension de 3.713 francs. Il avait alors soixante ans. Qu'avait-il fait, quels services avait-il rendus, quelles garanties avait-il données pour que, le 11 mai 1814, le gouvernement de la Restauration l'ait sorti de la retraite et l'ait désigné pour une mission singulièrement délicate : celle de pacifier la Corse et de la rattacher à la France : car, pour le moment, elle s'était livrée aux Anglais, lesquels en avaient occupé les principales villes et l'administraient au nom du roi Georges. Le gouvernement britannique, peu désireux de renouveler la coûteuse expérience de 1794, ne mit aucun obstacle à la mission de Milet-Mureau, lequel parvint, sans trop de difficultés et moyennant une indulgence absolue, à rétablir un semblant d'autorité française.

Durant ce temps, l'adjoint qu'on lui avait donné s'occupait à une autre besogne. Cet adjoint, le comte

Paul Chauvigny de Blot[1]. Il était en 1814, proviseur du lycée de Dijon depuis trois ans, lorsque, en vertu de pouvoirs donnés par Monsieur, frère du roi, il déploya le 2 avril le caractère de commissaire civil et militaire. Son rôle fut abrégé par sa nomination, le 11 mai, à la fonction de commissaire général adjoint en Corse : il fut avisé par le ministre de l'Intérieur, mais c'était à Monsieur qu'il devait rendre compte. « Plus je réfléchis, écrit-il, sur la mission que Votre Altesse Royale a bien voulu me confier, et plus je la trouve importante pour le service du roi. » Il faut « assurer la paix à l'Europe et surtout aux Bourbons cette tranquillité qui peut leur permettre de faire à jamais le bonheur de leurs sujets » ; et, pour cela, « il n'est qu'un moyen, et ce moyen, c'est la perte de ce fléau de l'humanité. Comment y parvenir, voilà la difficulté » ; en exécutant le plan que M. de Chauvigny propose, on en viendra à bout.

Douze officiers corses de la 35e légère, deux officiers français mariés à des femmes corses et un lieutenant de gendarmerie corse sont restés à l'Ile d'Elbe. Par un officier corse, ancien émigré à l'armée de Condé, qu'il a retrouvé, et par un chef de bataillon corse, « homme capable de conduire et d'exécuter un grand dessein, » Chauvigny fera pratiquer les officiers au service de Bonaparte ; de toutes les façons, « il faut, pour le repos du monde, que

[1] L'étude détaillée de ces deux personnages n'eût mené trop loin. Elle paraîtra dans un prochain volume.



le monstre n'existe plus ». Il faut pour cela que « le choix du gouverneur de ce pays soit un homme extrêmement et solidement dévoué à Sa Majesté » ; Chauvigny d'ailleurs, en posant sa candidature, fait observer qu'il ne s'agit pas pour lui d'obtenir des faveurs au-dessus de ses espéranees », mais il ne faut pas « qu'il se trouve dans le cas d'éprouver la plus légère difficulté de la part des autorités supérieures ».

On ne trouva point qu'il offrît des garanties suffisantes, mais il reçut une compensation. Lorsqu'il était sorti de France en 91, il était sous-lieutenant au régiment du Maine infanterie ; il avait été lieutenant dans un régiment à solde anglaise, et lorsqu'il avait quitté en 1798, il avait reçu, le 31 octobre, de la part du roi de France un brevet du colonel d'infanterie pour prendre rang du 20 avril ; pour quoi il fut promu maréchal de camp le 2 novembre 1814, avec rang du 4 juin, jour de son embarquement pour la Corse et, par ordonnance du même jour, il fut appelé au commandement de l'école militaire de La Flèche.

Pour exécuter un tel dessein ou en combiner un plus adroitement, il fallait un autre homme que Chauvigny, il ne fallait rien moins que l'intrépide partisan qui, durant quatorze années, avait, à l'en croire, mis aux abois la police consulaire et impériale, le successeur que Frotté s'était désigné, le chef de l'armée royale de Normandie — celle-là où

avaient servi, avec Geslin et Vanteaux, les principaux des Vivres Viande : il fallait Bruslart, Louis Guérin de Bruslart, l'homme qui haïssait le plus Bonaparte et qui en faisait profession. Tout le monde, aussi bien le comte de Lille que l'Empereur Napoléon, était persuadé que le chevalier de Bruslart était une homme qu'on ne pouvait assez redouter. Reste à savoir ce qu'on en pensait au quai des Théatins.

Quoi qu'il soit de la réalité de ses tentatives, il y a fait croire et c'est ce qu'il faut : l'on a besoin en Corse d'un homme prêt à tout, qui ait contre Buonaparte de personnelles injures à venger et qui ait l'habitude des moyens expéditifs ; c'est pourquoi le ministre de la Guerre lui adresse le 27 juillet, avec sa nomination de gouverneur militaire en Corse au grade de maréchal de camp, commandant à deux maréchaux de camp ses anciens, des instructions ostensibles sur la surveillance à exercer, les tentatives d'embauchage à réprimer, la fermeté exemplaire à déployer. L'on ne doutait point au ministère que Bruslart ne fût de ces héros légendaires, constamment sur leurs gardes, auxquels il suffisait de dormir d'un œil, une heure durant, assis dans un fossé, le fusil entre les jambes. Avec un tel Argus au-devant de l'Ile d'Elbe, le roi dormirait tranquille. Reste quelles instructions Bruslart avait reçu de Monsieur.

Il partit, traînant après lui un état-major d'armée, deux aides de camp, un colonel chef d'état-major

suppléé par un chef d'escadron, deux lieutenants-colonels, deux commandants dont un Corse dangereux, deux capitaines et un chef de cabinet civil. La plupart de ces compagnons avaient servi à l'Armée de Normandie, plus ou moins ; d'autres avaient été employés, durant l'interrègne, à des missions près des organisations royalistes de l'intérieur, d'autres enfin n'avaient pas d'histoire. Tout ce monde, chef à la tête, se trouva fort dépaysé devant des obligations d'un service régulier : car M. de Bruslart avait une armée et une flotte à ses ordres : trois régiments, une légion de gendarmerie, deux frégates, une corvette, un brick, une mouche, deux avisos, vingt fois ce qu'avait l'Empereur. Pour le début, il fit la guerre à son préfet, le baron de Montureux, ancien militaire, aussi neuf que lui en administration, mais prenant sa mission fort au sérieux. On ne saurait dire exactement si Bruslart était aussi convaincu. Toutefois, lorsqu'il débarqua le 13 novembre à Ajaccio, d'où il se rendit presque aussitôt à Bastia, toute la France fut assurée que ce chouan redoutable était envoyé pour assassiner l'Empereur.

Quant à l'Empereur, comme il le disait au colonel Campbell, il savait ce que signifiait une telle nomination : « N'était-il pas évident que telles étaient les intentions contre lui dans le choix fait du gouverneur de Corse : un homme qui avait été employé par les Bourbons en Angleterre dans des complots et conspirations avec Georges et autres... Il ne pou-

vait avoir été choisi pour aucune autre vue, car il n'avait aucun rapport avec la Corse, au point qu'un des régiments qui y étaient en garnison avait été employé contre lui dans la Vendée. »

Aussi suffit-il de cet épouvantail pour que désormais Napoléon ne sorte plus pour prendre de l'air qu'accompagné de quatre soldats.

Pourtant quelles furent de la part de ce Bruslart les tentatives sur lesquelles on peut trouver quelques renseignements méritant une sorte de créance ? On a vu quels avis Joseph avait fait tenir à son frère et comment Boinod avait été accueilli. Cela est le premier son de cloche. A la date du 6 septembre, trois individus venus de Corse, convaincus de complot contre la vie de Napoléon, sont fusillés à Porto-Ferrajo.

On ne saurait s'attacher au débarquement d'un aide de camp de Bruslart qui, allant de Livourne à Bastia sur le *Zéphyr* et surpris par gros temps, relâcha à Porto-Ferrajo et descendit à terre. Drouot lui intima l'ordre de partir et il partit. Napoléon trouva que c'était « une incartade de curiosité et d'ailleurs de fort mauvais goût ». Bruslart, dans un certificat qu'il délivra à cet aide de camp le 1er août 1815, le combla de ses louanges : « En revenant de Livourne, dit-il, le mauvais temps l'ayant jeté dans Porto-Ferrajo, cet officier, malgré les dangers où il se vit exposé, se conduisit avec beaucoup de sagesse et de dignité. » Cette relâche, peut-être un cas de mer, peut-être une bravade, devient pour le



lieutenant-colonel Laborde, du bataillon de la Garde, un attentat avorté : « Cet aide de camp s'était rendu à l'Ile d'Elbe avec des sicaires pour assassiner Sa Majesté. » Ce n'est point là qu'il faut chercher.

Une piste plus sérieuse est fournie par l'un des Costa. « Bruslart, a-t-il écrit, put ourdir un complot dans lequel entrèrent des Cortinains qui avaient autrefois émigré et qui attribuaient à Napoléon leurs souffrances. Ce complot fut éventé. Bartoli et Gaffori en eurent connaissance et ils expédièrent immédiatement à l'Ile d'Elbe un homme de confiance nommé Caviglioli, militaire qui s'était retiré en Corse après la chute de l'Empire, était de Guagno et habitait Corte : il avertit l'Empereur qui se mit sur ses gardes et ne s'exposa plus comme il le faisait à parcourir l'île sans être accompagné. »

Le chef de bataillon Sandreschi vint prévenir Mme Cervoni, veuve du général tué en 1809, que Bruslart « avait soudoyé des assassins qui devaient s'embarquer dans la plaine d'Alissio pour se rendre à Porto-Ferrajo » ; durant que Sandreschi, sur une felouque montée par douze hommes, côtoyait le littoral, trente hommes envoyés par Mme Cervoni et conduits par son père lui-même et son parent Denis Giordani, eurent mission de surveiller la côte et s'opposèrent à ce que la felouque qui devait recevoir les assassins pût atterrir.

Pons parle du débarquement « d'un assassin



redoutable, qui se vantait d'avoir commis plusieurs assassinats et qu'un hasard presque miraculeux fit découvrir dans la nuit. « Il y eut preuve morale qu'il venait assassiner. » L'Empereur le fit embarquer sur la *Caroline* et ordonna qu'on le rejetât en Corse. Ne serait-ce pas du même homme que Napoléon parle au colonel Campbell, le 14 janvier 1815 : « Un assassin envoyé contre lui avait été récemment débarqué en l'Elbe d'un des bateaux de guerre français, les gendarmes étaient à sa recherche et il serait sûrement appréhendé. » L'Empereur « semblait très agité et impressionné, avec la certitude de la vérité de ce qu'il avançait ».

Il y eut d'autres alertes : doit-on penser que toutes étaient sérieuses? En tout cas, il suffisait que Napoléon eût, comme dit Campbell, la certitude de la réalité de ce qu'il avançait.

Il y eut plus que vraisemblablement complot pour l'assassiner, mais il y eut, sans contredit, tentative pour l'enlever. Certains projets paraissent romanesques, tels que celui de s'emparer de lui « à l'aide d'une corvette dont l'équipage serait composé d'hommes ayant le costume et l'armement des corsaires barbaresques ». On n'a plus idée qu'il y ait eu des Barbaresques, en Méditerranée, jusqu'au tiers du dernier siècle, ni qu'ils fussent redoutables ; ils l'étaient pourtant et, sur les côtes d'Italie, les populations s'enfuyaient lorsqu'un de leurs navires était signalé. On avait stipulé dans le traité du 11 avril

que l'on négocierait avec les Barbaresques pour que le pavillon elbois reçût le même traitement que le pavillon français, mais on n'avait eu garde d'en rien faire. L'Empereur n'avait donc pu s'assurer contre leurs attaques que par de bons traitements. Certains Tunisiens ayant été reçus à Porto-Ferrajo ; « un de ces barbaresques, au moyen de cet asile, maintenait, dit Mariotti, consul de France à Livourne, une croisière dans ces parages et faisait trembler toute la côte ». Rien n'eût été plus aisé que d'emprunter les apparences de ce corsaire et d'enlever Napoléon un jour qu'il fût en mer à bord de son brick ; mais on imagina une combinaison beaucoup plus simple.

Le consul nommé à Livourne par le prince de Bénévent, avec la fonction spéciale d'organiser la surveillance et, s'il convenait, l'enlèvement et l'assassinat de l'Empereur, était un Corse des environs de Bastia qui devait tout aux Bonaparte. Lieutenant au régiment provincial corse, il avait émigré, était devenu capitaine chez les Génois et, assure-t-on, était rentré comme adjudant-commandant au service de France. Ç'avait été pour s'attacher à la fortune des Bacciochi. Elisa l'avait fait ministre pour Piombino, préfet de police à Lucques, commandant une des subdivisions de la 29e division militaire. Il était l'intelligence du prince Félix et ce fut lui qui mena cette campagne où la trahison et la lâcheté des chefs eurent raison de la bonne volonté et du courage des subordonnés. Mariotti, que le

prince de Bénévent avait connu, sans doute par la princesse Elisa, était de ces agents qui lui agréaient : il fut, tout aussitôt après la Restauration, décoré de Saint-Louis et du Lys et il reçut par mois — ce qui était sans exemple — 2.000 francs de traitement et 1.500 francs pour dépenses secrètes. Il était dans tous les mystères ; on lisait au roi des extraits de ses lettres, et ses dépêches furent les seuls papiers que M. de Jaucourt brûla en quittant le département.

Mais il reste sa correspondance avec Talleyrand, alors au Congrès de Vienne. Et il écrit à Talleyrand le 28 septembre : « Tous les renseignements que j'ai reçus de Porto-Ferrajo et que j'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse ne présentent pas beaucoup de facilités de faire enlever Napoléon, les précautions extraordinaires qu'il a prises contre tous les étrangers et surtout ceux qui arrivent de France et de Livourne, les changements continuels de sa demeure et l'espérance qu'il entretient dans les militaires d'un changement heureux après le Congrès sont des obstacles qui me mettent nettement dans l'impossibilité de rien tenter contre lui à présent avec quelque sorte de probabilité de succès. Je ne perds pas courage et, en attendant, je proposerai à Votre Altesse un plan qui pourra être réalisé peut-être plus facilement que tout autre.

« Napoléon va souvent à la Pianosa sur son brick. On m'a assuré que n'ayant pas de logement pour

lui dans cette île, il couche à bord. Le sieur Taillade le commande. Il est resté au service de Napoléon parce qu'il est marié à Porto-Longone et parce qu'il ne pouvait pas espérer d'être compris dans l'organisation de la marine royale ; il est pauvre et Napoléon a réduit sa solde de moitié ; il n'a pas un moment de repos et n'est pas content de son sort ; tout me porte à croire qu'il serait facile de le gagner ; il n'est jamais venu à Livourne et va souvent à Gênes ; il est de la Provence et doit avoir des amis à Marseille ou à Toulon. Il faut tâcher d'en trouver un qui se charge de se rendre à Gênes sous prétexte de commerce et l'attende pour le rencontrer comme par hasard ; cet autre le sondera avec adresse et, le voyant disposé à servir, lui proposera une récompense s'il enlève Napoléon et le porte à l'île [Sainte] Marguerite. »

Taillade n'était point né en Provence comme le croyait Mariotti, mais à Lorient ; il avait été en 1787, à douze ans, embarqué mousse sur la frégate la *Dryade* et, très lentement, il était arrivé à être enseigne entretenu, en 1808. Depuis lors, il se tenait à bord de la *Levrette*, stationnée à Porto-Ferrajo : il avait épousé une Mlle Fortini, nièce du maire de Porto-Longone, et, à l'arrivée de l'Empereur qui l'avait pris à son service, il avait été nommé lieutenant de vaisseau.

Doit-on penser que des ouvertures avaient été faites à Taillade et acceptées par lui lorsque, le

6 janvier 1815, rentrant de Civita-Vecchia, ayant M. Ramolino à son bord, il fut pris par un coup de vent qui l'obligea à mettre à la cape en courant sur la Corse. Il arriva ainsi au golfe de Saint-Florent, y pénétra et mouilla. Trois heures après, comme par hasard, arrivèrent à son bord le lieutenant-colonel Perrin, de l'état-major de Bruslart et le commandant de la place de Saint-Florent, un Corse nommé Albertini. Taillade fit descendre Perrin dans la chambre et resta tête-à-tête avec lui. Perrin retourna à terre et Taillade vint, avec son second Sari, lui rendre sa visite; il resta trois heures avec lui, conversant en anglais. (Il avait été prisonnier en Angleterre durant trois ans et Perrin y était resté pendant toute l'émigration.) A un moment, arriva de Bastia un autre officier de Bruslart qui entra en tiers. Perrin retint à dîner Taillade qui ne rentra à bord que dans la soirée. Le lendemain, au matin, la frégate du roi, l'*Uranie*, vint mouiller, bord à bord du brick, et le second la visita. On répara jusqu'au 11 : le 12, on repartit; le brick donna encore dans la tempête et Taillade manœuvra contre toutes les règles. Après avoir manqué périr sur les rochers, il se trouva heureux d'échouer sur la plage de Bagnajo. L'Empereur était là; à la première nouvelle que le brick était en perdition, il était monté à cheval, il était accouru et il resta sur la plage jusqu'à ce que l'équipage fût entièrement sauvé.

Lorsque le second du brick, Sari, fut descendu

à terre, il remit à l'Empereur une note par laquelle on le prévenait qu'un des aides de camp de Bruslart avait annoncé qu'il tuerait l'Empereur. Déjà Napoléon avait reçu le même avis par une autre voie : l'individu désigné était l'officier venu de Bastia à Saint-Florent pour prendre part à la conversation entre Taillade et Perrin ; c'était celui qui avait bravé l'Empereur en débarquant à Porto-Ferrajo : Boëssulan.

Ce ne fut point pour sa connivence avec Bruslart que Taillade fut destitué de son commandement, mais pour l'ineptie de sa manœuvre. Si l'Empereur fut mis en garde contre Boëssulan, il ne le fut point contre Taillade, autrement dangereux. Tout de même Taillade fut mis hors d'état de nuire puisqu'il fut remplacé dans son commandement par le lieutenant de vaisseau Chautard, qui, récemment arrivé de France, avait été employé à commander les vingt-huit marins de la Garde. Taillade lui succéda dans ce commandement, il passa en France sur l'*Inconstant*, fut promu en mer capitaine de frégate et fut nommé commandant supérieur des marins de la Garde : il les commandait encore à l'armée de la Loire en août 1815. L'Empereur ne croyait point à sa culpabilité. En 1821 il le comprit pour la somme de 30.000 francs dans le 7e codicille, dit codicille de conscience.

*
* *

Selon toute probabilité, ce fut là, de la part de Bruslart, l'entreprise clandestine qui fut poussée le plus loin et qui eut le plus de chances de succès. Mais ce n'est là qu'un côté de la question : on vient de voir à l'œuvre le comte d'Artois avec Chauvigny de Blot et Bruslart, le prince de Bénévent avec Mariotti. Ce ne sont là que des brigandages, des complots qui ne revêtent point le caractère politique, qui n'ont point été concertés entre puissances et n'ont point fait l'objet de négociations.

Cela pourtant ne manque point et la diplomatie latente et secrète — surtout secrète — s'emploie avec ardeur à trouver une solution : c'est-à-dire, au mépris du traité du 11 avril, à enlever ou à assassiner l'Empereur.

Dès le 14 avril, Metternich disait au ministre de Toscane : « Soyez tranquille ; nous ferons tous les efforts possibles pour faire déguerpir Napoléon de l'Ile d'Elbe et la rendre à la Toscane. » Ceci pouvait n'être qu'un propos en l'air : Voici mieux : ceux qui prennent l'affaire en main ce sont « les confidents même de Louis XVIII » ; « Le gouvernement et le roi désirent qu'on envoie Bonaparte ailleurs qu'à l'Ile d'Elbe », écrit de Paris, le 28 août, Wellington à Lord Liverpool. Dès le 20, Hyde de Neuville, envoyé par le roi, comme agent du ministère secret de M. de Blacas, est à Londres où, à l'aide

de Sir Sidney Smith, lequel, comme on sait, ne pensait alors qu'à combattre les Barbaresques et dont il s'est ménagé l'appui, il présente une sorte de mémoire où, sous prétexte d'établir « la nécessité et les moyens de faire cesser les pirateries dans la Méditerranée », il propose l'assassinat ou l'enlèvement de Napoléon. L'assassinat plutôt, car il écrit : « Qu'il conspire ou ne conspire point, qu'il soit effrayé ou non de sa position, il est et sera toujours un immense danger... Mort, il serait encore à craindre. » Hyde ne semble pas avoir été accueilli à Londres : il rentre à Paris. De là, M. de Blacas le réexpédie en Italie pour développer « le plan dont l'exécution est remise à son zèle éclairé ». Il doit demander au roi Victor-Emmanuel l'autorisation de prendre la Sardaigne pour point d'appui d'une flotte combinée franco-espagnole qui sera commandée par Sidney Smith et agira contre les Barbaresques. Le roi, qui a reçu des mains de Hyde de Neuville une lettre personnelle de son beau-frère le roi de France, démêle aussitôt qu'il s'agit d'un armement combiné entre la France, l'Espagne et la Sicile, pour enlever Bonaparte de l'Ile d'Elbe et chasser Murat de Naples ; il éconduit Hyde qui de même échoue à Florence ; mais ce projet dont Hyde est peut-être l'auteur et qu'en tous cas il a soufflé à Blacas qui l'a fait sien, sera suivi sous des formes diverses jusqu'au mois de février 1815. Au dernier état, il s'agira de 40.000 Français et de 10.000 Espagnols, 12.000 Portugais, 20.000 Anglais,

10.000 Siciliens, qui, sauf les Français, seraient transportés en Sicile sur des vaisseaux anglais : ces 92.000 hommes suffiraient amplement, écrit Wellington le 25 décembre, pour avoir raison de Murat : Napoléon est sous-entendu.

Avant de passer aux mesures d'exécution, Castlereagh et Wellington entendent qu'on leur fournisse la preuve que, durant la campagne de 1814, Murat était d'accord avec Napoléon. A Vienne, le 15 décembre, Castlereagh dit à Talleyrand : « Je crois savoir que Murat a entretenu des correspondances avec Bonaparte dans les mois de décembre 1813, de janvier et de février 1814, mais je serais bien aise d'en avoir la preuve, cela faciliterait singulièrement ma tâche. Si vous aviez dans vos archives de telles preuves, vous me feriez plaisir de me les procurer. » Sur quoi Talleyrand écrit à Louis XVIII (c'est-à-dire à M. de Blacas) : « J'écris aujourd'hui, dans ma lettre au Département, de faire faire des recherches pour trouver celles qui pourraient exister aux Affaires étrangères. Il serait possible qu'il y eût quelque trace d'intelligence entre Murat et Bonaparte à la secrétairerie d'État ».

M. de Blacas fournit alors un certain nombre de pièces : la lettre d'Élisa à l'Empereur du 14 février 1814, une lettre de Fouché du 18, une lettre d'Eugène du 20, une lettre de Clarke du 3 mars, quelques autres sans importance : c'est là ce qu'il communique et à quoi Wellington répond le

4 janvier 1815 : « Je vous rends les papiers que vous m'avez laissés, ils ne contiennent aucune preuve contre Murat. Ils démontrent seulement qu'il avait pris un parti à regret... Mais ses lettres en général, celle de Clarke surtout, tendent à prouver qu'il était en vraie hostilité avec la France et c'est ce qui lui faut. » Repoussé par le gouvernement anglais qui déclare ne vouloir pas renouveler la guerre, M. de Blacas revient à la charge près de Wellington, le 23 janvier. Débouté cette fois encore, il s'adresse à Castlereagh qui, parti de Vienne le 12 février, est arrivé à Paris avant la fin du mois : il lui montre *les originaux*. Ce sont encore les originaux des lettres authentiques. Castlereagh rentre à Londres et, le 4 mars, M. de Blacas lui envoie « les copies des lettres dont dit-il, vous avez vu les originaux entre mes mains ». Il ajoute : « J'ai retrouvé encore depuis, dans une autre liasse, *trois minutes de lettres écrites par Napoléon dont une n'a point de date*. J'ai l'honneur de vous en adresser pareillement des copies et ce ne sont pas les moins intéressantes des pièces qui ont été découvertes dans l'immense quantité des papiers où il a fallu faire des recherches ». Parmi les neuf pièces qui accompagnent cette dépêche, il n'y a que ces trois prétendues minutes qui comptent, puisque les autres pièces ont été, par Wellington même, déclarées sans importance. — Ce sont ces trois minutes qui ont été falsifiées, de façon à compromettre essentiellement Murat. Ces faux ont été

fabriqués par M. l'abbé Fleuriel qui, depuis 1793, s'est attaché à M. de Blacas, qui travaille près de lui comme secrétaire dans le cabinet du roi, qui a été nommé à la Restauration chapelain ordinaire de Sa Majesté et écrivain de son cabinet. La lettre de l'Empereur à la reine Caroline, écrite de Fontainebleau le 24 janvier 1813, a reçu la date de Nangis 17 février 1814; la lettre qu'on prétend sans date, de l'Empereur à Murat, et que l'on place vers le 3 mars 1814 est authentiquement datée du 26 janvier 1813; enfin la lettre à laquelle on a donné la date du 5 mars 1814 a été écrite le 30 août 1811. Ce sont ces pièces, falsifiées dans leur texte et leurs dates, et savamment interpolées que lord Castlereagh communique le 12 mars à Wellington. « Vous trouverez dans ces papiers, lui écrit-il, en addition aux rapports du général Nugent et de Lord Bentinck, d'amples preuves de la trahison de Murat, pour le moins de son double jeu. » Désormais l'Angleterre n'hésite plus et c'est par la publication de ces faux que le ministère justifiera sa ligne de conduite.

Seulement, alors, le 2 mai, Lord Castlereagh aura constaté l'universel soulèvement, contre M. de Blacas, il le reniera donc; il n'osera point prononcer son nom; il portera la communication au compte de Talleyrand; et ce ne sera qu'un demi-mensonge, puisque, s'il a reçu les pièces de Blacas, il peut alléguer que c'est à Talleyrand qu'il les a demandées. Il dira donc: « Ayant désiré avoir

tous les documents relatifs à la conduite de Murat, j'ai prié le prince Talleyrand de faire faire des recherches dans les bureaux de Paris où on a trouvé des pièces très importantes. Je vais donner lecture de plusieurs extraits de plusieurs lettres qui ont été trouvées... »

A Paris, l'Empereur prouve que les lettres ont été falsifiées, il offre de donner, dans les bureaux, communication des pièces authentiques à quiconque se présentera ; entre autres viennent et se déclarent convaincus deux ou trois Anglais, Hobhouse et Byrne, mais qu'importe ? Le but est atteint, Murat est renversé, la guerre est déclarée, Napoléon va tomber, cela suffit : La fin justifie les moyens.

*
* *

Avec l'Autriche, M. de Blacas n'a pas eu besoin de se compromettre à ce point et de se rendre l'inspirateur et le complice de faux caractérisés. Il a trouvé des terrains merveilleusement disposés et si M. de Metternich a paru d'abord faire quelques façons, alléguer le traité qu'il avait conclu le 11 avril et les engagements qu'avait pris son maître, il n'a pas tardé à se mettre d'accord avec M. de Blacas par l'entremise de M. de Bombelles. Entre M. de Bombelles au service de François Ier et M. de Blacas au service de Louis XVIII, il ne s'agissait point de discuter les intérêts réciproques de l'Autriche et de la France, mais de mettre en

commun leurs haines contre les hommes de la Révolution. Tous deux étaient des émigrés, de ceux qui n'avaient jamais transigé et qui étaient décidés à ne transiger jamais et, dès lors, l'entente entre eux était si aisée qu'on peut se demander qui faisait les premiers pas. Ils formaient un des éléments de cette diplomatie occulte qui menait alors l'Europe et dont l'action, tantôt parallèle, tantôt contraire à celle de la diplomatie officielle, explique seule quantité de résolutions qui paraissent sans justification. M. de Talleyrand, plénipotentiaire officiel, demeurait convaincu qu'à Vienne il avait l'entière confiance du roi, que seul il réglait toute chose et qu'avec lui périrait le secret politique ; de temps à autre, il se faisait donner des louanges démesurées ; il recevait avec satisfaction l'assurance que ses lettres étaient infiniment agréables à Sa Majesté et, durant qu'il en était certain et qu'il se démenait pour chasser Murat ou pour mettre Buonaparte en captivité, tout se réglait entre émigrés, entre gens sans tache ; « cette chenille appelée Bombelles », comme dit M. de Jaucourt, rampait vers les Tuileries, résolvait tout, d'accord avec M. de Blacas. Tels étaient en France les débuts du régime parlementaire. Si Louis XV, monarque absolu, avait son secret, Louis XVIII, monarque constitutionnel, ne lui cédait en rien.

Pourtant il faut rendre cette justice au prince de Bénévent qu'il n'épargnait rien pour fournir à Ferdinand IV les satisfactions qu'il lui devait en

échange de son argent. Il faisait l'homme de qui tout dépend et qui doit être d'autant mieux payé. Il lançait contre Murat des épigrammes ou débitait des sentences et il tenait qu'il avait produit le plus grand effet. Les autres y regardaient peu ou point : mais il excellait à brouiller les cartes.

Rien n'est plus étrange : ce personnage a paru investi de la confiance entière de Louis XVIII ; il a laissé la réputation de l'homme qui a tout mené, tout dirigé à Vienne et qui a triomphé sur tous les points. Or, en réalité, si les événements s'étaient déroulés, Louis XVIII aurait trouvé sans doute, à ses projets contre Napoléon, une résistance qu'il n'attendait pas, qu'il n'eût pu vaincre et qui était due aux combinaisons politiques de M. de Talleyrand. Louis XVIII avait deux idées en tête, obtenir de l'Europe que le roi de Saxe et le roi des Deux-Siciles fussent réintégrés dans leurs États. Porté par doctrine vers l'alliance autrichienne, dont il semblait avoir reçu la tradition de M. de Choiseul, le prince de Bénévent y inclinait avec d'autant plus de force à présent que, à se jeter à la tête de l'empereur Alexandre comme il avait fait depuis Erfurt, il n'avait point gagné tout ce qu'il avait espéré. Sans doute, il avait tiré de notables avantages, mais était-ce que certain refus l'avait d'autant plus contrarié que sa demande était plus indiscrète? était-ce que le séjour d'Alexandre à l'hôtel de l'Infantado avait été troublé par quelque scène où l'ambition ou la rapacité du prince eussent reçu un échec? C'était

au moment même où il avait à collaborer ostensiblement avec le souverain, pour qui, depuis cinq ans au moins, il trahissait l'Empereur et la France, qu'il entamait contre lui une espèce de lutte, contrariant ses desseins et croisant ses projets. Il y portait une passion qu'on ne saurait croire uniquement politique. Il se vantait au roi d'avoir essuyé des mots comme : « Je croyais que la France me devait quelque chose » (Alexandre entendait dire le roi de France), qui sur tout autre eussent sonné comme un soufflet. Et l'empereur Alexandre ne connaissait point le fond des choses !

M. de Talleyrand avait mis en train, dès son arrivée à Vienne, en octobre, le projet d'enlever Bonaparte, mais croyait-il sincèrement qu'une telle violation du droit des gens pût s'accomplir sans que l'Europe entière — et celui-là en particulier qui s'en était montré le chef, — y coopérât ? C'était l'empereur de Russie qui avait dit : « Les convenances de l'Europe sont le droit. » A quoi M. de Talleyrand avait répondu par une scène de comédie qui voulait être émouvante, protestant au nom du droit pur. Et, cinq jours après, il écrivait à Louis XVIII : « On montre aussi une intention assez arrêtée d'éloigner Bonaparte de l'Ile d'Elbe. Personne n'a encore d'idée fixe sur le lieu où l'on pourrait le mettre. J'ai proposé une des Açores. C'est à 500 lieues d'aucune terre. » Sans doute était-ce bien là où « les convenances de l'Europe » violaient le droit, à moins que le droit des gens,

comme le droit civil, fût à la disposition du souverain légitime : « Si veut le Roi, si veut la Loi » et que, pourvu qu'on fût légitime, tout se trouvât justifié. Mais il fallait être légitime, et, aux yeux du néophyte Talleyrand, inventeur du dogme de la Légitimité, il n'y avait guère que Louis XVIII qui le fût. La question qui seule eût pu arrêter, eût été, selon M. de Talleyrand, la question d'argent, les Portugais ne pouvant assumer les frais qu'entraînerait cette combinaison. « Lord Castlereagh, écrivait-il, ne paraît pas éloigné de croire que les Portugais peuvent être amenés à se prêter à cet arrangement, mais dans ce cas, ajoute-t-il, la question d'argent reparaîtra. » Le roi s'est jeté sur cette idée : « Entre nous, a-t-il dit, je dépasserai les stipulations du 11 avril, si l'excellente idée d'une des Açores était mise à exécution. » C'est donc qu'il reconnaît le traité de Fontainebleau dès qu'il s'agit de le violer.

Après cet effort de son génie, M. de Talleyrand s'arrête. Il se restreint au projet que suivent toutes les fortes têtes réactionnaires, joindre les destinées de Murat et celles de Napoléon, établir que Murat et Napoléon ont été et demeurent en intimité de projets et de conspirations, « se débarrasser de l'homme de l'Ile d'Elbe et de Murat. Mon opinion fructifie » écrit-il le 7 décembre avec cette suffisance qui lui fait prendre constamment à son compte tout ce qu'il croit devoir réussir. Voilà beau temps que l'opinion du roi et de

M. de Blacas fructifie sans M. de Talleyrand. Louis XVIII est en mesure de répondre qu'il partage entièrement cette opinion : *Delenda est Carthago.* « Ce n'est pas par là qu'il est possible de commencer », réplique Talleyrand le 28 décembre, et, de son côté, toutes choses en sont restées là. Aussi bien, dans ses conversations à ce sujet, n'a-t-il jamais pressenti les Russes, et a-t-il laissé de côté l'empereur Alexandre. Traité comme une quantité négligeable, celui qui, onze mois auparavant, était Trajan, Agamemnon, le sauveur de l'Europe, celui dont le vice-grand-électeur prenait les ordres pour proposer au Sénat français la déchéance de Napoléon !

L'empereur Alexandre n'a pas été sans ressentir les contradictions diplomatiques dont il rend Talleyrand responsable et qu'aggrave, de la part de l'ancien évêque, un certain ton badin et talon-rouge, où il le prend, si l'on peut dire, à égalité avec Alexandre à l'instar de son nouveau maître qui le prend en supérieur. Aussi lorsque, aux offenses politiques, s'ajoute l'offense familiale et que le roi, pour cette fois d'accord avec son ministre des Affaires étrangères, écarte, de la façon qui peut être le plus sensible au tzar orthodoxe, la proposition qu'il a faite de sa sœur pour le duc de Berry, à l'instant même, Alexandre riposte : « Pourquoi n'exécutez-vous pas le traité du 11 avril ? » Talleyrand se réfugie dans des pauvretés ; il ne sait pas, il est absent de Paris depuis cinq mois. « Le traité n'est pas exécuté,

reprend l'empereur, nous devons en réclamer l'exécution; c'est pour nous une affaire d'honneur, nous ne saurions en aucune façon nous en départir. L'empereur d'Autriche n'y tient pas moins que moi et soyez sûr qu'il est blessé de ce que l'on ne l'exécute pas. » Et l'empereur Alexandre sépare Murat de Napoléon. Murat, dit-il, « c'est une canaille qui nous a tous trahis »; est-ce à dire qu'il se soucie fort de livrer l'Italie entière à l'Autriche et à la France marchant à présent d'accord, non certes, mais il se réserve de faire de Murat une matière d'échange et, pourvu qu'il n'ait pas à employer ses forces, il pourra donner son appui à une telle combinaison : mais sur le traité du 11 Avril, il paraît intraitable; il en veut l'exécution pure et simple; les Anglais ne sont pas moins nets. Dès le 25 décembre, Wellington, écrivant à Castlereagh, séparait la cause de Napoléon de celle de Murat: Murat, on était tout disposé à le sacrifier. Mais, « s'il était parti, Bonaparte à l'Ile d'Elbe ne serait pas un objet de grande crainte ». Sans doute y avait-il des rapports entre Murat et Napoléon, mais, la cause enlevée, l'effet cesserait. Les agents français prétendaient que les relations entre Naples et l'Ile d'Elbe étaient continuelles, qu'il se perpétrait là des complots mettant en péril la paix de l'Europe, mais les Anglais étaient trop bien renseignés et en même temps trop réalistes pour craindre les 800 hommes de la Garde, même appuyés par l'armée de Murat. Au cas que le gouvernement ponti-

fical eût donné communication des lettres qu'il était parvenu à se procurer, qu'y eût-on trouvé ? que Murat écrivait à Pauline et faisait écrire par ses enfants à l'Empereur lors du renouvellement de l'année : à la vérité il donnait à sa belle-sœur des commissions assez compromettantes. « Je n'écris pas d'affaires à l'Empereur, disait-il ; car *nonobstant les affaires que nous avons*, je le sais toujours irrité contre moi, il fut souvent injuste à mon égard, mais dites-lui bien que toujours je fus et je serai son ami et le plus reconnaissant de tous ses élèves. Qu'il conserve sa santé et il en sera convaincu. » Une telle phrase eût assurément prêté à des commentaires mais le prince régent, aussi bien que Louis XVIII, l'empereur d'Autriche et tous les princes et souverains avaient reçu des lettres du même style, où Murat se déclarait leur ami, leur allié, leur élève et leur sauveur.

*
* *

Voilà donc comme, à Vienne, du moins, on était loin des Açores, du Cap-Vert et de Sainte-Hélène, au moment même où Napoléon s'en croyait le plus menacé : « Il parla alors, écrit le 14 janvier le colonel Campbell, des informations qui avaient paru dans quelques journaux relativement à son envoi à Sainte-Hélène ou à Sainte-Lucie, d'une façon qui montrait sa croyance en elles, dit qu'il ne consentirait pas à être enlevé d'Elbe, mais

résisterait par la force. « Avant cela, dit-il, il faut faire une brèche dans mes fortifications, nous verrons. » Ce qu'il dit à Campbell, il le dit à tous les voyageurs Anglais, il le proclama à haute voix durant une parade de sa garde. « Toutes les puissances réunies ne pourront pas me forcer à quitter l'Ile malgré moi. Si elles viennent m'y attaquer, je m'y défendrai jusqu'à la mort. »

A ce moment même, sous la pression de la Russie et de l'Angleterre, Talleyrand arrive à proposer au roi la plus étrange des combinaisons : la France vendant l'abolition de la traite à l'Angleterre, moyennant que celle-ci « débarrassât le roi de ce qu'il pouvait y avoir de plus pénible dans l'exécution du traité du 11 avril ». Cette lettre est du 15 février. Louis XVIII répond le 3 mars, après son entrevue avec Castlereagh regagnant l'Angleterre : « Ce que je ne dois encore pas oublier de vous dire, c'est que Lord Castlereagh, qui a insisté fortement auprès de moi... sur l'exécution des conventions du 11 avril relatives à la famille Bonaparte, objet sur lequel je reviendrai dans ma prochaine lettre, ne m'a pas dit un mot de la traite des nègres. » Il esquive ainsi la question, car jamais il n'a eu l'intention d'exécuter le traité, et il gagne du temps, comptant bien que quelque jour une incartade de Napoléon le débarrassera de ce souci.

*
* *

En effet, comment l'Empereur pourrait-il, dans la situation désespérée où il est placé, trouver une autre issue qu'une ouverture d'hostilités.

Il ne peut vivre que moyennant l'exécution du traité conclu en son nom par les représentants de l'armée, Caulaincourt, Ney, Macdonald, avec les plénipotentiaires de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, traité auquel a consenti l'Angleterre, auquel a adhéré, le garantissant en tout ce qui concerne la France, le gouvernement provisoire, et qu'a déclaré devoir exécuter le gouvernement de Louis XVIII. Cet engagement que, à diverses reprises, l'on nia avoir pris, fut remis le 31 mai 1814 aux plénipotentiaires des trois cours et était conçu en ces termes : « Je soussigné, ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères, ayant rendu compte au roi de la demande que messieurs les plénipotentiaires des cours alliées ont reçu de leurs souverains l'ordre de faire relativement au traité du 11 avril auquel le Gouvernement provisoire a accédé, il a plu à Sa Majesté de l'autoriser à déclarer que *les clauses du traité à la charge de la France seront fidèlement exécutées*. Il a en conséquence l'honneur de le déclarer par la présente à Leurs Excellences. » Cela a été signé par le prince de Bénévent. Or, les charges que la France et son gouvernement avaient assumées

étaient de natures diverses ; il en était de morales et il en était de matérielles.

D'après l'article II, l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise devaient conserver leurs titres leur vie durant. La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'Empereur conserveraient également, partout où ils se trouveraient, les titres de princes de sa famille. Dès le premier jour, « l'empereur Napoléon » fut appelé « Buonaparte » et l'Impératrice retomba « l'archiduchesse ». Quant aux membres de la Famille — hormis l'impératrice Joséphine qui fût devenue la duchesse de Navarre, la reine Hortense, duchesse de Saint-Leu et le prince Eugène, — on sait ce que devinrent leurs titres : On ne leur donna même plus du Monsieur. Ils furent Joseph Buonaparte ou Jérôme Buonaparte.

A l'article III, on entrait dans le positif : le premier paragraphe concernait l'Ile d'Elbe dont Napoléon a été mis en possession; mais le deuxième paragraphe était ainsi conçu : « Il sera donné en outre, en toute propriété, à l'empereur Napoléon, un revenu annuel de 2 millions de francs en rente sur le grand Livre de France, dont 1 million réversible à l'Impératrice. » De ces 2 millions, le gouvernement français s'est constamment refusé, même sur la mise en demeure des souverains, à payer un centime. Il en est résulté que l'empereur Napoléon dont le trésor particulier avait été détourné à Orléans et livré au comte d'Artois, s'était trouvé,

comme on l'a vu, réduit à une somme totale de 3.979.915 fr. 16, dont il convenait de déduire une centaine de mille francs volés ou dépensés, à Fontainebleau ou sur la route. La dépense totale, durant onze mois, a dépassé 2 millions, en y comprenant il est vrai les frais généraux d'installation, les dépenses en tout genre, pour le militaire et le civil qui n'auraient point à être renouvelées. Moyennant la rente française et le revenu de l'Ile, l'Empereur eût été au large ; les 2 millions dus par le roi de France lui faisant défaut, il ne pouvait ni pourvoir à sa sûreté, ni conserver une dignité de vie, ni solder les 800 hommes de sa garde et l'équipage de son brick ; il tombait à la merci du premier assassin venu ; son honneur, sa liberté, son existence étaient en péril.

L'on a allégué que Napoléon n'avait point personnellement adressé de réclamations au gouvernement royal, et que si celui-ci n'avait point exécuté le traité, il n'avait point par une déclaration ni par un acte formels, signifié la rupture ; cela est faux.

Mettant de côté les attentats préparés contre sa personne, où il n'établissait point absolument le rapport de la cause à l'effet, où même, il ne faisait que soupçonner, sans la prouver, l'ingérence du gouvernement royal; mettant de côté cet état de guerre qui autorisait toutes les perquisitions et tous les interrogatoires contre quiconque venait de l'Ile d'Elbe ou y allait, qui arrêtait toutes les cor-

respondances et plaçait Napoléon et ceux qui l'avaient suivi dans la situation de proscrits, le gouvernement de Louis XVIII, s'il n'avait point pris vis-à-vis de Napoléon nommément, des mesures comminatoires, n'avait pas manqué d'en édicter à l'égard de tous les membres de sa famille : par les articles VI et VII du traité, il devait être attribué aux membres de la Famille des domaines ou des rentes produisant un revenu annuel, net, et déduction faite de toutes charges, de 2.500.000 francs, et ces domaines ou ces rentes leur appartiendraient en toute propriété et pour en disposer comme bon leur semblerait. Ils conserveraient tous les biens, meubles et immeubles, de quelque nature que ce fût, qu'ils possédaient à titre particulier et notamment les rentes dont ils jouissaient, également comme particuliers, sur le Grand Livre de France ou le Monte Napoleone de Milan.

Dès le 19 août, Louis XVIII donne l'ordre de ne plus payer aux Borghèse les rentes qui leur avaient été attribuées comme dotation. Le 5 septembre, M. de Blacas dit au Conseil : « On ne comprend pas comment les Bonaparte conservent leurs propriétés : il faut établir une saisie. » Le ministre de l'Intérieur adhère à cette motion et propose que le roi ordonne le séquestre. Une objection étant faite sur les engagements pris, le roi déclare qu'il n'en a pris aucun vis-à-vis des Bonaparte, mais qu'il en a pris vis-à-vis de l'empereur de Russie pour les biens des Beauharnais. M. de Bla-

cas insiste pour la confiscation, la réunion au domaine de l'État. Le général Dessolle fait quelques timides réserves en faveur du prince Eugène et de la reine Julie, mais l'ordre de dresser un « état de tous les biens existants de cette famille est donné par le roi » ; et, le 18 décembre, les ministres, savoir le chancelier Dambray, l'abbé de Montesquiou, Ferrand, Blacas d'Aulps, Louis, Beugnot, le maréchal duc de Dalmatie et François de Jaucourt, présentent au roi un rapport ainsi concu : « Sire, les ministres de Votre Majesté estiment qu'il est nécessaire d'arrêter la disposition des biens, meubles et immeubles qui ont appartenu à la famille de Buonaparte et de les conserver par l'apposition d'un séquestre jusqu'à ce que Votre Majesté en ait autrement ordonné. Ils supplient le roi de les autoriser à cette mesure ». Le roi écrit au pied : *Approuvé :* Louis.

Ainsi, à partir du 18 décembre, Napoléon se trouve, par l'acte d'hostilité de Louis XVIII, constitué en droit de belligérant. Il ne s'agit point ici de l'inexécution du traité, ce qui est le cas pour tous les articles imposant au trésor royal une obligation; il ne s'agit pas que ce gouvernement ait *ajourné* le paiement des rentes dues à l'Empereur, et à tous les membres de la Famille — hormis Hortense ; qu'il ait ajourné de même le paiement des gratifications aux personnes désignées par le traité ; qu'il ait refusé le paiement des dettes de la Maison de l'Empereur ; que, sur tous les points, il

ait manqué aux engagements qu'il avait pris, ce pendant que l'Empereur tenait rigoureusement tous les siens : qu'il abandonnait toutes les propriétés qu'il possédait en France soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé ; qu'il restituait les diamants de la couronne, qu'il rétablissait au Trésor et aux autres caisses publiques, toutes les sommes et effets qui en avaient été déplacés. Il s'agit ici et là d'actes de brigandage formels et de violations expresses. Il s'agit du vol de « ce qui provenait de la liste civile », réservé à l'empereur par l'article XI et livré au comte d'Artois par Dudon, la Bouillerie, et le colonel marquis de La Grange ; il s'agit de l'attentat de Maubreuil couvert par le gouvernement royal, sinon ordonné par le lieutenant général du royaume en violation de l'article XIV assurant le *libre voyage des princes et princesses de la Famille et le passage de tous les équipages, chevaux et effets leur appartenant* ; il s'agit de la spoliation des princes et princesses et de la mise sous séquestre de leurs biens. Ce sont là des atteintes directement portées au traité, qui ne sauraient être contestées et qui elles seules autoriseraient, de la part de Napoléon, souverain indépendant, toutes représailles.

Mais, en dehors des droits et des devoirs réciproques que crée, entre deux parties contractantes, un traité conclu en présence et sous la garantie de l'Europe, n'est-il pas des droits et des devoirs qu'impose une forme de civilisation et dont la vio-



lation entraîne une sorte de mise hors l'humanité? Le gouvernement royal tout entier, et c'est-à-dire les trois gouvernements qui simultanément exercent en France l'autorité, ont également, quoique avec des procédés différents, violé envers Napoléon toutes les règles du droit des gens. Le gouvernement de Louis XVIII, par les agissements de M. de Blacas fabriquant et utilisant des faux caractérisés pour accabler l'Empereur devant l'Angleterre et l'Europe ; le gouvernement de Monsieur en suscitant Maubreuil, Mollot, Chauvigny de Blot, Bruslart, et en entretenant contre la vie de Napoléon un complot permanent ; le gouvernement constitutionnel en ouvrant une négociation pour enlever l'Empereur de l'asile que l'Europe lui avait garanti et le transporter aux Açores, « à 300 lieues d'aucune terre. »

L'Empereur n'a qu'un recours qui lui soit ouvert, les armes ; le traité est aboli du fait des Bourbons ; Napoléon se retrouve vis-à-vis d'eux dans la situation où il était au 7 avril 1814. En droit, il n'a rien à démêler avec les puissances coalisées avec lesquelles il a ci-devant négocié, car si certaines ont fait des représentations platoniques au gouvernement royal, il l'ignore et n'en a vu aucun effet ; d'ailleurs au même moment, une de ces puissances conspire avec les Bourbons son enlèvement. Cela ne le regarde point ; il a affaire à ceux qui, en échange du trône de France où les vainqueurs les faisaient monter, ont promis à ces vainqueurs qu'ils assu-

raient à Napoléon tels et tels avantages. Ils manquent à ces engagements et ceux qui les leur ont imposés n'exigent point qu'ils les remplissent. Napoléon n'a de ressource qu'en lui-même ; il n'a de moyens que les armes pour se faire justice ; il faut donc qu'il marche ou qu'il meure.

Tel est le débat réduit à ses proportions pratiques : mais dès qu'il s'engage, les griefs personnels disparaissent et se trouvent noyés dans les griefs de la nation dont Napoléon porte l'étendard. Le duel recommence entre l'ancien et le nouveau régime, entre la monarchie bourbonienne et la société moderne, telle que la Révolution l'a constituée. Certes, Napoléon a reçu et écouté quelques hommes, mais s'il a préparé son action sur certains points du territoire, s'il a combiné la marche qu'il comptait suivre et s'il s'est assuré d'intelligences dans la première place qu'il abordera [1], ce n'est point par des individualités qu'il peut réussir, ce n'est point de personnalités plus ou moins influentes qu'il peut attendre sa victoire. Il y faut l'armée, la nation, la Révolution, c'est avec elles qu'il conspire. Il aura pour lui quiconque a « le cœur bleu » ; contre lui quiconque a « le cœur blanc ».

Pourvu qu'il n'aille pas l'oublier !

[1] Je renvoie le lecteur à l'article intitulé : Comment l'Empereur revint de l'Ile d'Elbe, *Petites Histoires*, 1re série, p. 85.



APPENDICE

L'INCESTE DE NAPOLÉON ET DE PAULINE A L'ILE D'ELBE

Le fait paraît avéré dans un certain monde que Napoléon fut l'amant de toutes ses sœurs et de quelques-unes de ses belles-sœurs. Cela, dit-on, ne saurait faire le moindre doute. M. Marcellin-Pellet qui, pour avoir perdu au 16 mai un siège de député, fut pourvu d'abord d'un consulat, puis d'une légation, s'èst fait ici accusateur en règle et ses fonctions officielles, qui eussent pu l'inciter à quelque réserve, n'ont pu que donner plus de poids à ses réquisitoires. M. Marcellin-Pellet est de ces personnages appointés pour blanchir ou noircir les gens. Lui, noircit.

M. Marcellin-Pellet n'a que des données flottantes sur les rapports de Napoléon avec Elisa et Caroline. Il a pour lui, dit-il, Mme de Rémusat, M. Pasquier et « Mounier, *homme d'une probité inattaquable* », mais ce sont des propos : pour Pauline, il en est sûr ; s'il ne l'a point vu, *ce qui s'appelle vu*, il le tient de personnages dont l'autorité ne saurait être contestée, ni discutée : il cite ses sources, savoir : M. IUNG. *Lucien Bonaparte et ses mémoires*, III, 202. M. HÉRISSON. *Le Cabinet noir*, 131. A quoi il ajoute le comte Beugnot, d'après un manuscrit récemment entré aux Archives Nationales et dont la paternité n'est point démontrée.



Telles sont, je crois, les autorités uniques auxquelles il renvoie dans : *Napoléon à l'Ile d'Elbe* (1888), p. 43. *La pharmacie de Pauline Bonaparte* (article dans *la Révolution française*, mai 1904.) *La pharmacie de Pauline Bonaparte* (feuilleton dans le *Siècle*, 19 juin 1904).

Voilà la question posée. Le lecteur excusera si, pour y répondre, je dois publier *tous les textes*, ceux même devant lesquels M. Marcellin-Pellet prétend qu'a reculé sa pudeur. Dès qu'on formule une telle accusation, on s'engage à en fournir les preuves : dès qu'on inculpe Napoléon d'inceste, le fait est plus grave que tous les mots qu'on pourrait d'ailleurs employer pour prouver ou démentir cet inceste. Aussi bien, sauf un seul mot, qu'on suppléera aisément, les plus grossiers ont été édités par M. Marcellin-Pellet, lequel n'en supprime quelqu'un que pour se donner des airs de *pudeur offensée*... « Cachez ce sein ». Le jeu est connu. On publiera donc ici tous les textes allégués par M. Marcellin-Pellet. Les coupures qu'il a pratiquées constituent une sorte de huis clos. Il passait pour n'aimer point le huis clos.

Que si l'on s'étonne que je me prenne à réfuter de telles accusations, c'est que, moi aussi, j'aime *la Justice et la Vérité*. Depuis trente ans, depuis la publication de M. Iung (1882), on vit sur cette légende et, nul ne s'étant inscrit en faux, on peut alléguer qu'il y a chose jugée. J'interjette appel, et publiquement, loyalement, sans prendre mes avantages de rien qui soit hors de la question, avec modération, mais sans laisser dans l'ombre aucun texte que je connaisse, j'introduis mon mémoire en revision.

I

Dans le livre que M. Marcellin-Pellet a publié en 1888, dont il a trouvé les éléments au Consulat général de France à Livourne qu'il gérait alors; qu'il a intitulé *Napoléon à l'Ile*

d'Elbe et dont, en effet, les pages 1 à 172 sont consacrées à Napoléon, on lit (page 42) : « Aujourd'hui, les plus indulgents ne sauraient ni conserver la moindre illusion, ni se montrer plus incrédules que des témoins désintéressés. Des mémoires récemment publiés éclairent singulièrement ce point si obscur. On sait d'ailleurs que les lettres écrites par les réfugiés de l'île d'Elbe étaient ouvertes par un cabinet noir austro-français établi à Livourne. Le comte de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères, en recevait copie et se divertissait à en envoyer des extraits à Talleyrand, alors au Congrès de Vienne. C'était un passe-temps gouvernemental renouvelé de Louis XV et de Maurepas. M. le général Iung a retrouvé aux Archives du quai d'Orsay quelques-unes de ces dépêches qu'on n'a pas eu vraisemblablement le temps de faire disparaître pendant les Cent jours : voici un passage de l'une d'elles qui rend tout commentaire superflu : « La Nymphe Pauline, dit Jaucourt, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité, à l'un que Bonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore, à l'autre qu'il se hâte de venir, que Bonaparte ne la voit que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère *vieux pourri* et demande deux bouteilles du Rob Laffecteur. »

En note, M. Marcellin-Pellet ajoute : « Cette lettre fameuse est reproduite dans le *Cabinet Noir* de M. le comte d'Hérisson. Beugnot en avait donné copie à Mounier pendant les Cent Jours. »

Dans l'article de la *Révolution française* (mai 1904, p. 428), M. Marcellin-Pellet annonce qu'il reproduit, d'après le livre de son vieil ami le général Iung sur les mémoires de Louis, une lettre adressée par le marquis François de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères sous la première Restauration, à Talleyrand, pendant le Congrès de Vienne, lettre résumant diverses correspondances interceptées. Jaucourt



disait : « D'autre part, on a des lettres de l'île d'Elbe. La nymphe Pauline, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux colonels de son intimité : à l'un que Bonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne ; à l'autre qu'il se hâte de venir ; que Bonaparte ne la voit que le jour, et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère vieux pourri et demande deux bouteilles de Rob Laffecteur. »

En note, M. Marcellin-Pellet ajoute : « Le général Iung a atténué le mot. Jaucourt le met tout cru, en ajoutant entre parenthèses pour s'excuser : « J'écris après la princesse, » ce qui indique qu'il a l'autographe de Pauline en mains et ce qui donne une singulière idée de la liberté de son style. L'*honorabilité indiscutée de Jaucourt* interdit de supposer la moindre falsification. La lettre du ministre dont nous avons *retracé* (?) la minute autographe est datée du 3 décembre 1814. Le marquis de Jaucourt affectionnait l'épithète mythologique. Ici il traite Pauline de « nymphe ». Dans une précédente dépêche il parle de la « muse Caroline ».

Ainsi, voici la suite d'affirmations de M. Marcellin-Pellet et un texte fourni deux fois par lui d'après son ami M. le général Iung, dans les *Mémoires* de Louis (?) ; or le texte de M. Iung dans le livre qu'il a intitulé Lucien *Bonaparte et ses mémoires*, t. III, p. 201 et suiv., est ainsi conçu : « ... Le 31 octobre, la jeune femme était à Porto-Ferrajo, cette fois à poste fixe. Que venait-elle faire ? Sur ces points délicats sa correspondance ne laisse aucune ambiguïté, car la *nymphe* Pauline, *dont la naïveté n'avait pas diminué avec l'âge*, dit le ministre, commettait l'imprudence, par ce temps de trouble et d'espionnage, d'adresser des épîtres à ses amis, et quelles épîtres ! sous une forme plus accentuée encore que pour celles adressées autrefois au beau Fréron.

« C'est ainsi qu'elle écrit à deux colonels de son intimité : à l'un que *Buonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore*, à l'autre que *Buonaparte ne la voit que le jour et*

qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit.

« Dans ces lettres, l'aimable Pauline ne se gêne guère pour traiter *son auguste frère de vieux pourri* et pour demander à ce complaisant colonel de lui apporter des remèdes à la mode, très clairement spécifiés. »

Seuls les mots en italiques sont présentés par M. Iung comme faisant partie de la lettre de M. de Jaucourt.

Voilà ce que M. Marcellin-Pellet appelle une citation. Il a cité, dit-il, M. le général Iung. Cela va bien. Il a cité de même M. Hérisson. M. Hérisson, teinturier du comte Mounier, dit simplement (p. 131) : « Beugnot m'a conté à Gand que, pendant qu'il était chargé de la police, de 1814 à 1815, on avait intercepté des lettres écrites de l'île d'Elbe par Pauline. On y lisait : *Envoie-moi du Bob* (sic) *de Laffecteur. Depuis que je suis ici, je n'ai affaire qu'à ce vieux pourri.* » Voilà « cette lettre fameuse reproduite dans le *Cabinet noir* de M. le comte d'Hérisson. »

Mais M. Marcellin-Pellet est si affirmatif dans son article de la *Révolution française* qu'il eut sans doute connaissance de la minute autographe qu'il a *retracée* (?) et il en fournit la date : 3 décembre 1814. La *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand* a été publiée en 1905 par la Société d'Histoire diplomatique. La lettre en date du 3 décembre 1814 ne contient pas le passage allégué. Par contre, l'épithète *muse* ne se trouve point accolée au nom de Caroline dans une lettre antérieure au 3 décembre, mais au nom d'Elisa et dans une lettre antérieure au 11 février 1815. Comme il a pu arriver que la pudeur du petit-fils de Jaucourt, éditeur de cette correspondance, eût pratiqué des coupures, j'ai recouru au manuscrit et voici le texte (Affaires étrangères, France, vol. 680, fol. 184).

3-4 décembre 1814.

D'autre part, on a des nouvelles de l'Ile d'Elbe, la nimphe Pauline, dont la naïveté ne diminue pas avec l'âge, écrit à deux



colonels de son intimité, à l'un que Buonaparte est trop jaloux pour qu'il vienne encore ; à l'autre qu'il se hâte de venir que Buonaparte ne la b... *j'écris après la Princesse*, que le jour et qu'il pourra, lui, s'en occuper le soir et toute la nuit. Elle appelle son auguste frère vieux pourri et demande deux bouteilles de Rob de Laffecteur.

Il y a bien d'autres lettres, mais elles ne traitent pas d'affaires.

M. de Jaucourt dit : *J'écris après la Princesse*. Mais c'est d'après les rapports de police qui lui ont été communiqués et cela résulte de la comparaison de sa lettre avec le rapport d'où il en a tiré les éléments qu'on va voir.

Or, selon M. Marcellin-Pellet, ce serait là une seconde source ; et entre la première et la seconde, il établit si bien une communication qu'il se sert de la première pour dater la seconde. Or la première dérive uniquement de la seconde et il y a ici une interversion voulue.

On trouve dans les papiers Beugnot, entrés aux Archives en 1902, un rapport intitulé : *Note de la Direction générale de la police du royaume*, auquel M. Marcellin-Pellet assigne, d'après la lettre de Jaucourt, la date du 1er ou du 2 décembre. « D'autant, dit-il, que Beugnot fut remplacé à la Direction générale par Dandré le 3 décembre. » M. Marcellin-Pellet ne donne pas le texte intégral; sa pudeur le lui défend. Il dit : « Beugnot s'exprime avec une crudité extrême sur les rapports de Bonaparte et de sa sœur Borghèse qui poussa la lubricité à un degré où on ne peut plus l'expliquer que par un dérangement des organes... C'est cette femme, ajoute-t-il, que Bonaparte a appelée à l'île d'Elbe pour l'y consoler. Elle s'y morfond d'ennui. Pour y faire diversion, elle s'occupe de quelques liaisons sur le continent. Il est évident par sa correspondance qu'elle a un amant à attirer à l'île, M. le baron Duchand, colonel du 2e régiment d'artillerie légère ; un autre à empêcher d'y arriver, celui qu'elle appelle du nom mystérieux d'Adolphe, et de plus des devoirs

très étroits à remplir envers son frère. Elle objecte ces derniers à Adolphe pour le retenir sur le continent et même pour l'effrayer un peu. Elle en parle aussi à M. Duchand, mais à celui-ci de manière à le rassurer et à le satisfaire s'il n'est pas difficile, le partage (lui semblant) tout naturel. Le frère aura la journée ; le baron aura une partie de la soirée et la nuit tout entière. Il ne doit pas être mécontent.

« Cependant, si le baron connaissait tout cette correspondance, il ne serait pas entièrement rassuré, car, entre autres commissions que la princesse donne à la dame Michelot, sa femme de confiance à Paris, elle lui demande six bouteilles seulement de Rob L'Affecteur (*sic*), c'est-à-dire du remède le plus actif qu'on puisse appliquer au virus syphilitique le plus invétéré. Il est à craindre que la princesse ne donne à son frère des consolations amères et que M. le baron ne fasse pas un voyage fort sain, et c'est dans la prévoyance (*sic*) de toutes ces fâcheuses conséquences que la princesse fait une provision si ample de Rob Laffecteur. Il y a de quoi guérir toute l'île d'Elbe. »

Tel serait le texte initial qui fut communiqué à M. de Jaucourt et qui fait la matière de sa lettre à M. de Talleyrand. Seulement la calomnie a marché, elle s'est organisée, elle s'est, à la façon des Talleyrand et des Beugnot, résumée en un mot lapidaire. Il convient d'y rendre ses développements oratoires, d'y rejoindre les rognures que les ciseaux pudiques de M. Marcellin-Pellet en ont séparées.

L'article entier porte son enseignement. Il fut destiné à un seul lecteur, le roi Louis XVIII et si Messieurs les ministres y ont eu part, c'est comme ces libertins que les filles introduisent en quelque coin pour assister à leurs ébats :



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE DU ROYAUME[1]

NOTE

Difficilement comprendrait-on cette étrange correspondance sans quelqu'explication.

S'il n'est que trop vrai que l'intérieur de la famille B. était un continuel outrage aux lois divines et humaines, on ne peut la peindre plus juste que par ce mot grossièrement cynique du prince royal de Suède, *cette famille, c'est une vraie chiennerie.*

Le frère par excellence n'a épargné aucune de ses sœurs, il n'a pas respecté davantage ses filles adoptives, à défaut de naturelles; on savait à tort ce que signifiait le mot *adoption*, et chose incroyable! ces filles ainsi adoptées recevaient pour retraite des mains de princes souverains.

Celle des sœurs pour qui le frère a conservé le plus de tendresse est Pauline. Cette femme est fort jolie, a de l'élégance dans les manières et du charme dans l'expression. Elle pousse la lubricité à ce degré où on ne peut plus l'exprimer que par un dérangement d'organes; dénuée de toute instruction, mais non pas sans esprit naturel, cet esprit corrompu par une éducation abominable s'est tourné en méchanceté. Il paraît qu'elle était, dans son boudoir, l'un des agents les plus actifs de la police de son frère; aussi a-t-elle perdu plusieurs de ses amants quoiqu'elle n'en ait jamais désespéré aucun.

C'est cette femme que B. a appelée à l'île d'Elbe pour l'y consoler.

Elle s'y morfond d'ennui; pour y faire diversion, elle s'occupe de quelques liaisons sur le continent; il est évident par sa correspondance qu'elle a un amant à attirer à l'ile d'Elbe, M. le baron Duchand, colonel du 2e régiment d'artillerie légère; un autre à empêcher d'y arriver, celui qu'elle appelle du nom

1. Papiers Beugnot, AB-XIX, 339, fos 13 et 14. Cette pièce n'est pas écrite de la main de Beugnot, ni sur son papier habituel; elle n'est pas datée.

Elle n'est pas placée à la suite des *Rapports au roi*. Elle est dans un autre volume intitulé : *Notes diverses relatives à l'administration du comte Beugnot dans le Grand-Duché de Berg et à la Direction Générale de la Police en 1814* (on a ajouté) et avant.



mystérieux d'*Adolphe* et de plus des devoirs très étroits à remplir envers son frère ; elle objecte ces devoirs à Adolphe pour le retenir sur le continent et même pour l'effrayer un peu ; elle en parle aussi à M. Duchand, mais à celui-ci de manière à le rassurer et à le satisfaire, s'il n'est pas difficile, le partage est tout naturel; le frère aura la journée, le baron aura une partie de la soirée et la nuit tout entière, il ne doit pas être mécontent.

Cependant, et si le baron connaissait toute cette correspondance, il ne serait pas entièrement rassuré, car entr'autres commissions que la princesse donne à la *Dme Michelot*, sa femme de confiance à Paris, elle lui demande six bouteilles seulement de *Rob de l'Affecteur*, c'est-à-dire le plus actif qu'on puisse appliquer au vice syphilitique le plus invétéré. Il est à craindre que la princesse ne donne à son frère des consolations amères et que monsieur le baron ne fasse pas un voyage fort sain, et c'est dans la prévoyance de toutes ces fâcheuses conséquences que la princesse fait une provision si ample de Rob de l'Affecteur. Il y a là de quoi guérir toute l'île d'Elbe.

On remarque au reste par ces lettres des gens qui l'entourent combien est malheureuse et déjà ravalée cette famille naguère si célèbre ; la mère et le fils retombent, comme de leur propre poids, dans ces détails dont l'instinct ne se tire que de très bas. Buonaparte substitue l'huile à la bougie, il ne veut pas qu'on use plus de cinq livres de bougie par semaine, il rogne sur tout, même sur le blanchissage. Il poursuit des économies jusque dans les plus minces objets de consommation et prescrit, pour tout ordinaire, des saucisses et des boulettes, en quoi il est merveilleusement secondé par sa mère qui avait conservé à travers les pompes impériales l'avarice mesquine de la bourgeoise de Bastia.

Quelques traits cependant ressortent du scandale et du bavardage de cette correspondance.

On y remarque un mécontentement généralement répandu dans ce qui entoure la famille : chacun crie à son parent ou à son ami : restez où vous êtes, gardez-vous d'aborder cette terre maudite où on s'ennuie, et où on meurt de faim. Presque tous expriment des vœux de retour et ceux qui peuvent l'exécuter

l'exécutent. Déjà Buonaparte est obligé de faire garder la côte pour arrêter les progrès de la désertion.

Ensuite les détails minutieux d'économie, les douloureux retranchements que fait subir Buonaparte à ses serviteurs, au risque même d'ébranler leur fidélité, prouvent que l'argent lui manque, et rassurent sur les sacrifices qu'il pourrait faire pour se procurer des partisans en France, ou pour soudoier ceux qu'il y conserverait.

Enfin, rien n'indique des vues politiques dans cette correspondance. Elle est écrite, il est vrai, par des valets et une femme galante; mais cette femme est aujourd'hui la plus intime confidente de Buonaparte; si elle gardait quelques espoirs, elle ne manquerait pas de les communiquer à ses amants, tous deux militaires et à qui elle écrit avec un entier abandon. Si, à l'île d'Elbe, on se berçait de quelques vues, de quelques projets, les valets assidus dans l'intérieur de ce qu'on appelle encore le palais en saisiraient quelque chose, ils espéreraient d'autant plus vite qu'ils ont grand besoin d'espérer: et cependant toutes ces lettres sans exception respirent les regrets, l'abattement et comme les douleurs d'une captivité dont on n'aperçoit pas le terme.

Trois porteurs de dépêches ont été arrêtés cette semaine.

Le valet de chambre de Buonaparte porteur de cette correspondance, le sieur Andens (Andral), médecin de Murat et porteur de beaucoup de lettres pour Naples et, par l'effet d'une méprise, Lord Oxford qui avait annoncé le projet de se rendre à Naples par l'île d'Elbe.

Toutes ces lettres ont été examinées et on n'y trouve pas la trace d'un complot, ni même d'une correspondance politique avec Buonaparte : ce qui confirme l'opinion qu'on a souvent émise, qu'aussi longtemps que durerait le Congrès, Buonaparte s'interdirait le moindre mouvement parce qu'il craindrait de donner des armes aux puissances intéressées à son éloignement. Lorsque le Congrès sera fini, restera-t-il à Buonaparte des moyens de nous agiter? Ces moyens seront bien diminués. Chaque jour les amis de sa fortune se refroidissent, et il n'a pas laissé en France un ami de sa personne.

D'autre pièce que celle-ci point qu'allègue M. Marcellin-



Pellet : c'est de là que partent Iung et Mounier comme Jaucourt; nul ne présente la lettre même de Pauline, nul ne s'avise de la montrer, et pourtant la première opération nécessaire serait l'expertise à la fois de l'écriture et du style. Passons ; s'il y eut une lettre authentique et qu'elle eût été falsifiée, il était difficile qu'on la montrât. Et l'on peut croire que c'était le cas. S'il n'y eut qu'une copie où l'on interpola des phrases, rien de plus simple ; en un cas comme en l'autre, original falsifié ou copie interpolée, tout a disparu.

Prenons la pièce telle qu'elle est.

II

Selon l'interprétation du policier, on serait tenté de croire qu'il y a trois lettres : une au colonel Duchand, une à un autre colonel nommé Adolphe et une à Mme Michelot ; mais Duchand et Adolphe ne sont qu'une seule et même personne ; c'est par ce pseudonyme d'Adolphe que la princesse, lorsqu'elle se flatte d'être discrète, désigne Auguste Duchand et elle le désigne ainsi dans sa correspondance avec Mme Michelot, car c'est Mme Michelot qui est chargée de faire passer les lettres à Duchand, dont la princesse ignore la résidence.

Elle le regrette et charge Mme Michelot de le dire à Duchand — qui est Adolphe ; — peut-être ajoute-t-elle qu'elle souhaiterait l'avoir près d'elle. Mais appeler à l'île d'Elbe un colonel en activité, du service de France, quelle folie et comment, si folle qu'elle soit, l'en supposer capable? Et cette folle écrirait à son amant du style d'une fille à soldat. — N'a-t-on pas d'elle des lettres d'amour ? On en sait adressées à deux hommes : Fréron (publiées par Taschereau : *Revue rétrospective*), Forbin (publiée par moi-même). Qu'on en cite un mot, un seul, qui soit grossier ! Tendre,

amoureuse, passionnée, sensuelle, soit; mais brutale, grossière, impudique, non !

Elle passe ses journées avec son frère! Quel crime et comme cela est démonstratif ! En vérité une sœur ne peut-elle passer la journée avec son frère sans coucher avec lui ? Quelle conception avaient les policiers de la Restauration des joies de la famille et comment M. Marcellin-Pellet est-il assez aveuglé par la haine pour s'associer à de telles démonstrations ?

Il ressort du texte même : 1° Qu'il n'y a eu qu'une lettre, écrite à Mme Michelot et contenant diverses recommandations ou commissions à transmettre au colonel Duchand;

2° Que sur cette lettre, qu'on ne retrouve pas, il a été pratiqué, dans l'original ou dans la copie, des interpolations ou des faux, de façon soit à transformer en mots obscènes des mots innocents, soit à introduire des phrases suspectes, — cela, dans le cas, réservé, où tout ne serait pas inventé pour distraire le roi avec des anecdotes croustillantes.

La lettre de M. de Jaucourt étant datée du 3 décembre et visant la note de la police, celle-ci, dit M. Marcellin-Pellet, se trouve par là datée des tout premiers jours de décembre. Or, on comptait en général un mois pour que les lettres parvinssent : ainsi les lettres relatant l'arrivée de la princesse le 1er novembre et les premiers temps de son séjour se trouvent analysées dans un rapport de police en date du 30 novembre (F^7, 6624, 273). Il n'est point question dans ce rapport de la lettre à Mme Michelot, qui peut-être avait été réservée pour une communication particulière, mais il est probable qu'elle faisait partie du même courrier.

Les lettres de Pauline à M. et Mme Michelot ont presque toutes passé dans le commerce et appartiennent à divers amateurs; mais de gracieuses communications et des achats personnels m'ont permis d'en recueillir un assez grand



nombre, en originaux ou en copies. Je n'en ai aucune du mois de novembre, mais j'en ai une du 5 septembre adressée à M. Michelot et expédiée par Andral, le médecin de Murat, le même qui, retournant à Naples, fut arrêté le 26 novembre, aux environs de Paris, avec Lord Oxford, dont il partageait la voiture. Son arrestation avait pour objet la saisie des lettres dont il pouvait être porteur. Ce fut là l'origine de l'affaire Exelmans : dans les lettres saisies, aucune de Duchand ni des Michelot.

Dans la lettre du 5 septembre adressée à Michelot, la princesse, après de copieux détails sur ses démêlés d'argent avec le prince, s'exprime ainsi : « Vous ne me dites pas un mot dans vos lettres du baron Duchand, quoique je vous aie adressé pour lui des lettres que je vous avais expressément recommandé de lui faire passer. Vous savez que c'est un homme dans lequel j'ai mis ma confiance et qui la mérite par un dévouement sans bornes, et vous me demandez si vous pouvez lui confier de l'argent ! Vous le pouvez et je vous y autorise. Faites-lui passer la lettre que je joins ici à l'adresse que sans doute il vous a laissée. Je suis très souffrante dans ce moment-ci, cependant j'ai tout disposé pour mon départ (pour l'île d'Elbe) qui aura lieu du 25 au 27 septembre.

« Ainsi les lettres que vous aurez à m'adresser pour cette époque, dirigez-les sur Livourne à l'adresse de Bartolucci, ou en les faisant passer à M. Bartolucci par M. Avigdor, banquier, ce qui serait encore plus sûr. (*De la main.*) Adieu, mon cher Michelot, je compte sur vous et je dis mille choses à votre femme. Je suis bien souffrante et bien seule. Ainsi il faut souffrir. »

PAULINE.

« Je vous recommande la lettre d'*Adolphe*. Donnez-moi de ses nouvelles et écrivez-moi plus souvent que vous ne faites. »



Voilà une première identification de Duchand et d'Adolphe. On en trouvera plus loin une seconde.

La réponse de Michelot à cette lettre paraît avoir été apportée à Naples par la femme de confiance de la princesse, Mme Ducluzel *(la Grosse Mère)*. Pauline retarda son départ pour l'île d'Elbe d'un mois. Elle n'y arriva que le 1er novembre.

Il faudrait admettre, pour que la lettre interceptée à la fin de novembre fût authentique, que la princesse l'eût confiée à un valet de chambre de Napoléon (ci-dessus) dont je ne trouve pas l'arrestation, ou à la poste. Et ce serait cette lettre qu'elle eût ainsi risquée où elle eût tenu, sur elle-même et sur son frère, ces propos qui devaient les déshonorer tous deux. Admettons qu'il y ait eu une lettre du mois de novembre; il n'est pas possible qu'il n'y ait pas dans les lettres postérieures une allusion quelconque à des choses aussi graves, à des cas aussi exceptionnels, à des commissions aussi urgentes. Or voici la lettre que la princesse écrit le 16 décembre à Mme Michelot[1] :

« Ma chère madame Michelot, j'envoie une personne sûre à Paris pour mes affaires, car il y a plus de trois mois que je ne reçois rien de vous. Jugez de mon inquiétude pour mes affaires. J'ignore tout. Je vous envoie une lettre pour Adolphe. Je vous prie, s'il est à Paris, de la lui remettre vous-même et, s'il est à son régiment, de la lui envoyer et de lui dire de vous renvoyer immédiatement sa réponse, pour que la personne qui lui remettra la mienne puisse vous rapporter sa réponse. Je vous prie même de la retarder jusqu'à cette époque. Je désire enfin savoir la décision d'Adolphe pour bien des choses. Dites-moi franchement ce que vous pensez de lui... *(sic)*.

« Ma santé est toujours faible. Le climat ici varie beau-

1. Autographe, communiqué par le général Rebora.



coup. De grands vents. Une vie bien solitaire. Je jouis du calme, et le bonheur d'être avec mon frère me soutient, mais je suis triste de ne rien savoir de ma position de fortune, car ici je suis obligée de représenter, et je vais vendre mon argenterie à Livourne, car je suis bien pauvre. J'espère que M. Michelot me donnera des détails sur ma fortune. Je ne compte que sur lui et son silence me fait peine, car ici l'on reçoit des lettres de France, car mon courrier en a de Paris souvent. La personne que je vous envoie vous donnera des adresses pour l'avenir. Il est affreux d'être ainsi. Dites à Adolphe d'en profiter aussi pour m'écrire. Je vous envoie une note de commissions. Je vous prie, ma chère madame Michelot, de me les faire et de me les renvoyer par la personne qui retournera. Quand vous l'expédierez, donnez-moi des nouvelles des personnes connues. Je ne sais rien. S'il y avait des livres bien jolis et nouveaux, je vous prie de m'en envoyer deux ou trois ouvrages. La Grosse Mère (Mme Ducluzel) se porte bien. Je demande à Adolphe différentes choses. Je vous prie de me les envoyer. Embrassez pour moi vos enfants que j'aime bien, surtout la petite. Adieu, ma chère madame Michelot, n'oubliez pas combien je vous suis attachée et pour la vie. »

PAULINE.

« P.-S. — Je vous prie de mettre l'adresse d'*Adolphe*. Je l'ignore. A présent donnez-moi des nouvelles des personnes de ma connaissance. Un petit mot me fera plaisir, ce que l'on dit. La personne et tous. Mme Ducluzel vous écrit pour différentes choses que j'ai peut-être oubliées et qui nous sont nécessaires. Je désire, ma chère poulotte, ne pas passer deux mille francs pour tout cela ou deux mille quatre cents. »

Et voici le document qui accompagnait cette lettre. Je le publie tout entier, car si, en novembre, Pauline a demandé

à Mme Michelot six bouteilles de Rob Laffecteur « de quoi guérir toute l'Ile », il faut penser qu'elle insistera en décembre lorsqu'elle enverra ses commissions aux mêmes Michelot [1].

NOTE DES OBJETS QUE JE DEMANDE A MADAME MICHELOT

1° Deux douillettes jolies et bien nouvelles, une rose et une blanche, qui puissent se mettre été comme hiver, et qui ne soient ni de satin, ni de velours, légèrement ouatées, d'une jolie forme. Quant à la mesure, je ne suis pas engraissée.

2° Une petite robe ou mamelouk, selon ce qui sera le plus à la mode.

3° Une jolie toque rose habillée, d'un rose un peu vif avec des plumes roses.

Une autre toque, de la couleur qu'on voudra pourvu qu'elle ne soit pas blanche.

4° Un chapeau ou un bonnet, tout ce qu'il y a de plus à la mode pour aller avec la robe n° 2.

Si Mme Michelot ne croyait pas avoir assez de cent louis pour toutes ces choses que je lui demande, elle ne ferait pas faire le mamelouk ni les chapeaux.

5° Une douzaine de madras de baptiste, les plus fins et les plus nouveaux.

6° Du ruban rose et bleu. Il faut que le bleu ne soit pas trop foncé, mais plutôt d'un joli pâle. Le rose doit être bien franc et point hortensia.

7° Deux pots de rouge de Mme Chaumeton, l'un d'une nuance un peu plus forte que l'autre.

8° Deux camisoles de laine bien fines dont on envoie le modèle.

9° Quelques jolies bourses et quelques jolis cordons de montre.

10° Deux peignes fins d'ivoire pour ôter la poudre ; un autre long pour coiffer.

11° Une demi-douzaine de brosses à dents plus fortes et plus

1. De ma collection.

larges que celles qu'on a envoyées et qui n'ont pas pu servir.

12° Deux paires de chaussons blancs beaucoup plus étroits que ceux envoyés qui ne peuvent pas servir du tout, deux paires de chaussons noirs, six paires de souliers de taffetas blanc, six paires de souliers de prunelle blanche plus étroits que les autres.

13° Six douzaines de vessies grandes et belles comme les dernières envoyées.

14° Une paire de bottines de peau noire pour mettre par-dessus les souliers.

15° Un moule pour faire les bourses avec la soie, l'argent et l'or, les petits glands qu'il faut. Il faut que la soie et l'or soient assez forts, parce que la princesse ne fait que des bourses quadrillées.

16° Quatre à six bouquets de fleurs, un de roses blanches, un autre de roses roses, mais belles, et les autres comme on voudra, pour mettre sur des chapeaux de paille.

17° Dix aunes de beau taffetas blanc, dix aunes de beau taffetas bleu, et autant de taffetas rose fort. On diminuerait une robe si la somme ne suffisait pas.

18° Envoyer le *Journal des Modes* depuis trois mois et le continuer par abonnement.

NOTA. Les deux douillettes ne doivent pas passer 4 à 500 francs. Les deux toques ne doivent pas coûter plus de 4 à 500 francs, le mamelouk ou robe et chapeau 250 francs.

Il faudrait que cela fût emballé mieux que les deux dernières caisses qu'a apportées Mme Ducluzel, car cela est arrivé abîmé.

Tous ces objets-là seront enfermés dans des caisses les moins volumineuses et les moins nombreuses possible.

Je prie Mme Michelot de m'envoyer aussi ce qui est marqué dans la note pour Lubin.

PAULINE.

Voilà donc, pour cette fois, une lettre authentique et une note authentique. Que prouvent-elles ? Que Pauline a un amant. Parbleu ! nul n'a nié qu'elle eût des amants. Elle moins que les autres. Mais elle n'a pas deux amants auxquels elle écrive. Elle en a un, qui est le colonel baron



Duchand, et si, dans une intention falotte de ne pas le compromettre, elle l'appelle parfois Adolphe, c'est bien du même homme qu'il s'agit. C'est au ménage Michelot qu'elle se confie pour faire passer ses lettres à Duchand, de même qu'elle se confie à lui pour tout ce qui l'intéresse : argent, fortune, bijoux. C'est à Mme Michelot, *dit-on*, qu'elle a demandé six bouteilles de Rob Laffecteur. Rien de plus naturel qu'elle lui donne ses commissions, mais si elle lui a donné celle-là, elle y reviendra dans sa note du 16 décembre ; elle rappellera qu'elle attend le remède sauveur. Point !

Evidemment, si ce sont là des preuves pour quiconque est de bonne foi, ce n'en sont pas d'absolues. Quelles preuves faudrait-il et comment les trouver ? Dès qu'on entre dans cette façon de penser qu'un homme et une femme n'ont pu se rencontrer une heure dans la vie sans coucher ensemble — le frère et la sœur, le père et la fille, le fils et la mère, — dès que la haine, suscitant une sorte de délire génésique, détermine des affirmations de ce genre, il est matériellement impossible de combattre ces affirmations par des contre-preuves. Que si le bruit en était revenu à Pauline et qu'elle eût nié et qu'elle se fût récriée : « Vous voyez bien, eussent dit ces gens, elle nie ! Aurait-elle besoin de nier si cela n'était vrai et ne repousserait-elle pas la calomnie par le dédain ? » Elle n'en a rien su, et par suite elle n'en a point parlé : « Vous voyez, diront-ils, elle ne dit rien. C'est un aveu ! »

Mais l'Empereur, lui, a parlé ; il a parlé avec la netteté qui était dans ses habitudes et dans sa façon.

Il a dit à O'Meara : « Lorsque j'arrivai à Paris après mon retour de l'île d'Elbe, je trouvai dans les papiers particuliers de M. de Blacas... une lettre écrite par une des femmes de chambre de ma sœur Pauline et qui paraissait avoir été dictée dans un moment d'aigreur... M. de Blacas avait fait falsifier cette lettre en y ajoutant des histoires

abominables, jusqu'à dire que j'avais couché avec ma sœur. Et en marge était écrit de la main du faussaire : *à imprimer* » (O'Meara, I, 248). Dans un autre texte (I, 511) : « de manière à faire croire que j'avais couché avec ma sœur ».

Voilà la réponse : « Elle ne compte pas, disent les calomniateurs. Napoléon est bien obligé de nier l'inceste. Ce ne sont pas des choses dont on se vante. » — Mais ce n'est pas à une question qu'il répond ici. Il va au-devant de l'accusation et il y attache d'ailleurs si peu d'importance qu'il ne sait pas exactement l'histoire ou qu'il la raconte mal — à moins que ce ne soit O'Meara qui l'entende mal ; — mais enfin, telle que soit l'anecdote, il connait le crime dont on l'accuse et il prend l'offensive. Comment le connaîtrait-il autrement que par la lettre trouvée chez M. de Blacas ? On n'est point venu lui dire, et les pamphlets parus jusque-là sont muets : il a donc dit la vérité, mais les implacables détracteurs n'admettent point que la lettre ait été falsifiée.

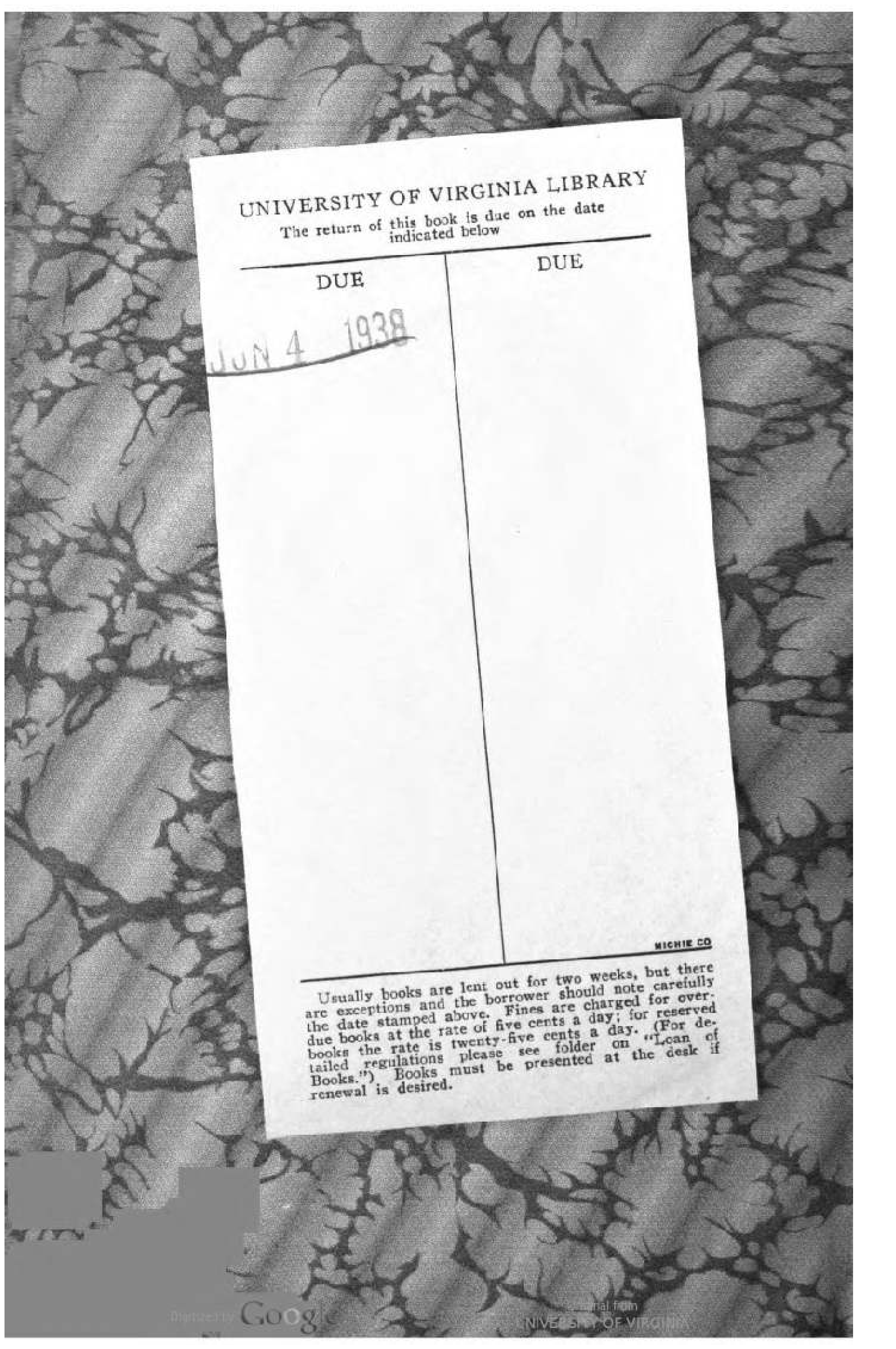
« Dans quel but, disent-ils, M. de Blacas eût-il falsifié cette lettre ? » C'est bien simple : L'imprimer (C'est écrit dessus) et déshonorer l'Empereur. Pour ceux qui, par une suite de faux caractérisés, ont provoqué à Londres la déchéance de Murat, après avoir, sans aucun doute, déclanché l'ouverture de ses hostilités contre les Autrichiens, pour ceux-là, c'est un péché véniel de fabriquer un papier témoignant que Bonaparte est incestueux. Et comme c'est un abbé, l'abbé Fleuriel, qui le fabrique, on est absous d'avance.

TABLE DES MATIÈRES








UNIVERSITY OF VIRGINIA LIBRARY
The return of this book is due on the date indicated below
DUE
DUE
JUN 4 1938
MICHIE CO
Usually books are lent out for two weeks, but there are exceptions and the borrower should note carefully the date stamped above. Fines are charged for over-due books at the rate of five cents a day; for reserved books the rate is twenty-five cents a day. (For detailed regulations please see folder on "Loan of Books.") Books must be presented at the desk if renewal is desired.

